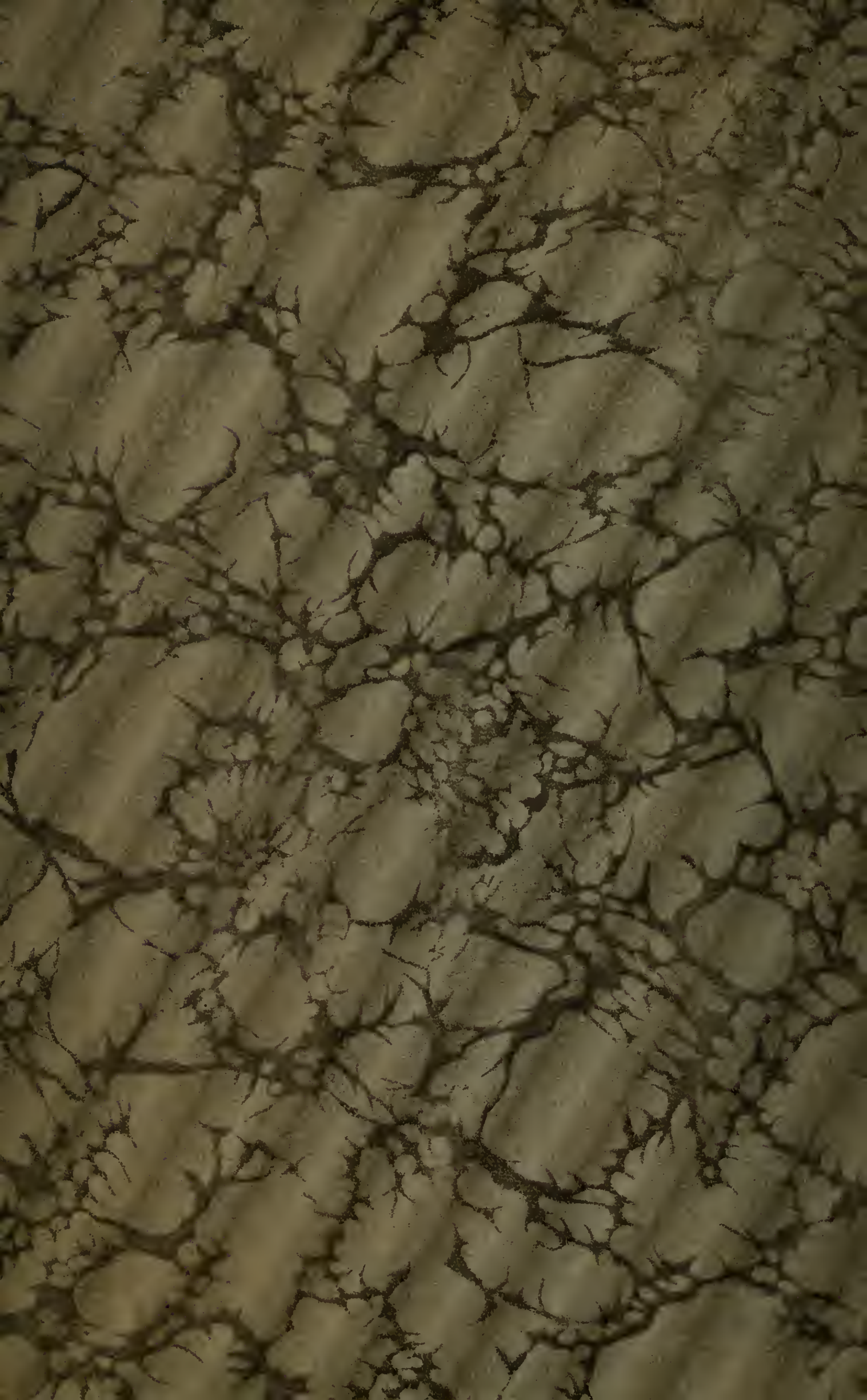






LETTRES

SUR L'ORIGINE

DE LA CHOUANNERIE

ET SUR

LES CHOUANS DU BAS-MAINE.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
RUE PALATINE, N° 5.

LETTRES

SUR L'ORIGINE

DE LA CHOUANNERIE

ET SUR

LES CHOUANS DU BAS-MAINE.

Deuxième Édition.

PAR J. DUCHEMIN DESCEPEAUX.

> Dicentes : Moriamur omnes in simplicitate nostrâ. . . . . melius est nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ, et sanctorum.
>
> MACHAB. lib. I, cap. II, v. 37, III. v. 59.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.
LIBRAIRIE D'ÉDOUARD BRICON,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, N° 3.

1833.

LETTRES

SUR L'ORIGINE

DE LA CHOUANNERIE

ET SUR

LES CHOUANS DU BAS-MAINE.

LETTRE PREMIÈRE.

Monsieur,

Je venais d'achever de vous communiquer les détails que j'avais pu recueillir touchant les premières tentatives des paysans manceaux pour organiser leur résistance contre la république, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'origine de la Chouannerie dans le Bas-Maine, quand je me déterminai, d'après vos conseils, à livrer au

public le résultat des recherches que j'avais d'abord faites dans la seule vue de vous être utile. Je ne sus point résister à l'idée que peut-être je serais assez heureux pour faire rendre justice aux services long-temps méconnus de mes compatriotes, et qu'en même temps je donnerais à tous les royalistes l'occasion de soulager quelques-unes des misères qui ont été la suite d'un héroïque dévouement.

Les lettres sur la Chouannerie furent donc offertes au public par la voie d'une souscription dont le produit est destiné à donner des secours aux Chouans pauvres et infirmes, ainsi qu'aux veuves de ceux qui ont péri dans les combats ou par suite des fatigues de la guerre. Bientôt, vous le savez, Monsieur, d'honorables suffrages, accordés aux intentions qui m'ont guidé, attirèrent sur mon ouvrage une auguste protection, et la faveur du monarque se plut à encourager, par une noble assistance, un travail consacré à la gloire et au soulagement de la fidélité malheureuse et calomniée. La munificence de la famille royale est venue se joindre à celle du souverain, pour témoigner qu'elle savait reconnaître tout ce qui fut fait pour la cause de la monarchie.

Il faut espérer que tous les royalistes (je voudrais pouvoir dire tous les Français), heureux d'avoir à suivre de tels exemples, entendront aussi cet appel, et se feront un devoir d'offrir au soldat chouan un secours nécessaire à sa glorieuse pauvreté. Ce tribut accordé aux vétérans du royalisme ne sera qu'une faible et tartive réparation d'une longue injustice; mais, du moins, les mains si long-temps chargées des armes de la fidélité, quand l'âge ou d'anciennes blessures leur ôtent la force de soulever la charrue, ne seront point vues, mutilées et tremblantes, implorer l'aumône qu'on jette à l'indigence importune.

Je n'ai d'abord livré à l'impression que la partie de l'ouvrage qui traite de l'origine de la Chouannerie dans le Bas-Maine, et j'ai même interrompu pour quelque temps la suite de mon travail, desirant, avant de le terminer, connaître comment serait accueilli un récit qui se trouve en opposition directe avec des préjugés généralement répandus. Je voulais tout-à-la-fois me ménager la faculté de répondre aux objections, et me réserver le moyen de faire droit à de justes réclamations ou de corriger les erreurs, si, malgré tous mes soins, il m'en était échappé.

Mais, j'ai la satisfaction de pouvoir le déclarer, à l'avantage de la cause que j'ai entrepris de défendre, en ce moment où je reprends la plume, trois mois après la publication des premières lettres sur les Chouans, pas une réfutation, pas un reproche ne m'ont été adressés (1). Ni mon zèle pour chercher la vérité, ni ma bonne foi pour la dire n'ont été mis en doute. Cette justice m'était due, je ne crains pas de m'en rendre le témoignage en prenant de nouveau l'engagement de ne pas dévier de la ligne de véracité que j'ai suivie.

Je voudrais pouvoir également me flatter d'avoir su ramener entièrement l'opinion sur le compte de ceux à qui la Chouannerie dut son origine; mais les hommes ont toujours peine à croire qu'ils se sont trompés et cherchent plutôt à justifier leurs erreurs qu'à les reconnaître. Dans cette occasion cependant, il est bien facile de remonter à la première cause du préjugé établi contre les Chouans. Je l'ai déjà fait remarquer, il a pris sa source dans ces déclamations révolutionnaires devenues, au temps de la terreur, un langage obligé, quand on avait à

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre A.

parler de ce qui touchait la religion ou la royauté. On conçoit que, dans la suite, des motifs politiques firent persister dans ce même système d'accusation; et d'ailleurs, des hommes qui ne comprenaient pas la puissance des sentimens religieux devaient penser que l'attrait du pillage et du désordre pouvait seul engager des gens ignorans et pauvres à hasarder ainsi leur vie.

Aujourd'hui on demeure encore dans les mêmes préventions, parce que l'on s'étonne de rencontrer chez de simples paysans tant de courage, d'honneur et de générosité; mais n'y aurait-il pas lieu de s'étonner bien davantage si là où se trouvaient des Français, des chrétiens, il ne se fût trouvé ni générosité, ni honneur, ni courage? Au reste, j'ai découvert depuis peu deux pièces remarquables sous plusieurs rapports, mais propres sur-tout à nous montrer quelle était, durant la guerre, l'opinion des révolutionnaires du Bas-Maine sur les motifs qui avaient fait prendre les armes à Jean Chouan et à ses frères. Ces deux pièces sont les jugemens de Pierre Cottereau et de ses sœurs. Je les ai copiées textuellement sur le registre des jugemens de la commission révolutionnaire établie

alors dans le département de la Mayenne; ce registre est déposé au greffe du tribunal civil de Laval.

Extrait du registre des jugemens de la commission révolutionnaire, page 70.

Séance du 6 floréal an 2 [25 avril 1794].

La commission militaire révolutionnaire établie dans le département de la Mayenne a rendu le jugement suivant :

Vu les interrogatoires subis ce jour par Perrine Cottereau, âgée de dix-huit ans, et Renée Cottereau, sa sœur, de la commune de Saint-Ouen, prévenues d'avoir retiré des brigands, entretenu une correspondance qui ne respirait que le fanatisme et tendait au rétablissement des prêtres et de la royauté, et d'avoir servi les brigands dans leurs projets perfides : la commission militaire et révolutionnaire déclare Perrine Cottereau et Rénée, sœurs des Cottereau dits *Chouans*, chefs des rassemblemens de brigands, convaincues de leur avoir servi d'espions, de les avoir alimentés et approvisionnés, et enfin d'avoir endossé la cuirasse et participé à leurs massacres. Vu les procès-verbaux d'arrestation et les actes d'accusation, l'auditoire invité à parler pour ou contre les accusées; vu les conclusions de l'accusateur militaire; vu la loi du 4 décembre 1794 et la loi du 19 mars dernier : condamne Perrine Cottereau et Renée Cottereau à mort; or-

donne qu'elles seront livrées au *vengeur du peuple* pour être mises à mort dans les vingt-quatre heures.

Séance du 23 prairial an 2 [11 juin 1794].

La commission révolutionnaire provisoire établie dans le département de la Mayenne a rendu le jugement suivant :

Vu le procès-verbal d'arrestation et l'interrogatoire subi cejourd'hui devant nous par Pierre Cottereau dit *Chouan*, couvreur, âgé de trente-sept ans, né à Brain district de Craon, et domicilié commune de Saint-Ouen, prévenu d'être un des chefs de la horde de brigands qui ravagent plusieurs communes de ce département depuis environ deux ans; Pierre Cottereau dit *Chouan* atteint et convaincu d'être l'auteur des rassemblemens des révoltés connus sous le nom de Chouans, qui, depuis deux ans environ, fraternisent avec les brigands de la Vendée et commettent comme eux toutes les cruautés qu'inspire le fanatisme des rois et des prêtres : en conséquence, l'auditoire invité à parler pour ou contre les accusés, &c. vu, &c.: condamne à la peine de mort Pierre Cottereau dit *Chouan*; ordonne qu'il sera livré au *vengeur du peuple* pour être mis à mort dans les vingt-quatre heures.

Dans les actes que nous venons de lire, les Chouans sont désignés par le nom de *brigands* ainsi que les Vendéens. Il ne faut, pour apprécier

la valeur de cette dénomination, que se reporter à l'époque où elle fut adoptée. Dans les temps de révolution tout est bouleversé, même la signification des mots; aussi arrive-t-il presque toujours qu'on se fait un titre d'honneur de l'injurieuse dénomination imposée par l'ennemi; et n'avons-nous pas vu madame de la Rochejacquelein, dans ses Mémoires, se plaire à rappeler qu'on la nommait la *pauvre brigande?* Il faut convenir, cependant, que personne aujourd'hui, que je sache, ne songe à se vanter d'avoir été appelé *jacobin, terroriste*, ou *sans-culotte.*

Je n'arrêterai pas votre attention sur les formes de rédaction usitées dans ce temps-là: sur cet appel à l'auditoire invité à parler pour ou contre les accusés, sur le bourreau appelé le *vengeur du peuple,* sur ces jeunes filles qui ont *endossé la cuirasse.* Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer toutes ces absurdités, qu'on cesse de trouver ridicules quand on songe combien elles étaient cruelles. Mais, dans ce jugement si détaillé des sœurs de Jean Chouan, pourquoi cette omission que l'on a faite de l'âge de la plus jeune? Était-ce un oubli? Vous pourriez le supposer; car dans ce temps on était pressé de conclure, et l'on n'y regardait pas à

deux fois. Ici néanmoins, il faut le dire, rien n'avait été oublié : la jeune fille n'avait pas encore seize ans, il fallait donc taire son âge pour avoir le droit de la condamner, et dans cette occasion on ne voulut pas attendre, comme on le fit plus tard pour le jeune La Raitrie.

Venons en maintenant au fait même de l'accusation de Pierre Cottereau et de ses sœurs. Voilà un homme regardé comme un des chefs de cette horde dont le nom est devenu le synonyme de voleur et d'assassin; voilà les deux sœurs de cet homme reconnues complices de tous ses crimes. On les amène devant des juges, et ces juges sont pris parmi leurs ennemis; et c'est un ennemi encore qui va porter la parole contre eux : ainsi donc tout ce qu'ont fait et le chef et ses complices, et le parti entier, nous sera dévoilé dans toute son horreur; on va mettre au jour tous leurs attentats, constater tous leurs forfaits. Mais maintenant que nous dit l'accusation, que nous prouve le jugement? Pierre Cottereau a fraternisé avec les Vendéens. Il est comme eux coupable de toutes les crautés qu'inspire *le fanatisme des rois et des prêtres*..... Il mérite la mort. Ses sœurs ont entretenu une *correspondance fanatique* qui tendait au réta-

blissement de la religion et de la royauté; elles ont soigné, alimenté leurs frères, elles ont veillé à leur sûreté : elles méritent la mort. Voilà toute l'accusation, voilà tout le jugement. Ces vols, ces assassinats, qui plus tard seront imputés aux Chouans, ici il n'en n'est pas question. Pierre Cottereau et ses sœurs ont voulu rétablir le roi et les prêtres. Voilà tout : ce fait seul est constant. Ce fait seul motive leur arrêt de mort. Eh bien! cet arrêt, tous les Chouans le regardent encore comme mérité; oui, tous le proclament avec la commission militaire, ils ont été coupables du crime d'avoir fraternisé avec les Vendéens, d'avoir voulu défendre le trône et l'autel; aujourd'hui même, sur le bord de la tombe où il sont arrivés, dans leur cœur à demi glacé par l'âge, ils sauraient encore, s'il le fallait, rallumer ce fanatisme qui les fit se dévouer pour leur roi et leur Dieu. Ainsi donc, que cet arrêt prononcé contre Pierre Cottereau et ses sœurs soit porté à la postérité en témoignage sur les Chouans; ils le veulent et s'en font un titre de justification, que dis-je, ils s'en font leur plus beau titre de gloire! Et en effet qu'aurait-on à dire à leur louange qui valût ce jugement sorti de la bouche de leurs ennemis?

Il est une erreur dans laquelle la plupart des royalistes mêmes sont tombés à l'égard des Chouans. On les considère comme s'étant soulevés pour combattre un gouvernement établi. Le nom d'insurgé, que moi-même je leur ai donné, pourrait contribuer à entretenir cette fausse idée. La Chouannerie n'était point une révolte, c'était tout au contraire la coalition de sujets fidèles venant s'opposer à l'invasion de l'anarchie et de l'irréligion. Ils avaient pris les armes pour défendre et conserver, non pour attaquer et détruire; et ainsi qu'on avait vu les soldats de Pélage garder dans les rochers des Asturies un dernier refuge à la puissance espagnole, les Chouans se crurent appelés à donner dans leurs bocages un dernier asile à la monarchie française.

Vous voyez, Monsieur, d'après ces diverses observations, qu'on se tromperait tout-à-fait, si l'on venait à s'imaginer que j'aie voulu présenter les Chouans comme des hommes que leurs bonnes intentions ont égarés, et qui ensuite, à force de valeur, de constance et d'héroïsme, sont parvenus à mériter indulgence et pardon. Je n'ai point eu cette pensée; c'est justice et réhabilitation, et non point amnistie, que j'ai voulu réclamer pour eux.

ainsi honneur appartient à leur nom, tout comme louange est due à leur courage.

Quelques personnes ont trouvé que je n'étais pas entré assez avant dans le détail des opérations des républicains contre les Chouans, que j'aurais dû au moins faire connaître les généraux envoyés par la Convention pour combattre l'insurrection du Bas-Maine. On ne m'eût pas fait ce reproche, si on n'avait pas perdu de vue le but que je me suis proposé en écrivant ces lettres. J'ai seulement entrepris de raconter ce que les Chouans du Bas-Maine avaient fait pour mériter une gloire qui leur a été jusqu'ici refusée; essayant de les peindre avec vérité, comme l'eût pu faire l'homme qui aurait vécu au milieu d'eux, j'ai voulu suppléer autant que possible aux mémoires que les contemporains n'ont pas écrit. J'ai dû, par conséquent, m'occuper uniquement des résultats produits par les mesures des agens républicains, sans chercher à faire connaître par quels hommes et par quels moyens ces résultats étaient amenés (1). Je voulais éviter d'ailleurs, autant que

---

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre B.

possible, d'avoir à rappeler les déplorables excès auxquels tant de Français égarés se laissèrent alors entraîner; et, ainsi que je l'ai dit en commençant, le triste tableau de tous les forfaits enfantés par la révolution ayant été mis sous nos yeux, j'ai cherché seulement à sauver de l'oubli quelques-unes des vertus héroïques qui ont signalé ces mauvais jours.

Je ferai suivre cette lettre, Monsieur, du récit de ce que les Chouans du Bas-Maine ont fait de plus remarquable, depuis le moment où les campagnes furent entièrement soulevées jusqu'à celui où Bonaparte, devenu maître du gouvernement, parvint à comprimer l'insurrection de toutes les provinces de l'Ouest; ce qui comprend une grande partie de la deuxième époque de la Chouannerie et la troisième dans son entier.

Je continuerai, Monsieur, puisque vous avez bien voulu m'y autoriser, à vous soumettre ces détails dans une nouvelle suite de lettres. Je m'en tiendrai à cette forme de narration, bien qu'elle ait été critiquée; elle est convenable, ce me semble, dans cette occasion, où il s'agit de faits peu importans en eux-mêmes et presque toujours sans aucune liaison entre eux. D'ailleurs, dans

le style épistolaire, on exige moins cette correction, cette élégance, cette élévation soutenue que l'on attend de celui qui entreprend d'écrire l'histoire; écrivain peu exercé, j'ai senti le besoin de chercher tout ce qui peut faciliter ma tâche, et appeler l'indulgence du lecteur.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE II.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien vous rappeler que j'ai laissé en arrière plusieurs événemens de l'insurrection du Bas-Maine pour ne pas interrompre le récit des derniers combats auxquels Jean Chouan avait pris part. Je vais donc maintenant remonter jusqu'à une époque antérieure de trois mois à la mort de ce chef, et vous entretenir de ce qui fut fait par les autres insurgés durant les mois de mai, juin et juillet 1794.

Ce fut alors que Jambe-d'argent s'efforça de réunir les diverses parties de l'insurrection, qui jusque-là n'avaient eu aucun rapport entre elles. Pendant ce temps aussi, Coquereau, recommençant ses expéditions sur la lisière du Maine et de l'Anjou, se fit connaître des royalistes Angevins qui commençaient à reprendre les armes, et depuis ce moment agit de concert avec eux pour combattre les républicains.

Plusieurs circonstances de ces faits sont intéressantes, et je vous en ferai part; mais je sens bien, Monsieur, que ma narration, rétrogradant ainsi sans cesse, paraîtra parfois confuse et embarrassée; cette difficulté, que je n'ai pu surmonter, tient à la multiplicité des entreprises qui se firent simultanément de tous côtés. Elle rend inévitables de fréquentes répétitions pour indiquer le classement des événemens dans leur ordre naturel; et cet ordre est indispensable, si l'on veut savoir par quels accroissemens successifs la Chouannerie, sortie faible et méprisée des retraites souterraines du bois de Misdon, bientôt, menaçante et terrible, se répandit dans tout l'ouest de la France, d'où, gagnant toujours de proche en proche, elle fut au moment d'arriver victorieuse jusque sur les bords de la Seine.

Le lecteur qui serait tenté de me reprocher le défaut de liaison dans mes récits doit se rappeler que, dans la juste défiance où j'étais de mes forces, j'ai seulement pris l'engagement de raconter des faits ignorés et de fournir à l'histoire de la révolution française quelques matériaux qui m'ont semblé devoir lui être utiles.

L'attaque d'un poste républicain récemment établi au bourg d'Astillé, non loin des lieux où Jambe-d'argent se tenait ordinairement, avait été le motif donné pour la réunion que ce chef projetait depuis long-temps; mais son objet devait être sur-tout, comme je vous l'ai déjà dit, de fournir aux royalistes qui prenaient les armes une occasion de se connaître, de s'encourager mutuellement par le sentiment d'une louable émulation, et enfin d'établir des relations plus intimes entre les divers cantons, afin de pouvoir, au besoin, réunir toutes les forces du parti. Cependant une circonstance inattendue fit différer quelque temps l'exécution de cette entreprise. Le chef républicain commandant le cantonnement de Cossé avait fait proposer secrétement à Jambe-d'argent de suspendre de concert les hostilités, lui donnant l'assurance que sa troupe éviterait la rencontre des Chouans et ne commettrait aucun désordre dans les campagnes. Jambe-d'argent refusa d'abord de se prêter à aucun accommodement et fit parvenir au républicain cette réponse : « Il faut des » combats aux Chouans, parce que chaque com- » bat leur donne des fusils et que chaque fusil » leur vaut une recrue; ils trouvent des hommes

» par-tout, mais ils leur faut chercher leurs » cartouches dans la giberne des bleus. » L'officier ne se rebuta pas de cette réponse et renouvela son offre, promettant, si l'accord se faisait, de procurer aux Chouans, sans qu'ils eussent à combattre, des armes et des munitions. Il déclarait en outre que le poste d'Astillé entrerait dans les mêmes arrangemens, et qu'il en répondait. Cette négociation avait été entamée par l'entremise d'un habitant de Laval digne de toute confiance, et comme il se portait pour garant de la loyauté del'officier, Jambe-d'argent consentit enfin à cet accommodement.

Pour mieux s'entendre sur les moyens de remplir les conditions proposées, il fut convenu qu'il y aurait une entrevue entre quatre bleus et quatre Chouans, dans la nuit du samedi au dimanche de la Trinité. Les quatre républicains, sous prétexte de faire une patrouille, sortirent du bourg de Cossé à l'instant où la lune se montrait à l'horizon, et se rendirent à la distance de trois portées de fusil sur le chemin de Laval, près de la barrière d'un champ que traverse le petit sentier qui conduit à Astillé. D'après la convention faite, ce fut par ce côté que les Chouans arrivèrent à la même

heure. De part et d'autre, on s'arrêta à vingt pas de la barrière; le clair de lune permettait de se voir parfaitement. Le qui-vive se demanda à demi voix : *Français, amis,* fut la réponse : c'était le mot donné pour se reconnaître. Alors un homme de chaque parti, laissant ses armes, s'avança jusqu'à la barrière même du champ. A peine ces deux hommes eurent-ils échangé quelques paroles, qu'aussitôt l'un et l'autre se devinèrent : le Chouan, c'était Jambe-d'argent; le républicain, c'était le commandant du poste. De ce moment toute méfiance fut bannie, les deux chefs se serrèrent amicalement la main, s'assirent sur la barrière et eurent là un long entretien à voix basse. Les gens de leur suite n'en purent entendre que quelques mots que laissait échapper par moment la voix retentissante de Jambe-d'argent : « Je m'en fie à votre honneur..... Je » jure, foi de chrétien, de ne vous faire ni peine, » ni dommage ; mais tant que je serai vivant, le » roi aura un soldat et la république un ennemi... » Le roi et la religion, c'est toute ma pensée... »; et autres exclamations de ce genre qui laissaient juger que la conversation ne cessait point d'être amicale. Enfin l'officier en prenant congé fit apporter par un soldat deux carabines et plusieurs

2..

paquets de cartouches, et en les remettant aux Chouans il leur dit : « Je ne veux pas, mes braves, » vous laisser l'idée que je suis traître à mon » parti. J'ai été enrôlé par force sous le drapeau » de la république, je n'y reste que pour sauver » ma famille de l'échafaud ; du moment que » vous promettez d'épargner les hommes qui » sont sous ma conduite, je me fais un devoir de » vous être utile. Je partage l'opinion que vous » défendez, je vous traite en amis et je mets ma » confiance en vous. — Amitié pour amitié, ré- » pliqua Jambe-d'argent ; vous avez la parole » d'un soldat de la Vendée, vous pouvez comp- » ter sur sa loyauté. »

Ce fut ainsi que se termina cette entrevue. Tous les détails m'en ont été donnés par un des hommes qui en avaient été témoins (Herminié dit le *Grand-Chasseur*). Je les ai rapportés en entier afin qu'on puisse se faire une idée de la manière dont s'établirent souvent les relations entre les Chouans et ceux qu'on envoyait pour les combattre. Ce ne furent pas toujours des motifs aussi désintéressés qui amenèrent ces relations. Sans parler de celles que la perfidie chercha sans cesse à entretenir, le seul appât du gain en fit naître de fréquentes. Non seule-

ment les soldats républicains se laissaient corrompre et fournissaient à prix d'argent les armes et les munitions qui servaient ensuite à les combattre, mais il se trouva jusqu'à des officiers qui entrèrent en marché avec les Chouans. Il y eut de la poudre vendue ainsi pour des sommes considérables; et la plus grande partie de l'argent envoyé aux insurgés par le parti royaliste fut employé à cet usage. J'aurai occasion plus tard d'en fournir plusieurs preuves.

Cette sorte de suspension d'armes, qu'avait conclue Jambe-d'argent, laissa aux Chouans de son canton le loisir de s'occuper des différentes parties de l'organisation qui commençait à s'établir. On trouva le moyen de lier une correspondance sûre èt prompte entre toutes les paroisses insurgées; en s'assurant de messagers fidèles, toujours prêts à porter les avis. On employa pour ce service des femmes, des enfans ou bien des pauvres infirmes, afin qu'ils inspirassent moins de défiance s'ils étaient rencontrés dans leurs courses. Plusieurs de ces messagers donnèrent des preuves d'un dévouement sans bornes et d'un courage de sang-froid, bien plus rare que celui qui fait affronter la mort dans la chaleur du combat. On apprit aussi aux Chouans

nouveaux venus à manier leurs armes, à les nettoyer, à faire des cartouches, et les plus braves réussirent enfin à s'équiper complétement. Presque tous eurent une carabine de calibre, un sabre, des pistolets, et une petite provision de munitions. Ainsi ce moment de repos fut tout employé en préparatifs pour recommencer à combattre avec un nouvel avantage.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE III.

MONSIEUR,

Tandis que le canton où commandait Jambe-d'argent jouissait d'un peu de tranquillité, la guerre s'allumait sur tous les autres points du Bas-Maine avec une activité toujours croissante. Coquereau ne resta pas long-temps dans la retraite où nous l'avons laissé avec Pimousse et son frère (1). Pour les caractères tels que le sien l'inaction est insupportable, ils préfèrent mille fois affronter les dangers. Aussi à peine Coquereau sut-il que les républicains ralentissaient leurs recherches, qu'il entreprit de réunir de nouveau ceux des royalistes dont il connaissait le zèle et le courage. Il les fit avertir secrétement, et un rendez-vous leur fut indiqué dans la paroisse de Marigné, à l'endroit nommé *le Pré aux*

(1) *Voyez* au I.er volume la lettre VI.e de la deuxième époque.

Oies, près la métairie de la Cointerie. Quarante hommes seulement s'y trouvèrent, et dès-lors Coquereau se crut assez fort pour recommencer les hostilités. Toutefois, suivant son usage, il chercha à s'aider d'un stratagême pour suppléer au petit nombre des siens.

Par son ordre, son monde se cache dans un champ de seigle déjà assez élevé, puis une femme, à qui la leçon était faite, se rend au bourg de Daon, sous prétexte de quelque affaire particulière. Elle raconte que deux ou trois fugitifs Vendéens ont été vus errans sur la paroisse de Marigné; cette nouvelle ne tarde pas à parvenir aux oreilles de la garnison républicaine, et le commandant se hâte de mettre plusieurs détachemens en campagne. Coquereau avait des émissaires aux aguets; bientôt il est averti qu'une soixantaine de bleus se dirigent vers la métairie de Vassé; sans s'inquiéter du nombre, il court à eux et les attaque à l'improviste, en leur criant : « Est-ce Coquereau que vous cher- » chez? Soyez contens, le voilà! » A ce nom redouté, les républicains, saisis d'une terreur panique, ne songent point à résister et s'enfuient tous en désordre jusqu'à Daon. Peu de temps après, les Chouans rencontrent un autre déta-

chement près de la ferme des Lues, un nouveau combat s'engage et se termine comme le premier.

Le bruit des succès de Coquereau se répandant à la ronde, une foule de jeunes gens qui n'avaient point encore pris les armes se décidèrent à venir se joindre à lui, de sorte que la bande se grossissant à chaque instant prit une apparence vraiment redoutable.

A cette même époque une autre troupe royaliste commençait à se former du côté de Segré, sous les ordres d'un chef qui se faisait appeler *Sans-Peur* (1). Coquereau, jugeant nécessaire de se mettre en relation avec ce chef, se décide à forcer le passage de la Mayenne gardée alors à toutes ses écluses. Il livre un assaut au poste placé dans le moulin du port Joulin, mais il trouve une résistance inattendue : les assiégés font une si vigoureuse défense que plusieurs des Chouans, non encore aguerris, prennent l'épouvante et se dispersent. Coquereau lui même abandonne l'attaque ; car jamais il ne s'obstinait au combat : quand il n'avait pas ébranlé son ennemi du premier choc, presque toujours il se retirait à l'instant même, et de cette façon n'éprouvait

(1) Son nom était Ménard; il était Angevin.

jamais de perte considérable, ni en hommes, ni en munitions.

Dès le lendemain il sut bien trouver le moyen de traverser la Mayenne, malgré les troupes qui en gardaient le passage. Il s'était fait accompagner de ses gens les plus braves, et repoussa sans peine plusieurs détachemens qui tentèrent de le pousuivre sur la paroisse de Ménil. Enfin, après être entré de vive force dans le bourg des Anges, il parvint à joindre Sans-Peur sur la paroisse de Saint-Quentin. Il prit avec ce chef des arrangemens pour pouvoir, au besoin, agir de concert, l'accompagna dans plusieurs courses entreprises pour désarmer les patriotes du canton, et le quitta quelques jours après pour revenir du côté de Château-Gonthier.

De ce moment Coquereau se considéra comme faisant partie de l'armée royaliste d'Anjou, et il ne tarda pas en effet à se mettre en communication directe avec M. de Scepeaux. Cet officier, échappé aux désastres de l'armée vendéenne, avait repris les armes depuis peu et tenait le pays vers Beçon, Caudé et l'abbaye de Pontron. Il venait d'ouvrir glorieusement la campagne en repoussant avec vigueur le général républicain Vachot, qui s'était vanté de

l'écraser en un jour. Reconnu dès-lors comme chef de l'insurrection du Bas-Anjou, il ralliait à lui les bandes isolées, et Coquereau se mit sous ses ordres avec sa division. Je continuerai néanmoins de citer les principaux faits d'armes de ce dernier chef, puisque la plus grande partie de sa troupe et lui-même appartenaient au département de la Mayenne, et que j'ai pris l'engagement de faire connaître les défenseurs que ce pays a fournis à la cause royale.

Ce fut lorsque Coquereau eut repassé la Mayenne, que le *Petit-Prince* (1) vint se joindre à lui avec cinq Vendéens qui s'étaient mis sous sa conduite. Ce jeune homme, qui se signala bientôt par la plus brillante valeur, devait le surnom qu'il portait à sa taille svelte et peu élevée, ainsi qu'à ses traits agréables et délicats. Lorsque la révolution commença, il était batelier; les républicains, connaissant ses opinions religieuses, brisèrent son bateau. C'était tout ce que lui et sa mère possédaient pour vivre. Dans son désespoir, il partit pour se réunir aux Vendéens. Après la campagne d'outre-Loire il revint dans son pays, exténué par la fatigue et la ma-

(1) Pierre Joly, né à Daon.

ladie. Il erra quelque temps d'asile en asile, mais enfin, perdant toutes ses forces et ne trouvant plus personne qui osât le cacher, il fut réduit à prendre pour dernier refuge le tronc d'une *émousse* creuse placée sur le bord d'un sentier assez fréquenté : le pauvre malade entrait dans ce réduit par une étroite ouverture qui était au sommet de l'arbre, et dont une touffe épaisse de lierre dérobait la vue. C'était au plus fort de l'hiver. Il lui fallait rester toute la journée sans bouger, dans la plus pénible position, puisqu'il ne pouvait y tenir que debout. La nuit venue, il se tirait tout glacé de froid de cette espèce de cercueil, et allait quêter sa nourriture dans les fermes du voisinage, puis retournait dans sa retraite. Mais un jour la neige vint à tomber et couvrit la terre : le malheureux jeune homme n'osa plus quitter son arbre, craignant que la trace de ses pas ne le fît découvrir. Heureusement il avait confié le secret de son asile à un des paysans qui lui donnaient du pain. Celui-ci ne le voyant pas paraître, suivant sa coutume, en soupçonna la raison, et vint lui apporter quelques alimens. Pour éviter de s'approcher de l'*émousse* il se munit d'une fourche emmanchée d'une longue

perche, et parvint ainsi à lui faire passer des provisions et quelques vêtemens.

Plusieurs jours et plusieurs nuits se passèrent de la sorte. Enfin, les républicains ne faisant plus d'aussi fréquentes perquisitions, le malade sortit, fut soigné dans une métairie, et ne tarda pas à se rétablir. Il apprit alors que quelques soldats vendéens erraient dans les environs; il se réunit à eux, leur servit de guide à travers le pays, ayant soin de les éloigner des maisons suspectes, rassurant sur leur compte la charité craintive des paysans, et trouvant ainsi au milieu même de ses infortunes l'occasion de secourir des malheureux. Le Petit-Prince était avec ses Vendéens sur la paroisse de Contigné, lorsque le bruit des succès de Coquereau vint à s'y répandre. Dès qu'il en entendit parler il se décida à reprendre les armes; heureux de pouvoir combattre sous un chef qui promettait vengeance des maux si longtemps endurés, il accourut lui offrir ses services et ceux de ses compagnons, qu'animait un égal ressentiment de leurs longues souffrances.

A son retour de l'Anjou, Coquereau fut informé que les républicains étaient venus enlever sa femme de sa demeure et qu'ils l'avaient conduite

dans les prisons d'Angers; il apprit aussi que son père et sa mère étaient arrêtés et enfermés dans la maison de détention de Château-Gonthier, et qu'enfin on était venu pour s'emparer de son fils, à peine âgé de deux ans. Cet enfant n'avait été sauvé que par une sorte de miracle: la nourrice, avertie du projet des républicains, avait pris la fuite en l'emportant; mais on la poursuivit de si près, que le seul moyen qui lui resta pour le sauver fut de le jeter au milieu d'un gros buisson d'épines. Le petit malheureux y resta seul, abandonné, une journée entière. La terreur dont il était saisi l'empêcha de bouger et de crier, et il échappa de la sorte à toutes les recherches. Pour ceux qui connaissaient Coquereau, il dut être aisé dès-lors de prévoir quelles représailles terribles seraient la suite des mesures qu'on prenait contre lui.

Le 28 juin au point du jour, les Chouans vinrent attaquer le bourg de Daon. Les républicains, renonçant à le défendre en entier, crurent pouvoir se retrancher dans leur corps-de-garde, où ils étaient venus se réunir tous. Mais leur résistance fut vaine; chassés de vive force, ils ne s'échappèrent qu'avec peine et dans le plus grand désordre, laissant plusieurs morts

sur la place. Coquereau, après les avoir poursuivis quelque temps, rentra dans le bourg, vint se placer à la porte de la maison de son père, et faisant rassembler les habitans, il leur déclara que, s'ils ne s'employaient pas à faire rendre au plus tôt la liberté à sa famille, il reviendrait mettre le feu aux quatre coins du bourg en commençant par la maison même de ses parens : en même temps il écrivit aux autorités d'Angers et de Château-Gonthier, pour leur annoncer que tant qu'on retiendrait les siens en prison il ne cesserait de mettre tout le pays à feu et à sang.

Après avoir fait ainsi connaître ses résolutions, Coquereau passa avec sa troupe sur l'autre rive de la Mayenne. A peine en atteignait-il le bord, que les gardes nationales des environs arrivaient à Daon pour l'attaquer. Mais personne n'osa hasarder le passage à sa vue, et on le laissa se retirer tranquillement.

Sans-peur lui avait envoyé l'avis que plusieurs chefs de l'insurrection d'Anjou devaient se réunir entre Segré et le Lion-d'Angers. Coquereau les alla joindre sur la paroisse de Gené, où ils faisaient leurs dispositions pour enlever un convoi qui devait partir le lendemain de Segré. A ce rassemblement se trouvaient MM. Turpin

de Crissé, Sarazin, de Dieusie, de Terves, Sans-Peur, un chef vendéen connu sous le nom de *Petit-Renaud*, et enfin ce M. *Jacques* dont le nom devint bientôt si célèbre. Les Chouans, qui le voyaient alors pour la première fois, surent dès ce moment apprécier sa brillante valeur.

La troupe entière formait à peine cinquante hommes, et Coquereau leur en amenait à peu près autant. Il réclama pour lui et les siens l'honneur de marcher seuls à l'attaque du convoi, se faisant fort de s'en rendre maîtres, demandant seulement aux Angevins de se tenir prêts à s'opposer aux renforts qui sans doute arriveraient aux républicains. L'événement fut tel qu'il l'avait prévu. Le convoi fut aisément enlevé, mais au bruit de la fusillade de nouvelles troupes accoururent de tous les environs. Les Angevins se portèrent vivement à leur rencontre et l'affaire devint des plus chaudes. Malgré la foule d'ennemis qui s'accroissait sans cesse, les deux bandes royalistes, rivalisant de courage et d'ardeur, firent tête de tous côtés; enfin, au déclin du jour, Coquereau détermina le succès en tournant les républicains sans qu'ils s'en aperçussent. Ceux-ci, effrayés de cette attaque inopinée, se retirèrent en désordre, laissant sur

la place beaucoup de morts et de blessés. Les royalistes eurent à regretter la perte d'un vieil émigré, chevalier de Saint-Louis, nouvellement arrivé d'Angleterre. Accablé par la fatigue, il sentit que ses forces l'abandonnaient; renonçant alors à suivre les combattans, il s'assit sur un tronc d'arbre, et résigné à mourir, il se mit en prières et attendit l'ennemi, qui le massacra à coups de sabre.

Coquereau, dans cette journée, se montra tel que la renommée l'avait déjà annoncé : actif et infatigable, autant qu'habile et intrépide. Les deux troupes royalistes, après s'être procuré quelques vivres dans les fermes du voisinage, vinrent passer la nuit dans une prairie sur des meules de foin nouveau, et le lendemain les Angevins se mirent sous la conduite de Coquereau, qui les mena dans son canton. Là on livra combats sur combats, chaque fusillade ne manquant jamais d'attirer sur les Chouans tous les cantonnemens d'alentour.

A Saint-Sauveur, entre autres, le poste fut mis dans une déroute complète. Peu après, trois cents hommes, qui étaient venus nouvellement occuper le bourg de Daon, se présentèrent et furent également repoussés; enfin, on eut à résis-

ter dans les bois de Charreau à deux attaques successives des grenadiers de la garnison de Châteauneuf. Dans cette dernière affaire, Pimousse et ses deux frères firent des prodiges de valeur. Le Petit-Prince, d'un physique si faible en apparence, alla coup sur coup dans les rangs ennemis saisir deux grenadiers qu'il entraîna en luttant avec eux jusqu'au milieu de ses camarades. Partout enfin l'avantage demeura aux royalistes, qui même ne perdirent que peu de monde.

Dès la première action, ils avaient eu quelques blessés; c'en était fait d'eux si on les eût abandonnés. On fabriqua des brancards avec des branches d'arbres, et chacun les porta tour à tour. Quand l'ennemi approchait, on allait les déposer au milieu d'un champ de blé, et après l'affaire on venait les reprendre. On les porta ainsi pendant deux jours; enfin on leur trouva un asile où ils furent en sûreté.

Bientôt les royalistes jugèrent qu'il ne leur était plus possible, vu leur petit nombre, de tenir tête à l'ennemi, on se sépara et chacun alla dans son canton chercher sa retraite accoutumée; Coquereau lui-même dispersa sa troupe, et resta quelque temps sans rien entreprendre.

Ce fut peu après, que le jeune officier vendéen

qui se faisait appeler *M. Jacques*, et dont j'aurai bientôt à vous entretenir, vint chercher un refuge dans le canton de Coquereau. Il était alors grièvement blessé à l'aîne et pouvait à peine marcher. Cependant, dès son arrivée dans le pays, il chercha à utiliser ses momens d'inaction forcée, et ne tarda pas à gagner la confiance du parti royaliste.

A cette époque une foule de proscrits s'étaient répandus dans nos campagnes, réclamant le secours d'une périlleuse hospitalité. Les habitans du Bas-Maine, au risque de leur vie, étaient restés fidèles aux préceptes de cette charité qui est leur vertu caractéristique. Par-tout, sous la hutte du mendiant aussi bien que dans la maison du riche, avaient été construits des asiles secrets pour soustraire les victimes aux recherches des bourreaux. M. Jacques, se faisant conduire de retraire en retraite, trouva bientôt le moyen de s'entendre avec les royalistes du pays qui avaient le plus d'influence sur les insurgés; il leur fit sentir la nécessité pressante d'organiser les hommes qui prenaient les armes. Il en discuta avec eux les moyens; il demandait sur-tout aux ecclésiastiques qui étaient restés cachés dans la campagne de consentir à se

montrer au milieu des Chouans afin de diriger leur zèle, les éclairer sur leurs devoirs, et arrêter, par l'autorité de la religion, les excès et la licence, suite ordinaire d'une vie passée dans les combats, les fatigues et les périls. Dans ces momens de désordre, disait-il, la voix respectée des ministres des autels pouvait seule se faire entendre et garder son influence sur une jeunesse dont les sentimens religieux étaient portés jusqu'à l'enthousiame. M. Jacques, qui fut longtemps à se rétablir de sa blessure, ne cessa durant tout ce temps-là de donner de semblables conseils : nous verrons plus tard les résultats qu'il sut obtenir.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE IV.

Monsieur,

Depuis la convention faite avec les républicains, les Chouans de la division de Jambe-d'argent continuaient de se rassembler dans les fermes aux alentours des taillis de Mont-Chevrier et de la Saudraie à une demi-lieue seulement du poste ennemi, et ce voisinage n'avait point de suites fâcheuses. Les deux partis, fidèles à leurs promesses, évitaient de se montrer et restaient tranquilles.

La garnison d'Astillé était composée d'un détachement du bataillon de la Montagne dont j'ai déjà parlé plusieurs fois. Les soldats de ce corps, enrôlés malgré eux, étaient loin de se montrer partisans de la révolution; les officiers seuls paraissaient presque tous ardens républicains, cependant celui qui commandait à As tillé faisait exception. Il n'avouait pas qu'il fût d'intelligence avec l'ennemi, mais il agissait

comme si cet ennemi n'eût pas existé. Quant à ses soldats, ils témoignaient la plus grande confiance. Ils ne craignaient pas de se répandre dans la campagne, et sortaient sans armes pour qu'on ne se méprît pas sur leurs intentions, déclarant dans les fermes où ils entraient qu'eux tous étaient royalistes dans le cœur, et disposés à servir la cause des Chouans. Du reste, ils ne commettaient aucun désordre, payaient généreusement ce qu'on leur fournissait, et de temps à autre, suivant les conditions arrêtées, ils faisaient tenir aux Chouans des munitions et des armes.

Mais cet état de choses ne fut pas de longue durée. L'officier commandant le poste fut changé, et son successeur, dès le jour de son arrivée, annonça qu'il voulait aller battre les buissons et donner un peu la chasse aux Chouans afin de voir quel était *ce gibier là*. Il fut bientôt informé que souvent plusieurs d'entre eux venaient se réunir à la ferme de la Reingeardière; il prit un guide et marcha vers cet endroit avec la moitié de la garnison. Quelques Chouans y étaient en effet, et ils n'eussent pas échappé à l'ennemi si une femme du bourg d'Astillé ne fût accourue par un chemin détourné les prévenir de l'approche des bleus. Il

s'enfuirent précipitamment, et, malgré quelques coups de fusil qu'on leur tira de loin, ils se sauvèrent sans accident. L'officier républiçain rentra triomphant à Astillé, se tenant pour assuré d'avoir jeté l'effroi parmi les royalistes. Mais Jambe-d'argent, qui apprit le jour même ce qui s'était passé, annonça qu'il en tirerait une éclatante vengeance.

Revenant alors à son projet de faire un rassemblement de tous les insurgés, il fit partir des messagers dès la nuit suivante pour avertir dans tous les cantons les hommes qui lui avaient promis assistance. La réunion générale était fixée à six jours de là dans les bois de la Saudraie.

Dès la veille, Jambe-d'argent rassembla près de lui au *Haut des prés* ceux des Chouans de sa division qui formaient sa troupe particulière. C'étaient pour la plupart des jeunes gens de Quelaines et d'Astillé. Cœur-de-Roi (Planchenault), l'un d'entre eux, m'a expliqué comment cette troupe s'était formée. Je rapporterai ses propres paroles : « Dès que Jambe-d'argent fut devenu » notre général, m'a dit ce brave royaliste, il » rechercha tous ses anciens camarades, nous fit » grande amitié et nous retint toujours auprès de » lui. Il se confiait tout-à-fait en nous, comme en

» effet il le devait : car nous avions été jeunes
» bergers ensemble, et nous nous étions connus
» enfans au catéchisme, c'est ce qui ne s'oublie
» jamais entre gens des champs; c'est une attache
» pour la vie. D'ailleurs, de notre part, la soumis-
» sion et le respect n'en étaient pas moins grands;
» au contraire même, puisque nous en avions une
» sorte d'habitude de jeunesse. Dès le temps où
» nous étions petits garçons jouant à la boule
» ensemble, Jean Treton avait commencé à faire
» le maître avec nous. Quand on venait à se dis-
» puter, il élevait aussitôt sa voix, déjà plus
» forte que tous nos cris : allons, la justice,
» disait-il, j'entends qu'on *fasse la justice!* et
» nous finissions par faire comme il l'entendait :
» car il sut toujours mener les gens à sa guise,
» comme toujours aussi il sut s'en faire aimer,
» si bien que pas un de ses anciens camarades
» n'a jamais osé lui désobéir, et que tous nous
» nous serions fait tuer pour lui. Quant à moi,
» ajoutait Cœur-de-Roi, j'aurais eu dix morts à
» souffrir l'une après l'autre, que je les aurais
» affrontées de bon cœur pour le sauver! »

Nous avons vu que Jean Chouan s'était toujours plu également à s'entourer de ses amis de jeunesse et qu'il avait trouvé en eux le même

dévouement. Au reste il n'y a pas lieu de s'étonner si le cœur de ces hommes pieux et simples repoussait cette puérile vanité qui croit avoir à rougir d'une obscure origine. Lorsqu'au jour dont nous parlons, Jambe-d'argent, allant se montrer pour la première fois comme un des chefs du parti religieux, voulait paraître entouré de ceux qui l'avaient connu pauvre, estropié, mendiant son pain, il ne faisait que prouver sa soumission au précepte d'humilité que donne cette religion au soutien de laquelle il avait consacré sa vie.

Ce fut un dimanche matin, vers le milieu de juillet, que Jambe-d'argent se rendit sur la lisière du bois de la Saudraie, à une demi-lieue environ du bourg d'Astillé : c'était l'endroit qu'il avait fixé pour le rassemblement général des Chouans. Rien n'avait été omis des soins que demandait une telle réunion. Des guides sûrs, envoyés au devant de chaque bande, étaient chargés de les disséminer dans les fermes voisines du bois, pour que les gens venus de loin pussent prendre quelque repos. Des vivres avaient été préparés d'avance pour eux, et à mesure qu'ils arrivaient, des messagers partaient aussitôt pour en donner avis à Jambe-d'argent.

Les Chouans ne tardèrent pas à paraître de tous les côtés, et l'on eut la satisfaction de reconnaître que pas un de ceux qui avaient engagé leur parole ne manquait au rendez-vous : la plupart même amenaient avec eux un bien plus grand nombre d'hommes qu'on ne l'avait espéré. Cependant il s'en fallait de beaucoup encore que tous les insurgés du Bas-Maine se trouvassent à cette réunion. Nous avons vu précédemment que Jean Chouan avait refusé de s'y rendre (Il ne faut pas perdre de vue que l'affaire d'Astillé est antérieure à sa mort). S'il y fût venu, sans aucun doute toute l'insurrection de la Mayenne eût passé sous son commandement; mais accablé par le chagrin, frappé des plus tristes pressentimens, il était bien loin alors de songer à étendre son autorité. Il se contenta donc, suivant sa promesse, d'envoyer ses plus braves soldats sous les ordres de Délières et de Morière.

D'autre part, les envoyés de Jambe-d'argent n'avaient pas su parvenir à s'aboucher avec les royalistes de l'arrondissement de Mayenne, qui commençaient à prendre les armes sous la conduite des frères Fortin et Billard. Les communications étaient interceptées de ce côté par

le grand nombre de cantonnemens républicains. Par la même raison, il n'avait pas été possible de joindre Coquereau, ni de lui faire connaître cette réunion. Il est facile de le concevoir, d'après ce que nous avons vu de la rapidité de ses marches et de ses expéditions. Deux braves de son canton, Branche-d'Or (Hoisnard) et Francœur (Menant), qui avaient cherché vainement aussi à se joindre à Coquereau, furent seuls avertis, et ils vinrent avec quelques hommes qui s'étaient mis sous leur direction.

De toutes les autres parties du Bas-Maine on était accouru en foule. J'ai déjà eu occasion de signaler la plupart de ceux que l'on remarquait à la tête de chaque bande. De la rive gauche de la Mayenne arrivèrent ensemble Chambord, la France, Sans-pardon, Rattelade, le petit Sans-Peur, les trois frères Corbin, la Ramée, ancien soldat resté fidèle à son roi; Malines, qu'animait le desir de venger son frère tué par les républicains; *Benedicite*, que douze Vendéens avaient pris pour leur guide. Ces derniers portaient sur leurs visages pâles et décharnés la dure empreinte de toutes leurs souffrances, et dans le cœur aussi en était gravé l'implacable ressentiment. Taillefer faisait également

partie de cette troupe, dont quelques mois plus tard il devait devenir le chef; mais jusqu'à ce moment encore il n'avait point attiré l'attention de ses compagnons d'armes.

Sous la conduite de Morière et de Délières étaient venus du bois de Misdon Cribier, Renou, Croissant, Chastenay, Bridier, Goupil, et tous ceux de ce canton que j'ai déjà cités pour leur courage. Les royalistes des environs de Craon, Athé, Laigné, la Chapelle-Craonnaise, amenés par le jeune Le Comte, avaient pour chefs, sous ses ordres, Beauchamp, Hamard, Canonnier, et Allard dit Condé; tous quatre distingués par leur bravoure, ainsi qu'un autre chef de ce canton connu sous le nom de *Major,* mais ce dernier se déshonorait par ses cruautés. L'homme qui avait été le principal agent de ce rassemblement, Moulins le gabeleur, arriva aussi avec sa bande formée comme à l'ordinaire de quelques étrangers sans aveu, et d'un petit nombre de vagabonds du pays à qui convenaient sa vie errante et sa conduite déréglée.

Tous les royalistes que je viens de citer, hors les exceptions que j'ai indiquées, se sont fait remarquer autant par leur conduite honorable que par leur courage et leur zèle. La

plupart étaient déjà regardés comme chefs de bande et devinrent dans la suite capitaines de paroisse et chefs de canton.

La troupe qui marchait sous les ordres directs de Jambe-d'argent égalait à elle seule toutes les autres en nombre. Outre ceux qui portaient journellement les armes, il avait fait marcher dans cette circonstance tous les jeunes gens des campagnes environnantes; mais il était convenu qu'après cette affaire ils rentreraient chez eux et reprendraient leurs travaux. Plusieurs fois les chefs des Chouans firent ainsi des levées en masse qu'ils ne tenaient sur pied que momentanément. Ce moyen avait l'avantage de faire illusion à l'ennemi sur le nombre des insurgés, mais il avait aussi de graves inconvéniens. Cette jeunesse non aguerrie, amenée au combat contre son gré, ne manquait pas de prendre la fuite à la moindre apparence de danger, et souvent répandait ainsi une terreur panique qui finissait par entraîner même les plus courageux.

Quant aux braves de la division de Jambe-d'argent, je crois inutile de rappeler ici leurs noms que j'ai déjà signalés plusieurs fois. Cependant il en est un dont je ne me suis pas encore occupé, et sur le compte duquel je crois néces-

saire de m'expliquer pour qu'il ne reste pas sur la même ligne que les autres. Les détails dans lesquels j'entrerai à son sujet feront l'objet de ma prochaine lettre.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE V.

MONSIEUR,

Après que la révolution dans ses tempêtes eut tout renversé, tout détruit; dans cet entier bouleversement, les bons et les méchans, précipités ensemble, et malgré eux emportés à-la-fois par le même torrent, durent souvent paraître s'avancer d'un commun accord et se diriger vers le même but. Lorsque les paysans manceaux pensèrent qu'ils devaient au prix de leur sang défendre cette religion qui était leur appui, leur consolation, leur espérance, il se trouva que parmi cette foule de chrétiens dont un zèle pieux était le guide bien des gens aussi vinrent se mêler, excités seulement par de coupables motifs.

De ce nombre fut l'homme que je crois devoir tirer des rangs de la troupe religieuse et fidèle qui eut le malheur de l'accueillir. Le surnom de Mousqueton sous lequel il fut connu parmi

les Chouans suffit pour le désigner ; je ne l'appellerai point du nom de sa famille, qui n'a pas mérité de partager le blâme de sa conduite. Mousqueton était originaire du canton de Jambe-d'argent : appelé par la réquisition, il servit quelque temps dans les troupes républicaines et fit la guerre sur les frontières, ensuite il déserta avec quelques-uns de ses camarades et revint se cacher dans son pays, puis il se joignit aux Vendéens à leur passage à Laval ; enfin il reprit les armes avec les Chouans, et fut bientôt compté parmi les plus redoutables, se faisant craindre même des gens de son parti.

Tout son extérieur semblait fait pour justifier cet effroi qu'il inspirait généralement. Sa taille assez haute était mal proportionnée ; ses jambes cagneuses rendaient sa démarche embarrassée ; ses manières brusques, son teint, tour à tour livide ou enflammé, l'expression sinistre de ses yeux louches et hagards, tout manifestait, dès le premier aspect, les dispositions de son naturel irascible, farouche et sanguinaire. Sa voix, ordinairement rauque et sourde, quand il était aux prises avec l'ennemi faisait entendre des cris inarticulés, semblables à des rugissemens. Les combats, le sang

et le carnage faisaient sa jouissance. « Quand » il faut tuer un *pataut,* disait-il, ce n'est pas » pour moi une affaire, je m'en fais un plaisir. » Il se montrait non-seulement impitoyable envers les républicains, mais aussi complétement insensible au sort de ses camarades.

On lui a entendu raconter plusieurs fois un trait qui prouve que les sentimens d'humanité ne lui étaient pas même connus. Dans la déroute du Mans, une dame vendéenne était venue se jeter au devant de son cheval, le suppliant avec des cris et des larmes de consentir à mettre son enfant en croupe derrière lui. « Je suis résignée à périr, disait la mal» heureuse mère, mais que ma fille ne périsse » pas avec moi. Prenez pitié d'elle, sauvez-la : un » jour elle aura vingt mille livres de rente pour » récompenser son libérateur. » — « Je ne voulais » point m'amuser à l'écouter, ajoutait Mousque» ton, ni m'embarrasser de son enfant, et j'allais » continuer ma route ; mais cette femme s'accro» chant à la bride de mon cheval me criait tou» jours : sauvez ma fille, sauvez ma fille! et elle » ne voulait absolument pas me lâcher ; si bien » que pour m'en délivrer je fus obligé de la frap» per à coups de plat de sabre. Je fus bien bête,

» disait-il ensuite, j'aurais dû sauver cet enfant;
» cela m'était facile : à présent j'ai regret de
» l'avoir refusé, car aujourd'hui ma fortune serait
» faite ; mais dans ces momens là je ne pensais
» qu'à ma vie et point à l'argent. Je fus bien
» mal avisé, et je m'en repens tous les jours. »

Mousqueton se fit bientôt une réputation de soldat entreprenant et hardi ; néanmoins les Chouans eurent lieu de reconnaître en plusieurs circonstances qu'il était aussi de ces gens de qui l'on peut dire, *il fut brave un tel jour,* mais sur qui l'on ne peut pas compter en toute occasion. Le nombre des hommes susceptibles de ressentir alternativement l'impulsion de la peur et du courage est bien plus grand qu'on ne le pense communément. Les guerres du genre de celles que faisaient les Chouans, où chaque soldat est en quelque sorte volontaire, en fournissent sans cesse des exemples. D'ailleurs celui en qui l'éducation n'a point gravé profondément le sentiment de l'honneur et du devoir ne s'exposera point à un danger évident, si l'emportement passager de quelque passion violente ne le lui fait affronter, à moins que le pouvoir de l'exemple ou la crainte même ne le retiennent. Cette remarque peut

servir à expliquer pourquoi Mousqueton, qui souvent porta l'audace jusqu'à la plus aveugle témérité, se montra en d'autres occasions craintif et pusillanime.

Quoi qu'il en soit, l'activité infatigable et l'ardeur guerrière que montrait habituellement cet homme lui donnèrent un grand ascendant sur ses compagnons d'armes; et les services qu'il rendait au parti firent plusieurs fois fermer les yeux sur ce qu'il y avait de répréhensible dans sa conduite. Il fut nommé successivement capitaine de paroisse et chef de canton dans la division de Jambe-d'argent. Il faut dire aussi que, durant la vie de celui-ci, Mousqueton sut encore se contraindre un peu; mais ensuite, nulle crainte ne l'arrêtant plus, il ne mit aucune borne à ses désordres. De toutes parts les plus terribles accusations s'élevèrent contre lui, et le rendirent odieux à tous les royalistes. Enfin, après la pacification de 1796, il se livra à de tels excès, que Moustache, indigné de la honte qui en rejaillissait sur les Chouans, vint lui déclarer qu'il le ferait fusiller par ses anciens soldats s'il continuait de mener une telle conduite. Ce fut peu après ce temps que les

autorités républicaines le firent arrêter; mais au lieu de le traduire devant un tribunal et de le faire juger suivant les lois, on voulut qu'une punition méritée portât encore le cachet des mesures révolutionnaires, et on le fit assassiner en route par l'escorte qui l'amenait à Laval.

J'ai jugé nécessaire, Monsieur, de mettre sous vos yeux cet exemple d'un homme qui, sous prétexte de servir la cause de la monarchie, s'abandonna à tout le déréglement de ses penchans vicieux. Malheureusement j'en aurai quelques autres encore à signaler ainsi; mais il est de l'intérêt des royalistes que, sur ce point, la vérité soit bien connue; car ce furent les excès commis par des hommes de cette espèce qui donnèrent occasion aux révolutionnaires d'accuser le parti tout entier. Je le répète encore, si les Chouans, qui ont toujours désavoué de tels auxiliaires, ne les ont pas toujours punis, c'est au malheur de leur position, et non à leur volonté, qu'il faut l'imputer. Telles sont toujours les funestes conséquences de la guerre civile. Mais en dernier résultat, sur qui doit porter la responsabilité, si ce n'est sur ceux dont les attentats provoquaient de telles réactions?

Je reviendrai dans ma prochaine lettre au récit de l'attaque du poste d'Astillé que cette digression nous a fait perdre de vue.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE VI.

Monsieur,

Jambe-d'argent s'étant assuré que tous les hommes sur lesquels il avait compté étaient arrivés au rendez-vous, il les fit rassembler en deux colonnes et donna l'ordre de se mettre en marche sans bruit, en se tenant le long des haies et des fossés, afin de ne pas être aperçu de loin et de tomber à l'improviste sur l'ennemi qui était sans défiance. La première colonne, peu nombreuse et composée de gens du pays, fut envoyée en avant : elle était chargée de tourner le bourg, pour qu'il fût attaqué de tous les côtés à-la-fois; mais elle ne devait se montrer qu'au moment où l'affaire serait engagée. L'autre colonne, forte de quatre cents hommes environ, restait sous la conduite de Jambe-d'argent et devait commencer l'attaque.

Avant d'arriver au bourg il fallait traverser le petit hameau de La Porte; Jambe-d'argent le

fit cerner, pensant bien qu'on y rencontrerait des soldats républicains qui s'y rendaient journellement pour chercher des provisions. En effet cinq hommes s'y trouvèrent, et furent faits prisonniers. Ils demandèrent la vie, et promirent si on voulait les épargner de déterminer le poste entier à se rendre sans combattre; déclarant en outre qu'il s'y trouvait trois mille cartouches et un baril de poudre nouvellement arrivés qui seraient livrés aux Chouans, ainsi que les armes et bagages de la garnison. Leurs propositions allaient être acceptées et l'on allait relâcher sur parole un de ces militaires pour entamer les pourparlers, lorsque plusieurs coups de feu se firent entendre dans le bourg d'Astillé. Alors Jambe-d'argent donna l'ordre de retenir les prisonniers, et courut vers le côté d'où partait la fusillade. C'était la première colonne qui avait engagé cette attaque. Nonobstant ce qui était convenu, elle avait toujours marché en avant, et quelques-uns de ses hommes les plus agiles, se glissant au travers d'un champ de blé qui les cachait, étaient parvenus à s'approcher, sans être vus, à dix pas de la sentinelle placée de ce côté. De là, s'élançant brusquement sur elle, ils l'avaient saisie et désarmée

avant qu'elle pût donner l'alarme. Alors toute la colonne, entrant dans le bourg sans obstacle, avait couru vers le corps-de-garde républicain aux cris répétés de *vive le Roi*. Le chef du poste, averti seulement par ces cris, était sorti pour en savoir la cause. C'était cet homme qui, peu de jours auparavant, avait donné une alerte aux Chouans à la Reingeardière. Il fut reconnu par plusieurs d'entre eux; cinquante voix s'élevèrent à-la-fois : « Rends-toi! rends-toi! » — Non, jamais à vous, brigands! » Une décharge générale suivit cette réponse de l'officier, et il alla tomber percé de dix balles près de la porte de l'église où il voulait se réfugier : ses soldats qui le suivaient se hâtèrent d'y entrer et s'y barricadèrent. Quelques-uns, avant d'arriver jusque-là, furent également atteints par les coups de l'ennemi; d'autres, saisis d'effroi, rentrèrent dans le corps-de-garde où ils crurent pouvoir se défendre; mais les Vendéens venus avec *Benedicite* les ayant aperçus les attaquèrent avec une telle furie, que, malgré leur vive résistance, qui du premier choc mit cinq des assaillans hors de combat, ils furent forcés dans leur refuge, et pas un n'échappa à la vengeance d'un ennemi irrité.

Il y eut aussi quelques soldats qui, se trouvant disséminés dans le bourg au moment de l'entrée des Chouans, tentèrent de s'enfuir à travers les champs; mais ils vinrent à passer à la vue des hommes du bois de Misdon, reconnus pour les plus habiles coureurs, et ils ne purent leur échapper. Goupil seul en atteignit trois successivement, bien qu'il fût déjà chargé de deux havre-sacs dont il s'était emparé.

Un seul des fuyards, qui s'était dirigé d'un autre côté, était déjà assez avancé dans la campagne et pouvait se croire hors de danger; mais un Chouan l'ayant aperçu de loin s'était élancé à sa poursuite et bientôt arriva sur ses pas. Ce Chouan était un jeune homme de la paroisse de Quelaines connu sous le nom de *le Blond;* il s'attendait qu'en le voyant seul le républicain allait se mettre en défense, mais celui-ci, après avoir tenté un moment de presser sa course, s'arrêta tout-à-coup, et se tournant vers son ennemi en se mettant les deux mains sur les yeux : « fusille-moi tout de suite, s'écria-t-il, » je ne puis courir davantage ! » Mais le jeune homme qui allait se jeter en furieux sur un combattant, qui n'eût pas hésité non-plus à frapper un fuyard, ne sut point se décider à

immoler la victime qui venait se livrer elle-même. « Je ne te tuerai pas, dit-il au soldat, puisque tu » t'es mis entre mes mains; jette ton uniforme » et sauve-toi si tu peux. » Mais l'homme était tellement troublé par la peur qu'il restait là immobile : Le Blond fut obligé de le prendre par le bras et de le conduire pendant quelques pas; enfin il revint à lui, mais sans pouvoir parler; il serra la main du jeune Chouan et s'éloigna.

Cependant le reste de la garnison, retranché dans l'église dont les murailles avaient été crénelées de tous côtés, faisait un feu meurtrier sur les assaillans qui voulaient s'avancer au milieu du bourg. Ce fut dans ce moment-là que Jambe-d'argent arriva sur les lieux. Du premier coup-d'œil il jugea combien les obstacles étaient augmentés par la précipitation irréfléchie des Chouans, qui auraient dû avant tout songer à s'emparer de l'église. Alors il pensa de nouveau à recourir à l'entremise des soldats qu'on avait arrêtés dans le hameau de La Porte, pour entrer en pourparler avec les assiégés, et les décider à évacuer leur poste; mais cette ressource venait encore de lui échapper. A peine s'était-il éloigné des prisonniers, que ceux qui

les gardaient, voyant le combat engagé, agitèrent s'ils ne devaient pas se défaire de ces hommes qui semblaient avoir voulu les tromper par de fausses promesses. Mousqueton, qui s'était d'abord porté d'un autre côté, arriva sur ces entrefaites. A peine aperçoit-il les soldats républicains au milieu du groupe qui délibérait sur leur sort, qu'il tire son sabre, se précipite sur eux, criant d'une voix de tonnerre : « point de grâce » aux bleus, la mort, la mort! » et les malheureux tombaient tour-à-tour sous ses coups. Un d'eux se mit à dire : « Grâce pour moi, grâce, je suis » père de famille, j'ai quatre enfans, grâce, grâce! » — Non, tu mourras, reprit Mousqueton, tu le » mérites plus qu'un autre : la loi t'exemptait de » porter les armes, et tu es venu volontairement » contre nous. » Et la réponse n'était pas encore achevée que déjà l'homme était tombé frappé d'un coup mortel.

Les Chouans se hâtèrent de quitter le lieu de cette terrible exécution et rejoignirent Jambe-d'argent. Ceux qui lui racontèrent ce qui s'était passé, faisant le signe de la croix, disaient en frémissant : « Que la Sainte Vierge nous protége; » mais nous ne lui demandons pas le courage » de Mousqueton : il nous serait moins dur de

» souffrir nous-mêmes la mort que d'avoir à la
» donner, ainsi qu'il l'a fait, à des gens qui de-
» mandaient grâce. »

Cependant celui-ci, après s'être assuré qu'aucune de ses victimes n'avait échappé à ses coups, s'élança pour prendre part au combat; et quand, cherchant une issue pour joindre l'ennemi, il s'en allait courant à l'entour de l'édifice qui le mettait à l'abri de ses attaques, on eût pu croire en entendant ses cris terribles, en voyant ses transports furieux, qu'il s'était enivré de ce sang dont ses vêtemens, ses mains et son visage étaient couverts. A la fin, ne sachant que tenter dans sa rage impuissante, de temps à autre il déchargeait sa carabine contre les murailles de l'église, comme s'il eût espéré que sa fureur donnerait aux balles la force de tout renverser. Animée par son exemple, la foule les Chouans nouveaux venus continuait de faire une fusillade inutile. Il y en eut même qui, poussés par une aveugle témérité, ou peut-être faute de savoir apprécier le danger, s'avancèrent jusque sous le feu des républicains qui tiraient sans relâche par les meurtrières pratiquées dans les murs; de sorte que plusieurs furent tués et un grand nombre blessés. Alors les Chouans, pour se

mettre à couvert, commencèrent à entrer dans les maisons voisines de l'église.

Jusqu'à ce moment les habitans du bourg s'étaient tenus soigneusement renfermés chez eux, espérant qu'ils resteraient étrangers à cette affaire, quelle qu'en fut l'issue; mais quand ils virent qu'on commençait à enfoncer leurs portes, la frayeur s'empara d'eux, et plusieurs quittèrent leurs maisons pour se sauver à travers les champs.

De ce nombre fut l'agent national de la commune : c'était un homme d'un âge déjà avancé. Ses opinions républicaines ne l'avaient point fait sortir de son caractère conciliant et modéré. Nous avons vu que, lors du rassemblement des Chouans dans le champ de La Graverie, il n'avait pas voulu les envoyer dénoncer aux républicains de Cossé. Jambe-d'argent, qui rendait justice à sa modération et à ses bonnes qualités, lui avait plusieurs fois fait donner l'assurance qu'il n'avait rien à redouter de la part des Chouans. Mais dans ce moment la peur fit tout oublier à cet homme. Il voulut s'enfuir, et à peine fut-il sorti de chez lui qu'une balle l'atteignit et le tua sur la place.

Lorsque Jambe-d'argent apprit ce malheur, qui sans doute allait être suivi de plusieurs

autres du même genre, il entreprit de nouveau de mettre fin aux vains efforts des Chouans, qu'il trouvait d'ailleurs suffisamment vengés par la mort de l'officier qui avait recommencé les hostilités. Il envoya donc de tous côtés porter l'ordre de se retirer, et l'on commençait déjà à se rassembler à quelque distance du bourg, lorsque Mousqueton, qui n'avait pas cessé de chercher les moyens de forcer les républicains dans leur refuge, accourut en poussant des cris de triomphe, annonçant qu'il était sûr enfin de venir à bout des bleus et que dans peu il les aurait en son pouvoir.

Il explique alors à Jambe-d'argent qu'il a trouvé dans le bourg un énorme tas de fagots; qu'il faut en apporter un grand nombre auquel on mettra le feu par une des extrémités, et que lui se charge alors d'aller les placer tout enflammés jusque sous le toit de l'église et contre les portes, qui de cette façon seront bien vite en cendres. « En moins d'un quart d'heure, ajoutait » Mousqueton avec un rire féroce, nos *bleus* » seront tous *rouges* et auront déjà un avant- » goût du feu de l'enfer qui les attend. » La foule, applaudissant à cet expédient terrible, allait s'empresser de le mettre à exécution;

lorsque Jambe-d'argent l'arrêta, déclarant qu'il ne souffrirait pas que le feu fût mis à l'église. Mais Mousqueton répondit que ce n'était pas le temps d'avoir des scrupules, qu'il en prenait le péché sur sa conscience, et de nouveau il entraînait les autres à lui prêter secours. « Restez ici, s'écria le chef, je défends de rien faire » de pareil : il ne sera pas dit que l'église où » Jambe-d'argent a reçu le baptême ait été brûlée » par des gens qu'il commandait. » Mousqueton alors, s'emportant en reproches, l'accusa de faire manquer un succès assuré, ajoutant qu'il aurait et le blâme et la honte d'une telle faute. « Je » prends la faute pour mon compte, répliqua » Jambe-d'argent; mais quant à la honte, elle est » pour ceux qui n'approuveraient pas mes rai- » sons : au reste, je veux être obéi, et si les » paroles ne suffissent pas ma carabine et mon » sabre les soutiendront. »

Les principaux d'entre les Chouans se trouvaient réunis auprès de Jambe-d'argent; ils approuvèrent hautement ses motifs, et Mousqueton fut contraint de céder; mais ce ne fut pas sans avoir déclaré d'un ton menaçant que s'il se soumettait c'était seulement *par le respect du bon Dieu* dont on s'appuyait, et non

par la crainte du sabre de Jambe-d'argent. Celui-ci, qui avait cru devoir mettre en avant *cette dernière raison* d'un chef de parti, satisfait d'avoir obtenu l'obéissance, dédaigna de répondre, et décida qu'on ne devait pas rester plus long-temps en ce lieu, faisant observer que, vu la durée de la fusillade, les républicains du voisinage, avertis par le bruit, avaient dû marcher sur Astillé, où ils pouvaient arriver d'un instant à l'autre, et que si l'on restait davantage on s'exposerait au risque d'être entouré par des forces supérieures. On fit donc les dispositions pour s'éloigner sur-le-champ. Les jeunes gens du canton, qu'on avait rassemblés pour cette seule entreprise, furent renvoyés chez eux, et les Chouans, restés au nombre de cent hommes environ, allèrent au château de la Rongère, d'où ils passèrent sur la rive gauche de la Mayenne.

Dès ce soir-là même, après s'être bien assurés que l'ennemi s'était éloigné, les républicains mirent en réquisition plusieurs charrettes de paysans; ils y chargèrent leurs bagages, y placèrent leurs blessés, et partirent en grande hâte pour se réunir au poste de Cossé.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE VII.

Monsieur,

Avant de suivre Jambe-d'argent sur la rive gauche de la Mayenne, je dois vous faire connaître un exemple touchant de ce courage qu'une pitié généreuse inspira si souvent aux femmes du Bas-Maine. Quand l'attaque d'Astillé commença, un soldat républicain qui se trouvait alors éloigné du reste de sa troupe voulut courir pour la rejoindre, mais dans le trajet une balle l'ayant atteint il tomba grièvement blessé au milieu de la rue et y resta sans pouvoir se relever.

Il était là gisant, tout proche d'une petite maison qu'habitaient trois pauvres femmes, fileuses de profession. Dans ce moment, elles s'y tenaient soigneusement enfermées, et, toutes tremblantes, prosternées à genoux, elles priaient Dieu de les protéger, lorsqu'à travers le bruit

de la fusillade et les cris des combattans leur oreille est frappée d'un gémissement que la douleur arrachait au blessé. Une d'entre elles va regarder par une petite lucarne : « Mi-
» séricorde, s'écrie-t-elle, c'est un bleu qui est
» là, étendu par terre, presqu'à notre porte.
» Son sang coule à gros bouillons, il va dé-
» faillir ! le laisserons-nous donc périr ainsi
» sans lui donner secours, ni pour son corps,
» ni pour son ame ? — Madeleine, que voudrais-
» tu donc faire, disent les deux autres, saisies
» d'un nouvel effroi ? si nous ne tenons pas la
» maison fermée, il est sûr que nous nous ferons
» tuer ! » — Mais Madeleine, ne les écoutant pas, entr'ouvrit la porte et appela le blessé, lui criant de tâcher de se lever pour se réfugier chez elle. Le malheureux n'en avait pas la force, à peine même put-il répondre par un faible soupir. Au même instant, la fusillade vint à redoubler, et, par un mouvement involontaire, Madeleine referma vivement sa porte, demeurant toute saisie et immobile de frayeur.

Mais bientôt les plaintes du blessé viennent de nouveau frapper son oreille et la font tressaillir. « Il me fend le cœur, dit-elle, c'est

» *trop grand'pitié* de l'abandonner! Je veux » *voir à l'aider* pour qu'il se retire ici où nous » pourrons le soigner. — A quoi penses-tu » donc, reprend une des femmes; iras-tu le » chercher au travers des coups de fusil? tu es » morte si tu sors! »

Mais celle-ci répondit « : La Sainte Vierge me » gardera, je l'espère; je ne peux endurer d'en- » tendre ce pauvre bleu *se douloir* ainsi. A la vo- » lonté du bon Dieu! je m'en vais le chercher. » Elle rouvre alors sa porte, et, malgré les balles qui sifflent de tous côtés, elle court au soldat, et, le soulevant de son mieux, elle l'engage à faire un effort pour marcher. Il l'essaye en vain, et retombe aussitôt. Madeleine ne se décourage pas : elle retourne chez elle, se munit de deux gros écheveaux de fil, revient au blessé, les lui enlace par dessous les bras, puis, réunissant toutes ses forces, elle se met à le traîner à reculons et l'amène ainsi jusque dans l'intérieur de sa maison.

Cet homme n'était pas mortellement blessé; le sang fut arrêté à temps, et les soins qu'il reçut l'arrachèrent à la mort. Cependant il était hors d'état d'être transporté lorsque les républicains évacuèrent le bourg d'Astillé. Il resta

donc encore abandonné à la charité des trois fileuses. Elles entreprirent de le sauver une seconde fois en le gardant, à l'insu des Chouans, caché dans leur maison. Mais le blessé y avait été aperçu, et dès que Jambe-d'argent revint dans le canton, un voisin alla le lui dénoncer. Celui-ci chargea le Grand-Chasseur, dont il connaissait la prudence et la modération, de savoir la vérité sur cette affaire. Il apprit comment la chose s'était passée : « Voilà une belle » action et une brave femme aussi, dit-il; ce » n'est pas à celle qui a si bon courage et si » bon cœur que Jambe-d'argent fera de la peine : » l'homme qu'elle veut sauver sera sauvé. » Madeleine fut avertie sous main du danger de son protégé; il commençait à se guérir : la nuit suivante, d'après un ordre secret, un guide avec un cheval vint le prendre et alla le déposer à l'entrée du bourg de Cossé où les républicains continuaient de tenir garnison.

Quand le Grand-Chasseur me raconta ce trait, il me dit que Madeleine vivait encore, mais qu'elle n'habitait plus Astillé. Il me promit de s'informer d'elle et de chercher à savoir son nom de famille qu'il ne connaissait pas. Il n'a pu tenir cette promesse : ce brave soldat, à qui

je dois la connaissance de plusieurs faits remarquables de la guerre des Chouans, vient de mourir après une courte maladie. Il n'était pas âgé; les fatigues, bien plus que les années, ont usé sa vie. C'est ainsi qu'on voit chaque jour disparaître quelques-uns des derniers débris de la ligue fidèle. Encore un peu de temps, et pour attester les généreux efforts de la fidélité des paysans manceaux il ne restera plus d'autre témoignage que ce récit imparfait de leur compatriote. Puisse-t-il du moins servir à sauver de l'oubli des souvenirs dont le Maine doit s'honorer!

En faisant des recherches pour apprendre ce qu'était devenue la courageuse Madeleine, il m'est revenu un second exemple d'une généreuse compassion, donné également par un habitant du bourg d'Astillé, et qui y demeure encore aujourd'hui.

Un tisserand, nommé Gautier, était vers le déclin du jour à s'entretenir avec sa femme des événemens de la journée, lorsqu'un homme entièrement nu vint tout-à-coup se précipiter dans sa maison en s'écriant : « Ayez pitié de » moi, sauvez-moi la vie! » C'était un soldat républicain, qui, au commencement de l'action,

avait été pris par la bande de Moulins. On l'avait mené à l'écart et dépouillé de ses vêtemens pour le fusiller. Mais tandis qu'on était occupé à se disputer le butin, sans prendre garde à lui, tout-à-coup l'idée lui était venue de se sauver en s'élançant au travers d'un champ de blé dont il était proche. Il avait affaire à des hommes qui pensaient bien moins à leur prisonnier qu'à ses dépouilles; ils se contentèrent de tirer quelques coups de fusil sur lui, et ne s'en inquiétèrent pas davantage. Leur décharge ne l'atteignit pas : le fugitif alla se cacher dans le plus épais du blé et y resta toute la journée sans bouger ; enfin, à l'approche de la nuit, il sortit de son asile pour venir implorer une pitié sur laquelle il osait à peine compter. Toutefois, elle ne lui fut pas refusée.

Celui à qui il s'adressait n'aimait pas les républicains, et il en avait été maltraité; mais c'était un homme pieux, il ne pensa point à se venger ; il n'avait que peu de ressources, ne vivait que de son travail, mais il était charitable, il se crut assez riche pour donner. Il couvrit de ses vêtemens le soldat dépouillé, et, après avoir partagé son souper avec lui, il le conduisit au milieu de la nuit à trois quarts de

lieue de là, jusque sur la grande route qui mène à Cossé, où il n'avait plus rien à redouter.

Gautier pouvait craindre pour lui-même que sa compassion envers un ennemi ne lui fût imputée à crime par les Chouans; mais cette idée ne l'avait point arrêté. Dans ce temps là, pour qui n'aurait osé braver le danger il se serait trouvé peu d'occasions de bien faire.

Durant tout le cours de cette guerre terrible que soutinrent les Chouans, une foule de pareils traits d'une courageuse charité se reproduisit sans cesse dans les campagnes du Bas-Maine. On ne saurait trop le faire remarquer: dans ces jours d'affliction, toujours à côté des fureurs du crime se montra le dévouement de la vertu, et le plus exécrable forfait ne resta point sans une héroïque expiation. Ce fut Dieu, sans doute, qui le permit ainsi, afin qu'au milieu des châtimens de sa colère, le chrétien ne pût jamais douter de sa miséricorde.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE VIII.

Monsieur,

Jambe-d'Argent, ne se laissant pas décourager par le peu de succès de l'entreprise faite sur le poste d'Astillé, songea aussitôt à tirer parti de la circonstance qui laissait encore l'élite des Chouans sous ses ordres. Il lui parut avantageux d'annoncer brusquement, et par un coup d'éclat, le commencement des hostilités sur la rive gauche de la Mayenne. Jusque-là il n'y avait point encore eu d'engagement sérieux dans ce canton; il était temps de montrer à l'ennemi que désormais une lutte redoutable allait s'engager sur tous les points.

D'après les renseignemens que donnèrent les gens du pays, on sut que le poste républicain établi au bourg de Parné, dont on était peu éloigné, se gardait avec beaucoup de négligence; bien qu'il fût peu nombreux et composé de nouvelles

recrues. Jambe-d'argent jugea qu'il trouverait là un dédommagement à la tentative manquée sur le bourg d'Astillé; et les Chouans, d'après sa proposition, résolurent de tenter cette attaque dès le lendemain matin. Ils restèrent donc réunis, et vinrent passer la nuit dans les environs du bois de Bergault, qui est voisin de Parné (1).

On a pu remarquer déjà que les Chouans, lorsqu'ils se tenaient rassemblés, allaient presque toujours prendre position sur la lisière des bois-taillis qui se rencontrent fréquemment dans toutes les parties du Bas-Maine. Ce n'était pas sans raison qu'ils agissaient ainsi : par cette précaution, ils se ménageaient un refuge assuré en cas de surprise de la part de l'ennemi; car celui-ci presque toujours cessait sa poursuite aussitôt qu'il voyait les Chouans s'embusquer dans les bois. L'expérience avait appris aux républicains que, dans ce cas, leurs adversaires étant tous habiles tireurs, et d'ailleurs ayant la connaissance du terrain, avaient un immense avantage sur eux, qui n'étaient pas habitués à ajus-

---

(1) Le bourg de Parné est à une lieue et demie de Laval sur la route du Mans.

ter leur coup, et qui craignaient toujours de s'égarer s'ils s'écartaient les uns des autres.

Vers la fin de la guerre, lorsque les Chouans ne furent plus commandés par des hommes sortis de leurs rangs, on négligea souvent de suivre l'usage adopté jusque-là dans leurs haltes. Aussi plusieurs fois eut-on à s'en repentir. Cette habitude était d'autant plus judicieuse, qu'elle remédiait, au moins en partie, à l'incorrigible négligence des paysans, qui ne purent jamais s'assujettir à rester en faction autour de leurs postes.

Les dispositions pour l'attaque du cantonnement de Parné furent faites avec prudence et habileté. On sentait quel désavantage et quelle honte ce serait pour le parti d'échouer coup sur coup dans deux entreprises, et rien ne fut négligé pour assurer la réussite. Comme à l'ordinaire, on se partagea en petites troupes, pour attaquer le bourg de plusieurs côtés à la fois, et des Chouans du canton, à qui les lieux étaient bien connus, furent chargés de servir de guides. Ceux-ci eurent soin de se travestir et de se barbouiller le visage, pour ne pas être reconnus des habitans, dont les dénonciations eussent pu compromettre leurs familles.

Il est à remarquer que cette mascarade, qui, à part son motif, pouvait à peine sembler propre à effrayer des enfans, produisit néanmoins une grande impression de terreur sur les patriotes du pays. Ils devinèrent aisément la raison de ces déguisemens, et songèrent avec effroi que maintenant ils allaient sans cesse avoir autour d'eux un ennemi armé, qui surveillait leur conduite, épiait leurs discours, et pouvait à tout instant frapper impunément. Bien des gens firent ces réflexions et se déterminèrent à aller chercher un asile à Laval. Cette ville se trouva ainsi bientôt remplie d'une foule de patriotes, que de semblables craintes y amenaient de toutes les campagnes environnantes. On les appelait *les réfugiés;* quelques-uns d'entre eux, animés par la vengeance, servirent de guides aux colonnes républicaines qui poursuivaient les Chouans; et la connaissance qu'ils avaient et des hommes et des localités leur fournit le moyen de faire au parti royaliste un mal incalculable.

Mais revenons à l'entreprise des Chouans sur Parné. Ceux-ci, après avoir fait tous leurs préparatifs, se tinrent une partie de la matinée cachés dans le bois de Bergault. Ils savaient que vers midi les soldats se répandaient dans les

maisons du bourg, pour prendre leur repas chez les habitans; l'heure venue, on se mit en marche en silence; Parné fut cerné sans bruit; les deux sentinelles, brusquement saisies, ne purent donner l'alarme, et le corps-de-garde, où les armes étaient déposées, était déjà au pouvoir des Chouans, quand les républicains s'aperçurent de leur présence. Pas un ne tenta une résistance inutile, tous cherchèrent leur salut dans la fuite; mais il fallut passer au travers d'une grêle de balles : onze hommes tombèrent sur la place, le reste se sauva à Laval, laissant le bagage, les armes, les munitions, pour prix d'une victoire qui ne coûta aux Chouans que la peine de paraître. Satisfaits de ce succès, et tous chargés de leur butin, ils se séparèrent alors, et les différentes bandes reprirent chacune la route de son canton, s'engageant du reste mutuellement à se réunir de nouveau au premier appel.

Ainsi, pour cette fois du moins, un projet pour lequel on s'était donné tant de soins et de mouvemens ne fut pas formé en pure perte. Quand bien même il ne réussit pas de tout point, on eut toutefois à se féliciter de ses résultats. Rarement en arriva-t-il ainsi pour les entre-

prises préparées de longue main, et où l'on voulut employer un grand concours de monde. Elles échouèrent presque toujours, par le défaut de secret, la précipitation ou le peu d'ensemble qu'on mit dans l'exécution; souvent même elles eurent des suites funestes amenées par la trahison, ou causées par les rivalités qui bientôt s'élevèrent entre plusieurs des chefs. Il est certain que les plus brillans faits d'armes et les avantages les plus marquans furent constamment obtenus, soit par le dévouement réfléchi d'un petit nombre de braves, soit quand la foule se trouva poussée par l'élan imprévu d'une soudaine résolution.

Ce premier rassemblement des Chouans de toutes les parties du Bas-Maine produisit d'ailleurs tous les effets avantageux qu'on en avait attendus. Désormais chaque bande se tint assurée qu'elle pouvait trouver, dans son voisinage, du secours et un asile. Les chefs apprirent à se connaître les uns les autres; on se fit part des projets, des espérances, des ressources que l'avenir devait amener. On ne douta plus de la vérité des récits qui annonçaient que l'Anjou, la Bretagne, la Normandie, s'insurgeaient à-la-fois. On cita les noms des chefs de ce mouve-

ment général : messieurs de Scepeaux, de Puysaye, Duboisguy, &c. On ne manqua pas aussi de s'entretenir de ce jeune inconnu, M. Jacques, qui déjà s'était montré dans plusieurs cantons; il était l'objet de mille conjectures, et tous mettaient en lui leur espoir : enfin on ajoutait, mais avec plus de mystère, que des secours inattendus, des auxiliaires puissans, étaient sur le point de se joindre à l'insurrection, et l'on se hasardait à prononcer les plus augustes noms. C'était alors, que, se confiant dans l'avenir, nos paysans s'applaudissaient avec un noble orgueil d'avoir les premiers engagé la lutte glorieuse qui allait enfin mettre un terme aux maux de la France. Pendant quelque temps les Chouans ne rêvèrent plus que succès et triomphes, et bien des gens qui jusqu'à ce jour étaient restés incertains se hâtèrent d'accourir dans leurs rangs, espérant bien aussi avoir leur part des lauriers.

Dans ce moment où tous les esprits s'exaltaient, pleins de confiance et d'enthousiasme, celui qui, avant tous les autres, eût pu se glorifier du courageux exemple donné par les Manceaux, venait d'être enlevé à cette gloire à laquelle, dans la simplicité de son zèle, il n'avait jamais

eu la pensée de prétendre. Les derniers faits dont je viens de rendre compte nous ramènent à la fin de juillet 1794, époque de la mort de Jean Chouan. Dans les lettres suivantes j'essaierai, Monsieur, de vous faire connaître la direction nouvelle que prit la Chouannerie après cet événement.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE IX.

Monsieur,

Vous avez pu remarquer que Jean-Chouan, premier moteur du soulèvement des paysans du Bas-Maine, fut aussi regardé, dans les commencemens, comme l'unique chef de son parti, comme celui de qui tous les autres recevaient leur direction ou attendaient leur appui. Les républicains sur-tout le considéraient ainsi, et le nom qu'ils donnèrent à l'insurrection le témoigne assez. Cependant, et dès l'origine, on eût pu le reconnaître : Jean-Chouan semblait venu plutôt pour ouvrir et préparer la voie que pour rester à la tête et garder la conduite de l'entreprise. Lui-même avait toujours paru préoccupé de cette idée. C'était au prince de Talmont qu'il rapportait la fin de ses projets, et dès qu'il eut perdu ce mobile de toutes ses actions, il ne vit plus de but fixe pour diriger ses efforts. Quand ensuite le sort funeste de tous ceux qui lui étaient

chers vint successivement le frapper de si rudes coups, il finit par fléchir sous le fardeau de ses peines. Alors, en la place du vaillant champion, si plein d'audace et de confiance, il ne resta plus qu'une victime résignée au martyre. Aussi la mort de Jean-Chouan, si vivement déplorée par ses compagnons d'armes, ne fut pas un motif de découragement pour le parti; car déjà depuis long-temps ce n'était plus en lui seul qu'on mettait ses espérances.

Dans ces jours de malheur, on s'efforçait sans cesse de trouver quelque prétexte pour se confier dans un avenir dont on ne voulait pas désespérer. Déjà même avant que Jean-Chouan eût succombé, les royalistes du Bas-Maine nommaient celui à qui la première place paraissait réservée. Le nom de M. Jacques était répété par toutes les bouches. Ce nom, qu'entourait le prestige du mystère, semblait avoir quelque chose de magique. Il suffisait de le prononcer pour calmer les craintes, ranimer l'espoir, réveiller le courage. Toutefois le personnage que l'on désignait ainsi n'avait fait que se laisser voir et ne se laissait pas connaître. Les gens sensés pouvaient même croire que ceux qui en parlaient, entraînés par leur enthousiasme, at-

tribuaient à un être imaginaire toutes les qualités d'un héros, que chacun se plaisait à former suivant ses idées.

Les Chouans auxquels M. Jacques s'était d'abord montré le proclamaient infatigable, intrépide et habile dans la guerre. Les chefs avaient eu à s'applaudir d'avoir suivi ses avis; les soldats répétaient dans leurs marches les refrains belliqueux qu'il leur avait appris. D'autre part, quelques-uns des ecclésiastiques cachés dans la campagne avaient eu l'occasion de se trouver avec lui, et ils témoignaient que par son instruction, ses pieux sentimens, la sagesse de ses vues, l'utilité de ses projets, il devait inspirer toute confiance. Ils connaissaient ses plans, et appuyaient sa résolution magnanime de tout hasarder pour combattre la révolution.

Ce n'était pas tout encore, M. Jacques avait aussi été accueilli dans les châteaux où quelques familles nobles avaient persisté à demeurer malgré les troubles; et les dames, à leur tour, avaient trouvé que le jeune inconnu possédait cette aisance de manières, cette pureté de langage, ce ton de politesse facile que l'usage de la bonne compagnie peut seul donner. De plus, elles parlaient de sa tournure distinguée, de sa

taille haute, svelte et bien prise, de sa physionomie intéressante; elles avaient remarqué jusqu'à son costume, dont l'élégante recherche avait quelque chose de bizarre et d'étranger, qui y donnait un nouvel agrément. On savait encore qu'il composait des vers, qu'il les chantait d'une voix touchante; et la mélancolie involontaire à laquelle il s'abandonnait souvent faisait penser qu'il n'avouait pas toutes les peines qu'il avait à souffrir. On avait bien quelquefois tenté de le faire expliquer sur sa famille, son état, son nom et sa patrie, mais après avoir essayé d'éluder les questions, il avait répondu à la fin : « J'ai tou-
» jours servi le Roi; avant les troubles j'étais
» militaire, ensuite j'ai combattu dans les rangs
» vendéens, et aujourd'hui je viens me réunir
» aux Chouans. Le reste, inutile à savoir, pour-
» rait être dangereux à dire; je me suis interdit
» d'en parler. » De ce moment on n'avait plus cherché à soulever le voile dont le jeune royaliste restait enveloppé, et l'importance présumée de ce secret, qu'il disait ne pouvoir révéler, augmentait encore l'ascendant qu'il savait prendre sur tout le monde.

M. Jacques avait commencé d'abord à se montrer dans les environs de Château-Gon-

thier; il avait parcouru les paroisses de Bouère, Gray, Fromentières, le Bignon, Maisoncelles, et tous les Chouans, tous les habitans de ces cantons mirent aussitôt en lui une entière confiance; de sorte que sans paraître vouloir s'emparer de l'autorité, en se montrant seulement, suivant l'occasion, conseiller judicieux ou soldat plein de zèle, il arriva insensiblement à être considéré comme le chef de qui tout dépendait.

Tels étaient les divers renseignemens qu'on s'empressait de recueillir, et que chacun répétait à l'envi. Et ce rare assemblage de tant de qualités attribuées au même homme ne rencontrait pas d'incrédules, n'excitait pas même le moindre doute. Tous les témoignages se trouvaient unanimes sur ce point, que M. Jacques semblait destiné à relever le parti royaliste dans le Maine, diriger l'insurrection et sans doute assurer son triomphe : dès-lors on voulait croire à tout le reste; et après tout, n'était-il pas permis d'espérer que des temps si fertiles en grands criminels produiraient aussi quelques héros?

Le jeune homme objet de tant de prédilections n'étant pas né dans le Maine, comme nous le verrons plus tard, le détail de tout ce

qu'il a fait pour la cause de la monarchie n'appartient pas directement à mon sujet. Néanmoins j'ai dû rendre compte de l'impression que produisit son apparition au milieu des Chouans; et d'ailleurs, lorsqu'il vint donner une impulsion générale à l'insurrection du Maine, en essayant de se mettre à sa tête, ce qu'il fit alors devient inséparable des faits que j'ai à raconter.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE X.

MONSIEUR,

Nous avons laissé Coquereau au moment où il se sépara des royalistes de l'Anjou, après avoir, de concert avec eux, livré plusieurs combats aux républicains. Je vais continuer de vous faire connaître ce qu'il fit de plus important depuis cette époque.

Après quelques jours passés dans l'inaction, ce chef sentit bientôt sa patience lassée, quand il vit les patriotes ne tenir aucun compte de ses menaces et continuer de retenir ses parens en prison. Furieux d'avoir laissé croire, par ses délais, qu'on pouvait impunément lui faire essuyer des refus, il ne voulut plus dès-lors prendre conseil que de sa colère, et s'occupa du soin d'assurer ses vengeances.

Telles étaient les dispositions où il se trouvait, quand on vint lui porter des plaintes contre

les habitans du bourg de Saint-Laurent (1). Ceux-ci avaient, pour la plupart, embrassé avec ardeur les opinions révolutionnaires. Ils s'étaient organisés en garde nationale, faisaient des battues continuelles dans la campagne, poursuivant sans relâche les Chouans isolés que des espions venaient leur dénoncer, et de plus pillant et maltraitant tous les paysans dont ils connaissaient les sentimens royalistes Coquereau, déjà irrité, promet une éclatante punition d'une telle conduite : il en fera le premier exemple des sanglantes exécutions qu'il a annoncées.

Dans la matinée du 3 août 1794, les Chouans se présentèrent inopinément devant le bourg de Saint-Laurent ; ils ne trouvèrent aucun obstacle à leur entrée. On les croyait bien loin de là, sur l'autre rive de la Mayenne, et dans cette confiance, aucune précaution n'était prise, ni pour leur résister, ni même pour être averti de leur approche.

C'était un dimanche, et l'agent de la commune, le chef de la garde nationale, les mem-

(1) Saint-Laurent-des-Mortiers, bourg du département de la Mayenne à trois lieues sud-est de Château-Gonthier.

bres du conseil municipal, et quelques autres patriotes, gardant l'habitude, malgré leurs nouveaux principes, de s'abstenir du travail ce jour-là, s'étaient rassemblés pour lire les gazettes et les nouveaux décrets qu'on leur envoyait de Château-Gonthier. Il paraît que Coquereau n'ignorait pas cette circonstance, car il se dirigea sans s'arrêter vers le lieu de leur réunion. C'était une salle au premier étage de l'ancien presbytère, et l'observation qu'en firent les Chouans en y arrivant n'était pas faite pour les calmer. Aucun bruit n'avait donné l'alarme; les patriotes ne connurent le sort qui les attendait qu'au moment où l'ennemi, ouvrant brusquement la porte, fit sur eux une effroyable décharge qui, portant au milieu du groupe, y tua trois hommes et en blessa plusieurs autres.

L'agent de la commune, ne se sentant pas atteint, ouvre une fenêtre par laquelle il se précipite, et malgré la hauteur de sa chute, ne se fait aucun mal et se sauve ainsi. Un autre veut suivre son exemple, mais une balle va le frapper à l'instant où il s'élance, et il tombe mort dans la cour du presbytère. Les Chouans se saisissent des autres, les tirent de la maison, et les entraînent pour les fusiller hors du bourg.

Dans cette occasion encore, les femmes ne manquèrent point à remplir cette mission de dévouement charitable à laquelle elles semblaient consacrées dans ces temps funestes. Plusieurs habitantes du bourg de Saint-Laurent, oubliant leur propre danger, entreprirent d'arracher à la mort ces malheureux qu'on allait immoler. On les vit sortir de leurs maisons pour se jeter au-devant des Chouans, que le sang déjà versé ne rendait que plus farouches; elles osent les arrêter : « Miséricorde, s'écrient- » elles, au nom de Dieu, *faites miséricorde !* » et, suppliantes, elles imploraient la pitié, invoquaient l'honneur, rappelaient la religion : mais c'était en vain, on ne les écoutait pas, et même on les écartait durement.

Une d'entre elles, Marie Châtelain, ne se rebutant point, s'efforçait d'obtenir la grâce du commandant de la garde nationale; c'était l'homme à qui les Chouans en voulaient le plus. Ils s'irritèrent bientôt des supplications, et la femme persistant toujours, ils la repoussèrent avec violence et la maltraitèrent rudement. Le pieux motif de son obstination eût mérité un autre prix : cet homme pour qui elle s'exposait ainsi lui avait fait endurer mille

vexations, et néanmoins c'était celui-là qu'animée d'un zèle tout chrétien elle avait voulu sauver le premier.

Une autre femme, Périne Leroy, n'est point épouvantée du triste résultat de cette tentative. Elle s'élance à son tour au travers de la foule : « Celui-ci, dit-elle, en entourant de ses bras un » malheureux déjà frappé d'une balle dans l'é- » paule, celui-ci du moins vous ne me l'ôterez » pas, c'est un homme charitable, le père de tous » les pauvres, et qui n'a jamais fait de mal à per- » sonne. » Elle ne disait que la vérité, plusieurs des Chouans mêmes l'attestèrent, et, la femme redoublant ses instances, ils se laissèrent enfin arracher cette dernière victime. Aucun autre ne fut épargné, et dans le nombre de ceux qui périrent il se trouvait six pères de famille et un vieillard de soixante-douze ans.

Cette cruelle exécution, ainsi que quelques autres qui suivirent, ont été vivement reprochées à Coquereau. Lui-même déplora plus d'une fois les suites funestes de ses vengeances et de ses emportemens. Néanmoins il est juste, en le condamnant, de ne pas perdre de vue que cet homme, d'un caractère violent et irascible, voyait tout-à-la-fois sa fortune perdue, sa tête mê-

nacée, et la hache des bourreaux prête à frapper son père, sa mère, sa femme et son fils. A défaut d'autres recours, il vint à penser que la terreur pourrait arrêter le bras des républicains, et ce fut en effet ce qui arriva. Bientôt on en vint à reconnaître combien il était à redouter d'irriter un tel homme, et peu après ces terribles expéditions la famille de Coquereau fut rendue à la liberté.

En sortant de Saint-Laurent, les Chouans se portèrent sur le bourg de Miré; mais au moment où ils arrivaient sur le petit pont qui traverse le ruisseau au bas du bourg, la voix d'un officier, commandant le repos d'armes, se fit entendre, ainsi que le bruit des crosses de fusil retentissant contre terre. Il était temps de s'arrêter; au premier détour de la rue, à cinquante pas plus loin, on se fût trouvé en présence de six cents grenadiers de la garnison de Sablé, qui venaient d'arriver par la route opposée. On se retira sans bruit, et l'ennemi n'eut aucun soupçon.

Les Chouans s'étant rendus à l'endroit appelé le carrefour des *Cinq chemins* furent avertis qu'un détachement de gardes nationales s'avançait sur eux par la route de Château-Gonthier. Le Petit-Prince déclare que, si on veut les attendre,

il se charge, à lui seul, d'engager le combat pour attirer l'attention de l'ennemi, essuyer son premier feu, et donner ainsi à Coquereau tout l'avantage d'une double attaque. Quatre braves veulent se dévouer comme lui, et l'on adopte son projet. Il fait mettre double charge de poudre et remplit de gravier le canon des fusils, pour rendre la détonnation plus forte, fait prendre à un des siens le drapeau blanc qu'on avait fabriqué le matin, et va avec ses quatre hommes se poster derrière le talus d'une haie au tournant de la route. Le reste de la troupe prend position un peu plus loin, dans un champ rempli de genêts qui la dérobent à la vue.

Toutes ces dispositions étaient faites quand les patriotes se montrèrent au nombre de deux cents au moins. On les laisse dépasser un peu la première embuscade; alors le Petit-Prince et le porte-drapeau montent sur le talus de la haie qui les cache; ils crient : soldats du Roi, feu sur les bleus! Et le bruit de leur décharge, et leurs cris répétés, donnent à croire qu'ils sont dix fois plus nombreux. Cependant l'ennemi riposte; tous les coups se dirigent vers les deux hommes qui se sont mis à découvert, et tous deux, frappés de plusieurs balles, tombent

aussitôt. Mais dans ce même instant le cri de *mort aux pateaux!* se fait entendre du côté opposé. A ce cri de Coquereau, si connu, si redouté, et que suit une décharge terrible, portant tout entière dans les rangs serrés des républicains, ceux-ci s'épouvantent, et se croyant cernés de tous les côtés ils jettent leurs armes, se dispersent et s'enfuient.

Coquereau les poursuivit quelque temps, pour les empêcher de se rallier; mais ils avaient été saisis d'une telle terreur, qu'ils ne songèrent pas même à gagner les cantonnemens voisins, et ne s'arrêtèrent qu'à Château-Gonthier, à quatre lieues de là.

Dès que les Chouans virent qu'ils n'avaient rien à craindre d'eux, ils se hâtèrent de revenir sur la place où leurs camarades étaient tombés. Le porte-drapeau était mort; mais le Petit-Prince, qui avait été frappé dans la tête, dont le visage était entièrement défiguré et le crâne tout fracassé, donnait encore quelques signes de vie. Cependant son état était si déplorable qu'on le jugea un homme perdu, dont il n'y avait pas à s'inquiéter davantage. Quelques-uns firent alors observer qu'il était prudent de s'éloigner au plus vite, de crainte que le

bruit de la fusillade n'eût donné l'éveil aux grenadiers qu'on avait laissés à Miré; mais Coquereau déclara qu'il n'abandonnerait pas le Petit-Prince tant qu'il lui trouverait un souffle de vie, et qu'à tout risque il voulait essayer de le sauver.

Cet homme, pour être implacable envers son ennemi, n'en était pas moins susceptible des sentimens généreux de l'amitié et de la reconnaissance. En ce moment, oubliant et la douleur causée par une blessure reçue dans le combat, et le peu de sûreté qu'il y avait à s'arrêter dans ce lieu, il ne songeait qu'à prodiguer ses soins à son malheureux compagnon d'armes. D'abord il lui demanda d'indiquer où il voulait être porté; mais le moribond, qui entendait bien encore, ne pouvait plus parler; à peine même eut-il la force de le faire connaître par un signe. Alors Coquereau se mettant à genoux près de lui, et prenant sa main, lui dit: « Je vais » te nommer tous nos endroits de refuge, tu me » serreras la main quand j'en viendrai à dire ce» lui que tu choisis. » Le Petit-Prince indiqua par ce moyen la métairie de la Surfinière, dans la paroisse de Seurdres; on l'y porta aussitôt, et grâce aux soins qui lui furent prodigués il par-

vint à se guérir; mais ce ne fut qu'après trois mois de convalescence qu'il put recommencer à porter les armes.

Après que le blessé fut placé en lieu sûr, Coquereau s'occupa du parti qu'il avait à prendre pour lui-même. Sa blessure n'était pas dangereuse, cependant le repos lui devenait indispensable pour quelque temps. Il donna donc ordre à ses hommes de se tenir cachés pour le moment. Quant à lui, il alla chercher un asile dans la paroisse de Bouère, où jusqu'ici les Chouans s'étaient rarement montrés et qui était par conséquent moins exposée aux perquisitions des troupes républicaines.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XI.

Monsieur,

Nous voici arrivés au moment où la Chouannerie prit tout à coup un aspect différent de celui qu'elle avait eu jusqu'alors. On put croire que les deux partis venaient de changer de rôle. Ces bandes de Chouans, qui jusque-là ne se laissaient voir qu'à la dérobée, toujours errantes, toujours fugitives, ainsi que les bêtes fauves, ayant recours à la force seulement pour s'ouvrir passage et se sauver, désormais, pleines de confiance et d'audace, vont à leur tour chercher leur ennemi, le poursuivre, le harceler et l'assaillir jusque dans les retranchemens dont il lui faut s'entourer.

Tant que les troupes républicaines envoyées dans la Bretagne, le Maine et l'Anjou avaient été sous le commandement du général Kléber, qui déjà faisait preuve de ce talent militaire qu'il déploya dans la suite sur un plus grand théâtre,

l'insurrection naissante avait été comprimée; cet habile officier, par la sagesse de ses mesures, son activité, sa prudence et sa fermeté, eût fini peut-être par anéantir la Chouannerie (1), si on l'eut laissé long-temps dans le pays; mais on le remplaça au bout de quelques mois par le général Vachot (2), dont la présomption égalait l'ignorance (3). Dès-lors les Chouans commencèrent à prendre le dessus; presque toutes leurs entreprises eurent un heureux succès et toujours ils se retirèrent sans perte devant les nombreuses colonnes que Vachot conduisait contre eux en annonçant qu'il voulait les écraser d'un seul coup.

Le changement continuel des chefs républicains au moment où ils pouvaient commencer à connaître l'ennemi qu'ils avaient à combattre fut une des principales causes du succès des Chouans. Je l'ai déjà fait remarquer, on trouve sans cesse dans la conduite du gouvernement d'alors, envers les pays insurgés, de nouveaux motifs de croire qu'il ne voulait pas mettre fin à la guerre civile.

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre C.

(2) Dans le courant de mai 1794.

(3) *Voir* les pièces justificatives, lettre D

Du moment où Vachot dirigea les opérations contre la Chouannerie, on la vit s'accroître avec rapidité comme un incendie qui a couvé long-temps, elle embrâsa tout le pays, et partout et chaque jour des combats sanglans se livrèrent dans les campagnes du Bas-Maine. Pendant des mois entiers ce fut comme une seule bataille se renouvelant sans cesse avec des succès balancés, et sans résultat décisif.

Au temps dont nous parlons, et jusqu'à ce que le général Hoche vint prendre la conduite de la guerre (1), les républicains, assaillis sur tous les points, durent se regarder comme assiégés dans les bourgs où ils étaient en cantonnement; ayant nuit et jour à redouter une attaque soudaine, et ne pouvant plus sortir sans tomber dans les embuscades de l'ennemi. Je ne puis entrer dans le détail de cette foule d'engagemens meurtriers, qui, amenés par les mêmes causes, présentent presque toujours les mêmes circonstances; je citerai seulement ceux qui offrent

(1) Le général Hoche vint dans le Maine vers la fin de décembre 1794, mais il fut long-temps contrarié dans ses opérations par les représentans du peuple, envoyés par la Convention pour surveiller ses généraux quelle redoutait toujours.

quelques faits remarquables ou qui font connaître quelques personnages nouveaux.

On doit se rappeler que deux royalistes de l'arrondissement de Château-Gonthier, Francœur et Branche-d'or, étaient venus prendre part aux entreprises de Jambe-d'argent; tous deux, après l'affaire de Parné, retournèrent dans leur canton, toujours dans l'intention de se réunir à Coquereau; mais ils ne pouvaient parvenir à le joindre. Ce chef, en effet, ne confiait jamais à personne le secret de son asile quand il restait caché, et ne faisait pas connaître davantage sur quel point il allait se porter lorsqu'il voulait attaquer son ennemi. Cependant Francœur, entendant raconter comment Coquereau, avec une poignée d'hommes, avait réussi à mettre en fuite toutes les troupes envoyées contre lui, animé par son exemple, et se sentant le courage de l'imiter, résolut de chercher aussi l'occasion de combattre.

Mais il est nécessaire de faire connaître plus particulièrement cet homme, que j'ai déjà cité plusieurs fois, et dont j'aurai souvent encore à m'occuper dans la suite de mon récit. Michel Menant, dit *Francœur,* était né en 1772 à Villiers-Charlemagne, dans l'arrondissement de

Château-Gonthier. Pour le distinguer de plusieurs autres Chouans qui avaient pris le même surnom, on l'appelait plus particulièrement Francœur de Ruillé, du nom de la paroisse où il commandait. Il était garçon laboureur lorsqu'il fut appelé par la réquisition de 1793; il entra dans le troisième bataillon de la Mayenne, qui était au camp de Saint-Georges près de Nantes.

Menant n'avait paru jusque-là qu'un jeune homme timide et embarrassé, dont ses camarades faisaient leur jouet. Le lendemain de son arrivée au camp, quelques-uns des derniers venus se plaignant d'avoir mal dormi sous la tente, il prit tout-à-coup un air résolu : « Mes » amis, dit-il, notre place n'est pas avec les répu» blicains. Croyez-moi, c'est dans la Vendée, au » milieu de ceux qui pensent comme nous, que » nous devons être. Quant à moi, je veux y aller, » et les braves me suivront. » Une douzaine de ses compatriotes se joignirent à lui. La nuit venue, ils quittèrent le camp, s'emparèrent de vive force d'un bateau et passèrent sur la rive gauche de la Loire. Francœur servit dans le corps d'armée de M. de Bonchamps, se trouva à tous les combats que ce général livra depuis ce

moment, et fut blessé à l'affaire de Chollet; mais il se rétablit promptement, et ne quitta les Vendéens qu'après leur expédition d'outre-Loire. Revenu dans son pays, il s'y tint quelque temps caché. Bientôt les arbres de la liberté coupés dans tous les bourgs, les patriotes désarmés, les gardes nationales dispersées, lui apprirent que Coquereau reprenait les armes. Après avoir cherché vainement à joindre ce chef, et ne pouvant rester ainsi oisif, il alla combattre sous les ordres de Jambe-d'argent, puis revint dans son canton après la prise de Parné, résolu, comme je l'ai déjà dit, d'agir en son propre nom. Il avait sous ses ordres une dizaine d'hommes qui l'avaient pris pour leur chef, attirés près de lui par cette bravoure audacieuse qui le signalait déjà entre tous les autres.

Dès que la carrière lui fut ouverte, cet homme ne sembla plus respirer que pour la guerre; les jours de combat devinrent ses jours de fête, et quand il courait au-devant des dangers, c'était avec de tels transports de joie, que ses actions en prenaient souvent l'apparence d'une véritable folie.

Lorsqu'il eut une troupe à commander, il ne

voulut plus combattre qu'à cheval; et, sans crainte d'attirer sur lui tous les coups, il marchait en avant des siens, toujours à découvert, et franchissant le premier les barrières, les haies et les fossés. Quand il avait donné ses ordres et placé sa troupe, seul il s'élançait sur l'ennemi, quelque nombreux qu'il fût, le chargeait à coups de sabre, en poussant de grands cris, et ne revenait jamais que rassasié de carnage. Cent témoins m'ont attesté l'avoir vu aller ainsi se précipiter à travers les rangs des bleus, et quand on le croyait immanquablement perdu au milieu de l'effroyable fusillade qui se dirigeait sur lui, on le revoyait, sortant de la mêlée, rejoindre les siens en poussant des cris de triomphe.

Aux yeux de quiconque Francœur s'était ainsi montré dans les combats, rien de ce qu'il pouvait y avoir d'étrange et de bizarre dans son costume ou son maintien ne paraissait plus ridicule ni exagéré; et c'est avec un souvenir d'admiration et d'enthousiasme, que ceux-là m'ont raconté en quelle pompe singulière ils l'avaient vu se mettre en marche pour chercher l'ennemi.

Monté sur un cheval fougueux, que lui seul avait pu dompter, il le faisait bondir et caracoler à vingt pas en avant de sa troupe. Il avait

gardé ses habits de paysan; mais son bras gauche seul était passé dans sa veste, attachée comme celle des hussards; son bras droit restait nu, la manche même de sa chemise, ornée de longues manchettes, étant retroussée jusqu'au-dessus du coude, pour ne pas gêner les mouvemens de la main qui brandissait le sabre. Il portait à son côté un énorme bouquet, son chapeau était chargé de panaches et de rubans blancs; et dans cet attirail, sa figure mâle et animée, sa prestance martiale, brillaient déjà de tout l'orgueil du triomphe qu'il allait chercher. Il s'avançait ainsi, tantôt chantant un refrain guerrier, tantôt faisant retentir au loin ses ordres et ses cris d'encouragement.

On ne saurait imaginer quel effet prodigieux Francœur produisait sur l'esprit des paysans. Il les enivrait de toute son ardeur, les enflammait de tout son courage. « Qu'il nous mène où il » voudra, s'écriaient-ils, nous le suivrons par- » tout; avec *Francœur,* nous serons tous des » *Françœurs !* (1) »

Il faut convenir que l'ostentation de ce faste

---

(1) *Francœur* dans le langage de nos paysans signifie un brave.

grotesque ne pouvait plus paraître ni vaine, ni risible, quand elle amenait de pareils résultats ; tout comme aussi l'inconcevable audace de cet homme ne semblait plus une témérité insensée, lorsque toujours le succès venait la justifier. L'exemple que je vais citer pourra donner une idée de ce qu'étaient ses prouesses.

Dans une action où tous les Chouans fuyaient en désordre, Francœur, ayant vainement tenté de les arrêter, prit les devants et alla se placer à l'entrée d'un chemin creux vers lequel les fuyards se dirigeaient; il en réunit quelques-uns : « Il » faut tenir ici, leur dit-il, arrêtons-y les bleus » dix minutes, notre monde se ralliera, et nous » reprendrons l'avantage. » Mais les Chouans refusaient de faire halte, disant que les républicains étaient cent contre un, et que n'ayant pas où se retrancher ils se feraient écraser. « Vous tiendrez » ici, réplique Francœur, il le faut, je le veux ; » vous demandez un retranchement, en voici » un (et il va se poster devant eux, en travers de » l'entrée du chemin). Tant que mon cheval et » moi nous ne serons pas tués, restez embusqués » derrière nous, ajoute-t-il, pendant ce temps les » autres se rallieront. » Les Chouans exécutent ses ordres, et lui, au milieu d'une grêle de balles,

reste-là tranquille, le sabre sous le bras, durant un quart-d'heure, indiquant à chacun comment il devait diriger ses coups. Les bleus furent arrêtés dans leur poursuite, les fuyards revinrent, et l'ennemi s'enfuit à son tour. Ce qu'il y eut de plus étonnant, Francœur ne reçut pas une seule blessure.

En mille circonstances il montra une semblable intrépidité; mais cette bouillante ardeur qui lui faisait ainsi affronter les périls n'était pas calmée quand l'occasion cessait de lui donner un libre essor dans les combats. Alors, avec une fougue égale, il se précipitait dans tous les écarts auxquels trop souvent la vie de soldat entraîne, mais qu'elle ne justifie pas. Francœur peut bien remplir l'idée qu'on se forme de l'homme né pour la guerre, qui, méprisant toute crainte, affrontant les obstacles, se plaisant dans les hasards, met son honneur à braver la mort, voit la gloire dans le succès, et croit que le bonheur se trouve dans le triomphe. Francœur était cet homme-là tout entier; mais ce n'est pas lui qui nous montre le véritable soldat chouan, ce pieux croisé dont la foi seule armait le bras, qui, combattant pour son roi, se dévouant pour son Dieu, ne cherchait point la louange, et se

résignait au martyre. Toutefois un juste tribut d'éloges resterait dû au vaillant guerrier, si d'humilians reproches n'eussent pas terni sa renommée.

Je ne le tairai pas; de graves accusations sont venues peser sur lui : puisque j'ai promis la vérité sur les Chouans, favorable ou fâcheuse, je dois la dire. Les faits qui l'inculpent me furent d'abord racontés par des gens de son canton, puis d'anciens compagnons d'armes qui déplorent sa faute, qui seraient heureux de la pouvoir nier, me confirmèrent le rapport qu'on m'avait fait, et que voici.

Quelque temps après que les Chouans eurent déposé les armes, en 1796, des chevaux à la pâture furent enlevés durant la nuit dans l'arrondissement de Château-Gonthier. Le fermier auquel ils appartenaient, aidé de la gendarmerie, fit d'actives recherches, et finit par retrouver, dans une foire, ses chevaux entre les mains de Francœur. Celui-ci fut aussitôt arrêté, conduit en prison, mis en jugement, et une condamnation infamante ne tarda pas à être prononcée contre lui. Cependant sa détention dura peu; il trouva moyen de s'échapper, revint dans son canton, et n'y fut pas poursuivi.

Quand la Chouannerie recommença, Francœur reprit aussitôt les armes; mais il déclara qu'il ne prétendait à aucun commandement. Il servit comme volontaire, combattit avec sa bravoure accoutumée, et dans le reste de sa conduite montra une retenue et une modération qu'il n'avait pas su garder jusqu'alors. La guerre finie, il redevint laboureur, se fixa dans sa paroisse, et depuis ce temps il y vécut tranquille.

Ceux qui m'apprirent ces détails convinrent qu'ils les connaissaient seulement par ouï-dire, et que les torts de l'ancien Chouan étaient peut-être aggravés par les gens d'une opinion contraire; ils ajoutaient encore que, l'homme à qui les chevaux avaient été pris étant patriote, ils supposaient que Francœur, qui avait posé les armes malgré lui, avait sans doute éprouvé peu de scrupule à dépouiller un ennemi. En dernier résultat, ils m'avouèrent que, dans leur répugnance à s'occuper de ce pénible sujet, ils avaient passé condamnation sur l'accusé, n'étaient plus en relation avec lui, et ne l'avaient pas vu depuis la paix.

Je ne crus pas cette affaire suffisamment éclaircie, j'en voulus savoir davantage, et je me décidai à m'adresser à Francœur lui-même.

Je lui fis parler du travail dont je m'occupais, et demander s'il voulait me procurer des renseignemens. Il vint me trouver aussitôt; j'entrai franchement en matière, et lui demandai s'il pouvait me donner quelques explications. « Je » ne les ai jamais refusées à personne, me dit le » vieux soldat en relevant la tête avec assurance. » Il est vrai, ajouta-t-il, qu'on n'est guère venu » en chercher. » Je crus voir qu'il faisait cette réflexion avec un sentiment de fierté blessée. Il poursuivit : « Vous saurez l'affaire telle qu'elle » s'est passée; je vous la dirai en peu de paroles; » je n'ai point intérêt à l'embrouiller par des mensonges. Lorsque nos chefs consentirent à la pre- » mière pacification et nous firent mettre bas les » armes, mon sabre déposé, il ne me resta pour » tout bien que mes bras. Ce devait être assez » pour vivre, car je savais travailler : je cherchai » donc de l'ouvrage. J'étais loin de m'attendre » à n'en pas trouver; mais ce fut pourtant ce » qui m'arriva : on craignait, en m'employant, » de se compromettre avec les républicains; je » fus refusé par-tout. J'avais passé plusieurs » jours en vaines recherches, lorsqu'un homme » du pays, que je connaissais seulement de » nom, me proposa de le suivre dans les foires

» des alentours, pour l'aider dans son commerce » de bestiaux. J'acceptai, et partis aussitôt avec » lui pour la foire de Pré-en-Pail. Il me chargea » d'y vendre des chevaux; bientôt un fermier » de notre canton s'approche de moi, déclare » que les chevaux que je tiens en vente sont à » lui, et qu'on les lui a pris; aussitôt les gen- » darmes m'arrêtent et me conduisent en prison. » Les gens de mon parti n'auraient-ils pas dû tout » tenter pour empêcher qu'on ne me traduisît » devant les tribunaux? Ils m'abandonnèrent. » Les patriotes, heureux d'avoir à me mettre en » jugement, n'écoutèrent point ma défense et » me déclarèrent coupable. Voilà le fait tel qu'il » s'est passé. Les Chouans devaient à tout prix » me sauver de la condamnation. S'il n'y avait » pas d'autre moyen, il fallait me tuer avant. . . » Je l'ai soufferte cette condamnation; mais si » j'ai la honte de l'avoir endurée, quant à la » faute, je n'ai pas à me la reprocher. »

Telle fut la déclaration de Francœur; j'en ai fait part à ceux qui m'avaient raconté d'abord cette affaire; ils ne m'ont allégué aucun fait qui puisse la démentir. J'ai donc cru devoir la faire connaître dans son entier, laissant à chacun à porter son jugement.

Ces détails m'ont entraîné bien loin des premières entreprises de Francœur; j'en parlerai dans ma prochaine lettre.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XII.

Monsieur,

Francœur ayant appris par ses émissaires qu'un détachement de républicains devait se rendre du bourg de Meslay à celui de Villiers-Charlemagne, il résolut de les attaquer durant ce trajet. Suivi seulement de dix hommes, il alla s'embusquer dans le petit bois de la Heureuserie, près d'un endroit appelé *la Butte-de-Terre.* Ses gens placés un à un dans le taillis, à vingt pas les uns des autres, sur une ligne bordant la route, avaient l'ordre de se laisser entrevoir par intervalle quand l'affaire serait engagée, mais de façon à ce qu'on ne pût pas soupçonner leur petit nombre.

Toutes ces dispositions venaient d'être faites, quand les républicains parurent. Ils étaient au moins trois cents. Les Chouans, sans s'étonner, engagèrent vivement la fusillade. Dès le premier coup de feu, le détachement fit halte. Il

était composé de troupes aguerries, mais habituées seulement à combattre en ligne et sans nulle expérience de la guerre de partisans; ces vieux soldats crurent de leur devoir de ne pas rompre leurs rangs devant un ennemi qui leur semblait ou dangereux, s'il n'agissait ainsi que pour les attirer dans un piége, ou méprisable, si c'était la peur qui le tenait caché. Ils continuèrent donc de faire front du côté des assaillans en ripostant de temps à autre par un feu de peloton; mais ils tiraient à-peu-près au hasard, tandis que chaque décharge des Chouans venait frapper au milieu de cette masse d'hommes serrés, où pas un des coups ne portait en vain. Néanmoins on voyait, sous ce feu meurtrier, les républicains garder une contenance fière et assurée. « A l'aspect de ces braves qui res-
» taient-là à essuyer notre fusillade, sans seu-
» lement sourciller, me disait un des Chouans
» présents à cette affaire, notre chef entra dans
» une colère furieuse. — Pensent-ils donc que
» ce n'est rien d'avoir Francœur à combattre,
» s'écriait-il : je veux leur montrer ce qu'il en
» coûte ! — et alors, sortant tout à découvert, il
» s'avançait sur eux jusqu'à demi-portée de
» fusil pour mieux assurer son coup. Quant à

nellement vers les maîtres de la ferme, ou, s'ils sont absens, vers le métayer et la métayère. On réclame d'eux assistance pour une gerbe qu'on n'a pas, dit-on, le pouvoir de soulever de place sans leur aide. Ceux-ci alors se rendent dans la grange, et, après plusieurs efforts, les liens qui retiennent la gerbe sont arrachés. On la soulève, on se forme en cortége, et l'on prend en triomphe le chemin de l'aire en chantant à pleine voix une chanson consacrée à cette circonstance, mais avec laquelle cependant les paroles n'ont aucun rapport. La marche est ouverte par deux hommes armés de balais, qui se plaisent à faire voler un nuage de poussière sous prétexte de nétoyer la route par où l'on va passer. Après eux vient la gerbe portée en pompe par le métayer et sa femme. Leurs enfans suivent, tenant dans leurs mains des poignées d'épis. Si quelques étrangers sont présens, les jeunes filles leur offrent, sur un plat d'étain rempli de blé, un bouquet de fleurs des champs, puis, qu'ils le veuillent ou non, on les place sur un brancard décoré de guirlandes, et on les porte en triomphe autour de l'aire. Le vanneur le plus habile marche à la suite, ayant son van rempli de grains qu'il fait voler

en l'air, en déployant toute son adresse. La troupe entière des batteurs ferme la marche. Armés de leurs fléaux ils en frappent la terre en cadence précipitée. Le tour de l'aire étant fait avec cette pompe solennelle, la gerbe est alors déliée et étendue, et l'on tire quelques coups de fusil, complément nécessaire de toutes les fêtes de nos paysans. On apporte alors sur une chaise recouverte d'un linge blanc une miche de pure fleur de froment, une *pelotte* de beurre et quelques bouteilles de vin, pour que chacun boive et mange *à sa suffisance et à sa volonté.* Le battage se termine ensuite au milieu des chants et des cris de joie.

Le soir, au souper, on ne manque jamais de servir des fromages de lait caillé. Les jeunes batteurs sont allés en secret dans les fermes du voisinage attacher un bouquet à la sellette sur laquelle s'assied la fille qui trait les vaches. C'est une invitation tacite d'apporter un fromage à la fête de la gerbe, et l'on ne peut guères s'y refuser. Le soir donc les voisines arrivent apportant leurs cadeaux. De son côté la métayère du lieu n'a pas manqué de traire ses vaches et de faire cailler son lait (bien qu'on lui ait joué le tour de cacher la sellette de son

étable), de peur *d'être prise en défaut* et que l'on n'apporte point de fromages du dehors. Sa table s'en trouve donc couverte *comme par dérision,* ainsi qu'elle ne manque pas d'en faire l'observation d'un air qui dit : vous le voyez, nous avons beaucoup d'amis.

Lorsqu'on commence à servir le laitage, cinq des plus jeunes parmi les garçons et les filles se lèvent et vont donner un bouquet à tous les convives, en ayant soin auparavant de les nétoyer, brosser et essuyer de la tête aux pieds; puis, bon gré malgré, une jeune fille fait avaler à chaque homme une cuillerée de lait caillé, et c'est alors que viennent les rires et les plaisanteries : car la jeune fille a soin, en affectant de la maladresse, d'en barbouiller le visage et les habits de ceux à qui elle veut faire amitié. On se met ensuite à chanter la chanson des moissonneurs :

Voilà la Saint-Jean passée,
Le mois d'août est approchant;
Et tous garçons des villages
S'en vont la gerbe battant:
Ho! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement, &c. (1).

---

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre E.

C'est par là que se termine le souper, mais si l'on a pu se procurer un violon, la nuit entière se passe à danser; car le plaisir a fait oublier la fatigue.

Tous ces usages peuvent sembler puérils et ridicules; mais des plaisirs plus raffinés ne sauraient être appréciés par des hommes simples et rustiques; et quand le dédain et les moqueries dont on les poursuit auront fait honte aux paysans de leurs délassemens et de leurs jeux innocens, ils ne trouveront que l'ivrognerie et le libertinage pour les remplacer.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XV.

Monsieur,

Je vous ai expliqué les causes du ralentissement subit des hostilités de la part des Chouans; presque tous avaient déposé le sabre et le fusil pour prendre la faucille et le fléau; mais plusieurs eurent à payer cher d'être restés fidèles aux usages des temps passés.

Pendant tout le mois que dure la récolte et le battage des blés, des détachemens républicains, conduits par les réfugiés patriotes de chaque canton, parcoururent la campagne, allant sans bruit et à la dérobée cerner les champs où se faisait la moisson, ou bien entourer l'aire vers laquelle ils étaient guidés par le bruit du fléau. Après s'être rendus maîtres de toutes les issues, ils se montraient brusquement, et à leur aspect imprévu les jeunes gens qui avaient porté les armes prenaient l'épouvante et cherchaient à

se sauver. Mais malheur à tout homme que l'approche des bleus faisait fuir; il ne fallait pas d'autre preuve, et l'on faisait feu sur lui.

Une foule de jeunes paysans qui se laissèrent surprendre de la sorte furent tués sous les yeux de leur famille, dont ensuite les bleus pillaient et dévastaient la maison. Cependant quelques Chouans eurent assez de sang-froid, se voyant ainsi entourés, pour continuer tranquillement leur travail, et ceux d'entre eux qui ne furent pas reconnus par les patriotes qui servaient de guides aux détachemens échappèrent au danger, par cela même qu'ils avaient su l'affronter. Mais ce fut le petit nombre qui osa hasarder ce moyen de salut, et d'ailleurs il ne réussit pas toujours.

Quoi qu'il en soit, malgré les exemples terribles de pareils surprises qui se renouvelaient journellement, les Chouans n'en continuèrent pas moins de prendre part aux travaux de la récolte jusqu'à la fin, donnant encore cette nouvelle preuve qu'au prix de leur vie même ils ne voulaient point renoncer à leurs coutumes et à leurs habitudes.

Pendant ce temps les chefs royalistes, forcés de rester dans l'inaction, cherchèrent à mettre

leurs loisirs à profit. Les uns allèrent visiter les Chouans des cantons où déjà l'insurrection était entièrement organisée, pour s'en faire connaître et former avec eux des relations qui pussent leur être mutuellement utiles. Ce fut ainsi que Jambe-d'argent se rendit dans la forêt de Fougères, auprès de M. Duboisguy, et ensuite en Anjou près de MM. de Turpin et de Scepeaux.

D'autres s'occupèrent d'établir entre eux et les royalistes des villes des communications sûres et promptes, soit pour être instruits des projets des républicains, soit pour recevoir les munitions qu'ils avaient tant de peine à se procurer. Pour mieux s'entendre avec les gens qui servaient leurs intérêts, plusieurs Chouans ne craignirent pas d'entrer secrétement à Laval, à Château-Gonthier, et jusque dans les cantonnemens les plus soigneusement gardés.

Les ruses et les déguisemens qu'il leur fallut employer pour pénétrer au travers des postes ennemis amenèrent souvent des aventures singulières et périlleuses dont les royalistes ne se tirèrent qu'à force d'adresse, de présence d'esprit et d'intrépidité.

Le plus ordinairement ce fut l'uniforme républicain qui servit aux Chouans à tromper la sur-

veillance active et soupçonneuse des patriotes. A cette époque, il y avait un tel défaut d'organisation et un tel dénuement dans l'habillement des troupes, qu'il suffisait d'un habit bleu et d'un chapeau à trois cornes avec la cocarde tricolore pour être en tenue militaire. Les officiers et les soldats, au milieu des changemens continuels d'hommes et de costumes, ne pouvaient plus distinguer ceux qui faisaient partie du corps où ils servaient; aidés par cette confusion, les Chouans pouvaient donc aisément se faire passer pour des bleus, et si l'emploi de cette supercherie contribua quelquefois à les mettre dans une position difficile, elle leur donna souvent l'occasion de connaître les projets qui se formaient contre eux, comme aussi de se procurer des armes et des munitions.

Placenette (Jamois), chef de canton de la division de Jambe-d'argent, était entré à Laval habillé en gendarme à la nuit tombante; il fut rencontré par un officier et en reçut l'ordre d'arrêter et de conduire en prison un garde national qui, lui dit-on, devait faire partie d'un détachement destiné à une expédition nocturne contre les Chouans et qui venait d'arriver au rendez-vous une demi-heure après le départ. Pla-

cenette, sans s'étonner, accepte la commission, commence par enlever au coupable son sabre et son fusil, puis, se dirigeant avec lui vers la prison, s'éloigne de l'officier. Chemin faisant, il apprend du garde national que c'est sur son canton même que le détachement a dû se porter. A cette nouvelle il quitte brusquément l'homme au coin d'une rue, va d'abord mettre en lieu sûr les armes dont il s'est emparé, puis, gagnant la campagne, il réussit en courant à travers les champs à prendre l'avance sur le détachement républicain et arrive assez à temps pour avertir et faire sauver un rassemblement de ses gens contre lequel il avait deviné que l'expédition était dirigée.

Un autre Chouan surnommé *la Déchaffre,* de la division Taillefer, venait aussi fort souvent à Laval habillé en garde national; il entrait dans les cabarets, payait à boire aux soldats, et parvenait ainsi à s'aboucher avec ceux qui étaient disposés soit à se laisser gagner, soit à livrer des cartouches à prix d'argent.

Quelques jeunes Chouans à qui leur taille et leur âge permettaient de prendre des habits de femme se hasardaient à passer ainsi déguisés au milieu des postes républicains. Alexandre

Billard, chef de canton dans l'arrondissement de Mayenne, qui, entre tant de braves, se rendit célèbre par son audace et son esprit entreprenant, entra un jour à Laval et alla en plein midi dans le costume d'une veuve en grand deuil, le visage couvert d'un voile, choisir et acheter des armes chez un armurier; à la vérité cet homme était bien connu des royalistes pour vendre et livrer sa marchandise sans prendre d'informations.

Un cavalier d'ordonnance de la division de Jambe-d'argent, Chevreuil, dit *La France,* s'habillait toujours en femme pour porter la correspondance royaliste. Il était petit, mince et d'une figure agréable. On le prenait pour une jeune fille. Un jour il se trouva entrer à Laval en même temps qu'un paysan qui le reconnut. Cet homme était royaliste, mais simple et borné au dernier point; il s'approcha des soldats de garde et leur dit : vous croyez être bien vigilans, mais les Chouans sont plus fins que vous, et tout-à-l'heure il n'a fallu à l'un d'eux qu'une coiffe et un cotillon pour venir vous passer sous la barbe. On profita de l'indiscrétion du bavard, on présuma bien que la fille prétendue reviendrait sortir par la même porte où elle

n'avait trouvé aucune difficulté à entrer, et l'on se mit à arrêter toutes les femmes qui se présentèrent. *La France* fut bientôt du nombre, et bien qu'il gardât son sang-froid, il attira aussitôt les soupçons sur lui. Cependant lorsqu'on voulut le traiter avec quelque liberté, il se récria d'un air de confusion si naturel qu'on fut sur le point de le laisser aller; mais le chef du poste décida qu'il fallait le mener chez un médecin du voisinage, à la décision duquel on s'en rapporterait. Quand *La France* vit qu'une escorte de quatre soldats se mettait en devoir de l'y conduire, il leur dit : « Ce n'est pas la peine de » faire un détour, allons-nous en droit en pri- » son. » Il reprit ses habits d'homme et trouva moyen de s'échapper deux jours après.

Ce fut sur-tout à l'époque de la moisson de cette-année là que les Chouans tentèrent ces périlleuses aventures; mais en bien d'autres occasions encore, et durant tout le cours de la guerre, il s'en trouva toujours d'assez entreprenans pour user de pareils déguisemens, et souvent il en résulta des scènes plaisantes et burlesques, qu'il serait trop long de rapporter. Le fait suivant m'a paru mériter davantage d'être connu.

Tant que dura la Chouannerie, deux jeunes paysans de la paroisse de Changé, Pierre et Jean-Lefèvre, ne manquèrent jamais d'entrer toutes les semaines dans la ville de Laval. Ce n'était ni l'ordre de leurs chefs, ni l'appât d'un salaire, ni le desir de se distinguer par quelque action d'éclat qui les portaient à s'exposer ainsi. Ils voulaient seulement aller à confesse à leur ancien curé, qui, protégé par son grand âge et ses infirmités, était resté à Laval où il avait été en quelque sorte oublié (1). Pour faire ce pieux voyage, les deux jeunes gens choisissaient ordinairement une nuit obscure et pluvieuse, ils pénétraient dans la ville en passant par dessus des murs de jardin; leurs vêtemens étaient ceux de pauvres mendians afin de ne point

---

(1) M. le Balleur, curé de Changé, vieillard de quatre-vingts ans, avait conservé toute la vivacité et l'énergie de la jeunesse. Lors du bannissement général des prêtres, se confiant en sa vieillesse, il se hasarda à rester à Laval sans même se cacher. Il habitait une petite maison dont il ne sortait point, et l'on n'y voyait jamais entrer que la vieille servante qui le soignait; il passa pour être tombé en enfance et l'on ne s'occupa point de lui. Lorsque l'évêque du Mans quitta la France, l'administration spirituelle du diocèse fut partagée en plusieurs missions. Le curé de Changé fut nommé supérieur de celle du canton

attirer l'attention des gens qui les rencontraient dans les rues; et pour qu'on ne vît pas la trace de leurs pas près de l'enceinte dont Laval était alors fermée, ils suivaient pendant assez longtemps le lit d'un ruisseau en marchant dans l'eau nu-pieds. Comme ils continuaient durant l'hiver de prendre la même précaution, l'eau glacée leur causa des gerçures aux jambes, et ils souffraient horriblement; mais malgré cela ils ne renonçaient point à faire le trajet, et quand leur confesseur leur représenta qu'il leur serait facile de trouver d'autres prêtres dans la campagne, et que Dieu ne demandait pas qu'ils s'exposassent à des souffrances inutiles, ils lui répondirent: « Si nous endurons ce mal-là, c'est » pour notre contentement, nous ne pensons pas » en avoir le mérite devant Dieu; car nous

---

de Laval, et bien qu'il s'acquittât de sa charge avec tout le dévouement et l'activité qu'une piété fervente peut seule donner, jamais les révolutionnaires n'eurent aucune idée que le vieillard moribond eût sous sa direction tous les prêtres qui étaient cachés à Laval ou qui se tenaient dans les campagnes environnantes. Il est vrai que, pour écarter tous les soupçons, ceux qui avaient à faire à lui ne se présentaient point à sa porte; une entrée pratiquée dans une maison voisine fournissait le moyen de communiquer avec lui sans le compromettre.

» pourrions avec un autre prêtre remplir notre
» devoir de chrétiens; mais pour nous tenir l'ame
» en repos devant la mort que nous avons tous
» les jours sous les yeux, nous ne connaissons que
» la bénédiction de notre curé, et rien ne nous
» empêchera jamais de venir la lui demander. »

Ce n'étaient pas toujours d'aussi pieuses intentions, ni même le dévouement à leur cause, qui engageaient les Chouans à s'aventurer de la sorte. A quelques-uns il suffisait de l'appât du gain pour aller ainsi, au prix de leur vie, chercher des armes et des munitions, qu'ils revendaient ensuite à leur profit (en certains temps une cartouche se payait jusqu'à vingt sous). Ces mêmes hommes tiraient profit des commissions dont ils se chargeaient, et pour un salaire convenu, ils s'engageaient à servir de guides aux prêtres et aux émigrés qui avaient à traverser le pays.

D'autres Chouans, pressés du seul desir de se distinguer, se plaisaient à affronter gratuitement les mêmes dangers; préférant, comme il n'est que trop ordinaire à la valeur française, mériter le reproche de témérité et d'étourderie plutôt que de ne pas se montrer au premier rang parmi les plus entreprenans et les plus hardis.

C'est ainsi que le jeune Denys dit *Tranche-montagne*, que j'aurai bientôt occasion de faire connaître, s'habillait en femme pour aller à la comédie à Laval, où la salle n'était remplie que de patriotes et de militaires.

Enfin quelques Chouans, emportés par le desir de se venger des maux qu'ils avaient à endurer, eurent également recours à de pareils travestissemens. Entre plusieurs faits de ce genre qui m'ont été cités, je rapporterai un de ceux qui répandit le plus d'effroi parmi les révolutionnaires.

Comme les détails en sont un peu longs j'en ferai le sujet de ma prochaine lettre.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XVI.

Monsieur,

Vers la fin de la Chouannerie, le bourg de Morannes situé en Anjou, sur la lisière du département de la Mayenne, avait été soigneusement entouré de retranchemens; des portes en fermaient toutes les issues, et quatre cents hommes de troupes de ligne y tenaient garnison. Les campagnes environnantes, il est vrai, étaient occupées par les Chouans, et ce canton faisait partie de la division de Gaulier dit *Grand-Pierre*, qui avait succédé à Coquereau; mais Morannes, défendue comme je l'ai dit, se trouvait à l'abri d'une attaque des royalistes dépourvus d'artillerie, et la garnison vivait en pleine sécurité. Il n'en était pas ainsi des habitans même de Morannes, une terreur générale glaçait tous les esprits.

La présence des troupes n'entrait pour rien dans les craintes dont on était tourmenté; un

commissaire du pouvoir exécutif, nommé Millières, avait été envoyé par le Directoire pour surveiller le pays, et cet homme, sous prétexte de rechercher les gens suspects de royalisme, exerçait mille vexations, appelant sans cesse la rigueur des mesures révolutionaires sur ce canton, et envoyant chaque jour de nouvelles dénonciations au Gouvernement, de sorte qu'à l'exception de ses affidés personne ne se croyait plus en sûreté. Quelques royalistes avaient trouvé le moyen de faire part à Gaulier de leur triste position, et de lui demander s'il ne pourrait pas les délivrer de l'homme qui les tyrannisait ainsi.

Gaulier était né à Morannes et avait conservé des relations d'amitié avec la plupart des habitans; mais quelque disposé qu'il fût à venir au secours de ses compatriotes, c'était un homme trop prudent et trop ménager de la vie de ses soldats pour les engager dans une entreprise téméraire; il lui semblait difficile de s'emparer du bourg de vive force, et Millières s'y tenant soigneusement renfermé, il jugea qu'il lui serait impossible d'en délivrer le pays.

Cependant quelques-uns des chefs sous ses ordres, à qui il avait fait part de la chose, s'étaient montrés fort disposés à faire quelques

tentatives pour punir ce commissaire de l'excès de son zèle républicain. Parmi eux, sur-tout, Saint-Martin avait vivement témoigné qu'il était prêt à tout hasarder si on voulait le charger de cette vengeance.

Saint-Martin (Guitter), né à Saint-Martin-de-Ville-Anglose, village du département de la Mayenne, dont il tirait son surnom, était fils de parens laboureurs; il avait d'abord été forcé de servir dans les troupes républicaines; mais dès qu'il en eut l'occasion il vint se joindre aux Chouans, entre lesquels il ne se fit pas moins remarquer par sa force physique et sa bravoure que par son esprit entreprenant. Dix actions d'éclat, dont son audace et son sang-froid assurèrent seuls le succès, lui avaient acquis une haute renommée parmi les Chouans, et en même temps l'avaient rendu l'effroi de tous les révolutionnaires du pays. Il venait dans ce moment d'être nommé chef de canton, et il eût desiré profiter de cette nouvelle occasion de montrer qu'il était digne du choix qu'on avait fait de lui. Mais Grand-Pierre persista à le détourner de toute entreprise à cet égard, et dès-lors aucun autre des Chouans ne crut possible de rien tenter pour la délivrance des habitans de Morannes.

Millières, bien informé par ses espions, se tenait donc pleinement rassuré, certain qu'il était, d'ailleurs, si on l'attaquait, d'être promptement secouru par les troupes des cantonnemens voisins, avec lesquelles il entretenait des relations suivies. Le service de cette correspondance périlleuse était fait par des soldats choisis parmi les plus braves et les plus déterminés; ils ne partaient que la nuit et toujours à des heures différentes, et par ce moyen, malgré la surveillance active des Chouans qui n'ignoraient pas leurs voyages, ils réussissaient ordinairement à s'acquitter de leur mission périlleuse.

Un matin, lorsqu'à peine le jour commençait à poindre, une escouade qui paraissait chargée des dépêches ordinaires arriva en vue de Morannes. Elle était composée de quatre soldats ayant un sergent à leur tête. Tout en s'avançant d'un pas rapide, ces hommes s'efforçaient cependant de marcher sans bruit. Bientôt même ils quittèrent la route, franchirent rapidement une haie et pénétrèrent dans un verger joignant les retranchemens près d'une des portes de sortie du bourg. Dans ce verger était une petite hutte délabrée qui avait autrefois servi d'étable. L'escouade s'en appro-

cha, resta un instant en observation, puis, jugeant apparemment que personne n'avait eu connaissance de son approche, elle se jeta brusquement dans la hutte et ne se montra plus.

A cette heure les habitans du bourg n'étaient point encore levés, et la sentinelle de garde à la porte, placée selon l'usage en dedans du retranchement, n'avait pu rien apercevoir. Un homme, il est vrai, se montra dans ce moment-là à la lucarne d'une maison qui avait vue sur le verger; mais comme il se tint toujours tourné d'un autre côté, il ne sembla pas avoir le moindre soupçon de ce qui se passait.

Au reste, lors même que quelques habitans en eussent été témoins, il est probable qu'ils n'auraient point osé le faire connaître, dans la pensée que ce devait être quelque machination du commissaire; et l'on savait qu'il ne trouverait pas bon qu'on eût l'air de vouloir s'immiscer dans ses affaires. Quoi qu'il en soit, le fait ne parut pas avoir été remarqué, et les choses prirent leur train ordinaire; au lever du soleil les portes du bourg s'ouvrirent, les sentinelles furent relevées, et la garnison, suivant son usage, vint se réunir devant le corps-de-garde sur la place au milieu du bourg. Le seul factionnaire qu'on laissât

durant le jour montait la garde devant les bureaux du commissaire, également situés sur la place; quant à celui-ci, il occupait une maison à l'entrée du bourg et à cinquante pas seulement de la porte de sortie près de laquelle nos cinq hommes se tenaient cachés; mais il en partait dès le matin pour aller à son bureau.

Ce jour-là, dès qu'il quitta sa maison, l'homme qui avait paru à sa lucarne sortit aussi de chez lui, tenant une jument par le licou. Il alla la conduire à la pâture dans le verger dont j'ai parlé; il y entra avec elle, et relevant quelques bourrées dispersées çà et là, il les jeta négligemment contre la hutte, mais de façon cependant que son entrée se trouva entièrement bouchée. Il ne paraissait pas toutefois, en agissant ainsi, avoir la moindre idée que quelqu'un y fût caché. Il fredonnait tranquillement une chanson, et quand il s'éloigna, il dit à sa jument : « Allons, Margot, tu es bien » là; n'en sors pas que je ne vienne te chercher. »

Tout resta ainsi tranquille jusqu'à midi; alors le commissaire revint chez lui pour dîner; le maître de la jument parut aussi de nouveau et retourna au verger, dont il ouvrit la barrière. Il appela sa jument : « viens Margot, viens, il

est temps. » Margot n'obéit pas à l'appel; cependant l'homme se retira aussitôt avec une sorte de précipitation et rentra chez lui où il s'enferma.

Dans ce même moment les cinq hommes de la hutte, culbutant les bourrées qui leur fermaient le passage, s'élancèrent en un clin-d'œil hors du verger et se présentèrent à la porte du bourg. Le sergent, ayant son fusil en bandoulière et tenant des dépêches dans sa main, marcha en avant, et se dirigea vers la maison de Millières; il frappa avec force à la porte. La femme de celui-ci vint ouvrir : « Des » lettres pressées pour le citoyen commissaire, » dit le sergent. » Millières était dans une chambre au premier étage; il parut au haut de l'escalier : « Mon brave, dit-il, monte ici avec » tes dépêches. » Le sergent donne ordre à ses quatre hommes de l'attendre à la porte et monte. « D'où viens-tu donc avec ces lettres, reprend » Millières, je n'en attendais pas ce matin ? — » Ouvre les dépêches, citoyen, c'est une affaire » pressée. » Millières prend la lettre, l'ouvre; une seule ligne y était écrite : *Donne ton ame à Dieu, tu vas mourir!* et sans doute il n'avait pas achevé de lire cette ligne, que déjà trois

coups de poignard l'avaient jeté par terre. Il tomba en jetant un grand cri.

Le sergent le pousse du pied, voit qu'il est mort, et descend l'escalier; mais la femme de Millières accourait au bruit; elle se jette sur lui et l'arrête en criant : au meurtre, à l'assassin! Alors les quatre hommes restés à la porte de la maison s'épouvantent, s'enfuient, et gagnent la campagne; cependant leur chef ne pouvait s'arracher des mains d'une femme dont le désespoir doublait la force, et en même temps les cris qu'elle poussait commençaient à faire accourir vers la maison les habitans du bourg. Il devenait pressant pour le militaire que la lutte ne se prolongeât pas davantage : car on pouvait avoir l'idée de lui couper la retraite en fermant la porte du bourg. Alors il frappa le bras de la femme avec son poignard; elle vit jaillir son sang, s'effraya et lâcha prise en perdant connaissance. Mais l'alarme était donnée, la sentinelle sur la place criait aux armes, le tambour commençait à battre et la foule assiégeait la maison. Néanmoins, quand le sergent parut sur le seuil de la porte, son uniforme écarta d'abord les soupçons. « D'où viennent ces cris, lui demandent cinquante voix à la fois? — Ce n'est rien,

» mes amis, répond-il, rien qu'une bête enragée
» que j'ai tuée. » Mais il voit qu'on ne lui laissera pas le passage libre, il met son fusil en joue : « Place ici ! s'écrie-t-il, je suis Saint-Martin, mal-
» heur à qui me touchera ! » Saint-Martin ! Saint-Martin ! répète la foule effrayée, et tout le monde se sauve devant lui.

Le nom de Saint-Martin qui retentit dans le bourg, la générale qui bat, les soldats qui crient aux armes et courent prendre leurs rangs, tout cet effroyable tumulte répand une terreur panique parmi les habitans ; bientôt chacun épouvanté se met à fuir au hasard. Au milieu du désordre, un jeune soldat nouvellement enrôlé, voyant un militaire prendre sa course vers la campagne, pense qu'il doit se mettre sous sa sauve-garde, et le voilà s'efforçant de le suivre dans sa fuite, franchissant après lui les haies et les fossés. Pendant assez long-temps le fuyard ne s'aperçut point qu'il avait un compagnon ; enfin, parvenu à une certaine distance de Morannes, il ralentit sa marche et vit alors le jeune soldat qui, tout essoufflé, s'approchait de lui. « Halte-là, lui dit-il, que
» demandes-tu ? » A cette brusque apostrophe faite d'un ton menaçant, le jeune homme s'arrête

tout effaré : « Eh mais je me sauve avec vous, » répond-il ; est-ce que vous ne vous sauvez pas » aussi devant Saint-Martin ?—Imbécille, c'est » moi qui suis Saint-Martin. » Le jeune soldat fut tellement effrayé de la réponse qu'il resta un moment comme pétrifié ; mais à un geste menaçant que fit le Chouan redouté, il retrouva ses jambes et reprit sa course encore plus vite qu'auparavant.

La garnison de Morannes, craignant que l'ennemi ne cherchât à l'attirer dans quelque embuscade, ne sortit point de ses retranchement, et Saint-Martin, que ses compagnons avaient rejoint, regagna sans être inquiété le quartier-général de sa division.

Ce fait, dont Saint-Martin lui-même a donné la plupart des détails, m'a été également raconté par Saugrain dit *Lafleur,* un des quatre Chouans qui étaient de l'expédition. J'ai voulu le mettre sous vos yeux, Monsieur, avec toutes ses circonstances. Il s'est trouvé des gens qui l'ont approuvé sans réserve comme stratagême permis en temps de guerre, tandis que d'autres l'ont blâmé comme une action illicite. Jadis un fait du même genre, le meurtre tenté sur Porsenna, parut aux Romains un exploit digne de louanges, et le

dévouement de Mutius Scévola fut offert à la postérité comme un glorieux exemple. De nos jours, également, Charlotte Corday trouva d'enthousiastes admirateurs; mais, je dois le dire, parmi les Chouans, le plus grand nombre n'approuva point l'audacieuse exécution dont Saint-Martin s'était chargé. Ceux-là croyaient comme chrétiens et aussi comme soldats français devoir passer condamnation sur celui qui va surprendre et frapper un ennemi sans armes.

Je me suis étendu fort au long, et sans observer l'ordre des temps, sur les divers incidens qu'amenèrent les déguisemens auxquels les Chouans eurent recours; j'ai voulu montrer de combien de dangers chaque parti était sans cesse entouré, lorsque de semblables moyens étaient mis chaque jour en usage; car les républicains ne restèrent point en arrière dans l'emploi de stratagêmes du même genre.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XVII.

Monsieur,

Je vais maintenant reprendre la suite des principales opérations militaires de la Chouannerie, à partir de la fin d'août 1794.

Dans l'arrondissement de Château-Gonthier la moisson se termine beaucoup plus tôt que dans le reste du Maine : ce fut de ce côté aussi que recommencèrent d'abord les hostilités.

M. Jacques, se trouvant à cette époque à-peu-près guéri de sa blessure et s'étant assuré de l'assistance des principaux royalistes du pays, voulut prendre de nouveau une part active à la guerre. Ce fut auprès de Coquereau, dont il était déjà connu, qu'il vint chercher les occasions de combattre. Celui-ci avait formé le projet d'enlever aux républicains le poste de Seurdres. M. Jacques, qui s'était tenu long-temps caché dans les environs, crut, d'après la connaissance

qu'il avait des localités, pouvoir donner aux Chouans quelques conseils pour diriger cette entreprise; mais Coquereau n'était point habitué à voir ouvrir un avis qu'il ne demandait pas; son amour-propre blessé le porta à donner des ordres contraires; il en résulta qu'on ne mit aucun ensemble dans l'attaque, et qu'il fallut se retirer après avoir perdu inutilement plusieurs hommes. M. Jacques, voulant éviter toute discussion fâcheuse avec Coquereau, prit le parti de se séparer de lui et se retira sur la paroisse de Contigné; mais là encore il lui donna involontairement d'autres sujets de mécontentement.

Il avait entrepris de réunir et de s'attacher particulièrement une petite troupe de jeunes gens d'élite qui pussent l'accompagner au loin dans ses courses. Guinoiseau dit *Joli-Cœur,* jeune homme de ce canton, actif et intelligent, qui lui était entièrement dévoué, s'était chargé de ce recrutement et devait être mis à la tête; mais tous ceux qui se présentèrent pour en faire partie avaient déjà servi sous les ordres de Coquereau, qui s'offensa vivement qu'on lui enlevât ses soldats. Il annonça hautement la résolution de n'avoir plus aucune communication avec M. Jacques, disant que des amis de cette

sorte lui étaient plus nuisibles qu'utiles; que jusqu'ici il avait bien su sans secours se maintenir contre la république et combattre avec succès sans conseils.

Pour en donner une nouvelle preuve, il annonça qu'il entreprendrait à lui seul une autre attaque sur les bleus, et d'avance il en garantissait la réussite, parce qu'il ne serait pas gêné dans ses plans comme il l'avait été à Seurdres.

Il se mit à faire de grands préparatifs, ordonna la levée en masse de toute la jeunesse des paroisses où il avait autorité, et à la tête de la plus nombreuse troupe qu'il eût encore rassemblée, il alla investir le bourg de Cherré. Mais la garnison avait eu l'éveil sur le péril qui la menaçait. Toutes les précautions possibles étaient prises pour se bien défendre. L'église, le clocher, toutes les maisons bordant la rue avaient été percées de meurtrières, et quand les Chouans voulurent avancer, il leur fallut essuyer une décharge continuelle d'un ennemi qui se trouvait entièrement à couvert de leur feu.

Après de longs et inutiles efforts, et beaucoup d'hommes mis hors de combat, Coquereau n'avait pas obtenu le moindre avantage; tout découragé, il allait donner l'ordre de la retraite,

lorsque tout-à-coup, par un noble mouvement de cette franchise naturelle aux braves, il lui vint à l'idée d'écrire sur-le-champ à M. Jacques. (La paroisse de Contigné où il était encore est fort peu éloignée de Cherré.) Coquereau lui exposait sa position, et demandait s'il ne viendrait pas à son aide. Celui-ci accourut avec sa petite troupe.

Après avoir inspecté les lieux, il remarqua que toutes les maisons de chaque côté de la rue du bourg étaient contiguës; s'étant donc emparé de vive force de la première, il fit percer la muraille qui communiquait à la suivante dans laquelle il entra également, et continua de même pour les autres, faisant toujours reculer ainsi les républicains devant lui. Ceux-ci, voyant son dessein, abandonnèrent aussitôt les maisons pour se retirer dans l'église, où ils continuèrent de se défendre avec acharnement. Mais M. Jacques ayant trouvé du soufre dans une boutique, en fit faire sur-le-champ des mèches qu'on plaça dans des torches de paille, et lui-même, donnant l'exemple, alla avec les plus hardis les accrocher sous le toît de l'église en y mettant le feu au moyen de l'amorce des fusils. Bientôt la flamme et la fumée entourèrent tout l'édifice, alors les

républicains furent contraints d'ouvrir les portes et de demander grâce; mais leur opiniâtre résistance et la perte qu'ils avaient fait essuyer aux Chouans rendirent ceux-ci inexorables, et sans attendre l'ordre des chefs ils se précipitèrent sur les vaincus et les massacrèrent.

Un seul parmi eux parvint à se sauver; il était dans le clocher au moment où le toît de l'église s'enflamma; il s'empara des cordes qui servaient à sonner les cloches, les attacha à une lucarne du côté opposé à la porte par laquelle ses camarades sortaient, de là, se laissant glisser jusqu'à terre, il se sauva sans être aperçu des Chouans et courut jusqu'à la ville de Châteauneuf porter la triste nouvelle du sort de ses camarades.

Après cette sanglante victoire, Coquereau, contre l'avis de M. Jacques qui se sépara de lui de nouveau, garda toute sa troupe réunie et la conduisit à quelques lieues de là dans la paroisse d'Argenton : il voulait avant de congédier ses gens leur faire célébrer ensemble leur triomphe. Il donna l'ordre de tuer un bœuf et de rassembler dans les fermes d'alentour le vin et les provisions qu'on pourrait se procurer.

Cependant les républicains de Châteauneuf,

avertis par l'homme qui avait réussi à s'échapper de l'église de Cherré, prirent les armes et marchèrent sur les traces de Coquereau. Chemin faisant ils en firent donner la nouvelle à tous les cantonnemens voisins, qui accoururent les joindre, de sorte que les Chouans se trouvèrent assaillis à l'improviste et par des forces supérieures, au moment où ils n'étaient occupés que des préparatifs de leur festin. Étourdis par une brusque attaque, il leur fut impossible de s'entendre pour résister à l'ennemi et leur déroute fut complète.

Coquereau, suivi seulement de deux ou trois hommes, parvint avec peine à s'échapper, et encore une fois, il lui fallut se cacher et errer continuellement d'asile en asile; car toujours dénoncé, toujours poursuivi, il se voyait sans cesse au moment de tomber entre les mains des républicains.

A la fin, tourmenté par tant d'inquiétudes, de fatigues et de souffrances, il en vint à penser que les dernières défaites qu'il avait éprouvées, et les trahisons journalières dont il était l'objet, avaient pour cause les machinations d'un parti qui voulait sa perte afin que M. Jacques pût se substituer à sa place.

Coquereau ne se fût point de lui-même abandonné à de telles idées; mais il avait depuis peu mis sa confiance dans un homme qui s'efforçait sans cesse d'éveiller ses soupçons et de les envenimer par de perfides rapports. Il paraît que cet homme, nommé Coréri, était un de ces gens salariés par le gouvernement révolutionaire pour venir prendre place dans les rangs des Chouans afin de pénétrer le secret de leurs projets et semer la discorde entre eux.

Il est sûr que plus tard Coquereau acquit des preuves de la trahison de Coréri, et il fut fusillé par son ordre. Mais au temps dont nous parlons, il ne voyait plus que par les yeux de cet homme, qui parvint à lui faire regarder tous ses anciens amis comme des espions et des traîtres. Pimousse même et ses frères, et jusqu'au Petit-Prince, lui devinrent suspects, et ceux-ci, blessés de se voir soupçonnés après tant de preuves de dévouement, cessèrent de se réunir à lui.

Quant à M. Jacques, sans doute il avait déjà formé le projet de se mettre à la tête de l'insurrection du Maine; mais il ne songeait nullement à se substituer à la place de Coquereau dont l'habileté et le zèle avaient été si utiles à la

cause royaliste ; cependant, il jugea inutile d'entrer avec lui en explication et prit le parti de s'éloigner pour quelque temps. Ce fut alors qu'il vint dans la paroisse de Maisoncelles, au village de la Massonnière, où habitaient les frères Corbin; ceux-ci étaient alors considérés comme chefs dans le pays environnant, et par leur moyen, M. Jacques commença à entrer en relations directes avec les Chouans qui, plus tard, formèrent la division Taillefer.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XVIII.

MONSIEUR,

Dans le canton où M. Jacques vint se rendre en se séparant de Coquereau, il n'y avait encore que de simples chefs de paroisse indépendans les uns des autres. Ils tenaient presque toute la campagne dans la partie de l'arrondissement de Laval sur la rive gauche de la Mayenne. J'ai déjà cité plusieurs fois les plus marquans d'entre eux. La France, dans la paroisse de Vaisges, le Petit-sans-Peur à Saint-Jean sur Erve, Chambord à Bouchamps, Sans-Regret à Parné, les frères Corbin vers Maisoncelles et le Bignon, et Courtillé, dit *Saint-Paul*, sur la lisière du Haut-Maine entre Sainte-Suzanne et Sillé-le-Guillaume.

Tous ces hommes sentaient combien il serait avantageux à leur cause qu'un chef supérieur à tous eût le droit de donner des ordres et servît de lien commun pour réunir leurs efforts et combiner leurs opérations; cependant ils ne

témoignaient aucun empressement de prendre un parti à cet égard, non qu'ils reculassent devant l'idée de se donner un maître; mais en cette occasion encore ils demeuraient fidèles au caractère manceau, toujours lent et irrésolu dès qu'il s'agit de changer ce qui existe.

Après avoir sondé l'opinion des plus influens d'entre eux, M. Jacques ne voulut point hasarder de se compromettre par de vaines tentatives pour les amener à son but; il jugea devoir d'abord se faire connaître de tous ceux qui, dans le Bas-Maine, s'étaient mis à la tête des divers rassemblemens d'insurgés, pensant qu'il pourrait alors profiter de son influence sur eux pour leur persuader de se réunir et de se soumettre à une organisation unique.

Celui qu'il voulait avant tous les autres ranger à son opinion, et vers qui il s'empressa de faire les premières démarches, fut Jambe-d'argent. Les éloges que sans cesse les Chouans s'accordaient à donner à sa loyauté, à son désintéressement, à ses talens militaires, avaient inspiré à M. Jacques une haute estime pour ce brave et le plus grand desir de le connaître; cependant, jusqu'ici, il n'avait pu réussir à trouver l'occasion de le voir. Il chargea La France et le Petit-sans-Peur,

qui depuis long-temps étaient en relation avec lui, d'aller le trouver et de lui demander de fixer un lieu de rendez-vous pour une prochaine entrevue.

Jambe-d'argent, dont toute l'ambition était de faire triompher la cause à laquelle il s'était dévoué, n'ignorant pas que celui qui s'adressait à lui possédait déjà la confiance des royalistes, et sur-tout sachant qu'il avait été officier dans l'armée de la Vendée, n'hésita point à l'aller joindre et partit le jour même avec ses envoyés.

M. Jacques était alors au château de Champ-Fleuri, situé près le bois de Bergault, à trois lieues de Laval, sur la route de Sablé. Sans-Peur et La France ont raconté qu'arrivé en vue du château, Jambe-d'argent, qui pendant toute la route avait été silencieux et préoccupé, demeura un instant assis sur la barrière de l'avenue, et ils remarquèrent sur son visage une expression d'hésitation et de souffrance. Ils supposèrent que le boiteux se trouvait fatigué de la longue marche qu'ils avaient faite et lui proposèrent de prendre un moment de repos. « Si je savais rencontrer les bleus au bout » de cette longue allée, leur répondit Jambe-

» d'argent, j'aurais bien encore la force de courir » au devant d'eux : car ce n'est pas la fatigue » qui me retarde en ce moment, mais bien une » mauvaise honte, l'idée que M. Jacques va » penser que les Chouans de l'autre côté de l'eau » se sont mis sous la main d'un bien triste *gars*. » Oui, je le sens bien, je peux tenir ma place » dans les affaires qui se traitent avec le sabre et » le fusil; mais dans les autres je suis tout em» prunté. J'aurais voulu du moins me rencon» trer d'abord avec cet officier en présence de » l'ennemi : à qui m'a vu dans un tel quart» d'heure, je peux paraître ensuite en valoir » un autre, et mériter qu'on me passe quelque » chose sur le reste où je suis si mal appris. » Mais après tout, continua Jambe-d'argent en » se remettant en marche avec vivacité, j'ai » tort d'avoir ce souci, un officier qui a connu » les braves paysans de la Vendée saura bien » juger le cœur franc et loyal d'un batelier de » la Mayenne. »

Et tout en parlant ainsi, ce batelier avait pris tout-à-coup une contenance si fière et si imposante, que, dans le moment où M. Jacques qui l'avait vu venir de loin s'avança au devant de lui, les Chouans purent reconnaître que le

paysan sans usage et sans éducation ne le cédait point en bonne mine et en noble maintien au jeune officier si remarquable par ces brillans avantages. « Mais c'est que notre Jambe-» d'argent, disaient ses camarades avec en-» thousiasme, avait l'air et la prestance à l'égal » de son courage et dignes d'honorer un gen-» tilhomme. »

M. Jacques était fait pour apprécier dignement un tel homme, il lui accorda sa confiance entière et lui fit part des projets qu'il avait formés dans l'intérêt du parti royaliste. Comme nous l'avons dit, il voulait amener les Chouans du Bas-Maine à se soumettre à un chef qui réunirait tous les autres sous ses ordres ; et il déclarait franchement qu'il se croyait capable d'occuper cette place et de prendre la direction des affaires.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir sur ce sujet avec un des ecclésiastiques cachés dans nos campagnes à cette époque-là. Dans ses fréquentes entrevues avec M. Jacques, il lui avait entendu plusieurs fois développer tout l'ensemble du plan dont il s'agit ici, et il a bien voulu me communiquer par écrit ce que sa mémoire lui fournissait à cet égard. Je crois utile de donner

connaissance de ces détails, en les abrégeant un peu pour éviter de répéter ce qui est déjà connu.

« M. Jacques n'avait point eu la prétention d'organiser une armée formidable qui pût tenir tête aux colonnes républicaines; cette tentative était, pour lors du moins, impraticable. Il projetait seulement de donner la plus grande extension possible à l'insurrection en la rendant aisée pour toutes les campagnes royalistes, qu'il espérait amener ainsi à se soulever de proche en proche. Il voulait que par-tout la terre de la fidélité devînt pour les républicains une terre ennemie. Non-seulement elle ne devait leur fournir ni revenus ni approvisionnemens; mais de plus il fallait qu'ils y eussent à redouter sur chaque route une attaque, à chaque coin de champ une embuscade, dans chaque bois une redoute inexpugnable.

» Tel avait été, dès son origine, le but de la Chouannerie, et la marche qu'elle s'était efforcée de suivre. M. Jacques voulait, avant tout, conserver et étendre les avantages obtenus par ces moyens, et cherchait, en se servant des élémens informes de cette tactique nouvelle, à régulariser ce mode d'une résistance facile et d'une aggression toujours prête à se renouveler.

» Pour parvenir à un tel résultat, il croyait nécessaire de mettre à profit, non-seulement le zèle, le courage et toutes les qualités de nos paysans, mais aussi leurs habitudes, leurs préjugés et leurs passions. Se conformant à l'esprit du pays qui redoute les innovations, il ne voulait point faire de changemens apparens à tout ce qui s'était établi comme naturellement. Les simples Chouans devaient à peine s'apercevoir de la nouvelle organisation. Chaque bande restait sur la paroisse où elle s'était formée; les mêmes chefs continuaient d'être à la tête des hommes dont ils avaient gagné la confiance; et le soldat, hors l'heure du combat, laissé à son train de vie ordinaire, pouvait même suivre ses travaux accoutumés, habiter avec sa famille, et subsister ainsi aisément sans être à charge au pays.

» Mais pour tirer tout le parti possible de l'insurrection ainsi organisée, il fallait parvenir à ramener vers un but unique les efforts partiels de ces petites troupes ainsi disséminées. Elles avaient bien jusqu'alors, animées par les mêmes sentimens, combattu dans des intentions semblables; mais, ne recevant point leur direction d'une autorité unique, elles n'a-

vaient pu s'entendre que bien rarement pour agir de concert.

» C'était-là la grande difficulté que présentait l'emploi de ces bandes qui, nécessairement, restaient toujours indisciplinées, et l'objet principal du plan de M. Jacques était d'y remédier. Il demandait que l'autorité supérieure fût donnée à un chef unique, qui déciderait des intérêts généraux et dirigerait les entreprises importantes. Ce chef, loin de se faire le centre de la réunion de tous les insurgés, devait, au contraire, se rendre alternativement au milieu de chaque bande, parcourir ainsi toutes les paroisses, étudier et voir par ses yeux les besoins locaux, empêcher les désordres sur tous les points, et enfin apporter à-la-fois la punition pour les fautes, la récompense pour les services.

» Pour que cette autorité eût une garantie qui donnât du poids à ses décisions, un conseil ou état-major serait formé pour discuter les affaires, et se composerait des hommes les plus capables et les plus considérés, en évitant toutefois d'y appeler ceux des Chouans qui avaient déjà un commandement, pour ne pas ôter aux paysans les chefs qu'ils aimaient à

suivre, et dont la présence leur semblait une sauve-garde.

» Alors, tout en laissant habituellement à la guerre le cours naturel qu'elle avait pris, le général, dans les circonstances urgentes, ou quand il jugerait utile de tenter quelque opération importante, pourrait convoquer un rassemblement momentané et faire emploi de toutes les forces qui seraient à sa disposition. Des cavaliers d'ordonnance choisis parmi ceux des Chouans qui avaient l'habitude de monter à cheval seraient destinés à porter les ordres et les instructions à chaque chef particulier et à maintenir des communications journalières entre toutes les bandes, de sorte qu'en moins d'un jour une armée entière pourrait se montrer réunie sur un point où la veille l'ennemi eût à peine trouvé quelques tirailleurs. »

La mort de celui qui avait conçu le projet de cette organisation en arrêta l'exécution à peine commencée. Tous les bons effets qu'on pouvait attendre de l'insurrection devaient, ce me semble, être le résultat de ce plan calculé avec sagesse d'après la connaissance approfondie de la situation et des ressources des Chouans; il avait en outre le grand avantage d'être par-

faitement approprié aux habitudes et aux inclinations des paysans, qui, comme ils le disaient souvent, aimaient à combattre à l'ombre de leur clocher et voulaient bien mourir, mais sur leur terre natale : ils voyaient d'ailleurs avec effroi qu'en s'éloignant de leur canton, une blessure, la fatigue, la maladie pouvaient les séparer de leurs camarades, et qu'alors il leur faudrait périr sans secours ; car ce n'était pas trop alors pour espérer assistance dans ses peines de pouvoir compter sur l'attachement d'une famille ou sur le dévouement d'un ami.

Lorsque les Chouans manceaux eurent perdu le jeune chef qui avait entrepris de donner cette direction à la guerre, ils s'efforcèrent toujours de s'en tenir à son projet, et ce ne fut qu'avec peine que d'autres chefs parvinrent à les entraîner momentanément dans les malheureuses tentatives qui furent faites pour les réunir en corps d'armée. Jambe-d'argent entra avec empressement dans les vues de M. Jacques et s'engagea à les faire approuver sans retard par les hommes de sa division. Il promettait en outre qu'après les avoir gagnés il reviendrait aussitôt avec les plus marquans d'entre eux pour déterminer enfin les chefs de la rive gauche à donner

les mains à l'organisation générale. Tout étant ainsi arrêté, il partit dès le lendemain et rentra dans son canton.

Je crois nécessaire, Monsieur, avant de poursuivre mon récit, de vous faire part de mes conjectures sur la cause de cette espèce de répugnance et d'indécision qu'avait laissé voir Jambe-d'argent en se rendant à l'entrevue dont je viens de vous parler. Il faut se rappeler que peu auparavant il était allé trouver M. Duboisguy dans la forêt de Fougères, et ensuite M. de Scepeaux en Anjou, afin de s'en faire reconnaître et d'établir des relations avec eux. On peut supposer que, dans ce premier voyage, Jambe-d'argent, encore peu connu au loin, n'aura pas été reçu comme il avait pu l'espérer. Néanmoins je ne saurais penser qu'on eût à accuser de ce tort les chefs près desquels il se rendit, tous deux ayant eu sur-tout le mérite de savoir se faire aimer de leurs compagnons d'armes. Mais dans le nombre des émigrés qui rentrèrent en France pour prendre parti avec les Chouans, il faut bien le dire, il s'en trouva plusieurs qui ne surent pas comprendre le dévouement de nos paysans, ni apprécier leur généreux courage; sans doute quelque parole de dédain,

échappée à l'un de ces hommes inconsidérés, sera venue blesser l'oreille susceptible du Chouan, et au moment dont nous parlons, rappelant ce pénible souvenir, il aura craint de trouver de nouveau un accueil désobligeant qu'il ne se sentait pas disposé à endurer. Pour cette fois, du moins, il fut loin d'avoir rien de tel à supporter.

Au reste les torts de ce genre qu'on a reprochés aux émigrés rentrés ne se renouvelèrent que trop souvent; je me bornerai à en citer pour exemple ce qui arriva à Jambe-d'argent lui-même, peu après le temps dont nous parlons.

Un gentilhomme, émigré d'abord, était parvenu à rentrer en France, et, protégé par l'insurrection, il habitait au milieu de ses anciennes possessions. Là, réunissant ceux des hommes de ses fermes qui avaient pris parti parmi les Chouans, il s'en était formé une petite troupe qu'il retenait près de lui pour veiller à sa sûreté, l'empêchant d'aller prendre part aux combats et rendant ainsi inutile pour la cause la bonne volonté de ces braves gens.

Jambe-d'argent fut informé de cet abus; il était alors solennellement reconnu chef de di-

vision; il crut de son devoir de faire des représentations à celui qui compromettait ainsi les intérêts du parti. Prenant avec lui son frère (*l'Anglais*) et Priou, son aide-de-camp, il alla trouver le gentilhomme et arriva chez lui au moment où celui-ci dînait avec plusieurs chefs royalistes et quelques dames de sa famille. Notre ancien batelier n'avait point appris à mettre en usage les ménagemens de la politesse; introduit devant les convives et questionné sur la cause de sa visite, il en exposa le motif sans détour, et exprima vivement sa désapprobation. Choqué d'une telle remontrance, faite d'ailleurs devant des témoins, l'émigré s'écria : « Voyez où nous a menés cette maudite » révolution! à présent un paysan rustaut se » croit le droit de venir me faire la leçon chez » moi, sans penser que je puis châtier son in» solence! » A cette injure inattendue, Jambe-d'argent reste un moment immobile et muet de surprise et de colère. A la fin, sa voix terrible se fait passage : « Misérable! voilà une parole » de malheur que tu as lâchée! Il faut qu'elle soit » payée de ta vie ou de la mienne! » Alors sans considérer ni l'endroit où il est, ni les témoins qui l'entourent, ni les femmes qui poussent des

cris d'effroi, Jambe-d'argent va faire de ce lieu même une arène pour sa vengeance, et le sabre levé, il s'élance sur l'imprudent provocateur; cependant son frère, qui a prévu son action, se précipite vers lui, le saisit au corps par derrière, et l'arrête. Mais lui, plus furieux encore, ne regarde pas même l'homme qui ose le retenir, le frappe à la tête avec la poignée de son sabre et du premier coup le jette par terre. Le sang jaillit avec violence, alors Jambe-d'argent se retourne et reconnaît son frère. A cette vue, qu'on eût pensé devoir porter au comble son exaspération, tout au contraire, il se calme soudain. « Malheureux que je suis, qu'ai-je fait? » dit-il, le bon Dieu me punit bien de ma co- » lère; » et laissant échapper son arme, il relève son frère, étanche le sang de sa blessure, s'assure qu'elle est peu dangereuse et l'enveloppe de son mouchoir dont il fait un bandage. Ces soins pris, il se tourne alors vers l'émigré, auquel pendant ce temps on cherchait à persuader de quitter la salle : « Monsieur peut » rester, dit-il d'un ton sévère mais tranquille, » je ne me vengerai pas de son injure, je la » méprise : car j'ai la conscience d'être un » soldat plus méritant que lui; moi je n'ai pris

» les armes que pour mon Dieu et mon Roi, et » lui ne les porte que pour défendre son châ- » teau. » Il sortit en disant ces mots, refusant d'entendre aucune explication, aida son frère à remonter à cheval et s'éloigna à l'instant même. Ce fait m'a été rapporté dans toutes ses circonstances par Priou, l'aide-de-camp de Jambe-d'argent, ainsi que par son frère Pierre Treton dit *l'Anglais*.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XIX.

Monsieur,

Après son entrevue avec Jambe-d'argent, M. Jacques parcourut les paroisses de Villiers, Bouère, Auvers-le-Hamon, Boessay, Ruillé, Fromentières, Azé, le Coudray, &c. Ces paroisses, déjà en partie insurgées, ne s'étaient point encore réunies à la division Coquereau, à laquelle elles se joignirent plus tard (1). Les chefs les plus marquans de ce canton, outre Francœur dont nous avons déjà parlé, étaient Armand à Auvers, Rosay, dit *la Gaité*, à Boessay, Poirier, dit *la Justice*, à Bouère, &c. Fromentières, Azé et le Coudray ne fournirent d'abord qu'une seule troupe ; mais elle mérite qu'on fasse d'elle une mention particulière, ainsi que des chefs dont elle dépendit.

(1) Ces paroisses font presque toutes partie de l'arrondissement de Château-Gonthier et touchent le Haut-Maine.

Cette troupe, appelée compagnie de Fromentières, s'était mise d'abord sous la conduite du jeune Gareau, connu sous le nom de *Petit-Auguste.* Ce jeune homme était d'une famille de laboureurs; son père, déjà âgé, habitait la métairie de Siscoignard dans la paroisse d'Azé. Ce vieillard était d'une piété exemplaire; aussi les révolutionnaires, pour le tourner en dérision, l'avaient surnommé *le Pape,* et ils disaient que l'eau de son puits avait été consacrée afin qu'il pût fournir de l'eau bénite à tous les chrétiens du pays. Le fils Gareau étudiait pour embrasser l'état ecclésiastique; quand la révolution éclata il fut enrôlé dans la garde nationale de Château-Gonthier qu'on fit marcher contre les Vendéens; il passa de leur côté dès qu'il le put et les accompagna dans la funeste campagne d'outre-Loire; à son retour il se tint long-temps errant et caché ne voulant pas habiter chez son père qu'il craignait de compromettre. Il osait à peine y venir la nuit et de loin en loin pour chercher sa nourriture qu'il emportait en grande hâte. Enfin il fit rencontre de quelques compagnons d'infortune avec lesquels il se réunit; ceux-ci ne furent pas long-temps à reconnaître qu'il l'emportait sur eux tous par son activité,

sa prudence et son sang-froid; ils le prirent pour leur chef, et, par ses soins, cette petite troupe, qui ne tarda pas à s'augmenter, se distingua bientôt autant par sa bonne conduite et sa piété exemplaire que par son dévouement et son courage. Bientôt tout le parti royaliste du canton se plut à rendre justice à la sage discipline de la compagnie de Fromentières; et ce fut sur sa réputation qu'un jeune homme de Château-Gonthier, M. Lézai (François), la choisit pour venir prendre place dans ses rangs. Il était fils d'un commerçant, et aussi distingué par son esprit et ses connaissances qu'il le fut bientôt par sa rare valeur. Gareau (Auguste) connaissait le nouvel arrivé, et, poussé par cette modestie et ce zèle désintéressé pour sa cause qui le caractérisaient, il voulut absolument lui céder sa place de chef de la compagnie, prétendant que quant à lui sa petite taille et sa faiblesse apparente le rendaient peu propre au commandement; tandis que Lézai, grand, vigoureux et bel homme de guerre, en imposerait par sa seule prestance et ferait ainsi plus aisément respecter son autorité. Il persista tellement dans sa résolution que Lézai dut céder à ses instances et fut nommé capitaine sous le nom de

Sabre-tout. Auguste prit alors la place de lieutenant; mais peu de temps après cet arrangement fait, un autre jeune homme, Frédéric Mercier, également de Château-Gonthier et frère du célèbre Mercier-Vendée, ami de Georges Cadoudal, vint aussi se joindre à la compagnie de Fromentières, et Auguste, une seconde fois, insista pour céder encore sa place au dernier venu, et se contenta d'être sous-lieutenant. Il est juste de le dire, ceux qu'il avait ainsi fait ses supérieurs surent apprécier sa noble abnégation et lui rendirent un hommage mérité en n'entreprenant rien sans le consulter; ce qui, du reste, était pour eux un nouvel avantage, car toujours son avis se trouvait le plus sage.

Bientôt le sort des combats sembla chargé de faire remonter successivement Auguste aux grades dont il s'était si généreusement dépouillé. Au bout de quelques mois, *Sabre-tout* fut tué dans une attaque qu'il livra aux républicains venus pour enlever des blés de la campagne. Mercier prit d'abord sa place, et peu après il périt également étant tombé dans une embuscade, le jour même d'une victoire, en revenant de la poursuite de l'ennemi. Auguste fut alors de nouveau choisi pour capitaine et

garda le commandement jusqu'à la fin de la guerre.

La compagnie de Fromentières resta toujours composée de paysans, au moins pour la plus grande partie, n'admettant les recrues, et surtout les déserteurs des troupes républicaines, qu'avec une extrême réserve ; elle dut à cette prudence de garder jusqu'à la fin son bon esprit et sa conduite exemplaire. D'autres soldats se présentèrent pour être admis dans ses rangs.

Dans le canton qu'elle occupait, habitait au château des Courans une noble famille de l'Anjou ; elle y était restée malgré les troubles, se confiant dans l'attachement des gens du pays, quelle que fût leur opinion. Cependant le chef de cette famille, M. de Boisjourdan, vieillard de quatre-vingts ans, ayant été conduit dans les prisons de Château-Gonthier, ses deux petits-fils, M. Henri de Charnacé et M. Jarret de la Mairie, à peine encore âgés de seize ans, prirent aussitôt les armes pour se joindre aux Chouans, et ce fut dans la compagnie de Fromentières qu'ils voulurent servir. Auguste pensa que ces deux jeunes gens devaient être revêtus du grade d'officier, qui lui semblait être dû à leur naissance; mais ceux-ci, avec une sagesse et une retenue que leur âge

rendait encore plus remarquables, persistèrent à rester dans les rangs des simples soldats, alléguant leur inexpérience et croyant d'ailleurs que cet exemple serait utile à la cause, en prouvant que les royalistes de toutes les classes savaient oublier tout intérêt particulier quand la religion et la monarchie en péril réclamaient le secours de leurs bras.

M. Jarret de la Mairie et M. de Charnacé firent leur service avec le zèle et l'activité des meilleurs soldats. Le premier fut blessé grièvement au bras, et malgré cela ne cessa point de combattre. Le second, à la suite d'une attaque de nuit où les Chouans se laissèrent surprendre, fut contraint de se sauver dans la campagne sans avoir le temps de prendre ses souliers; il avait alors la fièvre quarte : la terre était couverte de neige, ses pieds gelèrent, et il eût péri sans le secours d'un brave soldat, Suzanne dit *Custines*, qui, au péril de sa vie, l'aida à se sauver.

Cet accident retint le jeune Charnacé hors d'état de marcher pendant trois mois; sa première sortie fut pour retourner au combat. A la reprise d'armes de 1799, il fit partie de l'état-major de M. de Bourmont. Dans les cent jours, étant alors marié, et père d'une nombreuse fa-

mille, il crut devoir encore offrir son bras pour la défense de la légitimité, et se chargea de la levée du troisième bataillon de la légion Gaulier.

Toute sa famille fut également dévouée à la cause de la monarchie. Le frère aîné de M. de Charnacé revint de l'émigration pour combattre avec les Chouans, et voulut aussi servir comme simple volontaire. Le grand-père de ces messieurs, M. de Boisjourdan, ne voulant songer ni au danger auquel il s'exposait, ni aux intérêts de sa fortune, eut soin de tenir constamment son château fourni de toutes les provisions nécessaires aux Chouans, et fit prodiguer à leurs malades et à leurs blessés tous les secours dont ils avaient besoin.

Bien que j'aie principalement entrepris de faire connaître ce que firent les paysans de la Mayenne pour combattre la révolution, j'ai voulu citer au moins cet exemple parmi une foule d'autres, afin de montrer que dans tous les rangs les habitans de ce pays fidèle rivalisèrent de zèle et de dévouement.

Je regrette que le défaut d'espace ne me permette pas de rapporter quelques-unes des affaires où la compagnie de Fromentières se signala particulièrement ; non-seulement elle prit part à

tous les combats importans qui, depuis sa formation, furent livrés par Coquereau et Grand-Pierre; mais de plus, la position qu'elle occupait lui donna occasion d'avoir des engagemens continuels avec les détachemens républicains qui parcouraient sans cesse la route de Laval à Château-Gonthier. Cette compagnie ne se distingua pas moins par son courage que par sa bonne conduite.

En même temps que M. Jacques trouvait au château des Courans une hospitalité à-la-fois noble et cordiale, il rencontrait dans cette troupe dévouée un utile appui pour l'exécution de ses plans. Il résolut donc de prendre ce canton pour le point principal de ses opérations militaires, il y trouvait d'ailleurs l'avantage de rester à portée de s'entendre avec les insurgés de l'Anjou. Je reviendrai maintenant à ce que fit Jambe-d'argent pour s'acquitter de la promesse qu'il avait faite à M. Jacques : ce sera l'objet de ma prochaine lettre.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XX.

Monsieur,

Jambe-d'argent ne trouva nulle difficulté à faire approuver le plan d'organisation générale qu'il s'était chargé de proposer aux Chouans qui servaient sous ses ordres. Il suffisait qu'il se portât comme garant de l'entreprise pour qu'une entière confiance y fût donnée. Ainsi assuré du consentement des siens, il pensa qu'il ne devait pas attendre davantage à essayer de son influence sur les chefs de la rive gauche, pour les amener au même point. Se faisant accompagner des plus marquans d'entre les siens, cinquante hommes environ, il passa la Mayenne et vint coucher dans le bois de Bergault. Durant la nuit il fit avertir de son arrivée les Chouans du canton et leur fit donner rendez-vous pour le lendemain matin auprès de l'étang de la Ramée dans la paroisse de la Chapelle-du-bourg-le-Prêtre : c'était le 29 septembre, jour de la Saint-

Michel. Dès le point du jour ceux qui avaient été mandés arrivèrent, ils étaient au nombre de trente. Tandis qu'on faisait préparer le déjeûner dans une ferme voisine, tout le monde réuni sur le bord de l'étang récitait la prière à haute voix, lorsqu'on vit s'avancer une troupe assez nombreuse d'hommes armés. Ils avaient cocarde et plumets blancs, et répondirent *royalistes* au qui-vive. Moustache se porta seul au-devant d'eux pour les reconnaître, et leur cria : « Si quelqu'un d'entre vous est connu » de Moustache, qu'il s'avance ! » Plusieurs s'avancèrent, mais seulement à une certaine distance ; Moustache, voyant qu'il ne connaissait pas leurs visages, demande alors le mot d'ordre : on lui répond à demi-voix : « Tu es un vieux » soldat, toi, laisse les Chouans et viens avec » nous, nous sommes grenadiers républicains. » — Ah traîtres ! réplique Moustache, en mettant sa carabine en joue, oui je suis un vieux » soldat, fidèle à mon Dieu et à mon Roi, et » vous l'allez voir ! A moi camarades ! ce sont » des bleus ! » Il tire, et de son premier coup de feu jette par terre un des républicains.

L'affaire s'engagea vivement ; mais l'élite des Chouans combattait, l'ennemi fut bientôt en-

foncé et mis en fuite. C'était par trahison qu'il avait été informé dès la nuit passée du projet de rassemblement des royalistes. Les messagers envoyés par Jambe-d'argent s'étaient imprudemment confiés à des gens qui les avaient vendus, et tous les postes des alentours avaient reçu l'ordre de se mettre en campagne. Aussi à peine ce détachement eut-il été dispersé qu'un autre se présenta aussitôt pour renouveler le combat.

Les Chouans, durant la poursuite, s'étaient un peu écartés les uns des autres, et Placenette (Jamois), avec les douze hommes qu'il avait amenés, se trouva coupé par l'ennemi et pressé de telle sorte, qu'au moment où il enjambait par-dessus la barrière d'un champ, un soldat républicain se jeta sur lui pour le saisir au corps. Placenette était leste et vigoureux, il se débarrassa de son homme et d'un coup de crosse de fusil le jeta par terre; mais bien qu'il se fût heureusement tiré d'embarras, l'idée du danger auquel il venait d'échapper lui causa un tel saisissement, que sans plus rien considérer il donna l'ordre à ses gens de le suivre et reprit aussitôt la route de son canton, sans s'inquiéter nullement de laisser ainsi le reste des Chouans

au milieu du péril. Placenette, de même que Mousqueton, était aussi un brave de circonstance. Cependant Jambe-d'argent, bien qu'affaibli par cette défection, combattit encore avec le même succès, vaillamment secondé qu'il était par les gens de la rive gauche. Le Petit-sans-Peur, Francœur (Malines), Benedicite, Taillefer sur-tout, se montrèrent des héros dans cette journée. Cette seconde attaque et une troisième qui la suivit immédiatement furent victorieusement repoussées.

La journée cependant se passait ainsi à combattre, et les Chouans, n'ayant pris aucune nourriture, commençaient à sentir la fatigue, lorsque vers le soir ils furent atteints de nouveau par un détachement de cinq cents hommes conduits par les patriotes de la forge de Montcors; Jambe-d'argent jugea que, devant des forces si supérieures, il était urgent de se retirer; voulant néanmoins que la retraite se fît en bon ordre, il chargea les Chouans du canton de la diriger vers le bois de la Chapelle dont il savait être proche, et lui se mit à l'arrière-garde, afin de ralentir l'ennemi qui le pressait vivement.

Déjà l'on n'était plus qu'à cinq cents pas du

bois. Dans l'intention de laisser à ceux qui s'étaient écartés le temps de rejoindre le gros de la troupe, Jambe-d'argent voulut encore tenir ferme un moment devant les républicains avec sept ou huit braves dont il était sûr. Oubliant alors pour les autres le soin de sa propre conservation, il négligea de se tenir embusqué derrière les haies, fut atteint d'un coup de feu et tomba. La balle l'avait frappé dans la poitrine et était ressortie au-dessous de l'épaule gauche. Il jeta aussitôt du sang par la bouche; cependant il put encore élever la voix. « Mes » amis, ce n'est rien qu'un homme mort, dit-il; » ne vous déconcertez pas et continuez de sou- » tenir la fusillade en vous retirant. » Voyant que loin de s'éloigner on accourait autour de lui, il reprit : « Vous le voyez, c'en est fait de » moi; ainsi ne vous exposez pas inutilement, » je vous demande seulement de dire à votre » loisir un chapelet à mon intention, et à cette » heure, allez-vous-en et laissez-moi. — Non, » s'écria Priou, un de ses amis de jeunesse dont » j'ai déjà parlé, non, moi vivant tu ne seras pas » abandonné! Allons, que les braves *amusent* » un moment l'ennemi, moi, j'emporterai le » blessé. »

Alors, jetant son fusil de côté, il charge Jambe-d'argent sur ses épaules et marche vers le bois de la Chapelle, tandis qu'une demi-douzaine d'hommes dévoués soutiennent intrépidement le feu des républicains. Bientôt d'autres accoururent à l'aide de Priou, et, chacun détachant sa ceinture, on en fit comme une sorte de brancard où l'on plaça le blessé, et l'on parvint ainsi à gagner l'intérieur du bois. Les républicains, suivant leur usage, ne voulurent point s'y engager, et la nuit qui survint en même temps acheva de mettre les Chouans hors de danger.

Jambe-d'argent fut transporté à la métairie des Gennetés, dans la paroisse de Bazougers. Un chirurgien du pays fut amené, il déclara que la blessure était dangereuse, mais qu'avec des soins et du repos elle pouvait n'être pas mortelle; ainsi, force fut donc aux soldats de la rive droite de la Mayenne de laisser leur chef aux soins de ceux de l'autre rive, et ils s'en retournèrent chez eux consternés.

En perdant leur chef, ils avaient perdu toute confiance. Trois jours après, l'ennemi étant venu les attaquer, ils se laissèrent battre sans presque se défendre. Moustache même,

tout abattu, ne pouvait retrouver son courage. Les Chouans se dispersèrent en attendant avec anxiété le jour où Jambe-d'argent, en reparaissant à leur tête, viendrait leur rendre leur première énergie.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXI.

Monsieur,

L'exécution des plans pour lesquels M. Jacques avait compté sur l'assistance de Jambe-d'argent dut nécessairement éprouver des retards par suite de la blessure de ce dernier. Lors du rassemblement convoqué pour traiter cette affaire, les républicains étaient venus engager le combat avant même que les Chouans eussent pu connaître le motif de leur réunion; et les attaques s'étant succédées sans interruption durant toute cette journée, on n'avait pas eu le loisir de songer à autre chose qu'à se battre.

Dans les jours qui suivirent, le blessé se trouvant hors d'état de pouvoir s'occuper de l'objet qui l'avait amené, les Chouans se séparèrent de nouveau, et, dans leur découragement, ne cherchèrent d'abord qu'à éviter la rencontre des républicains; de sorte que, dans

ce canton-là, les hostilités se rallentirent encore une fois.

Une autre raison engageait aussi les Chouans à suspendre leurs attaques. A cette époque (septembre 1794), les cantonnemens républicains des environs de Laval se composaient en grande partie de détachemens du bataillon de la Montagne. Nous avons vu que plusieurs des soldats de ce corps étaient entrés en relation avec le parti royaliste dès leur arrivée dans le pays; mais ils avaient voulu, avant de se réunir aux Chouans, épuiser tous les moyens de leur faire passer les munitions et les armes dont ils pouvaient disposer. D'ailleurs, jusqu'alors, les chefs auxquels ils s'étaient adressés les avaient toujours détournés de les venir joindre; soit que ceux-ci trouvassent plus utile de les laisser dans les rangs de l'ennemi, pour être informés de ses projets et de ses démarches, soit peut-être aussi parce qu'ils gardaient encore cette défiance dont nos paysans ont toujours tant de peine à se défaire quand ils leur faut traiter avec des étrangers.

Quoi qu'il en soit, le moment vint où les *montagnards* qui s'étaient ainsi hasardés s'aperçurent qu'ils avaient éveillé les soupçons, qu'on

observait leurs démarches et qu'il était temps de songer à chercher un refuge dans les rangs de ceux pour le service desquels ils s'étaient compromis. Dès que cette nécessité fut reconnue, les Chouans les accueillirent en frères, et la suite prouva que leur bravoure comme leur loyauté les rendaient dignes de l'accueil qu'ils reçurent.

J'essaierai de faire connaître quelques-uns d'entre eux, qui, par leurs talens militaires, parvinrent promptement au premier rang parmi les insurgés. Ces braves, il est vrai, n'appartiennent pas au Bas-Maine; mais les Chouans, accoutumés à les voir à leurs côtés dans les combats, attachés à eux par cette longue communauté de dangers et de fatigues, les avaient en quelque sorte adoptés, et seront satisfaits de trouver dans cet écrit un témoignage du souvenir qu'ils ont gardé de leurs vaillans frères d'armes.

Ceux des montagnards royalistes qui se firent le plus remarquer dans le cours de la guerre ont déjà été cités lorsque j'ai parlé du projet de délivrance du prince de Talmont (1). Deville

---

(1) *Voir* le premier volume, page 224.

dit *Tamerlan,* Gaillard dit *Raoul,* Gregis dit *Robert,* et Picot, firent partie de l'état-major de la division Taillefer. La Fosse, dit *l'Entreprenant,* était retourné à Rouen au moment où ses camarades passèrent chez les Chouans; il revint dans le Maine pour se joindre à eux, et parvint peu après au grade de chef de canton. Il avait à peine vingt ans : son intrépidité et son sang-froid allaient au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. J'en dois au moins citer un trait.

Dans une affaire sanglante qui se passa vers Bazougers, on l'avait placé en embuscade avec dix hommes pour inquiéter l'ennemi sur ses derrières quand le combat serait engagé. Mais il arriva qu'un bataillon républicain vint se poster à vingt pas de la haie derrière laquelle Lafosse se tenait embusqué. Ses compagnons, effrayés de leur petit nombre et voyant que l'ennemi ne se doutait pas de leur présence, étaient d'avis de ne pas bouger, et quand il leur commanda le feu, il vit qu'ils hésitaient et se montraient peu disposés à obéir. « Notre ordre porte d'attaquer, dit-il, j'attaquerai seul s'il le faut et je saurai bien attirer l'attention des bleus de manière à les arrêter. » Alors il monta sur le talus de la haie, et se plaçant tout-à-fait à découvert,

il tira ses deux coups, puis, voyant que personne ne l'imitait, il dit : passez-moi vos fusils tour-à-tour; on les lui donna et il se mit à les tirer successivement sur l'ennemi, qui, comme il l'avait prévu, s'arrêta pour répondre par un feu roulant, mais sans avancer sur lui, parce qu'il redoutait quelque piége. Enfin un des amis de La Fosse, Lechandelier, arriva là, qui, le prenant par le bras, le contraignit de se mettre à l'abri derrière le talus de la haie et l'arracha ainsi au danger qu'il avait si long-temps affronté.

Au milieu des braves Rouennais qui se joignirent aux Chouans se fit remarquer un ancien sous-officier suisse nommé Carpar. Il avait servi dans le régiment de Salis-Samade, et fut du petit nombre des défenseurs de la Bastille qui purent échapper à la fureur des assaillans. Il était parvenu à se sauver à Rouen où des amis le recueillirent; mais à la fin, craignant de les compromettre, il se fit recevoir dans le bataillon de la Montagne lors de sa formation. Dans ce temps les rangs des troupes républicaines offrirent souvent un refuge à ceux que poursuivaient les fureurs révolutionnaires, et la république trouva quelquefois d'intrépides défenseurs dans les victimes qu'elle avait voulu

immoler. Mais dans le cas dont il s'agit, il n'en pouvait être ainsi; Carpar devait voir dans les Chouans des hommes qui se dévouaient à la cause pour laquelle tant de ses compatriotes avaient été sacrifiés; il chercha, dès le premier moment, à embrasser leur parti, et ce fut lui aussi qui commença à entrer en relation avec eux.

Le bataillon de la Montagne étant venu tenir garnison à Fougères fut constamment employé à faire des battues dans la campagne et à fouiller les maisons de paysans pour y surprendre les Chouans qui venaient y chercher asile. Un jour que Carpar, à la tête d'une escouade, faisait la visite ordonnée dans une ferme voisine de la ville, un de ses soldats lui fit remarquer une porte cachée par des fagots qu'on avait placés au devant. Carpar se hâta d'avancer, entr'ouvrit cette porte et vit dans un petit réduit obscur huit hommes blottis dans un coin : c'étaient des Chouans qui, pris à l'improviste, n'avaient eu que le temps de se jeter dans ce refuge mal assuré. Ils restaient là muets et immobiles de terreur. Carpar conserve toute sa présence d'esprit, ne laisse rien voir sur son visage, et d'un signe de la main leur fait entendre de ne pas bouger, puis refermant aussitôt la porte : « Il

n'y a rien là dedans, dit-il à ses camarades, voyons d'un autre côté. » Dès qu'ils furent hors de la ferme il trouva le moyen de rester en arrière, retourna sur ses pas et rejoignit les gens qu'il venait de sauver; il leur fit connaître son opinion et celle de plusieurs de ses camarades, ainsi que son intention de se réunir à eux. Après ce qu'il avait fait, les Chouans ne pouvaient pas lui refuser leur confiance et depuis ce moment les montagnards ne cessèrent d'avoir des rapports avec les royalistes et de les aider de tous les moyens qui furent en leur pouvoir.

Dans le nombre de ceux qui se réunirent aux insurgés, deux sur-tout s'acquirent une éclatante réputation et ne tardèrent pas à prendre place entre les Chouans manceaux les plus renommés : Tranche-montagne et Lechandelier, tous deux à la fleur de l'âge, se firent tous deux également remarquer par leur valeur, leur activité infatigable et leur entier dévouement à la cause de la monarchie. Mais Lechandelier sut bientôt montrer qu'à toutes les qualités du soldat il joignait celles qui annoncent l'homme fait pour prendre de l'influence sur les autres; unissant la prudence à l'audace, la persévérance à la vi-

vacité, sachant également gagner les esprits par sa douceur, les maîtriser par sa fermeté, et les satisfaire par sa modération. Quant à Tranche-montagne, emporté par la fougue de la jeunesse, il se sentait un irrésistible besoin de chercher les aventures et les périls, dont il aimait à courir lui seul toutes les chances, pour ne devoir qu'à lui seul tout le succès. Dans cette idée, aucun obstacle, aucune crainte ne pouvaient le retenir; on eût dit qu'ainsi que les paladins, il croyait avoir revêtu une armure enchantée, ou plutôt il semblait regarder la vie comme les enfans voient un jouet qui ne leur plaît que s'ils sont libres de le briser. De même que les enfans encore, Tranche-montagne se laissait aller à toutes les impressions du moment, et l'insouciance ou la gaité, la malice ou la fantaisie le faisaient agir tour-à-tour; mais, il est juste de le dire, toujours la bravoure du guerrier savait ennoblir la folle étourderie du jeune homme. J'en pourrais citer une foule de traits : car il n'est presque aucun de nos vieux paysans qui n'ait à dire un fait de *vaillantise de monsieur* Tranche-montagne; forcé de me borner, j'en rapporterai seulement quelques-uns.

Peu de temps après que Tranche-montagne

eut passé du coté des Chouans, trois jeunes gens de son bataillon, d'une opinion contraire à la sienne, étant en cantonnement dans le bourg d'Entrammes, se vantèrent devant plusieurs des habitans qu'ils sauraient bien trouver l'occasion de faire passer un mauvais moment à leur ancien camarade. Celui-ci se tenait fort souvent dans ce canton, et l'on ne tarda pas à lui rapporter le propos des trois montagnards.

Il prit des informations sur leur logement et leurs habitudes; et un soir qu'ils étaient à jouer aux cartes près d'une fenêtre d'un rez-de-chaussée donnant sur la rue, un petit coup fut frappé du dehors à la vitre et leur fit lever la tête. C'était Tranche-montagne qui voulait s'assurer s'il avait réellement retrouvé ceux qu'il cherchait. Il les reconnut aisément. Alors il entr'ouvrit la porte qui donnait dans la rue, et avançant en même temps la tête et le canon de son arme, il leur dit : « Braves républicains, vous vous êtes » vantés d'avoir la tête du brigand Tranche-mon- » tagne; j'espère que vous en aurez menti; ce » qui est plus certain, c'est que le brigand vous » a tenus tous trois devant la bouche de son » espingole et ne vous a fait aucun mal. Au re- » voir, mes bons camarades! » Il referma aussitôt

la porte et s'éloigna, laissant les soldats tout stupéfaits et nullement disposés à le poursuivre.

Une autre fois Tranche-montagne reçut l'avis qu'un piquet de cavalerie de douze hommes, se rendant de Château-Gonthier à Laval, faisait halte dans une auberge qui est à moitié chemin de ces deux villes; il prit aussitôt l'avance avec la compagnie d'Entrammes, qu'il commandait alors, et alla se poster dans la métairie du Bray, située à une lieue de Laval, sur le bord de la grande route. Il fit entrer ses gens dans l'intérieur de la ferme et les cacha dans les bâtimens d'exploitation qui forment une enceinte au devant de la maison. Quant à lui, il avait acheté d'un de ses soldats l'équipement complet et le cheval d'un hussard républicain qu'on avait pris la veille; revêtu de cet uniforme, il se place en sentinelle sur le bord de la route, et lorsque les cavaliers viennent à passer, il les appelle et va au-devant d'eux : « Des camarades qui sont-là » à se rafraîchir, dit-il, vous invitent à venir » trinquer avec eux; allons, demi-tour à droite, » et suivez-moi! » Les républicains le suivent sans aucune défiance et entrent avec lui au grand trot dans la cour de la métairie; mais une barrière se ferme brusquement derrière

eux, cinquante fusils se dirigent sur leurs poitrines et cinquante voix leur crient de se rendre. « Vous n'aurez aucun mal, leur dit le faux » hussard, remettez seulement vos armes et vos » chevaux et ne craignez rien pour vous. » Il était impossible de songer à se défendre. Les cavaliers, obéirent, et demandèrent ensuite s'ils étaient libres de partir. « Un moment donc, » répliqua Tranche-montagne, ne vous ai-je pas » invités à trinquer avec nous? Je ne l'oublie » point. »

Il fit apporter du cidre, remplit des verres, en prit un : « A la santé des braves! » s'écria-t-il; puis, saisi d'une idée soudaine, il pose brusquement son verre : « Quelqu'un de vous se sen- » tirait-il de la répugnance à me faire raison d'une » santé? Je lui proposerai alors une autre partie; » on va lui rendre son cheval et son arme, et je » lui jouerai à coups de sabre le passage de la » barrière. » Un tel défi ne pouvait pas être accepté par des hommes à qui il sauvait la vie; les cavaliers portèrent la santé proposée, puis s'en allèrent à pied et sans armes raconter leur aventure à Laval.

Une autre fois Tranche-montagne entreprit d'attaquer à lui seul un régiment dont on lui

avait fait savoir d'avance le départ de Laval. Il alla se poster dans un endroit où le chemin était bordé de haies épaisses dans une grande longueur. Armé de son espingole chargée d'une poignée de balles, il laissa défiler le régiment tout entier sans faire aucun mouvement; mais au moment où les derniers hommes passaient, il tira sur eux en poussant de grands cris. L'ennemi, craignant une embuscade, continua d'avancer sans oser s'écarter de la route, croyant d'ailleurs, d'après la quantité de balles qui sifflaient, avoir à faire à toute une troupe de Chouans. Tranche-montagne, rechargeant sans cesse son arme, entretint ainsi long-temps la fusillade; mais enfin il cassa sa pierre à fusil, et, par conséquent, se trouva désarmé. Alors il monta sur le talus d'une haie, et cria aux républicains : « Si l'on vous demande le nom du » corps d'armée qui vous a attaqués, vous pour» rez dire qu'il s'appelle *Tranche-montagne* tout » seul, et que c'est un drôle de corps! » Et pour avoir le plaisir de leur débiter ce calembourg, il n'avait pas craint de s'exposer à une grêle de balles; mais il n'en fut pas atteint et se sauva impunément en gagnant pays à travers les haies et les buissons.

Toutes les entreprises de ce jeune audacieux n'avaient pas toujours un dénouement aussi gai que ceux que nous venons de citer ; ce bouillant naturel ne pouvait manquer de s'allumer quelquefois du feu de la colère et du ressentiment, et devenait alors terrible dans ses vengeances.

Dans un des cantonnemens où Tranche-montagne fut envoyé avant de passer du côté des Chouans, il avait logé chez un cabaretier de village qu'il est inutile de désigner par son nom. Cet homme avait alors manifesté des opinions tellement révolutionnaires qu'il ne crut pas ensuite pouvoir rester en sûreté dans sa maison. Il la laissa aux soins de quelques domestiques, qui continuèrent à vendre à boire pour son compte, et se réfugia à Laval.

Ayant appris que Tranche-montagne dans ses courses avait gardé l'habitude d'entrer chez lui de temps à autre pour y prendre quelques rafraîchissemens, il imagina d'acheter un petit tonneau de vin dans lequel il mêla du poison, puis il l'envoya à ses gens avec ordre d'en faire boire à Tranche-montagne et aux hommes de sa suite, quand ils viendraient chez lui; mais dans la crainte que les domestiques n'empoisonnassent d'autres personnes avec ce vin,

il fut forcé de leur faire connaître ce qu'il avait fait; ceux-ci eurent horreur d'une telle action et ne gardèrent point le secret de leur maître. Tranche-montagne fut averti, et dans sa colère il résolut de se venger d'une manière éclatante.

A cette époque la ville de Laval était fermée de barrières à toutes ses issues, et de plus, sur chaque grande route, on avait placé des postes à sept ou huit cents pas dans la campagne. Notre cabaretier réfugié avait pris l'habitude de venir tous les samedis de grand matin entre la porte de la ville et le poste avancé sur le chemin par lequel arrivait ce jour-là le domestique chargé de lui rendre compte de ses affaires.

Tranche-montagne fût informé de cette circonstance; le samedi étant venu, il se fit accompagner de deux hommes déterminés, parvint avec eux à se glisser sans être vu jusqu'au bord de la grande route, s'y tint caché dans un fossé à égale distance de la ville et du poste; et quand le cabaretier vint à passer suivant sa coutume, il s'élança au-devant de lui en même temps que ses camarades le tenaient en joue par-derrière. « Je suis mort ! » s'écria l'homme en reconnaissant Tranche-montagne.—« Pourquoi donc

» as-tu cette idée, reprit celui-ci, je ne viens que » pour te remercier du vin que tu as envoyé pour » moi, et te prier seulement de boire à ma santé » cette bouteille que je t'apporte. » On pense bien que le patriote ne voulut point se rendre à une telle invitation. Le débat qu'amena son refus, et la retraite précipitée de quelques passans qui s'effrayèrent à la vue des Chouans, commencèrent à donner l'alarme aux sentinelles qui se mirent à crier aux armes. Tranche-montagne vit alors qu'il fallait en finir. « Veux-tu boire ton vin » sur-le-champ ? dit-il au cabaretier. — Oh non, » non, je ne saurais! — Eh bien! empoison- » neur, avale donc ce coup-là! » et il lui tire son pistolet à bout portant dans la poitrine, puis se sauve à travers les champs avec ses deux hommes bien avant que les républicains fussent en mesure de le poursuivre.

Durant tout le cours de la guerre, Tranche-montagne continua de s'engager ainsi dans une suite d'aventures hasardeuses qui signalèrent son intrépidité, sa présence d'esprit et souvent aussi sa folle étourderie. Lorsque les Chouans déposèrent les armes dans l'été de 1796, il refusa de suivre leur exemple, et ne voulant point se soumettre au gouvernement républicain, il resta

caché dans le Bas-Maine où il ne cessa de s'employer à ranimer le courage des royalistes et à entretenir des relations secrètes entre les principaux chefs des Chouans.

La plupart du temps il portait lui-même les dépêches, et sa témérité, qui avait été constamment heureuse, l'engageait à se charger des plus périlleuses missions. Enfin, après avoir échappé long-temps et comme par miracle à toutes les poursuites et à toutes les dénonciations, une imprudence impardonnable le fit tomber entre les mains des républicains, dans un moment où il se trouvait chargé de lettres importantes.

Un soir qu'il sortait d'une maison de Laval où se déposait ordinairement la correspondance royaliste, il se trouva passer dans une rue auprès de deux grenadiers républicains. Par hasard, ou peut-être même à dessein, il les heurta rudement, et, lorsque ceux-ci s'attendaient qu'il allait s'excuser de sa maladresse, il leur dit : « Quand on a peur d'être heurté, on se recule ; » pour moi, je ne me détourne jamais de mon » chemin devant des patauts. » Voyant qu'à ce mot les grenadiers portaient la main à leur sabre, Tranche-montagne montra deux pistolets

et s'écria : « Faites place ici ou je vous brûle ! » et les soldats continuant d'avancer sur lui, il voulut faire feu, mais la pluie qui tombait empêcha les amorces de brûler. Il ne lui restait plus qu'à essayer d'échapper à ses adversaires à la faveur de la nuit, et il y eût réussi, sans doute, si en fuyant il ne se fût pas frappé contre le timon d'une charrette que l'obscurité l'avait empêché d'apercevoir. Le coup fut si violent, qu'il tomba à la renverse. Les grenadiers se précipitèrent sur lui, et dans leur premier mouvement de colère, le frappèrent de plusieurs coups de sabre, puis ils le saisirent et le traînèrent en prison. Les lettres qu'on trouva sur lui le firent reconnaître; mais on ne put savoir ce qu'elles contenaient parce qu'elles étaient écrites en chiffres.

Tous les moyens de séduction, les promesses, les menaces, la ruse, furent employés tour-à-tour pour amener le prisonnier à dévoiler les secrets dont il était dépositaire; mais il fut inébranlable. On le garda quatre mois dans la prison de Laval, où il fut tourmenté par une foule de mauvais traitemens dans l'espoir que l'ennui d'une longue détention lasserait sa constance; ce fut en vain, il persista dans son dé-

vouement et garda un généreux silence. Enfin, lorsqu'on vit l'impossibilité de pouvoir rien obtenir de lui, on fit exécuter le jugement qui le condamnait à être guillotiné.

Il s'était perdu par une impardonnable étourderie; mais du moins il chercha autant qu'il le put à réparer sa faute. Sa fermeté devant un tribunal qui songeait plutôt à le corrompre qu'à le juger; la prudente réserve qu'il mit dans sa défense pour ne pas compromettre ses amis; son inaltérable résignation durant les longues souffrances d'une captivité dont il savait que la mort serait le terme, et enfin son courage quand vint le moment de marcher à l'échafaud, montrèrent qu'il était digne d'un meilleur sort.

Brice-Denys, dit Tranche-montagne, fils d'un bourgeois de la ville d'Aumale, avait été placé à Rouen chez un négociant pour apprendre le commerce. Il avait à peine vingt ans, quand il fut forcé avec tous les autres jeunes gens royalistes de s'enrôler dans le bataillon de la Montagne.

Dès le premier abord, son extérieur prévenait en sa faveur. Il était de petite taille, d'une tournure leste et aisée. Il avait le nez aquilin,

le teint coloré et l'ensemble du visage agréable; son regard vif et spirituel, l'expression habituellement enjouée de sa physionomie ouverte et mobile peignaient fidèlement son caractère plein de gaieté, de franchise et de loyauté. Les défauts qu'on eut à lui reprocher tenaient en quelque sorte à l'excès des qualités qu'on aime à trouver dans le caractère français. Tranchemontagne fut arrêté le 13 novembre 1797, et exécuté le 3 mars 1798; il avait alors vingt-quatre ans.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ce ne fut point à des actions produites par l'impétuosité irréfléchie d'une jeunesse fougueuse que Lechandelier dut sa célébrité et l'influence qu'il ne tarda pas à acquérir; des qualités plus solides lui méritèrent la confiance des Chouans du Bas-Maine. Comme le développement des faits me fournira l'occasion de le faire connaître, je me bornerai ici à donner quelques détails sur ce qui le concerne personnellement et sur ce qu'il fit avant l'époque dont nous nous occupons.

Nicolas Philibert Lechandelier de Pierreville est né à Bantot, près Rouen, le 20 août 1771. Sa famille, anglaise d'origine, portait, lorsqu'elle s'établit en France, le nom de *Chandler,*

que l'on traduisit par celui de *Lechandelier*. Cette famille, restée fidèle au roi Jacques, s'était expatriée avec lui; ainsi ce fut comme une sorte de vertu héréditaire qui porta Lechandelier à se dévouer à la cause désespérée de son roi.

Le jeune Philibert ayant montré dès l'enfance une intelligence peu ordinaire, et étant d'ailleurs d'une complexion faible et délicate, on le destina à l'état ecclésiastique, et on lui fit faire ses études en conséquence. Mais son esprit vif et entreprenant l'éloigna bientôt de cette carrière. Il préféra celle du commerce, et travaillait à Rouen chez un négociant lorsque la révolution éclata.

Dès ces premiers temps il se prononça contre les opinions nouvelles et s'empressa d'entrer dans la garde nationale de Rouen, dont la majorité était royaliste. Une protestation contre le procès de Louis XVI ayant été redigée et signée sur la place publique, et en même temps l'arbre de la liberté coupé et les jacobins menacés, poursuivis et maltraités, Lechandelier se trouva compromis dans ces différentes affaires, et n'eut d'autre moyen pour se soustraire à des dénonciations qui l'eussent infailliblement con-

duit à l'échafaud que de s'enrôler parmi les jeunes gens qu'on organisait pour aller combattre la Vendée.

Nous avons vu quel esprit animait le bataillon de la Montagne. Une association se forma bientôt entre les plus zélés pour servir le parti royaliste. Lechandelier, qui s'était lié avec Carpar, fut des premiers à en faire partie. Nous avons vu comment ces jeunes gens s'empressèrent d'offrir leurs bras pour la délivrance du prince de Talmont. Vint ensuite l'aventure qui mit Carpar en relation avec les Chouans des environs d'Ernée. Depuis ce moment, les deux amis ne cessèrent de chercher à leur être utiles par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir. A Ernée, à Vitré, à Laval, à Château-Gonthier ils leur firent passer des armes, des munitions, les firent avertir des expéditions qui se préparaient contre eux et réussirent à en sauver un grand nombre ; enfin, vers la fin de septembre 1793, Lechandelier et Carpar étant en cantonnement dans le bourg de Bazougers, ils abandonnèrent les rangs républicains où ils avaient été contraints de rester jusqu'alors, et se joignirent d'abord à une petite bande commandée par un ancien soldat qui se faisait appeler la Ramée ;

mais ils ne tardèrent pas à se mettre en communication avec les autres troupes et à prendre part à leurs entreprises. Ceci nous ramène au temps où Jambe-d'argent fut blessé; et à partir de ce moment, la vie militaire de Lechandelier se lie aux événemens dont je continuerai le récit dans ma prochaine lettre.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXII.

MONSIEUR,

Bien que la blessure de Jambe-d'argent eût été assez grave pour donner d'abord de vives inquiétudes, et malgré le retard apporté à sa guérison par le changement continuel d'asile, il ne fut pas long-temps sans reprendre assez de forces pour être en état de marcher, et dès-lors il trouva insupportable de se tenir renfermé. Les fermes qui lui servaient tour-à-tour d'asile étaient peu éloignées de l'endroit appelé *le Camp vert,* lieu ordinaire de rendez-vous des insurgés du canton ; il prit l'habitude d'y aller chaque jour, et ce fut là qu'il eut occasion de voir Lechandelier peu de jours après sa réunion avec les Chouans.

Déjà le nouveau venu avait su s'attirer la considération de ses compagnons d'armes. Au milieu des continuelles agitations de la guerre, un seul instant peut suffire pour connaître ce

que vaut un homme. En effet, tandis que les brusques changemens de fortune, les privations, les souffrances viennent éprouver sa fermeté; d'autre part, ses passions, tour-à-tour contrariées ou satisfaites, et toujours excitées, sont libres de se manifester dans toute leur violence; et la pensée d'une mort sans cesse menaçante achève de développer ses facultés et les anime de toute leur énergie. Dans de telles circonstances (et ce sont celles de la vie du soldat), l'homme est forcé de se laisser voir tel qu'il est, et toutes ses faiblesses, comme aussi toutes ses bonnes qualités nous sont révélées. Une telle épreuve ne fut point au désavantage du jeune *montagnard,* et Jambe-d'argent ne tarda pas à apprécier son mérite et à lui donner sa confiance.

A cette époque Tranche-montagne était encore dans les rangs des républicains: il fit donner avis aux Chouans que les troupes du cantonnement dans lequel il se trouvait alors devaient, à jour fixé, parcourir toutes les campagnes environnantes, et pendant ce temps laisser sans défense un dépôt d'armes et de munitions caché dans le château d'Entrammes où leur poste était établi. Voulant mettre cet avertissement à profit,

Jambe-d'argent chargea Lechandelier de se rendre auprès des Chouans de la rive droite de la Mayenne, pour les engager de sa part à aller fouiller le château au temps indiqué.

Les hommes de cette division, ayant eu peine à s'accorder entre eux en l'absence de leur chef, s'étaient de nouveau partagés en petites bandes indépendantes. Moustache, Placenette, Mousqueton et même encore Moulins avaient leur troupe, et chacun d'eux agissait à sa guise sans s'inquiéter des autres. Pour cette fois cependant tous consentirent à se réunir pour entreprendre l'expédition proposée.

Personne n'ayant manqué au rendez-vous convenu, on alla passer la Mayenne à l'écluse du port Reingeard qui n'était plus gardée. On tint là conseil avant de s'engager plus loin : c'était la première entreprise que les Chouans formaient depuis la malheureuse affaire où Jambe-d'argent avait été blessé; ils voulaient y mettre beaucoup de prudence. Des émissaires furent envoyés pour vérifier si en effet les républicains étaient partis le matin de leur poste. Le fait fut bientôt constaté; il ne restait absolument personne dans le château : à la vérité, il joignait le bourg ; mais comme on savait

bien que les habitans ne chercheraient point à s'opposer aux Chouans, il n'y avait plus de précautions à prendre que contre le retour inopiné des bleus. En conséquence, il fut décidé que Moustache, Mousqueton, Lechandelier et Moulins iraient avec leurs gens se poster autour du bourg de manière à en surveiller les approches, et que Placenette se rendrait au château pour y faire la fouille.

Mais toutes ces sages dispositions furent rendues inutiles par la lâcheté de Moulins. Il s'était chargé de garder le passage du pont qui est sur la route de Laval, à environ une portée de fusil du bourg. A peine y fut-il arrivé, que, soit par l'effet du hasard ou par suite d'une trahison, on vit paraître sur la hauteur voisine un détachement de républicains qui s'avançait sur Entrammes.

Moulins ne voulut pas même attendre l'approche de l'ennemi; après avoir tiré quelques coups au hasard, il prit honteusement la fuite en ordonnant à sa troupe de le suivre.

Sa retraite fut tellement précipitée, qu'elle pensa devenir fatale à Lechandelier. Accompagné de six hommes seulement, il s'était porté à quelque distance du pont pour défendre l'ap-

proche de la petite rivière qu'on peut facilement passer à gué; il comptait s'appuyer sur Moulins et se retirer vers lui s'il se trouvait trop pressé, mais ce dernier ayant abandonné brusquement son poste, Lechandelier, qui n'avait pas hésité à engager vivement le feu, se trouva tourné par l'ennemi devenu maître du pont. Sa perte paraissait certaine; déjà même ses gens et lui ne songeaient plus qu'à vendre chèrement leur vie, lorsque Mousqueton, accourant au bruit de la fusillade, vint charger les républicains avec sa furie accoutumée. Lechandelier, à cette vue, redoublant d'ardeur, s'élance au milieu des bleus, se fait jour à travers leurs rangs et parvient à joindre son libérateur. Les Chouans, exaltés par cet heureux exemple d'audace, attaquèrent alors avec une telle impétuosité, que l'ennemi ne put soutenir leur choc et se hâta de se replier sur Laval, présumant sans doute aussi que la fuite de Moulins était simulée et qu'il allait revenir les prendre en flanc.

Mais celui-ci, loin d'avoir une pareille idée, ne songeait qu'à s'éloigner et à se mettre hors de la portée des républicains. Il s'était empressé de regagner la Mayenne et de passer de l'autre

côté, sans s'inquiéter nullement si ceux qu'il abandonnait pourraient se tirer d'affaire.

Cependant Placenette et Moustache étaient accourus sur le lieu du combat, mais ils n'arrivèrent que pour être témoins de la retraite de l'ennemi. Tous ceux qui avaient pris part à l'action, et Mousqueton lui-même qui s'était si vaillamment montré, s'accordèrent à attribuer tout l'honneur du succès au courage et à l'habileté de Lechandelier. Dans le premier moment de crise il avait sans s'étonner soutenu, lui septième, tout l'effort des assaillans, et quand, à force d'intrépidité, il se fut tiré de leurs mains, il fit preuve d'une telle sagacité dans les indications qu'il donna pour diriger l'attaque, que tout naturellement on se mit sous sa conduite; et en suivant ses conseils et son exemple on parvint en peu d'instans à reprendre l'avantage, malgré la supériorité de la position des républicains depuis la prise du pont.

Ceux-ci avaient, comme je l'ai dit, effectué leur retraite sur Laval. Les Chouans, se trouvant assez loin d'Entrammes, jugèrent prudent de ne pas retourner au château, dans la pensée que le bruit de la fusillade ne manquerait pas de ramener sur ce point les détachemens ennemis répandus

dans la campagne; ils s'éloignèrent donc sans avoir obtenu aucun résultat de leur expédition : car, au moment ou Placenette vint pour prendre part au combat, il n'avait pas encore pu réussir à enfoncer les portes du château qui étaient fortement barricadées; aussi, bien que victorieux, les soldats s'en allaient tristes et découragés, se disant qu'il n'en eût pas été de la sorte s'ils avaient eu Jambe-d'argent avec eux, et que sans lui on ne pouvait jamais espérer de réussite. De leur côté les chefs convenaient aussi de l'impossibilité d'assurer le succès d'une entreprise quand chacun avait le droit de n'y prendre part que suivant sa fantaisie, et ils sentaient la nécessité de pouvoir prévenir une lâcheté semblable à celle de Moulins, ou tout au moins de la punir.

Ce fut alors que Lechandelier, toujours occupé de l'intérêt général du parti, profita des dispositions où il voyait les Chouans et de la considération nouvelle qu'il venait d'obtenir pour les engager fortement à mettre fin aux abus qui résultaient de l'état actuel des choses. Puisqu'ils étaient convaincus, leur dit-il, de l'avantage d'avoir un chef supérieur, non-seulement pour le canton, mais pour tout le pays, ils ne devaient

plus hésiter à se ranger sous les ordres de M. Jacques, que ses brillantes qualités généralement reconnues rendaient digne du commandement. Il proposait donc de faire les démarches nécessaires pour instruire l'officier vendéen des dispositions des Chouans à son égard, et l'engager à ne pas tarder davantage à prendre en main l'autorité. Tout le monde se laissa entraîner par ses représentations, et d'un commun accord on confia à Lechandelier la mission dont il offrait de se charger.

Cependant depuis un certain temps M. Jacques ne paraissait plus dans les cantons où il avait cherché précédemment à réunir les insurgés; et lorsque Lechandelier, voulant s'aboucher avec lui, alla aux informations pour savoir de quel côté on le croyait retiré, il ne put recueillir que de vagues renseignemens dont le résultat semblait annoncer qu'il ne fallait plus compter sur l'appui de ce jeune inconnu, jusqu'ici l'objet de tant d'espérances. Bientôt les bruits les plus sinistres se répandirent à ce sujet; d'après ces bruits, les républicains avertis par des traîtres étaient venus surprendre M. Jacques dans un asile où il se retirait ordinairement pour prendre quelque repos après ses longues courses. Sur tout le reste les rapports ne s'accordaient pas.

Selon les uns, l'ennemi s'était saisi de lui pendant son sommeil et le conduisait jusqu'à Paris pour y être interrogé et y subir son jugement; selon d'autres, n'ayant jamais voulu consentir à se rendre aux républicains, il avait fini par tomber sous leurs coups, mais seulement après une longue et glorieuse défense. D'après une troisième version enfin, bien que grièvement blessé, M. Jacques était parvenu à s'échapper et n'attendait que sa guérison pour reparaître.

Chacun citait également des détails positifs et circonstanciés à l'appui de la relation qu'il avait adoptée; et ces détails, remplis de particularités romanesques et d'incidens bizarres, tendaient tous à accroître encore la consternation répandue par cette fatale nouvelle.

Cette disposition des esprits à accueillir de préférence ce qui est étrange et inusité se reproduit à toutes les époques où de grandes commotions politiques jettent la société hors de sa route accoutumée. Les hommes finissent par se familiariser avec cette succession rapide d'événemens si imprévus, si incroyables, qui passent sans cesse sous leurs yeux, tellement que bientôt les faits les plus bizarres se trouvent au-dessous de ce que l'imagination avait déjà

supposé; alors tout ce qui est ordinaire et naturel n'entre plus dans ses prévisions; c'est l'invraisemblable, je dirais presque l'impossible qui peut seul satisfaire son attente.

Je me bornerai à citer un seul exemple de tant de folles suppositions qu'on se plut à mettre en avant dans les circonstances dont il est ici question.

En s'aidant de cette mystérieuse réserve dont M. Jacques s'était toujours entouré, on croyait pouvoir donner comme certain que cet infortuné jeune homme, dont on déplorait aujourd'hui le triste sort, mais qui avait d'abord trouvé si peu d'empressement et de bonne volonté pour l'exécution de ses projets, n'était rien moins qu'un personnage de la plus haute distinction (et l'on se hasardait à prononcer tout bas le nom du duc d'Enghien), venu pour connaître les ressources du parti royaliste, faire les premières dispositions pour l'organisation de la guerre, et enfin déterminer le moment où M. le comte d'Artois pourrait venir se mettre à la tête des insurgés. On ajoutait que le funeste événement qui venait de se passer avait seul empêché l'arrivée du prince.

Il est juste de dire que dans ce temps là même,

il se trouvait des Chouans, moins crédules ou mieux informés, qui refusaient d'ajouter foi à ces récits invraisemblables, et prétendaient pouvoir assurer d'abord que M. Jacques était bien réellement un simple officier vendéen, ne tenant sa mission que de son zèle et de son attachement à la cause de la monarchie; mais de plus, ils prétendaient encore savoir que sa longue absence ne tenait à aucune des funestes catastrophes dont on semblait se plaire à effrayer les esprits, et que s'il fallait l'attribuer aux chances de la guerre, il ne s'agissait nullement de celles qui mettent en danger la vie du soldat; et ils racontaient à leur tour que M. Jacques, en parcourant les campagnes du Maine et de l'Anjou pour organiser l'insurrection, avait été accueilli et fêté comme un libérateur dans plusieurs châteaux, échappés encore aux dévastations révolutionnaires, et que là d'autres pensées étaient venues momentanément remplacer ses idées guerrières : une demoiselle de noble famille avait su lui inspirer un attachement passionné, et depuis lors, entièrement dominé par son amour, il oubliait tous ses nobles projets.

A l'exception de cette dernière version, sur laquelle je n'ai eu toutefois que des rensei-

gnemens insuffisans, toutes les autres assertions se trouvèrent démenties par les événemens qui suivirent.

Au milieu de ces conjectures diverses, on apprit tout-à-coup que M. Jacques avait eu un rendez-vous avec les montagnards royalistes, et qu'à la suite de cette entrevue Lechandelier, Picot et Carpar, attachés à son état-major, s'étaient chargés de porter par-tout l'ordre de se tenir prêt à marcher au premier signal.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXIII.

MONSIEUR,

Jambe-d'argent, sans attendre son entière guérison, se hâta de retourner au milieu des siens dès qu'il se sentit assez fort pour faire le trajet. Il se fit amener un cheval par son frère Pierre Treton (l'Anglais). Il avait eu soin de faire expresse recommandation de ne pas emprunter ce cheval à quelque métayer occupé de ses semailles : « car, disait-il, s'il a été de nécessité aux Chouans d'abandonner les travaux de la campagne, du moins il leur reste l'obligation de ne pas nuire à l'ouvrage qu'ils auraient dû faire. »

En arrivant au Haut-des-Prés le blessé y trouva un chirurgien vendéen nommé Gustave, attaché aux insurgés de l'Anjou. M. de Scepeaux ayant appris l'accident arrivé à Jambe-d'argent s'était empressé de lui envoyer cet homme, dans la crainte qu'il ne pût trouver dans son pays une personne capable de le soi-

gner convenablement. J'ai cité ce fait pour montrer combien l'ancien mendiant était déjà considéré et quel intérêt il avait su inspirer.

Il ne tarda pas à être parfaitement rétabli, et il se trouva en état de marcher à la tête de sa troupe quand il reçut l'avis que M. Jacques avait convoqué un rassemblement pour le jour de Saint-Simon (28 octobre). M. Lecomte, chef de la division des environs de Craon, ayant été également averti, vint se joindre à Jambe-d'argent au Haut-des-Prés, et tous deux, suivis de l'élite de leurs hommes, se mirent en route durant la nuit et arrivèrent au point du jour au lieu du rendez-vous, le château de la Jupellière, tout proche du bois de Bergault.

M. Jacques et les principaux chefs insurgés de la rive gauche de la Mayenne y étaient déjà réunis. Jambe-d'argent voulut, avant de les joindre, aller placer lui-même ses soldats dans les fermes du voisinage pour leur faire donner quelque nourriture, sans qu'il y eût de désordres commis. Mais lorsqu'après s'être acquitté de ce soin il retourna vers la Jupellière dont il se trouvait alors assez éloigné, il aperçut les républicains qui, avançant sur deux colonnes, se disposaient à cerner le château.

Ainsi que cela était déjà souvent arrivé, les allées et venues des envoyés des Chouans pour convoquer le rassemblement avaient donné l'éveil aux républicains. Ils s'étaient mis en campagne, et, aidés de la gelée blanche qui couvrait la terre ce matin-là, ils accouraient en suivant leur ennemi à la trace.

M. Jacques se croyant suffisamment gardé par les diverses bandes laissées dans les environs du château, et sachant combien toutes les précautions de sûreté déplaisaient aux paysans, n'avait point voulu poser de sentinelles pour ne pas les contrarier dès la première fois qu'il se montrait comme leur chef. Il allait donc être immanquablement surpris sans défense, si Jambe-d'argent ne se fût trouvé là pour écarter le danger. D'abord, pour faire venir ses soldats à son aide, il crie *aux armes* de toute la force de sa voix; puis sans les attendre, car il était urgent de donner l'alarme aux gens du château, il s'élance au-devant des bleus, ajuste un de leurs officiers et tire; l'officier tombe, et au bruit de cette décharge, M. Jacques sort précipitamment avec les siens. Ils étaient une dixaine environ : Lechandelier, Picot, Carpar, Lecomte, les frères Corbin, Pimousse, Branche-d'or, et aussi un

abbé vendéen connu sous le nom de *Jean de la Grange,* resté dans le pays après la défaite du Mans; tous, guidés par M. Jacques, se hâtent de courir pour gagner le bois de Bergault afin de pouvoir s'y retrancher. Dans leur course ils sont joints encore par quelques autres Chouans, Francœur (Malines), le Petit-Sans-peur, Bénédicité, Sans-regret, avertis comme eux par le coup de fusil; enfin vingt hommes environ se trouvent réunis sur la lisière du bois. Mais avant d'y arriver, le feu de l'ennemi avait atteint l'aîné des frères Corbin ainsi que le malheureux Jean de la Grange. Corbin se traîna dans un fossé où il resta caché. Un Chouan chargea l'abbé sur ses épaules et l'apporta dans le bois : tout cela fut l'affaire d'un instant. « Halte là, s'écria M. Jacques; à présent nous » pouvons faire tête à l'ennemi; mais que personne » ne tire avant que les bleus soient à portée. » Voyant alors que quelques Chouans voulaient s'enfoncer dans le taillis, il s'élance d'un bond à dix pas en arrière. « Je tiens pour lâche qui- » conque passe derrière moi, dit-il, et je lui ferai » un mauvais parti. » Tout le monde se mit en ligne tenant en joue les bleus, qui maintenant s'avançaient au pas de charge.

Les Chouans venaient d'engager la fusillade, lorsqu'au milieu d'une effroyable décharge des républicains on vit un homme, qui semblait presque sortir d'entre leurs rangs, traverser le feu des deux partis qui se croisait sur son passage et se diriger vers les royalistes. Les bleus purent croire que cet homme venait d'être blessé, car, malgré la rapidité de sa course, on s'aperçut bientôt qu'il était boîteux ; mais les Chouans ne s'y trompèrent pas. Une acclamation de joie se fit entendre : *Victoire ! c'est Jambe-d'argent !* Et c'était lui en effet qui, voyant le danger pressant, n'avait pas voulu attendre ses soldats pour apporter plutôt le secours d'un brave.

Étonnés de ce trait d'audace, les républicains s'arrêtèrent un instant, mais bientôt ils recommencèrent à avancer de nouveau. L'avantage n'était plus de leur côté : car pour atteindre le bois où M. Jacques avait pris position, il leur fallait parcourir sous le feu de l'ennemi un grand champ nouvellement labouré : ils y entrèrent sans hésiter ; et tenant leurs rangs serrés, restant l'arme au bras, ils marchaient en silence. Leur tambour, toujours à dix pas en avant d'eux, battait vivement la charge, et par intervalle criait : *Vive la République !* C'était un enfant

de quinze ans. Déjà ils arrivaient à soixante pas de la ligne des Chouans, lorsque Bénédicité, qui revenait d'emporter un blessé hors des rangs, monte sur le talus de la haie, et là, appuyant sa carabine contre un arbre pour mieux ajuster, il tire sur le jeune tambour. Aussitôt l'enfant tombe, en criant une dernière fois : *Vive la République !*

Il sembla alors que c'était le bruit de la caisse qui seul poussait les bleus en avant; dès qu'elle cessa de battre, ils s'arrêtèrent irrésolus, et bientôt le désordre se mit dans leurs rangs. En ce moment aussi, il est vrai, des cris de *vive le Roi!* et plusieurs coups de feu se firent entendre derrière eux. Moustache, Placenette, toute la troupe de Jambe-d'argent arrivait. M. Jacques s'écrie : « Qu'on ne tire pas un coup » de plus! la baïonnette en avant et suivez-moi. » Il s'élance alors et tous les siens avec lui.

A ce brusque mouvement, les républicains se troublent et se débandent. « Les voilà en dé» route, s'écrie Lechandelier, il ne faut pas même » d'armes pour les prendre! » Et laissant son fusil, il court saisir à au un grenadier, qui, pris ainsi à l'improviste, a peine d'abord à résister. A la fin cependant, l'assaillant, faible et

de petite taille, se fût peut-être mal trouvé de la lutte qu'il avait engagée, si un Chouan ne fût venu le tirer d'affaire, en perçant le bleu de sa baïonnette. Dans ce moment les républicains, attaqués de tous les côtés par les bandes royalistes accourues au secours de leurs chefs, s'enfuirent en désordre, sans se défendre davantage, et furent poursuivis jusqu'au bourg de Villiers d'où ils étaient partis.

Les vainqueurs revenaient vers la Jupellière, lorsqu'ils se trouvèrent en présence du cantonnement de Parné qui accourait au bruit du combat. Mais cette troupe était peu nombreuse et se sauva avant qu'on pût la joindre. Enfin, en approchant du château, les Chouans aperçurent la garnison de Meslay qui y arrivait par l'avenue du côté opposé. On courut pour l'attaquer; mais elle ne soutint point le choc et se retira précipitamment.

Dans toute cette suite d'engagemens, les royalistes n'avaient eu que quelques blessés et ne perdirent pas un seul homme. Le malheureux abbé Jean-de-la-Grange, devenu cher à tous les Chouans, parce que le premier il était venu leur apporter les secours de son ministère, avait reçu une blessure assez grave; mais comme

on en prit le plus grand soin, il se rétablit promptement. Au reste, cet endroit devait lui être fatal; car y étant revenu l'année suivante, à la même époque, avec la division Grand-Pierre, celle-ci se laissa surprendre par les républicains, et, dans la mêlée meurtrière où Jean de la Grange se trouva encore engagé malgré lui, il n'échappa point cette seconde fois et fut tué.

M. Jacques, ayant vu que les Chouans avaient presque épuisé leurs munitions dans cette journée, ne voulut pas les garder réunis plus longtemps; mais en les dispersant il leur annonça que sous très-peu de jours il rassemblerait toutes les forces de chaque canton pour une expédition importante.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXIV.

Monsieur,

Jambe-d'argent à son retour au Haut-des-Prés reçut un message de Tranche-montagne, qui n'avait point encore quitté le cantonnement d'Entrammes. Il faisait savoir qu'il avait encore des paquets de cartouches à livrer avant de quitter les républicains; mais il voulait les remettre à Jambe-d'argent lui-même, avec qui il desirait avoir un pourparler. Il lui indiquait pour lieu de rendez-vous la prairie joignant le château d'Entrammes, et demandait que de part et d'autre chacun s'y trouvât à minuit, et accompagné seulement de deux hommes armés.

Je dirai d'avance quelle raison portait Tranche-montagne à demander une telle entrevue et à prendre des précautions qui semblaient peu s'accorder avec sa témérité habituelle. Un peu avant le temps dont nous parlons, deux déser-

teurs républicains avaient été reçus dans les rangs de la compagnie de Nuillé. Un jour ces deux hommes se prirent de querelle, et à la suite de leur altercation, l'un d'eux alla dénoncer aux Chouans son compagnon comme un traître envoyé des patriotes pour espionner les royalistes, disant qu'il venait de lui proposer de s'échapper ensemble et de retourner à Laval où une récompense les attendait.

L'homme ainsi inculpé, au lieu de démentir son camarade, chercha aussitôt à prendre la fuite. Ce fut une preuve contre lui. « A mort, à mort l'espion ! » s'écria-t-on de tous côtés en lui fermant le passage; et vingt fusils se dirigent sur lui, prêts à tirer dès qu'il se sera écarté de la foule qui l'entoure. Cet homme ne perd point la tête ; il était agile et vigoureux ; il va prendre au corps le Grand-Chasseur, un des chefs qui étaient présens, et s'en faisant comme une sorte de bouclier, il l'oppose aux coups dont on le menace, criant : Grâce, grâce, la vie, la vie! Le Chasseur était un homme doux et humain, et loin de chercher à repousser le soldat, il commençait à parler pour lui; tout-à-coup une voix s'écrie : « Chasseur, prenez garde à vous, il est malade de la galle. « Alors, par un mouve-

ment involontaire de répugnance, Le Chasseur rejeta loin de lui le malheureux. Il voulut tenter encore de prendre la fuite, mais à peine se fût-il éloigné de quinze pas qu'il tomba frappé de plusieurs balles. Mousqueton, qui dès le premier moment avait mis le sabre à la main, hurlant et écumant d'impatience et de rage, se jeta pour l'achever en le hachant à coups de sabre. Des Chouans ont prétendu que cet homme était mort avant que Mousqueton l'eût atteint, mais que celui-ci, ne pouvant renoncer *à la jouissance de sabrer un pataut,* s'était acharné long-temps sur ce cadavre inanimé.

Il est probable que ce déserteur était un traître; cependant on n'en a point eu d'autre preuve que la dénonciation de son ennemi et le mouvement involontaire qui le porta à fuir.

Lorsqu'on songe que cette guerre, entreprise par de pieux motifs et soutenue par des hommes jusqu'alors humains et religieux, offrit souvent des scènes aussi déplorables, on est épouvanté de cette responsabilité terrible dont se sont chargés ceux qui, troublant l'ordre établi, furent la cause première de nos discordes civiles. L'événement que je viens de faire connaître fut raconté dans les campagnes, et, suivant l'u-

sage, on y ajouta beaucoup de circonstances aggravantes. Les patriotes ne manquèrent pas de faire d'effrayans récits aux troupes qui occupaient ces cantonnemens, et Tranche-montagne, l'ayant appris dans les jours mêmes où il se disposait à abandonner les rangs républicains, ne put se défendre d'avoir quelques appréhensions sur l'accueil qu'il trouverait chez les Chouans. Il résolut donc de demander à se sujet une explication à Jambe-d'argent, auquel, d'après sa réputation de loyauté, il voulait s'en rapporter pour prendre un parti.

Celui-ci consentit à se trouver au rendez-vous accompagné de Prion et de Sépher, et se rendit au temps indiqué dans la prairie du château d'Entrammes. Tranche-montagne l'y attendait, suivi également de deux hommes, dont l'un était la sentinelle même qui devait veiller à la sûreté du château. Il emmena Jambe-d'argent à l'écart et lui demanda franchement si, après le meurtre du déserteur républicain, il pouvait encore en sûreté se mettre à la discrétion des Chouans. Avant de répondre à sa question, le boiteux se plaignit de la fatigue et aussi de la fraîcheur du brouillard que sa convalescence récente lui faisait redouter. « Ne pourrions-nous pas, dit-il,

» laisser nos hommes ici et nous mettre à l'abri
» dans le château ; il n'est pas tellement rempli de
» vos bleus, que vous n'y connaissiez quelque en-
» droit où nous pourrons parler tranquillement
» d'affaires ?— Eh quoi, répliqua le jeune monta-
» gnard étonné, vous auriez assez de confiance
» pour y venir avec moi ? Je puis vous mener sans
» danger jusque dans la chambre que j'occupe au
» rez-de-chaussée avec un des hommes que j'ai
» amenés à notre rendez-vous ; nous y trouverons
» les paquets de cartouche et les sabres que
» j'ai à vous remettre. — Allons-y, dit Jambe-
» d'argent. »

Tranche-montagne se mit à marcher en avant, doutant, comme il l'avoua ensuite, que l'autre poussât l'audace jusqu'à le suivre. Il en fut ainsi cependant. Jambe-d'argent entra dans la chambre, où une petite lampe était allumée, ferma la porte et s'assit tranquillement ; seulement il garda son sabre nud sous son bras, et un pistolet armé dans chaque main. Il prit la parole :
« Un soldat chrétien remet sa vie entre les
» mains du bon Dieu, dit-il, et d'avance est
» résigné à tout. Au métier que nous faisons,
» il ne faut pas avoir de demi confiance. Si
» vous vous défiez des Chouans, ne venez pas

» avec eux : ce ne sont pas mes paroles qui
» doivent vous rassurer. D'ailleurs, je dois vous
» le dire, la vie que nous menons est rude; elle
» a bien des chances diverses; on peut être cou-
» rageux et craindre de s'y engager. — Je ne
» veux rien craindre, s'écria Tranche-montagne;
» Jambe-d'argent, vous êtes le brave des braves;
» mais ce que vous pouvez faire, je peux du
» moins l'essayer. Dès ce moment je m'en irais
» avec vous, si je n'avais à dire un mot d'adieu.
» Je laisse des amis dans les rangs républicains,
» j'ai à m'entendre avec eux pour qu'ils puissent
» nous être utiles. Je vous rejoindrai demain,
» vous pouvez y compter. —A demain donc, dit
» Jambe-d'argent. » Alors ils prirent les paquets
de cartouches et les sabres et allèrent retrouver
leurs gens qui commençaient à s'inquiéter de
leur disparition. On se sépara, et le lendemain
au soir, comme il l'avait dit, Tranche-montagne
arriva au Haut-des-Prés.

Ce fut dans ce même temps, c'est-à-dire durant
la première quinzaine de novembre, que se fit
la seconde réunion des insurgés sous les ordres
de M. Jacques. Jambe-d'argent, quelques jours
avant celui qui était fixé pour le rendez-vous,
ayant donné l'ordre à sa division de venir le

rejoindre, partit en avant, accompagné seulement de Tranche-montagne. Il voulait aller voir et remercier les paysans chez lesquels il avait trouvé des soins et un asile pendant qu'il était resté sur la rive gauche de la Mayenne.

Le nouveau Chouan avait desiré le suivre pour apprendre à connaître le pays. Durant ce voyage, il put se convaincre combien Jambe-d'argent était aimé et considéré. Ravis de le revoir, tous les paysans venaient l'embrasser. « Le ciel a entendu nos prières, lui disaient-ils, » il vous a donné prompte guérison. Ça été un » bonheur pour nous d'y contribuer comme nous » le pouvions : car, Jambe-d'argent, vous êtes » l'honneur des royalistes et l'exemple de nos » Chouans ! — Celui-ci leur répondait : J'ai » toujours tâché de me conduire en franc » soldat et en vrai chrétien, et Dieu m'en a » récompensé en me faisant trouver de braves » gens comme vous qui m'avez obligé par bon » cœur et pure amitié : car, vous le saviez bien, » je ne pourrai reconnaître vos services que par » un grand-merci, puisque je n'ai rien à moi » que mon sabre et ma carabine qui sont dé- » voués, tout comme ma vie, à la défense de la » religion et du Roi. Dans le ciel seulement

» vous aurez récompense des bons soins que » vous m'avez rendus. » Tranche-montagne, qui a rapporté ces détails, disait que jusqu'alors il avait regardé Jambe-d'argent comme un brave et loyal militaire, mais que depuis ce moment il n'avait pu se défendre d'éprouver pour lui un véritable sentiment de respect et d'admiration.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXV.

MONSIEUR,

La veille du jour fixé pour l'expédition projetée par M. Jacques, Jambe-d'argent alla le trouver dans une métairie de Bazougers où celui-ci lui avait donné rendez-vous. Quelques chefs de la rive gauche y étaient déjà réunis : les frères Corbin, le Petit-sans-Peur, et plusieurs des montagnards.

M. Jacques était malade ; il paraissait sur-tout accablé d'un profond chagrin, et même dans certains momens laissait deviner par ses discours qu'il était tourmenté par de tristes pressentimens ; cependant, ne voulant point tromper les espérances qu'on avait mises en lui, il s'efforça de reporter son esprit sur les affaires de l'insurrection qui naguères l'occupaient tout entier, et fit part à ceux qui l'entouraient de

tout ce qu'il avait fait, ou résolu de faire, dans l'intérêt de la cause royaliste. « La mesure la plus importante à prendre, leur dit-il, était d'empêcher désormais les approvisionnemens d'arriver dans les villes. Déjà Coquereau, d'après son ordre, avait dans son canton fait démonter les charrettes, et déclaré aux paysans que ceux d'entre eux qui conduiraient des denrées à la ville seraient considérés comme ennemis. Il demandait que tous les autres chefs fissent les mêmes dispositions chez eux, se réservant toutefois le droit d'accorder des permissions pour que les royalistes n'eussent point à souffrir de cette défense. »

Il fit connaître ensuite qu'il était enfin parvenu à vaincre la répugnance que les prêtres cachés dans la campagne avaient montré jusqu'ici à paraître au milieu des insurgés. Il avait obtenu de quelques-uns des plus respectables d'entre eux (1) qu'ils iraient se joindre à l'état-major de chaque division pour y servir d'aumôniers.

(1) Entre autres monsieur de Savignac, curé de Vaisges; le père Joseph, missionnaire lazariste, qui avait suivi l'armée de la Vendée; l'abbé Fayau, l'abbé Baudouin, l'abbé David, &c.

Il se promettait de grands avantages de leur présence au milieu des Chouans, que les habitudes de la guerre ne pouvaient manquer d'endurcir et de corrompre.

En outre, il s'était consulté avec plusieurs de ces ecclésiastiques pour décider si les Chouans pouvaient, en toute sûreté de conscience, se croire autorisés à détruire les églises des bourgs, maintenant toutes profanées, et servant seulement au logement et à la défense des postes ennemis; et l'on avait reconnu la nécessité de prendre à l'avenir cette affligeante mesure, sans laquelle il serait impossible aux royalistes de se rendre maîtres de la campagne, puisque les églises devenaient autant de forts inexpugnables à l'aide desquels les républicains se maintenaient toujours dans leurs cantonnemens.

Cette espèce de conseil de guerre, auquel M. Jacques crut devoir faire toutes ces communications, approuva entièrement ce qu'il avait réglé.

Néanmoins, avant de donner des ordres positifs relativement aux églises, M. Jacques, craignant encore que les paysans ne fussent arrêtés par des scrupules dont le motif d'ailleurs était respectable, se décida à attendre le

résultat de l'entreprise projetée pour le lendemain. Elle consistait d'abord à réunir tous les Chouans du Bas-Maine, puis à les diriger en même temps sur plusieurs points, et sur-tout vers les paroisses où ils ne s'étaient pas encore montrés en force ; alors, par des attaques simultanées sur des postes éloignés, on jeterait une nouvelle terreur chez les patriotes, et l'on ferait cesser l'irrésolution de quelques paroisses royalistes qui hésitaient encore à prendre les armes.

M. Jacques prévit que dans le cours de cette expédition les Chouans auraient de nouveau l'occasion de se convaincre pleinement qu'ils ne pouvaient plus laisser subsister les églises. Il prit donc à part Jambe-d'argent, et lui confiant ses idées à ce sujet, il arrêta avec lui que le lendemain ils se partageraient le commandement pour aller attaquer, l'un Montsurs, l'autre la Bazouge-de-Chemeré; et il fut convenu entre eux que s'il arrivait aux bleus de se retrancher dans les églises, suivant leur usage, ils n'essayeraient point de les y forcer, et donneraient aussitôt l'ordre de se retirer. Il était évident, d'ailleurs, que le non-succès de leurs attaques, tout en servant à convaincre les Chouans, n'empêchait

point leur expédition d'atteindre son premier but.

Le lendemain, les insurgés des divers cantons du Bas-Maine vinrent se rassembler au *Camp vert*. L'ancienne division de Jean Chouan seule ne s'y rendit point. Depuis quelque temps elle s'était entièrement agglomérée avec l'insurrection de Bretagne, et quant aux Chouans de l'arrondissement de Mayenne, ils n'étaient pas encore organisés, et n'avaient point eu jusqu'ici de relations avec les autres. Coquereau, qui montrait toujours beaucoup d'éloignement pour ces sortes de réunions, se trouva néanmoins à celle-ci, entraîné par l'ascendant que M. Jacques savait prendre sur tous ceux qu'il entreprenait de gagner. Jamais encore les Chouans manceaux ne s'étaient trouvés rassemblés en aussi grand nombre.

Suivant l'arrangement fait la veille, Jambe-d'argent à la tête de sa division, à laquelle se joignirent quelques hommes du canton pour lui servir de guides, se porta sur la Bazouge-de-Chemeré, peu éloigné du point de réunion; tandis que M. Jacques, à la tête des autres divisions, se dirigea du côté opposé, traversa les paroisses de Bazougers, Soulgé, la Chapelle,

Saint-Ceneré, et arriva devant Montsurs. Ce bourg est considérable (1), et sa garnison nombreuse était soutenue par la plus grande partie des habitans, patriotes prononcés.

Le long trajet qu'on avait eu à faire, et le peu de durée du jour dans cette saison, retardèrent l'attaque jusqu'à l'entrée de la nuit. Les Chouans, empressés de se signaler sous les yeux de leur chef, montraient une ardeur extrême; quelques-uns, il faut le dire, devaient à l'ivresse une partie de l'enthousiasme qui les animait. Quoiqu'il en soit, tous se précipitèrent vers les retranchemens avancés des républicains; Francœur, de Ruillé, dont les vêtemens furent percés de deux balles, et Branche-d'or (Hoisnard) y pénétrèrent les premiers. La foule les y suivit, et en un instant les ouvrages furent emportés. Mais lorsque les bleus se furent retirés derrière les murs crénelés de l'église et du château, il fallut s'arrêter, et M. Jacques donna aussitôt l'ordre de cesser l'attaque et de se retirer.

Tranche-montagne, qui combattait pour la première fois dans les rangs royalistes, montra dès

(1) Montsurs, à cinq lieues de Laval, compte près de douze cents habitans.

ce jour là le penchant irrésistible qui l'entraînait toujours à se faire un jeu du danger. Déjà les Chouans commençaient à se retirer, mais les bleus n'avaient point encore cessé leur fusillade, lorsque le jeune étourdi s'écria : « Avant de partir, j'ai à » m'acquitter d'un devoir ! » et se précipitant à travers le feu des républicains, il courut jusqu'à une maison tout près de leur poste, il y entra, y resta un certain temps, puis reprit sa course pour rejoindre les Chouans. En revenant, il fut atteint dans le dos par une balle, mais elle ne fit qu'effleurer la peau. « J'ai mérité cette égratignure, » dit-il en riant : les patauts sont comme les chats, » il ne faut pas jouer avec eux. » Il raconta alors le but de son expédition. Il était venu quelque temps auparavant en garnison à Montsurs avec un détachement du bataillon de la Montagne, et avait été logé chez un chaud patriote qui se faisait appeler Marat. Cet homme le forçait sans cesse de trinquer avec lui, en criant vive la république ; aujourd'hui, il avait voulu à son tour le faire boire à la santé du Roi, et c'était pour aller faire cette plaisanterie qu'il avait ainsi hasardé sa vie. « Il » a bu, ajoutait-il, il a bu et crié vive le Roi, mais » en faisant une telle grimace, que je crois en vé- » rité son gosier plus écorché que mon dos. »

Dès le soir même de l'attaque de Montsurs, les Chouans retournèrent à Bazougers. Ils y arrivèrent au milieu de la nuit; Jambe-d'argent les y attendait : son attaque sur la Bazouge s'était terminée comme celle de Montsurs. Les bleus s'étaient retirés dans l'église, et l'on n'avait point entrepris de les y forcer. Alors M. Jacques, s'autorisant des événemens de cette journée, donna l'ordre positif aux Chouans de ne plus épargner aucune des églises où les républicains entreprendraient de s'établir. Les engageant du reste à faire tous leurs efforts pour harceler sans cesse les cantonnemens républicains, il leur déclara en même tems que, durant le reste de la mauvaise saison, il jugeait inutile de les rassembler de nouveau, et qu'il remettait au printemps les entreprises qui demandaient la réunion de toutes leurs forces, leur donnant l'espoir qu'alors ils seraient puissamment secourus. Les Chouans se séparèrent et cette fois encore retournèrent dans leurs cantons tout remplis d'espérance.

D'après les diverses recommandations de M. Jacques, on peut croire qu'il avait connaissance du voyage de M. de Puisaye en Angleterre, et de l'injonction faite à tous les insurgés de Bretagne de rallentir les attaques pour inspirer de la

sécurité aux républicains et faciliter ainsi l'arrivée des secours promis par le gouvernement anglais.

A cette époque se répandirent aussi dans le Bas-Maine les proclamations du général de Puisaye, qui semblaient promettre l'insurrection prochaine et générale des provinces de l'Ouest (1). On connaissait également les lettres écrites par M. le comte d'Artois à ce même chef, annonçant l'intention formelle du prince de venir incessamment combattre à la tête des insurgés (2). Les Chouans en ce moment étaient donc fondés à prendre confiance en l'avenir; cette idée donna un nouvel élan à leur zèle, et dans les trois mois qui suivirent, aucun cantonnement républicain ne put s'établir dans les paroisses insurgées. Ce fut pendant ces trois mois que se machinèrent toutes les intrigues qui devaient amener leur ruine.

Je suis, Monsieur, &c.

---

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre F.
(2) *Voir* les pièces justificatives, lettre G.

LETTRE XXVI.

Monsieur,

Chaque chef signala par des succès son retour dans son canton. Coquereau, dès le soir même de l'expédition de Montsurs, avait été averti que la garnison de Château-Gonthier était sortie pour faire un enlèvement de grains sur la paroisse de Ruillé : il se hâta d'accourir à la tête de sa division ; déjà les républicains étaient en marche avec leurs charrettes chargées ; il les atteignit à un endroit appelé la Croix-de-Pautré. L'escorte se rangea en bataille, et continua de faire filer le convoi vers la ville. Mais Francœur, s'élançant à travers les rangs ennemis, alla tuer le cheval de brancard de la première charrette ; alors toute la file se trouva arrêtée ; et bientôt, malgré leur opiniâtre résistance, les républicains finirent par être enfoncés et mis en fuite. Ils laissèrent vingt-cinq hommes sur la place, et le convoi fut repris tout

entier. Bientôt suivirent à de courts intervalles les affaires de la Cropte, de Daon, de Noirieux, de Mauvinet, de Seurdres, des Sept-Sillons, de Longuefuye, &c; tous ces combats, bien que livrés avec des succès divers, prouvèrent également et les talens militaires de Coquereau, et l'infatigable courage de ses soldats.

A l'attaque de la Cropte, l'ennemi s'était retranché derrière une muraille qu'il avait percée de meurtrières, et de là tirait sur les Chouans sans se montrer. Deux ou trois braves de la compagnie de Fromentières se hazardèrent à aller jusqu'au pied du mur et lâchèrent leur coup de fusil par les trous mêmes qui servaient aux bleus pour tirer. Francœur les vit : « Je ferai mieux qu'eux ! » s'écria-t-il. Il courut à la muraille, contre laquelle il resta blotti ; là, guettant le moment où un soldat avançait le canon de son fusil par une des meurtrières, il s'en saisit brusquement et le lui arracha des mains.

Peu après, Francœur, apercevant un habitant du bourg qui courait pour rejoindre les bleus, prend l'avance en s'élançant directement vers les retranchemens, mais au moment où il met la main sur cet homme une balle vient le frapper lui-même à la hanche. Il ne lâche point prise,

saute sur les épaules de son prisonnier, et le menaçant de la pointe de son sabre, il le contraint de venir ainsi chargé jusque dans les rangs des Chouans. Ce jour là, on ne put parvenir à chasser les républicains de leur poste.

Au combat que Coquereau livra près du bourg de Daon, un peloton de républicains s'était embusqué dans un champ. Francœur, pour reconnaître leur position, s'avança jusqu'à la barrière; là une balle vint couper son plumet : Voilà une mauvaise place, dit-il, et alors, au lieu de se retirer, il franchit la barrière et entra dans le champ. Les bleus lâchèrent pied devant lui. Cette affaire fut très-vive; à la fin l'avantage resta aux Chouans, qui entrèrent dans le bourg de Daon.

L'église et le presbytère avaient servi de casernes aux républicains. Coquereau ordonna au Petit-Prince d'aller y mettre le feu. Celui-ci demanda d'être exempté de cette commission, alléguant qu'il avait été baptisé dans l'église et élevé au presbytère, que d'ailleurs la maison de sa mère était tout proche, et qu'il ne voulait pas non plus la voir brûler. Coquereau ne pouvait supporter la moindre résistance à ses volontés « : Petit-» Prince, tu obéiras, ou je t'en ferai repentir, »

cria-t-il à celui-ci, qui ne voulant pas l'irriter se retira, décidé toutefois à ne pas exécuter son ordre. Bientôt un ami vient l'avertir que le chef furieux a déclaré qu'il le ferait fusiller s'il refusait d'obéir, et l'engage à prendre ses précautions. Je vais les prendre, dit le Petit-Prince; alors, au lieu de chercher à se mettre hors d'atteinte, il revient trouver Coquereau. Dès que celui-ci l'aperçoit, il dirige sur lui un pistolet. « Promets que tu vas faire ce que je t'ai commandé, ou je tire sur toi, lui cria-t-il? » Mais le Petit-Prince, sans s'émouvoir, met aussi la main à ses pistolets : « Je tirerai le second, si tu tires le premier, dit-il, vois ce que tu as à faire! Coquereau replaça son pistolet dans sa ceinture, et dit en riant : « Je ne te croyais pas la tête si chaude! tu mérites de trinquer avec moi. » Il lui versa un verre de vin, et la querelle fut oubliée. J'en ai déjà fait la remarque, et ce fait en est une nouvelle preuve : le soldat chouan se croyait le droit de raisonner son obéissance et de refuser de faire ce qui ne lui semblait pas juste.

Deux jours après l'affaire de Daon, le lundi 12 janvier 1795, un sanglant combat se livra près du château de Noirieux dans la paroisse de Saint-Laurent. Coquereau, avec environ trois-

cents hommes, avait passé la nuit au château; l'abbé Baudouin allait célébrer la messe, lorsqu'une femme, accourant en toute hâte du bourg de Miré, annonça que les bleus approchaient avec des forces considérables.

C'était la garnison de Châteauneuf, qui, effrayée des succès journaliers des royalistes, avait demandé des secours à Angers : huit cents hommes lui étaient arrivés, et avec ce renfort elle s'était mise en campagne pour chercher les Chouans. Ceux-ci tinrent conseil : l'avis unanime fut de ne point se compromettre vis-à-vis de forces aussi supérieures et de s'éloigner au plus vîte pour tâcher de leur échapper. On se mit aussitôt en marche, une arrière-garde de douze hommes seulement fut laissée pour observer l'ennemi; mais à peine avait-on fait un quart de lieue, qu'elle se replia en désordre, et les républicains parurent.

On voulut tenter de leur tenir tête. Les plus vaillans, Francœur, Branche-d'Or, Justice, Rouget (de Daon), l'Espérance (de Saint-Denis), Chasse-Bleu (de Marigné), et une dixaine d'autres, se portèrent en avant, cherchant à force de valeur à compenser le désavantage du nombre. Ce fut vainement. La ligne des Chouans commençait à

» moi, j'en conviens, ajoutait le Chouan avec
» bonhomie, je n'ai jamais eu du courage
» comme Francœur; le sang-froid de ces bleus
» me rendait tout ébahi; derrière le buisson
» où j'étais à couvert, je sentais le cœur me
» manquer quand il fallait tirer, et malgré moi
» je détournais les yeux en touchant la détente
» de ma carabine, pour ne pas voir tomber
» sous le coup un de ces *francs-soldats.* »

Enfin les républicains reconnurent que c'était en pure perte qu'ils s'exposaient ainsi, puisque l'ennemi ne paraissait pas disposé à s'engager davantage. Ils se déterminèrent donc à battre en retraite pour s'éloigner du bois qui donnait aux assaillans tant d'avantage. Ils se retirèrent lentement et en bon ordre, toujours poursuivis et harcelés par les Chouans, jusqu'à ce que, le terrain ne permettant plus à ceux-ci de dissimuler leur petit nombre, force leur fut de s'arrêter.

Tant qu'avait duré la fusillade, Francœur s'était constamment tenu en vue de l'ennemi, parcourant sans cesse le terrain où ses hommes étaient postés, donnant ses ordres de toute la force de sa voix, comme s'il eût eu à se faire entendre de plusieurs troupes éloignées les unes

des autres; et bien que le feu des républicains se dirigeât presque entièrement sur lui seul, il n'avait reçu aucune blessure.

Les patriotes ne tardèrent pas à apprendre, par les espions qu'ils mirent en campagne, à quel petit nombre d'ennemis le détachement de Meslay avait eu à faire. Ils parvinrent à faire suivre leurs traces, et bientôt le poste républicain établi à Froidfond reçut l'avis que Francœur s'était retiré avec sept de ses hommes sur la paroisse de Villiers; on donnait jusqu'à l'indication du champ de grands genêts où les Chouans se croyaient sûrement cachés. On alla les y cerner. Cependant, Francœur se mettant à la tête de ses camarades et les animant de son audace, les royalistes parvinrent à se faire jour de vive force; mais on les poursuivit vivement, et tout-à-coup ils se trouvèrent arrêtés dans leur fuite par une haie épaisse, qu'il semblait impossible de franchir. A cette vue les Chouans ne songent plus à défendre leur vie et demeurent immobiles d'effroi, n'attendant plus que le moment de mourir. Leur chef seul ne perd pas courage, gardant tout son sang-froid, il charge son fusil double de plusieurs balles, tire ses deux coups sur ceux des ennemis

qui le pressent de plus près, et les rend ainsi moins hardis à s'avançer. Alors, soulevant un de ses camarades dans ses bras, il parvient à lui faire traverser les broussailles de la haie; il tire une seconde fois, puis il aide de rechef un autre des siens à passer : trois hommes furent ainsi sauvés; mais pendant ce temps l'ennemi ne cessait de faire un feu continuel sur les Chouans; et quatre d'entre eux étaient tombés sur la place avant que l'intrépide Francœur pût venir à leur secours. Quand il vit qu'il ne restait plus que lui à tirer d'embarras, il s'élança hardiment au milieu des épines et s'ouvrit aisément passage. Cet homme était peut-être le moins agile de tous ceux que cet obstacle avait arrêtés, mais en présence du danger la même circonstance qui anéantit les facultés de l'un double l'énergie chez un autre. Les républicains qui n'étaient pas stimulés aussi vivement cessèrent leurs poursuites, lorsqu'ils furent arrivés à la haie fatale, et laissèrent échapper les fugitifs.

Francœur songea à tirer une prompte vengeance de la mort de ses compagnons; l'assistance que les Chouans des autres cantons lui avaient promis devait lui en fournir les moyens. Ayant appris que les soldats du poste de Froid-

fond, depuis l'avantage qu'ils avaient obtenu sur lui, croyaient n'avoir plus rien à craindre, et se gardaient avec une extrême négligence, il voulut mettre à profit leur sécurité, et se rendit sans délai au Haut-des-Prés pour faire part à Jambe-d'argent de ce qui s'était passé et réclamer son secours.

Il ne s'était guères écoulé plus d'une semaine depuis qu'il l'avait quitté après l'affaire de Parné; mais dans cet intervalle Jean Chouan avait été tué, et le jour même où Francœur arrivait au Haut-des-Prés cette triste nouvelle venait d'y être apportée; on annonçait en outre que les Chouans de Misdon, consternés de la perte de leur chef, étaient sur le point de se disperser.

Délière, capitaine de la paroisse du Bourgneuf, désigné par Jean Chouan comme le plus capable de prendre sa place, n'avait pas voulu se prévaloir de ce suffrage et ne cherchait point à étendre son autorité, tandis que Morière, capitaine de Saint-Ouën, avait réussi à se faire un assez grand nombre de partisans: René Chouan avait aussi les siens qui pensaient que c'était à lui de succéder à son frère; mais lui-même, songeant à sa femme et à ses enfans, s'y refusait absolument. En définitive les

Chouans n'avaient pu s'accorder, et un découragement complet avait bientôt succédé à ces indécisions. On en revint à penser, comme au jour de la mort de Jean Chouan, que sa perte entraînerait celle du parti entier.

Alors les uns parlèrent de gagner la côte, pour tâcher de passer à Jersey, où ils espéraient trouver des moyens d'existence; d'autres annonçaient l'intention d'aller se réunir aux Chouans bretons sous les ordres de M. de Puysaye ou de M. Duboisguy; le plus grand nombre semblait disposé à déposer les armes et à s'aller cacher isolément; tous renonçaient à tenir plus long-temps le pays en insurrection.

Tel était, quand Francœur arriva, le rapport qui venait d'être fait à Jambe-d'argent. Celui-ci ne cherchait jamais à étendre son autorité par des motifs d'ambition personnelle; mais quand l'intérêt de la cause paraissait le demander, il regardait toujours comme de son devoir d'user de toute son influence pour faire prendre aux affaires la direction la plus avantageuse; et, dans les commencemens sur-tout, son inébranlable fermeté empêcha plusieurs fois les Chouans de s'abandonner au désespoir après leurs revers.

En cette occasion il sentit de quelle impor-

tance il était, dans le moment où l'insurrection du Bas-Maine s'organisait sur tous les points, de ne pas laisser se disperser les Chouans de Misdon, eux qui avaient les premiers donné l'exemple de la résistance à la république, et qu'on regardait encore comme ses ennemis les plus irréconciliables.

Le secours que venait réclamer Francœur fournit à Jambe-d'argent un motif pour appeler ces braves auprès de lui, et il pensait bien qu'une fois engagés dans de nouveaux combats et animés par des succès, ils reprendraient courage et ne songeraient plus à se séparer. Il se hâta donc d'envoyer vers eux Placenette (Jamois) avec qui ils avaient eu souvent des relations, et dont il connaissait le zèle et l'intelligence. Celui-ci devait leur demander de venir, suivant leurs promesses, prêter leur assistance pour l'attaque qu'on méditait sur Froidfond.

Placenette trouva les compagnons de Jean Chouan rassemblés à l'endroit appellé *le Camp de Guiboutier,* et, ainsi qu'on l'avait dit, tout prêts à se disperser. Ses remontrances, ses exhortations furent écoutées, et le soir même ils se mirent en route sous sa conduite pour

venir trouver Jambe-d'argent au rendez-vous qu'il avait indiqué. Les Chouans de la rive gauche de la Mayenne, ainsi que la troupe de le Comte, s'y rendirent également, et Jambe-d'argent marcha sur Froidfond à la tête d'environ trois cents hommes.

Ainsi que Francœur l'avait annoncé, on trouva le poste républicain dans la sécurité la plus profonde; on n'avait pas même posé de sentinelles; mais comme presque tous les soldats étaient répandus çà et là dans les jardins et les vergers dont ils pillaient les légumes et les fruits, les Chouans furent aperçus de loin avant d'avoir pu faire leurs dispositions pour cerner le bourg. Néanmoins on ne tenta point de leur résister. Dès les premiers coups de fusil, qui allèrent frapper trois soldats grimpés sur un prunier, tous les autres prirent la fuite, et, dans l'épouvante générale, personne ne songea à se réfugier dans l'église dont on avait crénelé les murailles; on abandonna même les armes qu'on y avait déposées, et chacun, courant de son côté, se sauva à travers les champs.

Cependant un cantonnement voisin, celui de Longue-Fuye, avait eu connaissance de la marche des Chouans et accourait au secours

de Froidfond; mais des gens du parti royaliste l'avaient vu partir. Un messager fut envoyé, qui gagna les devants, et au moment où Jambe-d'argent prenait possession du bourg il fut averti de l'approche de l'ennemi. Sur-le-champ il donna l'ordre de se porter à sa rencontre. On le trouva à une demi-lieue de là; mais lorsque les républicains virent ceux qu'ils avaient espéré surprendre venir les attaquer, ils se retirèrent en grande hâte; les Chouans ne purent les joindre, et renonçant à une vaine poursuite ils retournèrent sur leurs pas.

Cependant le bruit de la fusillade du matin avait répandu l'alarme dans tout le pays. Le curé *intrus* de la commune de Ruillé, ainsi que l'agent national et quelques autres patriotes, ignorant la marche des Chouans, et craignant leur visite chez eux où il n'y avait pas de garnison pour les défendre, se décidèrent à aller chercher un refuge à Froidfond. Ils se trouvèrent y arriver peu après le départ de Jambe-d'argent, quand celui-ci marcha au-devant du cantonnement de *Longue-Fuye*, et les gens du bourg leur dirent (ce qu'ils croyaient en effet) que la nouvelle de l'approche d'un déta-

chement républicain avait décidé les Chouans à s'éloigner; de sorte qu'au retour de ceux-ci ils furent pris pour des gardes nationales qui devaient les avoir mis en fuite.

Préoccupé de cette idée, le prêtre, suivi des autres réfugiés, se porta à la rencontre des arrivans, le drapeau tricolore en tête et criant: *Vive la république, vivent nos libérateurs, mort aux brigands!* Une décharge terrible répondit à ces cris de triomphe, et tous les patriotes tombèrent à la fois comme frappés du même coup.

Outre Francœur qui avait à venger la mort des siens, il se trouvait dans les rangs des Chouans des gens comme Mousqueton pour qui tuer un républicain semblait toujours chose permise; mais dans cette occasion, on vit encore d'autres hommes, incapables, de sang-froid, d'immoler un ennemi sans défense, qui montrèrent le même emportement, entraînés sans doute par cette irritation involontaire que produit toujours la voix insultante d'un ennemi. A peine cette cruelle exécution était-elle finie, qu'on fut averti de nouveau qu'une troupe nombreuse, venant de Meslay, cherchait les Chouans pour les combattre. Jambe-d'argent jugea pru-

dent de ne la point attendre, et, le partage du butin et des armes laissées par les républicains étant fait, il renvoya chacun dans son canton.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XIII.

Monsieur,

Ainsi que Jambe-d'argent l'avait prévu, les compagnons de Jean-Chouan ne songèrent plus à se séparer; il fut convenu entre eux que l'autorité serait partagée entre Délière et Morière; ce qui dura ainsi jusqu'à la mort du premier. Morière passa ensuite comme chef de canton sous les ordres du chevalier de Châlus à qui M. de Puysaye avait donné le commandement des paroisses de la lisière du Maine et de la Bretagne. Quant à Francœur, il parvint enfin à s'entendre avec Coquereau et le reconnut pour chef, ainsi que toutes les compagnies d'insurgés qui se formaient en ce moment dans les paroisses de l'arrondissement de Château-Gonthier.

Dans la première quinzaine du mois d'août, Jambe-d'argent étant de retour à son quartier ordinaire après l'expédition de Froidfond voulut,

avant de disperser ses soldats, entreprendre de jeter de nouveau l'épouvante parmi les troupes républicaines disséminées dans son canton. Il prévoyait (et j'en donnerai tout à l'heure la raison) que durant quelque temps il lui serait impossible de rassembler ses gens lorsqu'ils seraient, suivant l'usage, retournés dans leur paroisse. Avant de les y renvoyer, il fit donc choix d'une centaine d'hommes environ, parmi les plus aguerris. Il eut soin que tous fussent régulièrement armés et bien munis de cartouches. Puis après avoir fait part de son projet à Moustache, en qui il avait une entière confiance, il partit au point du jour du Haut-des-Prés, à la tête de sa petite troupe.

Dès le soir même, à la nuit tombante, tous ces braves étaient de retour, et dans le courant de cette seule journée, quatorze cantonnemens républicains établis dans les bourgs, sur un rayon de trois ou quatre lieues, tels que Courbeveilles, Ahuillé, Mont-Jean, Beaulieu, Méral, Montigné, &c., avaient été attaqués et mis en fuite les uns après les autres. Quelques-unes de ces troupes assaillies dans leur poste même en avaient été chassées de vive force; d'autres, sorties dans la campagne, au bruit de la fusillade,

avaient été abordées avec une telle furie, qu'elles n'avaient pu soutenir le choc des Chouans : car l'ardeur impétueuse de ceux-ci s'exaltait de plus en plus à chaque nouvel avantage, qui leur semblait une garantie pour le combat suivant. Ainsi qu'on l'a observé, se croire invincible est le gage le plus sûr de la victoire; aussi, dans les quatorze combats qui se succédèrent presque sans interruption, le succès ne fut pas un instant douteux. Ce jour là rien ne put tenir devant les Chouans, et rien ne manqua à leur triomphe puisqu'ils revinrent sans avoir perdu un seul homme et ne comptant que très-peu de blessés.

Cette glorieuse journée, l'une des plus brillantes parmi celles qui signalèrent la valeur et le talent militaire de Jambe-d'argent, fut suivie d'un assez long intervalle pendant lequel les royalistes restèrent dans l'inaction.

Ce fut pendant le cours du mois d'août, au moment où ils obtenaient journellement de nouveaux avantages, lorsque les postes ennemis, attaqués dans tous les cantons, se retiraient successivement devant eux et les laissaient maîtres de la campagne, que tout-à-coup les Chouans cessèrent de se montrer. Les détachemens envoyés contre eux firent vainement

des battues, ils ne les rencontrèrent plus; de sorte que les chefs républicains durent penser un instant que les Chouans s'étaient déterminés d'un commun accord à évacuer le pays. Mais les espions qu'ils mirent en mouvement, et ceux qu'ils avaient à leur solde dans les rangs royalistes, ne tardèrent pas à leur faire connaître la cause de cette disparition, dont je donnerai l'explication dans la lettre suivante.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XIV.

Monsieur,

Il est d'usage dans le Bas-Maine de battre les blés immédiatement après la moisson faite. Cette époque étant venue, tous les Chouans fils de laboureurs (et, comme on l'a vu, c'était le plus grand nombre) demandèrent à leurs chefs la permission de retourner chez eux pour faire les travaux de la récolte, et l'on ne crut pas pouvoir le leur refuser. Le paysan manceau, en effet, se fait toujours un devoir de laisser de côté toute autre occupation pour celle-là qui lui paraît avoir quelque chose de solennel et de sacré. Sans peut-être s'en rendre positivement raison, il sent intérieurement toute l'importance de son état, et dans son cœur connaît la noble satisfaction de se trouver utile au bien-être de tous. Le vieux paysan, arrivé à ses derniers jours, s'estime heureux s'il peut se vanter *que pas une seule fois, depuis qu'il est sur terre, il*

n'a manqué la fête de la Gerbe; aussi, ceux mêmes qui ont abandonné l'état de cultivateur gardent-ils l'habitude de venir au jour de la moisson pour aider leur famille, voulant du moins encore prendre part à ce dernier travail, qui donne à leurs parens la récompense des soins et des fatigues d'une année entière.

Interromprai-je ici mes récits de guerre, Monsieur, pour essayer de vous donner une idée de cette fête de la Gerbe à laquelle nos paysans attachent une si haute importance? Je le ferai dans la pensée que pour bien connaître les mœurs et le caractère d'un peuple il faut l'étudier jusque dans ses délassemens et ses plaisirs. Voici donc à peu près en quoi consiste la cérémonie de la Gerbe, qui, dans chaque métairie du Bas-Maine, termine toujours le battage des grains.

Lorsque les batteurs en sont à préparer leur dernière airée, ils placent dans un coin de la grange, où la moisson avait été mise à couvert, une gerbe ornée de fleurs et de rubans. Ils ont eu soin de l'attacher fortement, par des liens qu'on ne voit pas, à un piquet enfoncé dans la terre. Le restant du blé étant étendu sur l'aire, tout le monde se rassemble et se rend solen-

être débordée, une compagnie lâcha pied et entraîna tout le reste.

La retraite devint bientôt une véritable déroute, et les fuyards furent horriblement maltraités. Le brave Rouget eut le bras fracassé; Chasse-Bleu, grièvement blessé, tomba au milieu des rangs ennemis; il était perdu, si Branche-d'or, resté comme lui dans la mêlée, n'eût entrepris de le sauver au péril de sa vie. Malgré la fusillade, malgré les bleus qui l'entouraient, il vint à lui, le chargea sur ses épaules et l'emporta. En voyant accourir Branche-d'or, un grenadier s'était élancé à sa rencontre, et allait le tirer presque à bout portant, quand il reconnut que le Chouan n'était venu que pour enlever un blessé. Il détourna son arme et lui dit : « Tu es un brave homme, je » ne te tuerai pas : sauve-toi si tu peux. »

L'abbé Baudouin ayant suivi les Chouans dans leur retraite se trouva ainsi involontairement engagé au milieu des combattans. Bientôt il put s'apercevoir que là encore se présentait un devoir à remplir. Les mourans ne réclamaient-ils pas son saint ministère? L'un demandait quelques mots de consolation, il fallait demander à l'autre un mot de repentir, parler à tous d'indulgence et de pardon. A voir le pieux abbé uniquement

occupé à courir d'un blessé à l'autre, on eût dit que, comme il ne prenait point part au combat, il pensait qu'il n'aurait point de part au danger.

Il était occupé à exhorter un blessé républicain au moment où les Chouans se laissèrent enfoncer. « Vous allez être pris, monsieur, » sauvez-vous, lui dit un fuyard en passant. » — J'ai cet homme à sauver avant tout, répon» dit le prêtre, » et il resta à genoux près du moribond et continua ses exhortations. Bientôt les républicains se précipitèrent sur lui et le firent prisonnier. L'ordre avait été donné depuis peu d'épargner les prêtres; on espérait par leur moyen amener les insurgés à se rendre : M. Baudouin fut donc emmené dans les prisons d'Angers, d'où il sortit à la pacification. Le pieux dévouement qu'il avait montré ce jour-là, l'abbé Fayau (1) le montra à son tour dans tous les combats qui suivirent. Ainsi, jusqu'au milieu des

(1) L'abbé Fayau, aujourd'hui curé de Luché en Anjou, resta constamment attaché à la division commandée par Coquereau et ensuite par Gaulier. Son infatigable charité, son pieux zèle que n'effrayait aucun péril avaient su lui gagner le cœur de tous les soldats.

cris et des imprécations de la guerre, la voix d'un ministre du ciel savait encore faire entendre des paroles de miséricorde et de paix.

L'affaire de Noirieux fut une des premières auxquelles prit part Gaulier dit Grand-Pierre. Il faillit d'y périr. Au moment où les Chouans étaient le plus vivement pressés dans leur fuite, il se donna une entorse en franchissant une haie, et c'en était fait de lui, si quelques braves ne fussent accourus à son secours. On a déjà pu le remarquer, les Chouans étaient toujours prêts à tout hasarder pour porter assistance à ceux des leurs qui se trouvaient en péril. Deux hommes soutinrent Grand-Pierre par-dessous les bras pour l'aider à marcher, tandis que quelques autres, entretenant la fusillade, et s'arrêtant de moment en moment pour faire tête à l'ennemi, rallentirent d'abord sa poursuite, puis enfin l'attirèrent dans une direction différente de celle que suivait le blessé, qu'ils sauvèrent ainsi.

Coquereau n'était pas homme à se laisser décourager par un revers. L'échec reçu à Noirieux montra mieux encore les ressources de son esprit et son infatigable activité; peu de jours lui suffirent pour reprendre tous ses avantages; il fut vainqueur dans les nombreux com-

bats qui suivirent, et eut bientôt rétabli sa domination dans les campagnes de l'arrondissement de Château-Gonthier.

Pendant que Coquereau et sa troupe se signalaient ainsi, la division de Jambe-d'argent obtenait également de son côté les plus brillans succès. En moins de trois semaines, vingt-deux postes républicains furent emportés de vive force. Ceux du Haut-Chêne, de Peuton, de Chemazé, de Quelaines, opposèrent une vigoureuse défense. Dans ce dernier bourg, Jambe-d'argent eut son chapeau percé de deux balles. Aucun de ces cantonnemens ne put néanmoins parvenir à se maintenir.

Les républicains, dans la vue d'intercepter les communications entre les deux rives de la Mayenne, avaient d'abord emmené tous les bateaux à Laval et à Château-Gonthier. Mais les Chouans, ouvrant les écluses, faisaient baisser les eaux de la rivière et la traversaient aisément. Alors des postes furent établis dans les moulins de chaque écluse pour garder le passage. Jambe-d'argent résolut de rendre inutile cette mesure, et vint attaquer le poste du moulin de Jarreté. Les républicains qui l'occupaient essayèrent vainement de s'y défendre; culbutés

dès le premier choc, ils furent pour la plupart tués ou noyés quand ils voulurent se sauver. Les autres postes effrayés n'attendirent point l'ennemi et se retirèrent à Laval.

Outre ces attaques, Jambe-d'argent livra encore plusieurs combats pendant l'hiver. Celui qu'il eut à soutenir près de la métairie de la Graverie, sur la route de Laval à Cossé, fut sur le point de lui devenir fatal, au moment même où la victoire se déclarait pour lui.

Il faisait un froid rigoureux, et la neige couvrait la terre. Les Chouans s'étaient dispersés dans plusieurs fermes de la paroisse d'Astillé, peu éloignées de la grande route; un bataillon républicain, accompagné d'une quinzaine de dragons, vint les y chercher. Quoique Jambe-d'argent fût surpris, il soutint le choc dès le premier moment, et bientôt les bleus, repoussés avec vigueur, commencèrent à diriger leur retraite sur Cossé. Les dragons, arrivés sur la grande route, se placèrent à l'arrière-garde, et comme ils étaient armés de carabines, ils arrêtaient les Chouans en soutenant la fusillade, tandis que l'infanterie prenait quelque avance; puis ils partaient au grand trot pour la rejoindre, et recommençaient ensuite la même manœuvre. Un

des cavaliers fut atteint d'une balle, il tomba, et son cheval fut pris par les Chouans. Jambe-d'argent, voulant brusquer l'affaire et décider la déroute, s'élança sur le cheval, et seul, le sabre à la main, chargea les dragons, qui s'enfuirent au galop sans oser l'attendre. Mais alors son cheval, habitué à ne pas quitter les autres, prit le mors aux dents pour les suivre, et emporta son cavalier jusque dans le groupe des fuyards. Ceux-ci, ne se doutant pas que sa poursuite était involontaire, ne pensaient qu'à l'éviter et à s'éloigner des Chouans qui, en cet instant, voyant le péril de leur chef, accouraient en jetant de grands cris. Enfin Jambe-d'argent parvint à rallentir son cheval, et fut rejoint par les siens.

Quelques-uns d'entre eux s'étant mis à vanter l'intrépidité qu'il avait montrée dans ce moment de crise, il leur imposa silence : « Une étourderie » ne demande pas d'éloges, dit-il ; je méritais de » la payer de ma vie, et c'était bien le moins de » la payer en brave. »

Dans une autre affaire qui se passa aussi sur la même route, la garnison de Cossé arriva au secours du détachement républicain attaqué et amena deux pièces de canon. Le bruit de la

décharge et le ravage que fit la mitraille dans les haies et dans les buissons suffirent pour effrayer les Chouans, qui en étaient témoins pour la première fois, et le cri de *sauve qui peut* se fit entendre. Mais Jambe-d'argent, élevant la voix, continua de crier : « En avant, en avant » les braves ! — Et les canons, et la mitraille ! » lui répondait-on de tous côtés. — Le canon ne » fait pas reculer les braves ! » dit le chef, et il s'élança seul au milieu de la grande route. Il y attendit une nouvelle décharge, et n'en fut pas atteint. « Vous le voyez s'écria-t-il, la mi- » traille ne fait que balayer la poussière ! En » avant, en avant les braves ! »

On recommença à pousser vivement l'ennemi jusqu'à Cossé. Mais Jambe-d'argent ne put obtenir qu'on attaquât le bourg qui était fortifié. En vain deux fois, dans l'espoir qu'on le suivrait, s'avança-t-il jusqu'aux retranchemens de l'ennemi, on le laissa aller seul, personne n'osant se hasarder à affronter la mitraille. Il est juste de dire que Moustache n'était pas à cette affaire-là.

Je n'entrerai pas dans le détail des autres combats livrés par Jambe-d'argent durant le cours de l'hiver. Il suffit de remarquer qu'il

y obtint constamment l'avantage; et, de même que Coquereau s'était rendu maître de la campagne autour de Château-Gonthier, lui, de son côté, insurgea toute la partie de l'arrondissement de Laval à droite de la Mayenne.

Après le départ de M. Jacques pour l'Anjou, Lechandelier, s'étant fixé sur la rive gauche, fut nommé capitaine de Bazougers. Dès le premier moment il avait obtenu la confiance des Chouans de ce canton, et il ne tarda pas à diriger toutes leurs opérations. Dès-lors les républicains eurent à livrer des combats journaliers pour maintenir la communication de Laval avec le Mans et Sablé. Les routes qui conduisent à ces deux dernières villes traversent le pays dont Lechandelier avait déjà en quelque sorte le commandement. Il prit de telles mesures, que désormais toutes les ordonnances furent arrêtées, toutes les escortes attaquées et souvent dispersées, tous les corps de troupe, quelque nombreux qu'ils fussent, harcelés dans leur marche, et parfois combattus avec avantage.

Ce fut aussi dans ce canton et à cette même époque que se passa un des faits d'armes les plus étonnans parmi ceux qui ont signalé l'in-

trépidité des insurgés manceaux. Le jour des Rois, 6 janvier 1795, vingt-deux Chouans cernés par un régiment entier dans le bois de la Chapelle-du-bourg-le-Prêtre soutinrent son attaque durant toute la journée, et le soir, lorsque les républicains fatigués d'un si long combat voulurent se retirer, la petite troupe royaliste s'élança à leur poursuite et les poussa si vivement que le désordre se mit dans leurs rangs et que leur retraite finit pas ressembler à une véritable déroute.

Ils racontèrent que le corps d'insurgés auquel ils avaient eu à faire les faisait charger par une avant-garde d'élite, tandis que le gros de la troupe, restant embusqué, la soutenait par un feu roulant. L'avant-garde d'élite, c'étaient les vingt-deux hommes. Le reste de la troupe n'existait que dans l'imagination effrayée des républicains.

J'aurais desiré pouvoir citer les noms de ces vingt-deux braves. J'ai su seulement qu'ils avaient à leur tête le Petit-sans-Peur (Bourdoiseau, de Saint-Jean-sur-Erve) et Louis Courtillé dit *Saint-Paul* ou *le Bâtard*.

Ce dernier, que je n'ai point encore eu l'occasion de faire connaître, devint un des princi-

paux chefs de la division que Lechandelier organisait. Il occupait le pays entre Vaisges et Sillé-le-Guillaume, et réunissait sous ses ordres plusieurs paroisses sur la lisière du Haut et du Bas-Maine : Épineux-le-Chevreuil, Rouez-en-Champagne, Ruillé-en-Champagne, Parannes, Saint-Georges-sur-Erve, &c.; sa troupe se montait environ à cinq cents hommes; on l'appelait *la bande du Camp-de-la-Vache-noire.* Les Chouans avaient donné ce nom de *Camp-de-la-Vache-noire* à une hauteur située au milieu du bois de la Charnie dans la paroisse de Saint-Symphorien : c'était le lieu où Saint-Paul réunissait ordinairement ses soldats.

Ce chef, regardé comme l'un des plus braves parmi les Manceaux, se fit remarquer aussi par une excessive sévérité et une sorte d'exaltation religieuse qui finit par aller jusqu'à la folie. Il en vint à se figurer que l'apôtre Saint-Paul, dont il avait pris le nom, lui faisait des révélations et lui prescrivait la conduite qu'il devait tenir. Les idées mystiques auxquelles il s'abandonna le rendirent encore plus austère et plus inflexible. Il annonçait sa volonté d'un ton froid et calme, mais il exigeait la plus stricte obéissance, et punissait sans pitié la faute la plus légère. Jamais il

n'accordait de pardon : « Il n'y a que Dieu seul » qui ait raison de faire grâce, disait-il : car Dieu » seul voit dans le cœur du coupable et connaît » le vrai repentir. »

Il avait interdit à ses soldats toute espèce de juremens. S'étant aperçu qu'on tenait peu de compte de son ordre, il fit assembler sa troupe et lui dit : « Nous tous ici, nous nous sommes dévoués » à la défense de la religion, et pour cette cause » nous avons promis, s'il le faut, le sacrifice de no- » tre vie. D'après cela, je regarderais comme un » traître celui qui blasphêmerait le nom de Dieu ; » et il serait de mon devoir de le faire fusiller. » Un soldat, révolté de l'entendre parler ainsi, se récria, et comme pour le braver prononça le jurement défendu. Saint-Paul, ainsi qu'il l'avait dit, le fit fusiller sur le champ.

Ce chef si sévère, si inexorable, était un jeune homme de vingt ans, et sa petite taille, sa figure agréable, ses longs cheveux blonds retombant en boucles sur ses épaules ; tout son aspect, enfin, n'annonçait aucunement cette dureté de caractère qui le rendit l'effroi de ses soldats et des habitans du pays qu'il traitait aussi sans ménagement. Lorsqu'il fut tué, en février 1796, on prétendit que la balle qui l'avait frappé dans le

dos était partie des rangs de sa troupe, mais le fait n'a pas été avéré.

Saint-Paul enfant naturel, et simple garçon de charrue dans la paroisse d'Épineux-le-Chevreuil, où il était né, n'avait dû qu'à son extrême bravoure d'être choisi pour chef des Chouans de son canton. Son mépris pour le danger, fortifié par sa confiance dans la protection surnaturelle dont il se croyait l'objet, surpassait tout ce qu'on peut imaginer. Il portait ordinairement un chapeau tout entouré de panaches blancs; et au moment du combat, afin d'attirer les coups sur lui, il allait se placer loin des siens et à découvert devant l'ennemi, ne cessant de crier : « Au nom de Saint-Paul, en avant! Victoire, au nom de Saint-Paul! »

Au reste, quelle que fût sa vaillance, il se trouva dans sa troupe même des hommes qui ne lui cédaient point sous ce rapport : « Saint-Paul est hardi, dit Rochambour (1) le jour du combat de la butte des Fontenelles; aujourd'hui je marcherai toujours devant lui! » Il tint parole, et aussi fut-il obligé par deux fois différentes de lutter corps à corps avec des grenadiers répu-

(1) Pierre Robin, né à Rouez.

blicains qui, sans doute aussi, s'étaient promis de ne pas reculer.

On ne saurait parler des braves du Camp-de-la-Vache-noire sans rappeler le nom du Grand-Francœur. Il fut d'abord capitaine de Rouez-en-Champagne, puis, après la mort de Saint-Paul, il prit le commandement de sa colonne. Il égalait celui-ci par son courage; il lui fut supérieur par d'autres qualités qui le firent chérir de ses soldats. J'aurais pu citer de lui plusieurs faits d'armes remarquables, mais je dois me borner à dire que malgré sa jeunesse (il n'avait que vingt ans) il sut, dès l'origine, mériter l'estime et la considération générales. On comprendra le motif de cette réserve, que lui-même m'a imposée, lorsqu'on saura que le Grand-Francœur est maintenant l'abbé Turmeau, curé au bourg de Louvigné près Laval. Fils de parens laboureurs de la paroisse de Saint-Martin-de-Connée, sa piété lui fit laisser la charrue pour prendre l'épée; et quand il déposa son épée, cette même piété lui donna le courage de surmonter les difficultés des études tardives, afin de pouvoir encore consacrer au service des autels les restes d'une vie qu'il avait vouée d'abord à leur défense.

Ainsi que l'abbé Turmeau, quelques jeunes

gens qu'un zèle pieux avait amenés dans les rangs des insurgés ont ensuite embrassé l'état ecclésiastique (1). Je puis le dire sans crainte d'être démenti, tous se sont montrés les dignes ministres de cette religion pour laquelle ils avaient combattu; et nos paysans, qui les ont vu marcher à leur tête quand il fallait braver la mort, trouvent maintenant en eux leurs guides et leurs soutiens pour traverser les misères de la vie : car chez eux tous, l'infatigable charité du curé de campagne a dignement remplacé l'héroïque dévouement du soldat chrétien.

Ces faits m'ont semblé mériter d'être connus. Je reprends maintenant l'exposé de la situation de la Chouannerie du Bas-Maine au moment où M. Jacques s'était chargé d'en diriger les opérations.

L'insurrection de l'arrondissement de Mayenne commençait enfin à s'organiser. Métayer dit *Rochambeau* (2), aidé de Gaudon (Marin Étienne) (3) et d'Auffray dit *La Forêt* (4), avait

---

(1) MM. Gougeon de Lucé, curé à Sablé; Helbert, curé de Saint-Hilaire; Meignen, curé de Dompierre-des-Landes, &c.

(2) Fils de laboureur, né à la Chapelle-au-Ribou.

(3) Laboureur, né à Marcillé-la-Ville.

(4) Tisserand, né à Charchigné.

fait prendre les armes à toute la jeunesse des paroisses qui bordent la route de Paris entre Mayenne et Alençon : la Chapelle-au-Ribou, Charchigné, Loup-Fougères, Champéon, Ardanges, Marcillé, &c; et les patriotes de la Mayenne purent craindre que bientôt les communications avec la capitale ne fussent interceptées : car déjà plusieurs courriers avaient été arrêtés malgré les nombreuses escortes sans lesquelles ils ne voyageaient plus.

Outre les trois chefs que j'ai nommés, on citait, dès-lors, plusieurs jeunes gens de ce canton, qui se faisaient remarquer par leur courage. Michel Garnier dit *la Couronne* (1), Salin dit *Cœur-d'acier* (2), Le Brun (3), L'Enfant dit *La Fleur* (4), *&c.*

Cependant aucun combat important ne fut livré dans l'arrondissement de Mayenne jusqu'au moment où M. de Frotté (5) vint donner à la guerre une impulsion à laquelle Rochambeau,

---

(1) Né à Courbrie, laboureur.
(2) Né à Ardanges, laboureur.
(3) Né à Charchigné, serrurier.
(4) Né à Montreuil en Lassay.
(5) *Voir* les pièces justificatives, lettre H.

craintif et indécis, avait toujours mis obstacle. Ce fut donc sous le chef de l'armée royale de Normandie que les braves de cette division eurent de véritables occasions de se faire remarquer. J'ai dû citer les noms de ceux dont le Bas-Maine peut s'honorer, mais le récit de leurs faits d'armes appartient à l'histoire de l'insurrection de Normandie, qu'il n'entre point dans mon plan de traiter.

Par la même raison encore, j'aurai peu de choses à dire touchant une autre division d'insurgés qui, dans le même temps, s'organisait aux environs d'Ernée, de Gorron et d'Ambrières, dans la partie de l'arrondissement de Mayenne qui touche la Bretagne. MM. Fortin, Billard, Manoury dit *Bon-Conseil,* Échivard dit *Ferdinand,* et sur-tout Brionne dit *Pierrot* et Delasseux dit *Joseph*, s'étaient d'abord mis à la tête du rassemblement; mais tous ces chefs allèrent successivement se joindre soit à M. de Frotté, soit à M. de Chalus; et plusieurs de leurs soldats les plus braves s'éloignèrent avec eux.

Quelques mois après l'époque dont nous parlons (1), un jeune homme de ce même pays, Jean Baptiste le Dauphin, dit *le Vengeur*, par-

---

(1) En juin 1795.

vint à réunir une troupe assez nombreuse dans les environs de Fougerolles et d'Ernée. Il eut le titre de chef de canton, mais, ainsi que ceux qui avaient commandé avant lui, il recevait des ordres des chefs de Bretagne et de Normandie. J'aurai incessamment occasion de faire connaître plus particulièrement ce jeune homme, non moins remarquable par sa haute bravoure que célèbre par les affreux malheurs dont sa famille avait été victime.

Maintenant, si l'on joint à tous les cantons insurgés sur lesquels je viens de donner des détails les paroisses occupées par la division de Jean Chouan, et celles des environs de Craon, commandées par Lecomte, il est facile de se convaincre qu'il restait à peine dans le Bas-Maine quelques communes indépendantes de la domination des Chouans. En outre, les villes et les gros bourgs où les républicains se maintenaient encore comptaient parmi leurs habitans un grand nombre de royalistes dévoués, favorisant l'insurrection de tous leurs moyens, et n'attendant que le moment de lui apporter les secours de leurs bras. Mais lorsque déjà cette foule de combats journaliers, cette continuité de succès avaient exalté les courages; lorsque le Bas-Maine pour se

lever tout entier n'attendait plus que le signal promis par la Bretagne, un message arriva, envoyé par le comité central des insurgés bretons pour engager les Manceaux à suspendre les hostilités, annonçant qu'on allait traiter avec la république.

Les Chouans accueillirent avec indignation et désespoir cette nouvelle si inattendue d'un projet de pacification. Ils rougissaient de honte à l'idée qu'on prétendait les soumettre à la république, eux qui n'avaient cessé de témoigner que la mort leur semblait préférable à cette soumission. Et lorsqu'on entreprit de leur dire qu'il s'agissait seulement de tromper les révolutionnaires par de fausses apparences de paix afin de les combattre ensuite avec plus d'avantage, ils ne voulurent point comprendre que pour défendre la religion et le bon droit il fût permis d'employer la fraude et le mensonge.

Dès ce moment il vint en la pensée de nos paysans qu'ils étaient livrés par des traîtres qui voulaient acheter leur salut aux dépens du parti. Bientôt cette pensée ne les quitta plus, et leur ôta toute confiance dans l'avenir. Si quelques-uns encore, victimes résignées, surent attendre leur sort avec une inébranlable fermeté, le plus grand nombre ou tomba dans le découragement, ou

s'abandonna aux exaspérations de la vengeance et du désespoir.

Dès le premier instant les Manceaux avaient songé à leur chef absent : peut-être M. Jacques saurait-il encore apporter remède au malheur qui se préparait; c'était en lui seul qu'on espérait; c'était ses conseils qu'on voulait suivre; c'était à sa décision qu'on voulait se soumettre. Des messagers partirent en toute hâte pour l'Anjou afin de presser son retour, ou du moins recevoir ses instructions. Ils revinrent apportant pour nouvelle que les Chouans manceaux n'auraient plus désormais ni guide ni soutien : M. Jacques était mort.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXVII.

Monsieur,

Je crois devoir interrompre le récit des événemens de la Chouannerie du Bas-Maine, pour entrer dans quelques détails sur ce jeune officier, dont l'apparition avait fait naître tant d'espérance, et dont la perte causa tant de découragement.

Pour nos paysans, la fin de M. Jacques est restée enveloppée d'un inexplicable mystère, ainsi que l'avait été son existence; et quand j'ai cherché à obtenir d'eux des renseignemens sur celui en qui ils avaient mis tant de confiance, ils n'ont pu que me répéter toutes les suppositions bizarres qui, durant la guerre, avaient si souvent fait le sujet de leurs entretiens.

Je concevais bien comment à une époque où l'exaltation des esprits était portée au comble les histoires de ce genre avaient pu trouver un orateur pour les raconter, et une foule pour y ajouter foi; mais quand, après trente ans écoulés, nos

vieux paysans sont venus me représenter leur M. Jacques comme un être supérieur sur lequel, pour ainsi dire, ils seraient fâchés d'être détrompés ; quand ils m'ont vanté à la fois son air de prince, sa bravoure incomparable, sa science du commandement et l'enthousiasme et le respect qu'il savait inspirer, me citant à l'appui de leurs éloges une foule de faits merveilleux et incroyables, mais en même temps ne pouvant s'accorder ni sur ce qu'il était réellement, ni sur son arrivée dans le pays, ni sur la manière dont il avait fini, je l'avoue, j'ai d'abord été porté à regarder comme problématique jusqu'à l'existence même de ce personnage, admettant tout au plus qu'un aventurier avait été mis en avant sous ce nom pour monter la tête de nos crédules paysans. Je n'avais donc pas cru nécessaire d'en faire mention dans la première partie de cet ouvrage, me réservant de signaler plus tard l'impression qu'il avait faite sur les esprits. Mais depuis ce temps des personnes dignes de foi, à qui M. Jacques était parfaitement connu, m'ont fourni sur lui des renseignemens positifs, d'après lesquels il m'a été facile de démêler la vérité, et dès-lors j'ai pu donner à ce vaillant officier la place qu'il devait occuper dans mes récits.

Voici ce que j'ai appris sur ce qui le concerne personnellement. M. Jacques, dont le nom était *la Mérozières*, appartenait à une famille honorable de l'Anjou. Son père avait été garde-du-corps. Sa mère, devenue veuve, habitait avec ses deux filles et son fils le bourg de Brissarthe près la petite ville de Châteauneuf. Sa fortune était peu considérable. Le jeune la Mérozières embrassa de bonne heure l'état militaire. Au commencement de la révolution, il servait dans un régiment de cavalerie qui tenait garnison à Dunkerque, et fit preuve de son dévouement à la cause royale, à l'occasion des troubles qui s'élevèrent dans cette ville. Ses sentimens bien connus le firent admettre dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, qu'on avait réussi à composer presque entièrement de royalistes. Il fit ensuite la guerre de la Vendée sous La Rochejacquelein. Après la défaite de Savenay il revint dans son pays et se joignit aux premiers rassemblemens royalistes dirigés par MM. de Turpin, de Dieusie, de Terves et Sarazin. Ce fut alors qu'il se fit appeler *Jacques* (c'était son nom de baptême), pour éviter de compromettre sa famille. Bientôt il conçut l'idée de se mettre à la tête de l'insurrection du Bas-

Maine, qui se trouvait sans chef depuis que Jean Chouan avait renoncé à la diriger. Nous avons vu le succès de cette entreprise et l'influence que le jeune officier sut prendre sur les Manceaux dès son arrivée dans leur pays.

Sa résolution de ne pas se faire connaître dans le Maine sous son nom véritable n'eut point d'abord pour objet de servir à l'accomplissement de ses desseins ; il ne songeait nullement à se donner de l'importance en laissant croire que le nom de *M. Jacques* cachait un nom illustre qui ne devait être proclamé qu'au moment du succès. Il avait voulu rester inconnu seulement pour ne point exposer sa mère et ses sœurs à la vengeance des révolutionnaires. Mais lorsqu'il vit les Manceaux se complaire dans les suppositions les plus invraisemblables à son sujet, il jugea qu'il était de l'intérêt même du parti de ne les pas désabuser, et peut-être aussi le jeune homme se trouva-t-il flatté dans son amour-propre d'avoir su faire naître de pareilles idées.

Quoi qu'il en soit, ce fut seulement vis-à-vis de nos paysans qu'il garda ce rôle de personnage mystérieux qui lui avait été en quelque sorte imposé. Jamais il ne chercha à tromper

sur ce sujet ceux des royalistes auxquels il pouvait se confier. M. l'abbé Fayau, curé de Luché; le colonel de Pierreville (Lechandelier); M. de Boisjourdan, député de la Mayenne, alors fort jeune, mais qui se rappelle parfaitement l'avoir vu; tous m'ont dit que dès ce temps-là ils avaient appris de lui-même les détails qu'ils m'ont donnés sur ce qui le concerne; ils m'ont également affirmé que ses brillantes qualités méritaient réellement tous les éloges prodigués par les Chouans et qu'en cela du moins ils ne m'avaient dit que l'exacte vérité.

Il me reste maintenant à faire connaître ce que j'ai pu apprendre des circonstances de la mort de cet intéressant jeune homme; et je dois aussi réparer une omission que j'ai faite en rendant compte de ses dernières expéditions dans le Bas-Maine.

Quelque temps avant de quitter ce pays, et peut-être même avant l'attaque de Montsurs, il avait remporté un avantage signalé sur un corps considérable de troupes républicaines qui étaient venues camper dans la lande des Ajets, entre les bourgs de Boëssay et de St-Brice, dans les environs de Sablé. J'ai eu peu de renseignemens sur cette affaire; j'ai su seulement qu'elle commença

à la ferme de Launey-Guinard, que M. Jacques tua de sa propre main le chef des républicains, et qu'à la suite du combat, ceux-ci levèrent leur camp et quittèrent le pays, où ils avaient commencé à porter le pillage et la dévastation.

En s'éloignant du canton qui venait de reconnaître son autorité, le nouveau chef avait pour but d'aller s'aboucher avec les royalistes de l'Anjou; car dans ce temps il était difficile de traiter les affaires autrement que de vive voix, puisque les lettres, courant toujours le risque d'être interceptées, pouvaient livrer à l'ennemi le secret des opérations. Peut-être M. Jacques avait-il voulu essayer aussi de voir sa famille et de prendre auprès d'elle un peu de repos pour rétablir sa santé depuis quelque temps affaiblie.

Quoi qu'il en soit, à peine fut-il arrivé dans les environs de Brissarthe qu'il voulut profiter de son influence sur les jeunes gens du pays, dont il était connu depuis l'enfance, et il songea de nouveau à se former une petite troupe dévouée pour s'en faire accompagner dans ses courses. Dès qu'il eut rassemblé quelques hommes, il les réunit à ceux que commandait déjà Jolicœur, toujours resté son brave et fidèle compagnon; et pour aguerrir les nouvelles recrues, avant de

leur faire quitter le pays, il entreprit de chasser les postes républicains établis dans les bourgs du voisinage.

Il força d'abord celui de Champigné, malgré sa vive et longue résistance. Encouragé par ce premier succès, il forma le dessein plus hardi de se rendre maître du bourg de Daumeray (1), dont plusieurs des habitans passaient pour des patriotes exaltés. Le poste était d'ailleurs bien gardé et toutes les dispositions possibles de défense avaient été prises. M. Jacques pensa qu'il rendrait inutile une partie de ces avantages en surprenant le bourg par une brusque attaque au milieu de la nuit. Dès le premier moment, en effet, il parvint à en forcer l'entrée; mais les républicains s'étaient retirés dans l'église et dans quelques maisons dont ils avaient crénelé les murailles, et de là ils engagèrent une vive fusillade. Alors les Chouans résolurent de mettre le feu aux bâtimens qui protégeaient l'ennemi, par le moyen de torches de paille, ainsi qu'on l'avait déjà fait plusieurs fois.

Bientôt Jolicœur, suivi de deux autres braves,

(1) Bourg d'Anjou à une lieue et demie de Brissarthe et de Châteauneuf.

s'élança pour suspendre les torches enflammées au-dessous des toits que l'on voulait incendier. Mais il revint sans avoir pu réussir. Ses deux compagnons avaient été tués avant d'arriver au but, et lui, blessé au sommet de la tête, était aveuglé par son sang qui coulait en abondance.

Alors les Chouans découragés parlèrent de se retirer. « Il faut encore faire un essai auparavant, s'écria M. Jacques; c'est à mon tour de marcher! » et s'armant de plusieurs torches, il s'élança vers l'église. Mais à peine eut-il fait quelques pas, qu'une balle vint le frapper à l'épaule gauche et le jeta par terre.

Jolicœur en ce moment avait été emmené à l'écart pour faire panser sa blessure; épuisé par le sang qu'il perdait, il était prêt à tomber en défaillance, quand il entend dire que le chef atteint d'un coup de feu vient de tomber. A ces mots il oublie son état, ne sent plus son mal, et retrouvant toute sa force, il accourt sur les lieux, se précipite vers son maître : animé d'une vigueur surnaturelle, il l'enlève, le charge sur ses épaules, et, malgré une décharge générale que fait sur lui l'ennemi, le rapporte dans les rangs des Chouans; alors seulement, sa force l'abandonnant, il tombe au milieu d'eux sans connaissance.

La blessure de M. Jacques, bien qu'elle fût grave, ne parut pas être de nature à donner des inquiétudes pour sa vie. Les royalistes, favorisés par la nuit, se retirèrent sans être poursuivis, et purent facilement prendre leurs précautions pour transporter leur chef dans l'asile qu'ils lui choisirent.

Les renseignemens qu'on m'a donnés ne s'accordent pas sur le lieu où il fut déposé. Les uns disent que ce fut à la métairie de Cigné, dans la paroisse de Seurdres, d'autres dans celle de Cherré ou d'Étriché. Le plus grand nombre assure qu'il est mort à Juvardeil dans un souterrain. On peut croire qu'il changea plusieurs fois d'asile, ce qui aura donné lieu aux différentes indications qu'on m'a fournies. Toujours est-il certain qu'il était resté dans le voisinage de Brissarthe, et il ne paraît pas néanmoins qu'il ait reçu des secours de sa famille : il est vraisemblable qu'elle ne fut point instruite de l'événement, peut-être même le malheureux jeune homme craignit-il d'exposer ses parens en leur faisant connaître sa situation.

On dit que le défaut de soin, l'humidité du lieu où il lui fallut rester caché, l'ennui de la solitude, et aussi cette profonde tristesse qui de-

puis quelque temps s'était emparée de lui, aggravèrent son état, et tout autant que sa blessure furent cause de sa fin. Il mourut après trois semaines de souffrances; il était âgé d'environ vingt-six ans. Il m'a été impossible de savoir l'époque précise de sa mort. Je suppose que ce put être vers la fin de janvier 1795.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXVIII.

MONSIEUR,

La mort de M. Jacques relâcha aussitôt les liens formés depuis peu entre les bandes royalistes du Bas-Maine. Ce fut en vain que M. Dupérat, officier vendéen distingué, vint à cette époque dans le pays et fit quelques tentatives pour les réunir et se mettre à leur tête; les Manceaux avaient repris plus que jamais leur méfiance à l'égard des étrangers et ne voulurent point reconnaître son autorité. Il ne réussit pas même à obtenir le commandement de la division nouvellement organisée par Lechandelier sur la rive gauche de la Mayenne. On lui préféra un paysan du pays, Jacques, dit *Taillefer,* brave soldat et honnête homme, mais sans moyens et sans talens militaires. M. Dupérat, rebuté, abandonna le Maine et retourna combattre dans la Vendée.

Plus tard M. de Rochecotte tenta à son tour, mais sans plus de succès, d'opérer cette réunion. Ainsi durant toute cette époque les Chouans de la Mayenne restèrent désunis. Ce fut donc avec tout le désavantage de leur position particulière qu'ils se trouvèrent entraînés dans ces négociations inconsidérées dont les déceptions devinrent si fatales à l'insurrection royaliste.

Bien que les insurgés manceaux n'aient pris qu'une part indirecte et en quelque sorte involontaire au premier traité des Chouans avec la république, néanmoins la paix de la Mabilais eut une trop grande influence sur toute la Chouannerie pour que je puisse me dispenser d'en parler avec quelque détail.

Il est pénible d'avoir à aborder un tel sujet, mais du moins j'aurai à commencer par une réflexion dont peut s'énorgueillir la fierté nationale. Ce fut dans le temps où tous les rois de l'Europe venaient s'humilier en vain devant cette république qui refusait de les écouter; que cette même république consentait à traiter de puissance à puissance avec ces insurgés dont le contrebandier Jean Chouan avait été le premier guide. Cette remarque a déjà été faite : je me suis plu à la répéter, car si les Chouans

peuvent s'en faire honneur, tous les Français aussi peuvent s'en faire gloire.

Vers la fin de 1794, au moment où l'insurrection du Maine prenait des accroissemens rapides et s'affermissait par des succès journaliers, arrivèrent en Bretagne des représentans envoyés par la Convention pour essayer de gagner par des moyens pacifiques des hommes que l'on n'espérait plus soumettre à force ouverte. Les premières proclamations étaient restées sans effet, lorsque le général républicain Humbert réussit à entrer en pourparler avec Boishardy, chef royaliste breton. La trève particulière dont ils convinrent entre eux fut immédiatement après acceptée au nom de tous les Chouans.

Pour avoir l'explication de cette mesure inopinée, il faut se rappeler que lorsque Puisaye passa en Angleterre, il avait eu l'imprudence de remettre l'autorité entre les mains de Cormatin, nouvellement arrivé en Bretagne, et qui n'offrait d'autres garanties que les recommandations dont il était porteur (1). Il lui donna le titre de major général et de président du

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre I.

comité royaliste qui dirigeait l'insurrection bretonne.

Cormatin, avide de jouer un rôle, et pensant que la guerre ne lui en donnerait pas les moyens, se hâta de s'emparer du titre de négociateur dont il se promettait plus d'avantages. La paix de la Mabilais fut le résultat de sa vaniteuse ambition. S'autorisant de l'exemple de Charette qui, dans ce moment, traitait aussi avec le gouvernement républicain, il signa une suspension d'armes le 3 janvier 1795, s'engageant non-seulement pour la Bretagne, mais aussi pour les Chouans du Bas-Maine, de la Normandie et de l'Anjou. Prodigue de promesses et de mensonges, il réussit à faire ratifier ses engagemens par le comité de Bretagne (1), et, muni d'un sauf-conduit du représentant Bollet, il partit de Rennes vers le milieu de janvier pour aller s'entendre avec les Chouans du Maine et de l'Anjou, et en même temps, s'il était possible, se concerter avec Charette.

Bien que dans cette tournée il ne pût par-

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre K.

venir à s'aboucher avec aucun des chefs royalistes qu'il avait espéré faire agir suivant ses vues; bien que les Manceaux n'eussent tenu aucun compte d'une espèce de proclamation qu'il leur avait adressée à son passage à Laval (1), néanmoins, enivré de l'importance du rôle qu'il jouait vis-à-vis des républicains, à son arrivée à Nantes il osa, pour première condition de la paix, proposer aux délégués du comité de salut public le rétablissement de la monarchie.

On eût pu croire d'après une telle proposition que Cormatin, ainsi qu'il l'avait toujours déclaré dans ses entretiens particuliers avec les royalistes, ne songeait qu'à gagner du temps; mais peu de jours après, oubliant à-la-fois et les ordres de Puisaye et les instructions du comité, et sa propre déclaration, il adhéra en son nom au traité par lequel Charette venait de reconnaître la république (2). Il promettait de faire accéder à cette paix l'armée entière des Chouans, dont il se disait le fondé de pouvoirs.

Ce fut alors qu'il convoqua à la Prévalaye une réunion de tous les chefs royalistes de

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre L.

(2) Le traité de la Jaunais, signé le 17 février 1795.

Bretagne, de Normandie, du Bas-Anjou et du Maine. Plus de cent chefs de ces divers pays s'y rendirent. Ceux du Bas-Maine refusèrent de s'y trouver. Les conférences s'ouvrirent le premier avril. Après de longues discussions, pendant lesquelles la plupart des officiers royalistes se retirèrent, le traité de pacification fut arrêté et signé le 18 avril par Cormatin (1) et le petit nombre de chefs qu'il était parvenu à entraîner.

Hoche ne se laissait point imposer par cette imparfaite soumission, fruit de l'intrigue et d'une évidente mauvaise foi; il témoignait ouvertement son mécontentement et ses craintes pour l'avenir. Mais les délégués de la Convention triomphaient du succès de leurs démarches sans s'inquiéter des conséquences (2). Les Chouans reconnaissaient la république aux mêmes conditions qu'avait acceptées Charette (3).

Cependant le Maine était encore loin de se montrer disposé à la paix; à peine même la suspension d'armes y était-elle observée. Co-

---

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre M.
(2) *Voir* les pièces justificatives, lettre N.
(3) *Voir* les pièces justificatives, lettre O.

quereau et Lecomte seuls avaient adhéré à la pacification. Depuis la mort de M. Jacques, tous deux s'étaient placés sous l'autorité immédiate de M. de Scepeaux : celui-ci, cédant à l'exemple de Charette bien plus qu'à l'influence de Cormatin, avait fait sa soumission (1), qui entraîna celle de tous les chefs sous ses ordres (2).

Les divisions royalistes du Maine, restant indépendantes les unes des autres, ne suivaient pas les mêmes directions. Le canton de Sainte-Suzanne, que commandait Saint-Paul, la division de Mayenne et celle d'Ernée refusaient absolument de se prêter à aucune espèce d'accommodement. Jambe-d'argent et Lechandelier avaient pris le parti de suspendre leurs attaques, mais de se tenir sur la défensive, et de ne pas permettre aux républicains de venir s'approvisionner dans les campagnes.

Cette résolution, dont ces deux chefs ne voulurent pas se départir, amena plusieurs fois des engagemens meurtriers. Il y eut entre autres un sanglant combat livré par Jambe-d'argent, près du bourg de Houssay, le vendredi saint, 3 avril.

---

(1) Le 8 mars 1795.

(2) *Voir* les pièces justificatives, lettre P.

La veille, le chef d'un détachement de la garnison de Château-Gonthier avait demandé une entrevue à Jambe-d'argent pour l'engager à consentir à l'enlèvement d'un convoi de grains; mais celui-ci n'avait rien voulu accorder. Plein de colère, le républicain avait dit : « Demain cinq cents bleus viendront vous le demander. — Demain cinq cents Chouans le leur refuseront, » avait répondu Jambe-d'argent.

En effet le lendemain, tandis que les royalistes étaient occupés à régulariser la nomination des capitaines de paroisse de la division, on leur annonça l'approche des républicains. Moustache se porta au-devant d'eux. « Si vous ne vous retirez à l'instant, leur cria-t-il, nous allons marcher sur vous en ennemis! — En avant donc! repartit le chef républicain en mettant le sabre à la main. Soldats! faites feu sur cet homme! » Mais cet homme déjà le couchait en joue; il tire, et l'officier tombe mortellement frappé. Malgré la perte de leur chef, les républicains se défendirent vaillamment; à la fin, cependant, ils furent enfoncés et prirent la fuite après avoir perdu beaucoup de monde.

Les généraux républicains se plaignirent vivement à Cormatin de ces infractions conti-

nuelles à la paix, et celui-ci, dans sa présomptueuse confiance, promit de soumettre les Manceaux. Faisant valoir près d'eux les faux pouvoirs qu'il s'était donnés lui-même, il convoqua aussitôt une réunion de tous les chefs du pays. L'assemblée se tint à Bazougers, le 7 mai 1795; c'était le canton où commandait Lechandelier.

Cormatin trouva là des difficultés qu'il n'avait point prévues. Ces hommes qui ne faisaient la guerre que par un sentiment de devoir religieux ne comprenaient rien aux détours d'une politique insidieuse. Ils ne voulaient point convenir qu'il fût permis d'employer des manœuvres perfides, et ne voyaient pas la nécessité de feindre une soumission honteuse. « Qu'on nous rende notre religion et notre roi, s'écria Jambe-d'argent, et nous rendrons nos armes! » Tous les argumens captieux du pacificateur vinrent se briser contre cette simple déclaration, dont les Manceaux ne voulurent point se départir.

Enfin, pour leur arracher au moins une apparence d'adhésion au traité de paix, Cormatin rédigea à la hâte une sorte de réglement dans le sens qui pouvait choquer le moins leur opinion, et finit par obtenir d'eux qu'ils y mettraient

leur signature (1). Cette pièce, dont une copie est déposée dans les archives de la préfecture à Laval, porte les noms de Jambe-d'argent, Lechandelier, Dupérat, Picot, Tranche-montagne, Carpar, Placenette, Chambort, Cœur-de-Lion, Sans-regret, Mousqueton, Sans-Peur, La-France, Lamotte, Cœur-de-Roi, &c, &c.

Aussitôt après la signature, Jambe-d'argent quitta la conférence, déclarant qu'il croyait en avoir assez fait et que son devoir l'appelait ailleurs. Ce fut alors que Cormatin, enhardi par le succès qu'il venait d'obtenir, osa proposer aux Manceaux de prendre la cocarde tricolore pour paraître au banquet où l'on devait se réunir avec les envoyés républicains. A cette proposition qu'ils prirent pour une insulte, les Chouans furieux voulaient mettre en pièces et le major général et son cortége patriote. Lechandelier, par ses remontrances et sa fermeté, parvint à empêcher les suites de l'indignation générale; mais il se crut obligé d'accompagner Cormatin jusqu'aux portes de Laval, pour être sûr qu'il ne serait rien entrepris contre lui sur la route.

---

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre Q.

Voilà à-peu-près tout le résultat que produisit la pacification de la Mabilais dans le département de la Mayenne. J'ai détaillé ailleurs les fâcheuses conséquences des relations qui s'établirent entre les Chouans et les républicains pendant les négociations; mais il est une autre remarque qui doit encore être faite : c'est de ce moment où les chefs royalistes donnèrent à penser à nos paysans qu'il pouvait être des accommodemens avec les ennemis de leur Dieu et de leur Roi, que date la décadence de la croisade religieuse et monarchique. C'est à cette époque aussi que je crois devoir m'arrêter; ce que j'ai dit suffira, je l'espère, pour faire apprécier le zèle pieux et le pur dévouement des Manceaux.

Lorsque je commençai mon travail, je pensais, il est vrai, qu'il me serait possible de le prolonger davantage, et de montrer comment les Chouans persistèrent jusqu'à la dernière extrémité dans leur glorieuse et inutile résistance. Mais si je continuais mon récit, il me faudrait développer par quelle fatale complication d'événemens malheureux, de coupables intrigues et peut-être même de lâches trahisons, furent rendus vains les généreux efforts des royalistes. J'ai reconnu combien cette tâche est difficile; car il

est à craindre de se laisser égarer en prenant les mensonges officieux de l'esprit de parti pour les révélations de la vérité. Celui qui voudra signaler à l'impartialité de l'histoire les fautes de cette époque doit peut-être attendre encore que quelques années écoulées aient laissé paraître les faits sous leur jour véritable.

Aujourd'hui, pour ne pas laisser cet ouvrage tout-à-fait incomplet, j'indiquerai succinctement la suite des événemens qui se passèrent dans le Bas-Maine (1), en m'arrêtant seulement sur quelques détails concernant ceux d'entre nos Chouans qui ont mérité le plus d'intérêt. Plus tard, si quelques suffrages étaient accordés à mon premier essai, j'oserais peut-être hasarder davantage, et entreprendre de compléter les notions que j'ai commencé à donner sur cet épisode si remarquable de l'histoire de notre révolution.

Au milieu des difficultés qu'offrirait cette suite de mon ouvrage, je me trouverais soutenu par l'importance plus grande des faits qui s'y

---

(1) J'ai déjà rempli cette tâche en partie dans la lettre première de la seconde époque, page 183 du premier volume.

rattachent; et dans le tableau à présenter de cette foule de gens qui, poussés par un intérêt personnel ou une ambition égoïste, voulurent exploiter les malheurs de cette époque, on aurait encore à peindre quelques nobles caractères et une foule de belles actions. Cette assertion ne sera pas contredite lorsque je rappellerai que sur cette scène vinrent se montrer MM. de Frotté, de Rochecotte (1), de Bourmont, Dandigné, de la Nougarède, de Chappe-de-laine, de Châteauneuf, de la Poterie, de Guéfontaine, &c.; notre Bas-Maine aussi ne se présenterait pas déshérité de toute gloire. On retrouverait encore dans la lice plusieurs des braves dont nous avons signalé les exploits. D'une part, Moustache, Sans-peur, Branche-d'or, Auguste, Malines, les trois frères Logerais, &c.; et de l'autre, Gaulier, le frère de Coquereau, Gandon, Auffray, le Vengeur et plusieurs encore. Ceux-ci, glorieux restes de cette légion pieuse qui, dans les rangs mêmes de l'armée vendéenne, sut faire remarquer sa vaillance; ceux-là, dignes remplaçans des premiers champions tombés dans la carrière: tous, comme

(1) *Voir*, à la fin du volume, les pièces justificatives, lettre R.

par une sorte de mir cle, échappés à tant de dangers pour maintenir jusqu'à la fin l'honneur des Chouans de la Mayenne.

Je renfermerai dans les cinq lettres suivantes le précis des événemens qui se passèrent dans le Maine depuis la pacification de la Mabilais jusqu'à la fin de la seconde époque de la Chouannerie, c'est-à-dire depuis le commencement de mai 1795 jusqu'en juin 1796.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXIX.

Monsieur,

Les Chouans des divers cantons du Maine ayant presque toujours agi indépendamment les uns des autres dans ces derniers temps, je serai obligé de m'occuper successivement de chaque division, parce qu'il me serait impossible de présenter à la fois et sans confusion tous les faits qui se passaient en même temps. Je commencerai par quelques détails qui appartiennent à l'insurrection entière.

Ce fut vers ce temps que plusieurs émigrés commencèrent à venir prendre part à la guerre qui se faisait dans la Mayenne. Bientôt ils se chargèrent de la diriger. M. de Frotté, envoyé par Puisaye, prit le commandement des insurgés de Normandie et de la lisière du Maine. M. Dandigné, que les royalistes manceaux ont vu plus tard marcher à leur tête, prouva dès-lors son zèle et son dévouement en se faisant déposer

sur la côte de Bretagne, à travers mille dangers, pour se réunir aux Chouans. Il vint prendre place à l'état-major de M. de Scepeaux ; ce chef avait déjà près de lui M. de Bourmont, alors âgé de dix-neuf ans. Dans le cours de cette campagne ce jeune officier fut plusieurs fois chargé de missions périlleuses dans le Bas-Maine, et l'habileté et le courage dont il fit preuve dans ces occasions prévinrent dès-lors les Manceaux en sa faveur ; aussi le suivirent-ils avec une entière confiance lorsqu'il vint prendre en 1799 le commandement en chef des insurgés du Maine.

Peu de temps après la rupture du traité de la Mabilais, M. de Rochecotte parut également dans ce pays. Cet officier, rempli de bravoure et de talens militaires, eut le malheur d'être la cause ou le prétexte des dissentions funestes qui, l'année suivante, s'élevèrent entre les royalistes manceaux ; les uns voulaient se ranger sous ses ordres, les autres persistaient à rester sous l'autorité de M. de Puisaye. Bientôt l'animosité des deux partis amena des querelles qui eurent les plus fâcheuses conséquences pour la Chouannerie.

D'autres émigrés encore et quelques jeunes gens des villes vinrent se joindre aux Chouans ;

la plupart égaux à nos braves paysans par le zèle et le courage, et quelques-uns aussi par la piété, la résignation et la persévérance.

Dans ce même temps beaucoup de déserteurs des troupes républicaines se rangèrent sous les drapeaux royalistes; mais, ainsi que je l'ai déjà dit, plusieurs étaient seulement attirés par l'espoir de se livrer impunément au pillage, et d'autres devaient servir d'espions au parti qu'ils feignaient de quitter. Quoi qu'il en soit, l'insurrection du Bas-Maine grossie de tant de recrues diverses, approvisionnée d'armes et de munitions, ne s'était jamais montrée sous une apparence aussi formidable qu'au moment de la reprise des hostilités.

De part et d'autre, on ne se fit aucun scrupule de violer les conditions dérisoires de la pacification; et à peine quelques semaines s'étaient-elles écoulées depuis l'entrevue de Bazougers, que déjà on avait recommencé à se battre sur tous les points. Les deux partis eurent également à se reprocher d'avoir manqué à leurs engagemens; mais le signal des combats fut donné par le meurtre de deux officiers chouans (Geslin et Tristan-l'ermite), assassinés sur la route du Mans à Laval.

Dès les jours qui suivirent, une affaire sanglante s'engagea sur cette même route auprès du bourg de Louvigné. Le détachement républicain resta presque tout entier sur le champ de bataille. Un autre combat plus terrible encore fut livré peu après entre Soulgé et Vaisges. Les républicains y perdirent trois cents hommes. Pour se venger de leurs défaites, ils résolurent de détruire le bourg de Bazougers, qu'ils appellaient le repaire des brigands.

Les Chouans, avertis de ce projet, entreprirent de s'y opposer. Dans la nuit ils encombrèrent par des abattis d'arbres tous les chemins qui mènent à Bazougers, et s'embusquant derrière ces retranchemens, ils attendirent les républicains. Ceux-ci s'avancèrent sur trois colonnes fortes chacune de quinze cents hommes; mais elles mirent peu d'ensemble dans leur attaque. La première était déjà repoussée et en pleine déroute, quand la seconde se présenta.

Néanmoins celle-ci allait pénétrer dans le bourg par un côté qui n'était pas gardé, si une femme (Melle Blanchard) ne fût accourue au milieu de la fusillade avertir Lechandelier, qui arriva à temps pour faire tête à l'ennemi. Alors la mêlée devint terrible, et ce ne fut qu'après

un combat acharné, que les républicains, culbutés sur tous les points, prirent enfin la fuite, laissant le champ de bataille couvert de leurs morts. La troisième colonne arriva dans ce moment et se retira sans avoir combattu.

Le combat qui se livra entre Meslay et Forcé, le dimanche de la Trinité (31 mai), ne fut pas moins glorieux pour les Chouans. Le général Duhesmé, à la tête de plusieurs bataillons de troupes réglées, avait pris position dans un champ qui dominait la route. Les royalistes chargèrent les républicains à la baïonnette et les débusquèrent de leur poste. En ce moment Lechandelier reçut une balle dans la cuisse, il tomba ; mais se relevant aussitôt : « Camarades, » s'écria-t-il, vous êtes témoins que je n'ai pas » reçu le dernier coup, » et il déchargea sa carabine sur l'ennemi. Il allait retomber, si on ne l'eût pas soutenu, car il était grièvement blessé ; on l'emporta, et il lui fallut plus d'un mois pour se rétablir. M. Dupérat, qui n'avait pas encore quitté le Maine, se mit aussitôt à la tête des combattans et pressa si vivement l'ennemi qu'il ne put parvenir à se retrancher ni au pont de Forcé, ni même dans les maisons du bourg; dès-lors il fut mis en déroute complète.

En ce moment la troupe de Jambe-d'argent, avertie par le bruit de la fusillade, avait passé la rivière et accourait prendre part au combat; mais elle n'arriva que pour voir la fuite de l'ennemi, qu'elle poursuivit jusqu'aux portes de Laval. Les républicains perdirent plus de cinq cents hommes dans cette journée.

Le succès de ces différentes affaires fut dû en grande partie au courage de Lechandelier, et sur-tout à son habilité à diriger les attaques. Néanmoins, lorsque les Chouans de ce canton voulurent élire un chef, il ne chercha point à se mettre sur les rangs. Connaissant la répugnance de nos paysans à obéir à un étranger, il fit porter les suffrages sur Taillefer, le plus âgé des capitaines de paroisse; mais celui-ci lui donna toute sa confiance et sous le titre de major général lui laissa toute l'autorité.

Les combats se succédèrent presque sans interruption dans cet arrondissement : je ne cite que les plus marquans. Telle fut sur la paroisse du Gennes l'attaque d'un convoi de grains qu'emmenait la garnison de Château-Gonthier.

Taillefer avait fait demander des secours à Grand-Pierre, qui les avait promis. Au moment où l'action s'engageait, on vit paraître une

troupe portant cocardes blanches; on crut que c'était le renfort attendu, on la laissa approcher, et elle vint à dix pas faire sa décharge dans les rangs de l'avant-garde. C'était une bande de faux-Chouans. Lechandelier eut trois coups de feu dans ses vêtemens, son panache coupé et cinq hommes tués à ses côtés; il n'était pas blessé. Un républicain voulut lui mettre la main au corps, il l'étendit mort à ses pieds. D'autres allaient le saisir, quand le Petit-sans-Peur accourant à son aide parvint à le dégager.

En ce moment la colonne de Grand-Pierre vint attaquer la tête du convoi. L'avant-garde républicaine fut abordée avec une telle impétuosité qu'elle rétrograda jusqu'au milieu de la ligne des voitures. C'était la compagnie de Fromentières, qui, marchant à découvert sur la grande route, avait tout culbuté devant elle dès le premier choc; mais son capitaine (Auguste) ayant été blessé, elle cessa d'avancer : la mêlée devint alors générale et terrible. Trois fois le convoi fut pris et repris; enfin, après cinq heures de combat, les Chouans ayant épuisé leurs munitions furent forcés de se retirer. Des deux côtés la perte d'hommes fut considérable, et à-peu-près égale.

Cette division eut encore à essuyer un san-

glant échec à la fin de l'hiver de 1796. Taillefer, attaqué à l'improviste près de Saint-Georges-le-Fléchard, fut contraint de battre en retraite pendant toute une journée. Vainement se réfugia-t-il le soir dans les bois de la Chapelle : la neige couvrait la terre, l'ennemi le suivit à la trace. Au point du jour il fallut recommencer à se battre. Lechandelier arriva alors avec six cents hommes, mais les républicains étaient trois fois plus nombreux, et la troupe de Taillefer harassée de fatigue se laissa enfoncer au premier choc malgré les efforts de Lechandelier qui continua de faire tête avec son détachement; les Chouans furent bientôt en déroute complette.

Ce fut le soir même de cette malheureuse affaire que périt Taillefer. Après le combat, croyant l'ennemi retiré, il alla se réfugier à la métairie de la Coignardière dans la paroisse de Vaisges. Il était accompagné du chevalier de Tercier, émigré échappé au massacre de Quiberon et envoyé par M. de Scepeaux comme chef d'état-major (1). Tous deux accablés de fatigue négligèrent de faire mettre quelqu'un en

(1) Charles-Auguste de Tercier, né à Amiens, entra

observation et furent avertis trop tard de l'approche des républicains. Ils essayèrent néanmoins de s'enfuir à travers les champs, mais ils se laissèrent voir en sortant de la maison. M. de Tercier tourmenté de douleurs de rhumatismes, pouvait à peine marcher : il voulait que Taillefer l'abandonnât et entreprît de se sauver seul ; mais ce dernier, sans écouter ses instances, s'efforçait toujours de l'entraîner, jusqu'à ce qu'enfin le malade, parvenu au milieu d'un champ de genêt, se laissa tomber contre terre et s'y tint caché. Alors son compagnon chercha à prendre le large ; mais il n'était plus temps ; lui aussi était faible et manquait d'haleine : les bleus continuèrent de le poursuivre vivement, ne s'apercevant pas qu'un des fugitifs était resté en arrière.

Bientôt un coup de feu atteignit Taillefer et

---

au service en 1771; servit sous le marquis de Bouillé; se trouva à sept combats sur mer avec le comte de Grasse; émigra en 1791; servit dans l'armée de Condé; fut fait prisonnier à Quiberon; s'évada de Vannes et se rendit auprès de M. de Scepeaux, qui l'envoya dans le Maine : durant la paix, il fut arrêté et mis au temple; rendu à la liberté, il rejoignit l'armée royale du Maine en 1799, et M. de Bourmont lui donna le commandement d'une brigade. Pendant le procès de Georges, il fut de nouveau mis en prison, où il resta onze mois. Il est mort à Amiens en 1815.

le blessa grièvement; dès-lors la trace de son sang sur la neige lui ôta tout moyen de salut. En vain chercha-t-il encore à se cacher sous un petit pont près du château de Linière, il y fut découvert et massacré sur-le-champ à coups de sabre.

Taillefer (Michel-Jacquet), né à la Chapelle-du-bourg-le-Prêtre, exerçait, au moment de la révolution, la profession de maréchal à Chemeré-le-Roi. Il se montra toujours ennemi de la république, se joignit à l'armée vendéenne et fut ensuite des premiers de son canton à reprendre les armes. Il était capitaine de la paroisse de Chemeré lorsqu'on le choisit pour chef de la division que Lechandelier avait organisée. Il fut tué vers le commencement du mois de mars 1796. Taillefer donna souvent des preuves d'une grande intrépidité, et s'il ne fut pas un chef habile, il eut du moins assez de discernement pour s'entourer de conseillers éclairés; à sa mort, sa division était la plus forte et la plus aguerrie du Bas-Maine. Elle passa sous les ordres du chevalier de Tercier, brave et loyal officier, mais qui ne connaissait ni le pays, ni la manière d'y faire la guerre, de sorte que Lechandelier continua jusqu'à la fin de diriger les opérations.

Les derniers et peut-être les plus remarquables des combats que livrèrent les Chouans de cet arrondissement furent ceux qu'ils ont appelé *les affaires de Pâques*. Pendant trois jours, les Chouans assaillis sans cesse par de nouvelles troupes furent constamment victorieux. Enfin ils vinrent se réunir à Grand-Pierre sur la paroisse de Gray, afin d'attaquer de concert une troupe formidable de républicains qui s'étaient retranchés dans le bourg de Bouère, mais les deux divisions s'entendirent mal; celle de M. de Tercier s'étant imprudemment engagée fut repoussée avec une grande perte.

Ce fut dans cette attaque que périt le suisse Carpar. Devenu chef du canton de Montsurs et Saint-Christophe, cet homme montra constamment la plus haute bravoure, et bien qu'étranger il sut se faire aimer de tous les paysans. Après cet échec, les Chouans de cette division n'eurent point d'affaire sérieuse jusqu'au moment où ils déposèrent les armes. Celle-ci s'était passée le mardi de Pâques (29 mars 1796).

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXX.

Monsieur,

Dans la division Coquereau, ainsi que dans celle de Taillefer, ce fut du côté des républicains que vinrent les premiers actes d'hostilité. Le jour de la Fête-Dieu, 11 juin 1795, quelques Chouans s'étaient réunis aux habitans du bourg de Saint-Denis pour assister aux pieuses cérémonies qu'un prêtre était venu célébrer (On se rappelle que la Convention avait solennellement reconnu (1) la liberté des cultes). Les républicains de Sablé et de Morannes arrivèrent comme des furieux et massacrèrent vingt-cinq hommes dans la foule. De ce nombre étaient plusieurs habitans qui n'avaient jamais porté les armes, et le prêtre qui venait de dire la messe, vieillard de soixante-douze ans.

---

(1) Décret du 21 février 1795.

Coquereau, depuis la suspension d'armes, avait établi son quartier-général au château de l'Escoublère (1), à deux lieues de là. On courut l'avertir de ce qui se passait; il s'y rendit en toute hâte, mais les républicains s'étaient déjà éloignés, il ne put les rejoindre. Ne voulant pas laisser cet attentat sans vengeance, il reprit un projet qu'il avait déjà formé plusieurs fois; c'était de se rendre maître de Château-Gonthier. Il venait de recevoir l'avis que la garnison devait s'éloigner momentanément. Il en fit prévenir Jambe-d'argent, qui s'engagea à venir attaquer la ville par un autre côté. Cette entreprise, dont le succès paraissait assuré, tourna malheureusement. La nouvelle du départ des républicains était fausse et donnée dans des intentions perfides. Coquereau le sut au moment d'attaquer et se retira; mais Jambe-d'argent, n'en ayant point été averti, vint se présenter devant la ville; déjà même il avait forcé les avant-postes, lorsque les républicains, trois fois plus nombreux que les assail-

(1) Le château de l'Escoublère, à une demi lieue du bourg de Daon, est un vieux manoir bâti il y a quatre cents ans : il appartenait à une famille qui descend de Duguesclin.

lans, ouvrent tout à coup les portes, se précipitent sur ceux-ci, les culbutent et les mettent en pleine déroute. Jambe-d'argent, qui entreprit de soutenir le premier choc et de protéger la retraite, fut sur le point de périr victime de son dévouement.

Lorsque Coquereau signa le traité de pacification, il était persuadé, ainsi que la plupart des chefs royalistes, que le rétablissement solennel de la religion ne tarderait pas à être suivi de celui de la monarchie. Flatté d'ailleurs des marques de considération que lui prodiguaient les officiers républicains, il crut pouvoir se livrer à eux sans réserve. Il leur fit connaître ses forces, leur détailla ses moyens de défense, ses plans de campagne, et même ses projets pour l'avenir (1). Ce fut alors aussi que, craignant d'être confondu avec les pauvres paysans du bois de Misdon, il se laissa aller jusqu'à répéter sur le compte de ceux-ci les calomnies dont ils avaient été l'objet.

Dans ce même temps, il revêtit un riche uniforme, se fit suivre de cavaliers d'ordonnance qui lui faisaient comme une garde d'honneur, et

---

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre S.

dans cette pompe, accompagné du général républicain Lebley, il parcourut les villes d'Angers, Laval, Château-Gonthier, Sablé, &c.

Son illusion ne fut pas de longue durée : Coquereau avait trop de pénétration pour ne pas reconnaître bien vîte l'erreur où il était tombé à l'égard des républicains. Il ne tarda même pas à s'apercevoir qu'il pouvait être dangereux pour lui de se fier à leur bonne foi, et déjà, depuis quelque temps, il se tenait à l'Escoublère au milieu de sa troupe, lorsque le massacre de Saint-Denis vint justifier ses précautions.

Le malheureux succès de sa tentative sur Château-Gonthier lui fit reconnaître également qu'il était entouré d'espions qui livraient le secret de ses projets et l'abusaient par de faux rapports.

Les troupes républicaines, loin de se retirer de son arrondissement, comme elles en faisaient répandre le bruit, recevaient chaque jour de nouveaux renforts et semblaient se préparer à donner le signal des combats en tombant de toutes parts sur lui pour l'écraser.

Voyant combien sa position devenait critique, Coquereau se détermina à aller réclamer le secours de M. de Scepeaux, dont le quartier-général était à l'abbaye de Pontron, à quatre lieues d'An-

gers. Il laissa en partant sa division sous les ordres de Grand-Pierre, auquel il recommanda expressément de ne pas quitter le château de l'Escoublère avant son retour; et comme il devait voyager durant la nuit, il se fit accompagner seulement de quatre cavaliers : Binet son aide-de-camp, Chassebleu frère de Pimousse, Jarnigon dit *Michaud,* de qui je tiens les détails de ce fatal voyage, et enfin le fidèle Hongrois qui ne le quittait jamais.

Ce dernier était un prisonnier de guerre qui, amené dans l'intérieur de la France, parvint à s'échapper et à joindre les Chouans. Sa bravoure extraordinaire, non moins que sa bonne mine, le firent prendre en amitié par Coquereau, auquel, dès ce moment, il témoigna un dévouement sans bornes.

Coquereau quitta le quartier-général de M. de Scepeaux dans la nuit du 28 au 29 juin; il revenait mécontent du peu d'empressement que mettaient les chefs royalistes à se préparer aux hostilités, et s'abandonnait aux tristes pressentimens dont il se sentait souvent tourmenté. Il marchait seul à dix pas en avant de ses gens auxquels le clair de lune laissait voir sa contenance triste et abattue. Ils le suivaient sans par-

ler; lui s'arrêtait de temps à autre, et se retournant vers sa suite, il s'écriait : « Camarades, je suis » un homme perdu; je vous le prédis, les bleus me » tueront par force ou par ruse; ils me tueront! » Alors son Hongrois élevait la voix et disait : *Coquereau est père à moi, si lui mourir, moi mourir avec lui!* Un long silence règnait ensuite : puis Coquereau s'écriait de nouveau : « Oui, je » suis un homme perdu! Oui, les bleus me tue» ront! » et le Hongrois reprenait à son tour : « *Si Coquereau père à moi mourir, moi mourir avec lui!* » Il ne fut pas prononcé d'autres paroles durant tout le voyage.

Les cinq cavaliers harassés de fatigue arrivèrent à l'Escoublère au point du jour; Grand-Pierre avait levé le poste et s'était retiré à une lieue de là au château de Roche, dans la paroisse de Marigné. Coquereau, vivement contrarié de voir qu'on n'avait pas tenu compte de la défense qu'il avait faite, envoya aussitôt Jarnigon, l'un de ses cavaliers, porter l'ordre à Grand-Pierre de revenir sur-le-champ.

Celui-ci fit répondre qu'ayant reçu l'avis que le général Lebley venait de se mettre en campagne à la tête d'un corps de quatre mille hommes pour tomber à l'improviste sur l'Escoublère, il

avait cru devoir se retirer. Il priait Coquereau de ne pas tarder d'un moment à venir le joindre ; mais celui-ci n'était point accoutumé à voir discuter ses volontés. Il renvoya Jarnigon pour déclarer qu'il voulait être obéi, et que les Chouans vinssent reprendre leur poste, où ils pourraient se défendre contre les républicains. Néanmoins Grand-Pierre, malgré trois voyages successifs de l'envoyé, crut de son devoir de persister à ne pas exposer sa troupe à un danger inutile. Quelques informations qu'il avait prises lui donnaient d'ailleurs sujet de penser que plus tard Coquereau lui-même l'approuverait.

Pendant ces allées et venues, celui-ci, fatigué de la route qu'il venait de faire, impatienté de la contrariété qu'il éprouvait, et agité encore par les inquiétudes vagues auxquelles nous l'avons vu s'abandonner, chercha, suivant sa malheureuse habitude, dans l'abus des liqueurs fortes un oubli momentané des idées qui le tourmentaient. Déjà sa tête commençait à s'échauffer lorsqu'on vint lui annoncer que les bleus s'avançaient sur le bourg de Daon ; il monta aussitôt à cheval, et voulut, malgré toutes les représentations, se porter au devant d'eux. Ses cavaliers le suivirent.

Il vint à Daon, et là il apprit que les répu-cains arrivaient par le chemin de Marigné et ne devaient être qu'à peu de distance. Il ordonna au Hongrois d'aller les reconnaître et resta au milieu de la grande rue à attendre son retour. Le Hongrois rencontra l'ennemi à quatre portées de fusil du bourg, auprès du ruisseau de Moriandre. Cet homme, qu'aucun danger n'effrayait, se sera sans doute imprudemment exposé : il fut tué sur la place. Le bruit d'une décharge se fit entendre jusques à Daon, et le Hongrois ne revenant pas, Coquereau pensa bien qu'il lui était arrivé quelque malheur.

Cette idée acheva d'égarer sa raison : « Je ne leur laisserai pas mon Hongrois, » s'écria-t-il ; et malgré les efforts que firent ses cavaliers pour l'arrêter, il se porta vers l'ennemi qui commençait à paraître en vue du bourg. S'avançant à portée de la voix, il demanda un pourparler : on ne lui répondit que par des coups de fusil. Alors il se retira vers ses cavaliers. Son aide-de-camp le conjura les larmes aux yeux de profiter de ce dernier moment pour se sauver. Non, dit-il, non, je ne partirai pas que je n'aie mon Hongrois, je veux avoir mon Hongrois ; et il retourna au-devant de l'ennemi, qui répondit

encore à ses interpellations par des coups de fusil.

Il recommença jusqu'à quatre fois ce manége; criant toujours : « Je veux mon Hongrois! je veux mon Hongrois! » Les républicains craignaient quelque stratagême; ils ne s'approchaient que lentement et avec précaution. Lorsqu'ils furent arrivés aux premières maisons, une femme leur dit : « Vous n'êtes donc guère hardis de n'oser » avancer contre Coquereau qui n'a que trois » hommes avec lui! » Ces mots leur donnant confiance, ils se précipitèrent alors dans le bourg, et Coquereau, entraîné par ses gens, se retira par la route de Château-Gonthier.

Il se fût bientôt mis hors de la portée des fantassins; mais cinq hussards s'étaient lancés à sa poursuite et le pressaient vivement. Étant arrivé à l'embranchement d'un petit chemin, il laissa Jarnigon et Chasse-bleu continuer leur première direction, et se jeta dans le sentier de côté avec Binet son aide-de-camp, espérant sans doute que les hussards se diviseraient aussi. Mais ceux-ci n'hésitèrent point à s'attacher uniquement à Coquereau que son brillant uniforme ne leur désignait que trop bien.

Le sentier qu'il parcourait se trouva fermé par

une barrière, et son cheval, fatigué du voyage de la veille, ne put la franchir. Coquereau voulut alors faire face aux cavaliers qui arrivaient sur lui, mais il fut blessé à l'épaule d'un coup de pistolet. Ne pouvant plus se servir de son sabre, il abandonna son cheval, et chercha à se sauver à travers les champs, tandis que son aide-de-camp, se dévouant pour lui, arrêtait lui seul les cinq cavaliers dans le sentier. Il fallut le hacher sur la place avant de pouvoir passer outre; aussitôt trois des hussards, laissant leurs chevaux, continuèrent de poursuivre Coquereau, qui malgré la perte de son sang courut encore l'espace de deux portées de fusil. Enfin, parvenu dans un petit pré au bord d'un étang, il se vit forcé de changer de direction et fut atteint par un hussard au passage d'une haie. Il eut encore la force de lui jeter à la tête son sabre devenu inutile, et bientôt après tomba sous ses coups redoublés. On le dépouilla de ses vêtemens qui furent apportés en trophée au bourg de Daon, et bien qu'on eût trouvé sur lui son brevet de chef de division et son acte de naissance, le général Lebley voulut aller sur le terrain pour s'assurer par ses propres yeux que c'était bien Coquereau qui était mort. Il pouvait mieux que tout

autre vérifier le fait, puisqu'il s'était réuni amicalement à lui peu de semaines auparavant pour parcourir les villes voisines (1).

Coquereau fut sans contredit le plus redouté des chefs royalistes de la Mayenne. Aucun ne sut mieux que lui harceler son ennemi par une infatigable activité, le tromper par ses stratagêmes, l'effrayer par la multiplicité de ses attaques. Les reproches qu'on lui a faits peuvent être excusés en partie par les circonstances, et ne doivent pas empêcher de reconnaitre que ses talens militaires lui ont mérité une place au premier rang des braves qui se sont dévoués à la défense de la monarchie.

Coquereau avait un frère (Louis-Charles-Paul Coquereau), plus âgé que lui d'un an. Enrôlé dans les armées républicaines dès le commencement de la révolution, il servit sous La Fayette, Dumouriez et Moreau. Il fut long-temps sans savoir que son frère eût pris les armes pour la cause royale, et ne l'apprit qu'à l'époque du traité de la Mabilais; dès-lors il songea à l'aller joindre.

Ce projet n'était pas facile à exécuter : il ne

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre T.

lui suffisait pas seulement de quitter son régiment qui était aux environs de Mayence, il avait encore à traverser toute la France au milieu de mille dangers : ces obstacles ne l'arrêtèrent point; mais il lui fallut bien du temps pour les surmonter. Quand il arriva dans son pays, déjà depuis plus d'un mois son frère n'existait plus. Ce malheur n'ébranla point sa résolution, et après avoir passé un seul jour avec son père et sa mère, il alla joindre les Chouans du canton, alors sous les ordres de Grand-Pierre. Celui-ci le nomma aussitôt commandant en second, comme lui-même l'avait été sous l'ancien chef.

Louis Coquereau prit part à tous les combats qui se livrèrent depuis son arrivée; et si d'abord les Chouans l'accueillirent avec plaisir comme frère de leur général, bientôt aussi ils trouvèrent dans son mérite personnel sujet de s'applaudir de l'avoir pour chef.

Il donna dès ce premier moment une preuve qu'il possédait cette force de volonté si nécessaire à l'homme qui doit commander. Frappé de la mort funeste de son frère, qu'il attribuait avec raison à sa malheureuse habitude de s'énivrer, et reconnaissant que souvent aussi il se laissait entraîner par ce même penchant, il voulut dé-

sormais prévenir le retour de toute faute semblable, en offrant en même temps à Dieu une sorte d'expiation du passé : il fit le vœu solennel de renoncer à l'usage de toute liqueur énivrante ; et il tint parole : depuis ce jour-là, quelque gêne que cette privation lui ait fait éprouver au milieu des fatigues si rudes que les Chouans avaient à supporter, il n'a pas une seule fois manqué à sa promesse.

Louis Coquereau resta toujours attaché à la cause qu'il avait embrassée. En 1799, les Chouans de son canton n'avaient pas encore repris les armes, lorsqu'il alla offrir ses services à M. de Châtillon qui organisait l'armée d'Anjou. Durant cette campagne il fit partie de l'état-major, et fut plusieurs fois chargé de missions importantes dont il s'acquitta avec autant de courage que d'habileté.

J'ai dit qu'à la mort de Coquereau, Grand-Pierre avait pris le commandement des Chouans de l'arrondissement de Château-Gonthier. Ce fut par des qualités opposées à celles de son prédécesseur que le nouveau chef se montra digne de le remplacer. Son système de faire la guerre fut entièrement différent de celui qu'on avait suivi jusqu'alors. Il chercha autant que possible à éloi-

gner les combats du pays où il se tenait ordinairement et crut servir mieux sa cause en lui gagnant des partisans par la douceur et la modération qu'en effrayant ses ennemis par la terreur et les vengeances.

La division Grand-Pierre ne tarda pas à prendre un grand accroissement et se fit aussi remarquer comme la mieux tenue et la mieux approvisionnée de munitions. Le chef donna les plus grands soins à cet objet important et y consacra une grande partie de sa fortune. Son zèle pour la monarchie ne connaissait point de bornes, aussi fut-il toujours prêt à lui offrir le secours de son bras. Il fit la campagne de 1799 comme chef de division, sous les ordres de M. de Bourmont, et se distingua particulièrement par son sang-froid et son intrépidité lors de la prise du Mans (le 15 octobre 1799). Dans les cent jours encore, son âge ne l'arrêta point : il reparut à la tête des royalistes de son canton, toujours animé du même dévouement qu'il avait montré dans sa jeunesse.

Pierre Marin Gaulier, dit Grand-Pierre, dut son surnom à sa taille, qui était de près de six pieds. Il était né en 1766 à Morannes, où son père était notaire. Il fit partie des premières le-

vées de volontaires au commencement de la révolution et revint dans son pays en 1793, ne voulant pas servir le gouvernement révolutionnaire. Il ne prit pas dès-lors les armes avec les insurgés ainsi qu'il en avait eu le projet, parce qu'il craignit de compromettre la vie de son père, détenu à Angers comme royaliste; mais ce dernier fut empoisonné dans la prison, et le fils, n'étant plus arrêté par aucune considération, vint aussitôt se joindre à M. Jacques; c'était dans le temps où celui-ci reçut devant Daumeray la blessure dont il mourut; et ce fut par lui que Gaulier fut adressé à Coquereau. Ce chef ne tarda pas à reconnaître combien il pouvait tirer avantage du sang-froid et de la prudence du nouvel arrivé pour modérer l'impétuosité de son propre caractère ; il le nomma commandant en second, et Gaulier s'acquitta de ses fonctions de telle sorte, que, Coquereau étant mort, sa place lui fut donnée par les suffrages unanimes des Chouans de la division.

Les combats les plus remarquables livrés dans le canton où il commandait furent ceux du Buret et de Saint-Charles; puis celui de Marigné où se fit remarquer Louis Coquereau qui combattait alors avec les Chouans pour la pre-

mière fois; un autre combat à Argenton, près de la ferme de Crie,. où Lézay (Sabre-tout) fut mortellement blessé; les affaires de Gennes et de Bouère, dont nous avons déjà parlé; celles de l'Éraudière et de Miré, où Frédéric Lemercier fut tué, et enfin les quatre combats qui se livrèrent le même jour dans les environs de Brulon et de Cossé-en-Champagne : le premier à la ferme d'Épaule-fort; deux autres dans la paroisse de Varannes contre les garnisons de Sablé et de Ballée, et le dernier sur les landes de Poisbel. La division Taillefer prit part à ces quatre combats, qui tous furent à l'avantage des Chouans.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXXI.

Monsieur,

En poursuivant cette indication des principaux faits de l'insurrection du Bas-Maine après le traité de la Mabilais, j'ai toujours à faire remarquer que sur tous les points le pillage et les assassinats furent les sanglans préludes qui annoncèrent le renouvellement des hostilités. Vers ce temps, la paroisse de Fougerolles, sur les confins de la Bretagne et de la Normandie, devint le théâtre d'une scène si horrible, que j'eusse évité de la mettre sous vos yeux, si je n'avais pas cru nécessaire de montrer jusqu'où allèrent les persécutions envers les royalistes des campagnes, ainsi que l'affreux résultat de l'organisation de ces bandes d'espions armés que l'on appela les faux-Chouans.

Au château de la Hautonière, appartenant à la famille de Valory, habitait depuis plusieurs années, en qualité de régisseur, un homme âgé et

respectable, nommé Le Dauphin. Bien qu'il eût huit enfans, il vivait dans une honnête aisance, ayant, outre le produit de son emploi, les revenus d'une petite métairie dont il était propriétaire. L'union parfaite qui régnait dans la famille Le Dauphin, sa piété exemplaire, son active charité, lui avaient mérité l'estime générale; mais comme elle n'avait cherché à dissimuler ni ses sentimens religieux, ni ses opinions royalistes, elle devint dès le commencement de la révolution l'objet particulier de la haine des patriotes du canton.

A cette époque il ne restait plus au château que le père, la mère et deux de leurs filles; les autres enfans se trouvaient séparés de leurs parens par l'état qu'ils avaient embrassé. Un des fils, appelé par la réquisition, était parti pour l'armée. Malgré sa répugnance pour le métier de soldat (il avait étudié pour entrer dans l'état ecclésiastique), il ne voulut pas, à l'exemple de tant d'autres, se soustraire à l'appel en restant caché dans la campagne, espérant par ce sacrifice assurer la tranquillité de sa famille.

Déjà, depuis plus d'un an, il faisait partie de l'armée des côtes de Cherbourg, lorsqu'il apprit par une lettre de sa mère que son dévouement pour ses parens avait été inutile; qu'ils avaient

journellement à endurer les vexations des patriotes, et que la vie même de son père semblait menacée. Sa mère lui disait en même temps que les royalistes du pays commençaient à prendre les armes, et qu'elle regrettait d'avoir laissé son fils s'éloigner pour servir la république, tandis qu'il eût pu en demeurant dans son pays combattre pour sa religion et pour son Roi.

Le jeune soldat eut bientôt pris sa résolution. Il partit de Valogne où il était en garnison, et en évitant de marcher durant le jour, il parvint heureusement à regagner la paroisse de Fougerolles. Craignant d'être reconnu par les gens de son voisinage, il fit en sorte de n'arriver au château de la Hautonière que vers le milieu de la nuit du 24 juin, jour de la Saint-Jean; le jeune soldat, dont c'était la fête, se faisait une joie de venir ce jour-là surprendre ses parens et les embrasser.

Il alla d'abord appeler sa mère en frappant doucement à une fenêtre d'où il croyait pouvoir être entendu; n'obtenant point de réponse, il vient à la porte d'entrée, frappe encore, et appelle de nouveau sa mère, puis ses sœurs; mais personne ne lui répond, et il s'aperçoit alors que la porte, entr'ouverte et brisée, a cédé sous sa main. Plein

d'inquiétude, il entre, et pour cette fois appelle à grands cris son père, sa mère et ses sœurs; mais personne ne répond à ses cris; et quand il veut pénétrer dans la maison, il s'aperçoit, malgré l'obscurité, que tout est bouleversé; ce n'est qu'en se heurtant à chaque pas contre les meubles brisés qu'il parvient jusqu'au lit où il sait que sa mère couche ordinairement. Ce lit est vide, ceux de ses sœurs, celui de son père, le sont également. Alors, saisi d'effroi, le jeune-homme se hâte de sortir du château et court jusqu'à une ferme voisine dont il connaissait particulièrement le métayer. Il le réveille : « Qu'est-» il donc survenu? s'écrie-t-il : je viens du château, » je n'y ai trouvé personne; où donc est ma fa-» mille? que lui est-il arrivé? Ai-je un mal-» heur à apprendre? — O mon pauvre garçon, » pourquoi êtes-vous revenu? j'ai de tristes nou-» velles à vous donner! Les patriotes sont allés » chez vous : votre mère, vos deux sœurs ont été » égorgées, tout a été mis au pillage et dévasté. » Ce qui reste de la famille s'est réfugié à votre » métairie de la Boussardière, allez-y, vous l'ai-» derez à supporter sa peine. »

Le soldat n'avait pu entendre jusqu'à la fin cette nouvelle terrible; il était tombé évanoui, et,

malgré les soins qu'il reçut chez le paysan, toute la journée se passa sans qu'il pût recouvrer entièrement l'usage de ses sens. Enfin vers le soir, il se sentit animé de cette force machinale que donne le désespoir, et courut jusqu'à la ferme où étaient ses parens.

Il fut reçu à son arrivée par une de ses sœurs nommée Marie. (Celle-ci depuis long-temps n'habitait plus le château de la Hautonière.) Le jeune homme voulut parler, mais il ne put faire entendre que des cris inarticulés, et longtemps aussi sa sœur ne trouva que des sanglots pour lui répondre. Bientôt néanmoins elle songea que de nouveaux malheurs pouvaient les atteindre encore; qu'il fallait avant tout empêcher le déserteur d'être vu et le mettre à l'abri d'une surprise. Elle l'entraîna dans une grange peu éloignée de la maison et le fit cacher dans la paille.

Ce fut là, quand les premiers transports de leur douleur furent un peu calmés, que, réunissant toutes ses forces, la sœur essaya de faire connaître à son frère les affreuses circonstances du meurtre de sa famille. Les détails qu'elle lui donna alors, Marie Le Dauphin me les a répétés elle-même depuis peu, et bien que ce soit après

trente ans écoulés, j'ai frémi en pensant combien son cœur a dû souffrir lorsqu'elle a entrepris de me faire ce triste récit. Je le répéterai ici fidèlement.

Les patriotes soupçonnaient que les prêtres et les royalistes compromis trouvaient un refuge et des secours au château de la Hautonière, et déjà plusieurs fois ils avaient annoncé le projet de se venger du vieux régisseur, lorsque le 17 juin, à la pointe du jour, plusieurs gens armés et vêtus comme les Chouans arrivèrent au château, se disant envoyés par M. de Pontavice, chef royaliste breton : ils présentèrent une lettre de recommandation, supposée écrite par lui, et adressée à Le Dauphin pour qu'il fît bon accueil à ceux qui la lui remettraient. Celui-ci ne se laissa point tromper par cette lettre, et déclara qu'étant lui-même suspect aux patriotes, il ne pouvait aucunement être utile à ceux du parti contraire, qui avaient tout à craindre chez lui. Les prétendus Chouans entrèrent malgré son refus, et montèrent dans les chambres, affectant toujours d'appréhender beaucoup d'être découverts par les républicains. Alors Le Dauphin, supposant que les femmes n'avaient aucun danger à courir, trouva le moyen de se

glisser hors du château et de s'éloigner sans être vu.

Les étrangers restèrent toute la journée à la Hautonière passant leur temps à manger et sur-tout à boire. Le soir venu, ils commencèrent à fouiller par-tout et à faire choix des objets les plus faciles à emporter. Puis ils se firent donner de l'argent, disant qu'ils voulaient vexer les gens qui ne favorisaient pas la bonne cause. « Prouve-» nous donc que tu es bonne royaliste, dirent-» ils à la mère Le Dauphin, et conduis-nous à la » maison d'un patriote pour que nous y mettions » le feu ! » mais celle-ci s'y refusant avec indignation, un de ces brigands lui donna un soufflet. C'était une femme âgée de plus de soixante ans. Sa piété lui fit endurer ce traitement sans se plaindre. Pendant ce temps la plus jeune de ses filles recevait l'ordre de se mettre à genoux pour être fusillée, et elle obéissait également sans murmurer, faisant seulement le signe de la croix. Les faux-Chouans s'en tinrent là pour la première fois et s'éloignèrent en emportant tout ce qu'ils avaient trouvé à leur convenance.

Quatre jours après, le dimanche 21 juin, les patriotes revinrent au château de la Hautonière à une heure après minuit. Dès qu'ils se firent en-

tendre à laporte, la plus jeune des filles se hâta de conduire son père dans un petit réduit qu'on avait disposé pour lui servir d'asile dans les momens de danger. Pendant ce temps, la mère et l'autre sœur, toujours dans la persuasion que des femmes ne pouvaient rien avoir à redouter, allèrent au devant des patriotes. Ceux-ci, sans attendre qu'on vînt leur ouvrir la porte, l'avaient brisée et enfoncée; ils étaient environ une vingtaine qui entrèrent comme des furieux. Ils n'étaient point déguisés en Chouans, mais six d'entre eux portaient des masques : ces derniers, gens du canton, ont été bien connus ensuite.

Quand la jeune fille, qui était allée aider Le Dauphin à se cacher, vint rejoindre sa mère, celle-ci lui dit : « Recommande ton ame à Dieu, » Jeannette, on vient de nous prononcer notre » arrêt de mort! — La sainte Vierge nous sou- » tiendra, ma mère, que la volonté du ciel soit » faite! » En entendant cette réponse, un des hommes dirigea sur celle qui venait de parler la clarté d'une lanterne qu'il avait à la main; à l'aspect inattendu de cette jeune fille si calme, si pieuse, si résignée, et dont la beauté aussi semblait offrir l'image d'un ange venu sur la terre, les patriotes oublièrent leurs projets homicides,

mais ce fut pour en concevoir de plus horribles encore. « Que Jeannette se livre à nous, s'é- » crièrent-ils et nous ne tuerons personne ! » Et au même instant, les six hommes masqués se précipitèrent sur elle.

La jeune fille, résistant avec une force surnaturelle, se débattait au milieu d'eux en poussant des cris perçans. A cette vue, aucune crainte ne put arrêter ni la sœur, ni la vieille mère, toutes deux accoururent pour défendre la victime; et trois faibles femmes, par des efforts sur-humains, parvinrent à soutenir une lutte effroyable contre les six forcenés qui s'acharnèrent en vain dans leurs infâmes tentatives (Les autres républicains s'étaient éloignés, saisis d'une horreur involontaire). Enfin un des hommes masqués s'écria : « Finissons-en, et jetons-les toutes les trois dans » le feu !—Oh ! nous consentons à mourir, répon- » dirent les malheureuses femmes, et toute mort » nous est égale, pourvu qu'elle soit sans honte » et sans crime. » Un autre de ces scélérats proposa alors de les aller noyer dans l'étang voisin, et après quelques mots dits à voix basse, tous parurent s'en tenir à ce projet.

Déjà la mère et les deux filles, se soutenant mutuellement, avaient commencé à marcher vers

le lieu désigné, lorsqu'elles devinèrent que le seul but de cette résolution était de séparer Jeannette de sa mère et de sa sœur; elles refusèrent alors d'avancer davantage, et ces brigands, voyant leur dessein découvert, s'élancèrent de nouveau pour saisir la jeune fille. S'irritant de la résistance qu'on leur oppose encore, ils n'écoutent plus qu'une aveugle fureur, frappent les femmes à coups de crosse de fusil et n'épargnent pas même le malheureux objet de leurs desirs effrénés. Bientôt un coup qu'elle reçut à la tête fit jaillir son sang avec violence; tout son visage en fut inondé, et, dans ce triste état, elle cessa enfin de tenter la brutalité de ces furieux. En ce moment sa mère, succombant à tant d'horribles épreuves, tomba évanouie. Jeannette, bien que le sang de sa blessure l'aveuglât entièrement, réussit néanmoins encore à aider sa sœur à transporter sa mère sur un lit; mais à son tour elle tomba sur le plancher privée de sentiment.

Quand Jeannette commença à revenir de son évanouissement, elle entendit que les patriotes se disputaient le plaisir de la fusiller. « Je lui » en veux, disait l'un d'eux : quand j'ai essayé de » l'empêcher de crier en lui mettant la main sur

» la bouche, elle m'a mordu jusqu'au sang, c'est » à moi de la tuer ! » en même temps un coup de fusil partit, qui, la frappant à la tête, vint lui fracasser toute la partie inférieure du visage, brisant les os de telle sorte que plusieurs éclats entrèrent dans les chairs du bras et de la poitrine. Elle ne poussa pas une plainte, resta immobile, et toutefois garda sa connaissance. On vint la pousser à coups de pieds pour s'assurer si elle était morte. « Combien j'eusse désiré mourir ! a-t-elle dit ensuite ; mais l'idée » me vint que je commettrais un suicide si je de- » mandais la mort, je ne fis aucun mouvement. » Peu après elle entendit les meurtriers s'éloigner et quitter la maison.

Elle resta long-temps dans une sorte d'engourdissement causé par l'excès de la souffrance ; mais enfin une douleur plus aiguë qu'elle sentit à la poitrine la tira de son accablement. Elle parvint à soulever un peu sa tête et vit que la bourre du fusil étant tombée sur elle avait enflammé ses vêtemens, qui en brûlant sur son corps lui faisaient endurer une nouvelle torture. Elle s'efforça d'étouffer le feu avec ses mains, voulant se soustraire du moins à ce supplice.

C'est alors seulement que, le jour commençant à paraître, elle aperçoit étendu près d'elle le cadavre sanglant de sa sœur assassinée; elle porte plus loin ses regards, ils s'arrêtent encore sur un autre cadavre, et c'est celui de sa mère: on l'avait arrachée de son lit et jetée sur le plancher avant de l'égorger. Qui l'eût pu penser! l'horreur du spectacle que la jeune martyre a sous les yeux exalte ses forces, suspend le sentiment de ses souffrances. Elle se soulève, s'approche d'abord de sa sœur, puis se traîne jusqu'à sa mère; elle veut encore une fois, se croyant au moment de mourir, toucher leurs visages de ses mains, de ses mains seulement : car sa bouche mutilée ne pouvait pas leur donner le dernier baiser.

Son triste desir satisfait, elle rassemble ce qui lui reste encore de forces, et parvient à atteindre son lit. Là, dans l'accablement de la souffrance, à demi-noyée dans son sang, il lui fallut attendre durant six heures avant qu'aucun secours, avant même qu'un seul mot de compassion vînt apporter le moindre allégement à ses douleurs.

On se rappelle qu'à l'arrivée des patriotes Jeannette avait fait entrer son père dans un réduit secret disposé pour le soustraire à leurs

recherches. Bientôt un bruit épouvantable au travers duquel se faisaient entendre les cris affreux de sa femme et de ses enfans vint frapper les oreilles du vieillard, et dans son effroi il éprouva un tel saisissement qu'il resta comme paralysé, ne conservant plus que la triste faculté d'entendre tout ce qui justifiait ses terreurs.

Plusieurs fois les patriotes s'arrêtèrent près de lui en annonçant l'intention de lui faire subir les plus affreux traitemens s'ils parvenaient à le trouver. Ensuite il reconnut qu'ils traînaient dans les escaliers une femme âgée, ancienne servante de la maison, infirme et presque tombée en enfance. Ils voulaient la tuer pour ne pas même laisser un tel témoin de leurs attentats. La pauvre vieille leur disait : « Attendez donc, je vous en prie, que j'aie fait ma prière du matin. » Ainsi son esprit affaibli savait encore retrouver une pieuse pensée pour sanctifier son dernier moment. Elle fut fusillée à six pas de l'endroit où était caché le vieillard tremblant. Bientôt d'autres décharges se firent entendre, elles annonçaient au malheureux père que sa famille était assassinée. Lorsqu'enfin un silence prolongé put lui donner à penser que les meurtriers s'étaient éloignés, il fut long-temps encore

avant de retrouver assez de force et de courage pour aller chercher la triste confirmation de ses malheurs. Six heures s'écoulèrent avant qu'il se décidât à sortir de son asile.

Lorsqu'arrivé sur les lieux où s'étaient passées les scènes terribles que j'ai décrites, le malheureux Le Dauphin porta ses regards sur le sang dont le sol était tout inondé, puis sur les cadavres étendus sur la terre, saisi d'épouvante et d'horreur il devint incapable d'avancer davantage.

Mais au milieu de ses sanglots, de ses cris de désolation, un sourd gémissement frappe son oreille. « Ne me suis-je point trompé ? s'écrie le » vieillard. Oh qu'elle me parle donc celle qui a » pu échapper à cet affreux massacre ! » Un second gémissement lui indique le lit où l'infortunée est gisante ; il s'approche et soulève les couvertures qui l'enveloppent, mais cette tête toute sanglante et défigurée, mais cette voix qui ne fait entendre que des sons confus, ne lui révèlent pas quelle est la victime que la mort a épargnée ; c'est seulement en portant les yeux sur celles qui n'existent plus qu'il peut reconnaître celle qui est vivante !

Le desir de procurer quelques secours à sa

fille redonna au malheureux vieillard la force qui l'avait abandonné. Il courut dans le voisinage demander assistance, et à sa prière on alla en toute hâte chercher deux autres de ses filles qui habitaient une paroisse voisine (une d'elles était Marie Le Dauphin, de qui je tiens ces détails); elles arrivèrent, et voulurent avant tout éloigner Jeannette de ce lieu de désolation, craignant d'ailleurs d'y voir revenir les assassins : elles placèrent leur sœur sur un matelas et entreprirent de l'emporter ainsi; mais les vives douleurs qu'elle ressentait les obligèrent bientôt de s'arrêter.

Elles étaient alors peu éloignées de la ferme d'un nommé Gendron, soupçonné d'avoir des opinions républicaines; elles n'osaient donc pas aller lui demander un asile momentané, mais il vint lui-même le leur offrir dès qu'il connut leur détresse. Il les fit cacher dans une étable à moutons et alla chercher un chirurgien dans un bourg voisin. Cette action d'humanité attira dans la suite à Gendron une foule de mauvais traitemens de la part des patriotes, qui l'accusèrent d'être un receleur de Chouans. De chez lui, Jeannette fut transportée à la métairie de la Boussardière.

L'infortunée a survécu quatorze ans à cette

horrible catastrophe; hideusement défigurée, en proie à de continuelles souffrances, sa pieuse résignation ne s'est pas un instant démentie. Elle connaissait plusieurs de ses bourreaux; elle a constamment invoqué le ciel pour eux et ne les a jamais nommés. De même que la foi avait appris à la martyre à souffrir, la charité apprenait à la chrétienne à pardonner.

Trois jours seulement s'étaient écoulés depuis le meurtre de sa famille, lorsque le jeune Le Dauphin arriva à la Hautonière. Nous l'avons laissé caché dans une grange où sa sœur Marie lui faisait part des tristes détails que je viens de rapporter. Il l'écouta dans une muette consternation et sans l'interrompre; lorsqu'elle eut fini son récit, il lui dit : « Je n'ai plus de mère, » c'est à toi de m'en servir. Dis-moi ce que je dois » faire, je me conduirai d'après tes conseils. Je » puis t'assurer que je reviens bon chrétien comme » j'étais parti. — Eh bien, lui répondit sa sœur, » voilà les royalistes qui prennent les armes dans » ce canton, tu iras avec eux, et tu combattras » pour ta religion et ton roi. — Oui j'irai, et mon » nom de guerre sera *le Vengeur!*—Tu iras, mais » auparavant tu promettras devant Dieu de ne » jamais tirer vengeance des assassins de notre

» mère. Je te les nommerai, mais ce sera pour » que tu les épargnes toujours. — Tu le veux? je » le promets sur ma foi de chrétien ; mais néan- » moins je m'appellerai *le Vengeur*, et mon nom » du moins sera l'effroi des coupables. »

Le Vengeur devint dès-lors un des chefs des Chouans du canton ; on croira aisément, sans que je le dise, qu'aucun autre ne montra plus d'ardeur et d'intrépidité dans les combats, mais ce que je dois faire remarquer, c'est qu'aucun autre ne fit preuve de plus de modération et d'humanité. Lors de la pacification de 1796, le Vengeur s'éloigna de son pays; il y revint à la reprise d'armes de 1799.

Il se trouvait à la tête de toutes les forces royalistes du canton, et depuis plusieurs jours il avait livré des combats continuels, lorsqu'enfin, cerné par des forces supérieures dans la paroisse de Dom-Pierre-des-Landes, il périt les armes à la main le 24 juillet 1799. Il était âgé de 25 ans.

Le Vengeur avait un jeune frère (Pierre Le Dauphin dit Auguste), qui prit les armes en même temps que lui, et comme lui se distingua autant par sa conduite pieuse que par sa brillante valeur. Il mourut de maladie peu après la pacification.

Ce que je viens de raconter des malheurs dont la famille Le Dauphin fut la victime est le simple exposé des faits tels qu'ils se sont passés. Ils n'ont point été grossis et changés en passant de bouche en bouche : le vieux père Le Dauphin, l'infortunée Jeannette, Marie Le Dauphin sa sœur, ont donné tous les renseignemens, détaillé toutes les circonstances, et l'on ne saurait mettre en doute la véracité de ces gens dont la piété, l'honneur et la sévère probité sont attestés de tout le monde. « Parmi les meur-» triers, a dit Marie, il en est qui vivent encore, » et qui savent au fond de leur cœur si nous les » accusons justement. Je pourrais les nommer, je » ne le ferai jamais : après avoir exigé de mon » frère qu'il ne les punît pas, ce n'est pas à moi à » les punir en imprimant cette tache à leur nom. »

Ce que j'ai dit de la conduite humaine et généreuse du Vengeur envers ses ennemis m'a été attesté par plusieurs gens du canton et en outre par deux chefs de Chouans qui l'ont particulièrement connu.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXXII.

Monsieur,

Le parti républicain n'eut pas seul à se reprocher les exécutions sanglantes qui signalèrent cette époque. Les Chouans ne tardèrent pas à se venger par de terribles représailles. On leur a sur-tout reproché le massacre du poste de Brée, d'autant plus épouvantable en effet que rien ne peut le faire excuser.

Le bourg de Brée, dans l'arrondissement de Laval, était gardé par un petit détachement de soldats républicains auxquels s'étaient joints plusieurs des habitans, patriotes déclarés. Une troupe nombreuse de Chouans vint l'assaillir. La garnison se réfugia dans une tour d'où elle continua pendant long-temps de braver l'ennemi; mais celui-ci étant parvenu à allumer du feu tout à l'entour, les bleus, suffoqués par la fumée, offrirent de se rendre si on leur accordait la vie sauve.

On la leur promit solennellement; mais lorsqu'ils eurent livré leurs armes, au mépris de la parole donnée, et sans qu'aucun incident fournît un motif pour y manquer, les Chouans les fusillèrent sans en épargner un seul. Quelles que soient les provocations d'un ennemi, jamais de tels excès ne peuvent être justifiés. Il est du devoir du parti religieux et royaliste de les signaler pour avoir occasion de proclamer combien il les condamne et les désavoue.

Un canton du Bas-Maine eut moins à souffrir que les autres de l'animosité vindicative des deux partis. Ce fut celui qu'occupait la division commandée par Jambe-d'argent. Ce chef, non moins remarquable par la loyauté de ses intentions et la sagesse de sa conduite que par sa haute valeur, avait prévu tous les dangers qui menaçaient le parti royaliste pendant cette prétendue pacification. Aussi fit-il surveiller sans cesse les démarches des républicains, ne leur permettant pas de venir à main armée se répandre dans les campagnes, et leur laissant voir qu'il était toujours prêt à faire droit aux plaintes qu'on aurait à porter contre eux. Il parvint ainsi à empêcher leurs pillages et leurs vexations.

Il faisait en même temps tous ses efforts pour maintenir l'ordre et la discipline parmi les Chouans, et cette seconde tâche se trouvait souvent aussi difficile à remplir. Ce n'étaient pas les simples soldats qu'il avait le plus de peine à retenir dans le devoir, mais bien plutôt les chefs, toujours prêts à sortir de cette ligne de justice et de modération dont Jambe-d'argent ne voulait jamais qu'on s'écartât. Il lui fallut souvent toute sa fermeté pour obtenir l'obéissance sur ce point. J'en citerai un exemple.

Pendant la suspension d'armes, la ville de Laval envoya à Jambe-d'argent deux commissaires pour obtenir la permission de faire des approvisionnemens de grains dans les paroisses qui étaient sous ses ordres. On avait eu le soin d'envoyer deux hommes connus par leur royalisme, dans la pensée que les Chouans accueilleraient plus volontiers leurs propositions. Un guide alla les chercher pour leur servir de sauve-garde durant la route, et ils furent amenés au quartier général. L'état-major s'étant alors réuni pour déterminer les conditions auxquelles la demande des Lavallois serait accordée, un des principaux chefs, laissant de côté cette affaire, mit en avant une toute autre proposition. Il

fallait, suivant lui, que les deux envoyés, riches propriétaires royalistes, fussent à l'instant proclamés capitaines de paroisse, et retenus bon gré malgré, tandis qu'on ferait par-tout répandre la nouvelle de leur réunion aux Chouans et de leur promotion comme chefs de bande. Au bout de quelques jours, ajoutait-il, les deux Lavallois seraient compromis de telle sorte, qu'ils n'auraient plus d'autre ressource que de prendre parti de bonne grâce parmi les insurgés, et leur exemple ne pourrait manquer d'entraîner tous ceux qui étaient incertains. Mais Jambe-d'argent représenta qu'ayant donné aux envoyés sa parole d'honneur qu'ils n'auraient aucun danger à courir s'ils se mettaient entre ses mains, il croyait sa conscience engagée à empêcher qu'on ne prît de pareilles mesures. « Quand le conseil est assemblé, répliqua l'offi- » cier, c'est la majorité qui décide, je demande » qu'on mette ma proposition aux voix. — La » majorité décidera auparavant si je ne dois » plus être chef ici, s'écria Jambe-d'argent! Tant » que je le serai, jamais il ne sera mis aux voix » si l'on peut manquer à la probité et à la bonne » foi! » Ce langage de l'honneur devait être écouté : il le fut de celui-là même qui s'était laissé

entraîner par son zèle pour le parti. Sa proposition n'eut pas de suite, et les commissaires, ayant obtenu leur demande, s'en retournèrent sains et saufs, ainsi que Jambe-d'argent le leur avait promis.

La permission d'enlever des grains fut bientôt retirée quand on apprit que le traité était violé de tous les côtés; et les troupes républicaines ayant reçu l'ordre de continuer les approvisionnemens à force ouverte, les combats recommencèrent aussitôt. Dès ce temps-là, Jambe-d'argent pouvait avoir de douze à quinze cents hommes sous ses ordres, et ses forces se grossissaient tous les jours.

Je citerai dans la foule des combats qu'il livra la prise d'un convoi considérable que les républicains avaient rassemblé dans le bourg d'Astillé. Le détachement d'escorte fut mis en fuite; grains, voitures, chevaux, tout tomba au pouvoir des Chouans.

Vint ensuite l'attaque de Château-Gonthier, où, comme je l'ai dit, Coquereau n'ayant pu agir de son côté suivant sa promesse, Jambe-d'argent se trouva avoir en tête des forces quadruples des siennes, et fut sur le point de périr en voulant soutenir la retraite.

Il était à pied ; arrivé sur les landes de Valles, pays plat et découvert, il sentit tout-à-coup que sa jambe malade ne pouvait plus le porter. Il s'arrêta : « Je ne puis pas marcher » davantage, dit-il aux siens, ma dernière heure » a sonné, laissez-moi ici. En vous arrêtant plus » long-temps vous vous perdriez sans me sau- » ver ; » mais vingt-cinq de ses soldats jurent de ne le point quitter, de le tirer de péril ou de mourir avec lui. Tandis que deux hommes le soutiennent par dessous les bras, sa petite troupe se plaçant autour de lui continue de faire tête à l'ennemi en se retirant pas à pas ; et pendant ce temps, un jeune homme du canton, agile et hardi, prend sa course vers une ferme qu'il connaissait à un quart de lieue de là, pour en ramener un cheval.

Il revint bientôt et fut assez heureux pour rejoindre le petit groupe, qui, pendant son absence, avait réussi à soutenir le feu contre une nuée d'ennemis. Dès que Jambe-d'argent fut à cheval, cette poignée de braves, précipitant sa retraite et se dispersant, n'eut pas de peine à se mettre à l'abri du danger.

Peu de temps après les républicains vinrent faire des enlèvemens de fourrage sur la pa-

roisse d'Empoigné. Jambe-d'argent, toujours prêt quand il fallait combattre, arriva aussitôt à la tête de douze cents hommes pour s'opposer à l'entreprise de l'ennemi; mais celui-ci se retira dans le bourg, qu'il avait fortifié, et on ne put l'y forcer.

Moustache s'étant approché jusqu'au pied des retranchemens reçut une balle dans la poitrine et tomba. Un jeune soldat de la paroisse de Nuillé, nommé Lochin, qui jusqu'alors ne s'était point fait remarquer par sa bravoure, accourut vers le blessé, le chargea sur ses épaules, et l'emporta malgré le feu de l'ennemi qui se dirigeait sur lui. « Oh dame! Moustache, » vous êtes bien lourd, disait le jeune homme, » qui pliait sous le faix, laissez au moins votre » fusil, cela me soulagera d'autant. — Jette-moi » par terre, si tu ne peux pas tout porter, lui ré» pliqua le vieux Chouan; je ne veux pas être » sauvé sans mon arme. »

Lochin rassembla toutes ses forces, ne succomba point sous le fardeau et tira Moustache de danger. « Je te dois la vie, lui dit celui-ci, je » ne l'oublierai pas; j'en conviens, ce n'était pas » de toi que j'espérais ce service : je ne te savais » pas si intrépide. — Oh, je ne suis pas du tout

» intrépide, répondit Lochin, mais ne faut-il pas
» bien se hasarder pour son chef? ça ne se doit-
» il pas de chercher à le sauver à tout risque?
» Je m'y suis cru obligé en conscience, et voilà
» tout. » Moustache était grièvement blessé, et
fut plus d'un mois sans pouvoir porter les armes.

Une foule d'autres combats se succédèrent sans interruption pendant les quatre mois que vécut encore Jambe-d'argent. Ceux que j'ai cités jusqu'ici suffisent pour faire apprécier les talens militaires du chef, et le courage éprouvé des hommes qui servirent sous ses ordres. Je me bornerai donc à faire connaître maintenant quelle fut la fin de celui que les Chouans manceaux avaient proclamé le plus brave des braves.

Les républicains, malgré leurs efforts réitérés et la supériorité de leur nombre, ne parvenaient point à obtenir de succès réels dans les cantons où Jambe-d'argent commandait. Sa division, au milieu des attaques continuelles de l'ennemi, prenait tous les jours des forces nouvelles et se montrait de plus en plus redoutable. A cette époque (octobre 1795), Jambe-d'argent étendait son autorité sur vingt-cinq paroisses et avait près de deux mille soldats sous

ses ordres. Il réunissait dans son état-major quelques officiers instruits, un secrétaire habile, et plusieurs jeunes gens appartenant aux premières familles du pays. Ces derniers étaient accourus plein d'ardeur et de zèle pour faire, sous ses ordres, le périlleux apprentissage de cette guerre difficile (1). Outre l'aumônier de la division, qui ne quittait pas le quartier général, quelques autres ecclésiastiques, se confiant dans la protection d'un tel chef, étaient venus chercher un asile dans les paroisses où il commandait, et tout cet entourage donnait encore un nouvel éclat à la considération qu'il avait acquise. Chez les Chouans de tous les cantons, on s'entretenait de lui avec enthousiasme; et jusque chez les républicains, dès qu'on voulait citer un brave, le nom de Jambe-d'argent était dans toutes les bouches. MM. de Sceaux, de Turpin, de Châtillon, de Dieusie, et autres chefs de l'Anjou, lui témoignaient la plus haute estime, et ils avaient obtenu pour lui le brevet de chevalier de Saint-Louis; enfin la plus brillante carrière semblait ouverte devant lui;

---

(1) Entr'autres, MM. Alexis de Lancraux, d'Aubert de Loresse, Alexandre de Souvré.

mais c'était-là que la mort devait l'arrêter. S'il n'a pas attaché plus de gloire à son nom, ce n'est pas lui qui a manqué aux temps et aux occasions : rien ne lui échappa jamais de ce qu'il y avait à faire; ce furent les occasions et le temps qui lui manquèrent. Toutefois, lorsqu'à son dernier jour il vint tomber sur le champ de bataille, une victoire encore termina dignement ses nobles travaux.

Le lundi 26 octobre, veille de sa mort, Jambe-d'argent était au Haut-des-Prés; vers le soir, *le Frisé*, capitaine de la paroisse de Cosme, le fit avertir qu'il avait reçu l'avis qu'un fort détachement de républicains devait venir dans la journée du lendemain faire un enlèvement de grains dans son canton. Jambe-d'argent résolut aussitôt de leur livrer combat; car bien rarement il laissait l'ennemi s'avancer impunément sur son terrain. Son monde était alors dispersé Il dépêcha dans la nuit ses aides-de-camp, le Blond et Va-de-bon-Cœur, pour avertir la colonne de Placenette et la division de Lecomte, et leur donner ordre de marcher sur Cosme le plus tôt possible. Lui-même, montant à cheval, partit dès avant le jour pour rassembler les compagnies de Saint-Sulpice, d'Origné et de Houssay.

On lui avait affirmé que les bleus arriveraient à Cosme dans l'après-midi seulement; il était de retour sur les onze heures du matin au Haut-des-Prés : il y revenait pour savoir si l'on n'avait pas reçu de nouveaux renseignemens et attendre ses aides-de-camp. Sa course avait été longue et rapide; sa jambe le faisait beaucoup souffrir, et pouvait à peine le soutenir. Il vint se coucher sur un banc auprès du feu et sommeillait à demi, quand quelqu'un sortant de la maison entendit le bruit lointain d'une fusillade : les bleus, venus plus tôt qu'on ne les attendait, avaient surpris et attaqué la colonne de Moustache qui était arrivée la première.

Les gens de la ferme résolurent de ne pas avertir Jambe-d'argent avant qu'il n'eût pris un peu de repos, et lui préparèrent à dîner; mais bientôt le bruit des coups de fusil le réveille; il se lève précipitamment et prend ses armes. « Ce n'est pas le moment de dormir, dit-il, voilà » nos gens qui se battent là bas, je devrais être » avec eux. » Le père Joseph, l'aumônier de la division, voulut le retenir un instant pour lui faire prendre quelque nourriture et donner le temps de trouver quelqu'un pour l'accompagner. « Non, non, dit-il, quand les miens sont

» en danger, ma place est à leur tête; je ne tar-
» derai pas d'une minute à partir, quand il me
» faudrait aujourd'hui mourir à la peine; » et il s'élança hors de la maison.

Il n'y avait là pour le suivre qu'un jeune homme à peine âgé de seize ans, qui, brûlant de signaler son zèle pour la cause de la religion et de la royauté, s'était échappé de Laval, où demeurait sa famille, pour venir demander à Jambe-d'argent de servir sous ses ordres. Celui-ci l'avait attaché à l'état-major, et déjà le jeune Lavallois s'était distingué en plusieurs occasions par son brillant courage. Dès qu'il vit partir son chef, il prit un fusil et courut sur ses traces.

Ils avaient environ une lieue à faire pour rejoindre les combattans, mais nos deux braves allaient au pas de course; en peu de temps la distance fut franchie. Du plus loin qu'il les aperçut, Jambe-d'argent vit que les Chouans rallentissant leur feu commencaient à plier. « Doublons le pas, s'écria-t-il, il est temps de venir à leur aide. » Alors le boiteux qui tout-à-l'heure succombait à la fatigue s'élança avec une telle impétuosité, que le jeune homme leste et dispos qui l'accompagnait pouvait à peine le suivre.

« Gagnez un bout de la ligne, lui dit-il, moi je » vais à l'autre, et crions tous deux : Voilà Jambe-» d'argent ! » A ce cri qu'il fit entendre de sa voix retentissante si bien connue des soldats, les fuyards s'arrêtent, et toute la ligne à-la-fois répète : Jambe-d'argent ! Jambe-d'argent ! Les républicains étonnés hésitent, délibèrent, et finissent par reculer, mais en se défendant toujours.

Arrivés près d'une maison appelée la Chevrolais, quelques-uns d'entre eux vont s'embusquer derrière une haie de jardin, tandis que les autres, protégés par leur feu, se rallient dans un champ voisin. Jambe-d'argent voit cette manœuvre, qui va l'arrêter au moment de la victoire si une brusque attaque ne culbute l'ennemi avant qu'il ait formé ses rangs. « En avant les » braves, s'écria-t-il, suivez-moi, et la victoire » est à nous ! » Un chemin creux les séparait du champ où les bleus se rassemblaient ; il y descend et les siens aussi ; mais lui franchit le talus de la haie et continue d'avancer sur l'ennemi, criant toujours : A moi, à moi, mes braves ! Alors les bleus épouvantés se dispersent et s'enfuient ; mais ceux qui étaient dans le jardin font en partant une dernière décharge, et Jambe-

d'argent tombe frappé de deux balles dans la poitrine.

Les républicains ne s'en aperçurent point et continuèrent de fuir. Les Chouans, arrivés près de lui, trouvent qu'il respire encore. Ils se hâtent de le porter près d'un monceau de chaume nouvellement coupé, l'en couvrent entièrement de peur qu'il ne soit vu par l'ennemi, et le quittent aussitôt pour continuer la fusillade, en ayant soin de se porter dans une autre direction. Bientôt le combat se ralentit; des deux côtés on ne songeait plus qu'à se retirer, et bien qu'alors un détachement de la division de Lecomte arrivât au secours des royalistes, le feu cessa promptement. Déjà tous les Chouans savaient que leur chef avait été frappé, mais ils se flattaient encore qu'il ne l'était pas mortellement.

Environ une demi-heure après l'événement, on revint en hâte sur les lieux : Moustache était des premiers. Il s'approche du tas de chaume, le soulève, mais aussitôt le laisse retomber. « Tout est fini, dit-il, il ne nous reste qu'à » prier le bon Dieu, non pour notre chef, » mais pour nous : lui trouvera miséricorde, » mais nous, nous n'avons plus que malheur » à attendre. » En parlant ainsi, le vieux soldat

qu'on disait dur et insensible ne pouvait retenir ses larmes.

Le plus grand nombre alors se retira consterné; quelques-uns ne voulurent pas quitter le corps, ils le transportèrent à la métairie du Grand-Brossay, envoyèrent avertir le père Joseph et restèrent auprès du mort à prier. On s'aperçut alors que Jambe-d'argent, conservant son sang-froid jusqu'au dernier moment, avait détaché les bandages de sa jambe malade pour essayer d'arrêter le sang de sa blessure; mais il n'avait pu y réussir.

Quand la nuit fut venue, on alla secrétement creuser une fosse dans le cimetière du bourg de Quelaines, et à minuit le père Joseph vint chercher le corps pour lui rendre les derniers devoirs. Il fut porté sans bruit; quelques Chouans armés, quelques habitans du bourg et l'état-major suivirent en silence. Les cierges ne furent point allumés, la lune seule éclairait la marche, mais sa clarté suffisait pour laisser voir la désolation empreinte sur tous les visages. Le prêtre récita les prières à voix basse, et quand le corps fut placé dans la tombe, faisant un effort il voulut élever la voix; mais il ne fit entendre que des sanglots : et tout fut terminé, tout,

excepté les pleurs des soldats et les regrets des royalistes.

Telle fut la fin de Jean-Louis Treton, dit Jambe-d'argent. Il mourut le 27 octobre 1794.

Pour apprécier la carrière que cet homme a parcourue, il faut se souvenir de quel point il était parti ; et pour rendre justice entière à son mérite il faut se rappeler quels furent ses commencemens. Né dans la pauvreté, infirme dès l'enfance, mendiant dans sa jeunesse, toujours abandonné à lui-même, il ne dut aussi qu'à lui-même tout ce qu'il y eut de noble et de glorieux dans sa vie ; et chacune des circonstances de son premier abaissement devient ainsi pour lui un nouveau titre d'honneur.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXXIII.

MONSIEUR,

Après la mort de Jambe-d'argent, sa division n'éprouva plus que des malheurs. Le choix de son successeur suscita de vives discussions; Moustache et Placenette eurent chacun leurs partisans, entre lesquels la querelle s'échauffa à tel point, que le danger même ne put les rapprocher. Ils refusèrent mutuellement de se porter secours lorsque les républicains vinrent les attaquer, et de part et d'autre, ils eurent tour-à-tour la triste satisfaction de voir leur antagoniste battu.

Enfin les officiers de l'état-major essayèrent de porter remède à ces funestes dissensions; ils nommèrent pour chef de la division un vieil émigré, réfugié depuis quelque mois parmi les Chouans, qui le connaissaient seulement sous le nom de *monsieur Maurice*. Mais cette mesure ne produisit pas l'effet attendu : Moustache et Pla-

cenette ne cessèrent point d'être ennemis, et le nouveau chef ne sut pas gagner la confiance des paysans. D'abord il allégua son grand âge pour se dispenser de prendre part aux combats; ensuite il se montra tellement occupé de correspondances mystérieuses, qu'on le soupçonna d'entrenir des intelligences avec l'ennemi.

Les républicains ne manquèrent pas de tirer parti de la désunion des Chouans. Ceux-ci, du reste, se laissaient battre en toute rencontre; n'ayant plus de confiance les uns dans les autres, ils lâchaient pied au premier choc et souvent même prenaient la fuite dès qu'ils apercevaient l'ennemi.

Il est à remarquer que cette division, qui se considérait comme dépendante de M. de Scepeaux, n'avait cependant pas cru devoir recevoir un chef de sa main, et semblait seulement lui reconnaître le droit de confirmer celui qui serait élu. Cependant, l'ordre ne se rétablissant point, le général en chef envoya vers le printemps deux officiers de son état-major, MM. Dandigné et de Macklot, pour réorganiser ce canton; mais avant que ces envoyés eussent pu s'acquitter entièrement de leur mission, les négociations pour la paix s'ouvrirent; M. Maurice se hâta

de se réfugier à Laval, et lorsque les Chouans manceaux apprirent que M. de Scepeaux avait signé le traité, ils se déterminèrent aussi à déposer les armes.

Avant ce temps, dans le courant de février 1796, Lecomte, chef de la division des environs de Craon, trahi par un des siens, avait été fait prisonnier et fusillé; et durant ce même mois, du côté du bois de Misdon, Délière avait été tué dans un combat. Ce dernier, on doit se le rappeler, était l'homme que Jean Chouan avait désigné à ses compagnons comme digne de les commander; mais ce brave soldat, modeste et sans ambition, ne fit aucune démarche pour établir son autorité et la partagea toujours avec Morière, l'ancien capitaine de la paroisse de Saint-Ouën, et tous deux, ainsi que je l'ai dit, reconnaissaient les ordres des chefs royalistes bretons.

Les Chouans furent loin de trouver dans la paix la sûreté qu'on leur avait promise. Les uns, comme Rochambeau, chef de l'arrondissement de Mayenne, furent arrêtés, traduits devant une commission militaire et fusillés; d'autres, comme Placenette, Mousqueton, &c., furent assassinés dans la campagne par les soldats républicains.

Plusieurs, sous divers prétextes, furent retenus en prison. Un petit nombre, tels que Moustache, Sans-Peur, Morière, parvint à s'échapper; ils furent obligés de rester cachés jusqu'à la reprise des hostilités. Lechandelier, n'ayant point voulu se rendre, demeura dans le pays et sut long-temps se dérober aux perquisitions; à la fin il fut arrêté à Laval en septembre 1798. On le conduisit d'abord dans les prisons de Paris; après dix mois de détention on voulut le transférer à Caen pour l'y faire juger, mais il fut enlevé à son escorte auprès d'Évreux par quelques royalistes qui commençaient à reprendre les armes. En 1799, Lechandelier se rendit auprès de M. Bourmont qui se préparait à recommencer la guerre, et reçut de lui la mission d'insurger les campagnes du Perche.

On pourra remarquer que, dans cette indication des principaux faits de la Chouannerie du Bas-Maine après le traité de la Mabilais, je n'ai fait mention ni de l'expédition de Quiberon, ni de la présence du comte d'Artois sur les côtes de Bretagne. Comme je l'ai déjà fait observer, les Chouans manceaux n'en furent informés que fort tard, et ne se virent point appelés à y prendre part : j'ai parlé ailleurs de l'in-

fluence de ces deux événemens sur l'insurrection royaliste.

Je terminerai l'exposé des efforts que les royalistes manceaux ont fait pour soutenir la cause de la monarchie en donnant dans la lettre suivante un aperçu de l'insurrection du Bas-Maine en 1799.

Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE XXXIV.

MONSIEUR,

La troisième et dernière époque de la Chouannerie, qui porta aussi le nom de *guerre des Mécontens,* commença vers le milieu de l'année 1799 sous le gouvernement du directoire, et finit dès le mois de janvier de l'année suivante, deux mois après que Bonaparte se fut emparé de l'autorité.

Le traité de paix de 1796, auquel les chefs royalistes avaient été forcés d'accéder tour-à-tour, n'avait point calmé les esprits. Il n'y eut pas même l'apparence d'une réconciliation. De part et d'autre on tint à honneur de montrer toute sa haine, et l'on alla jusqu'à se faire un mérite de l'oubli de toute justice et de toute bonne foi. Les royalistes et les républicains également ne cherchèrent dans la paix que de nouveaux moyens pour tramer plus sûrement la perte de leur ennemi. On n'avait pu le vaincre

à force ouverte, on l'attaqua par la ruse, l'intrigue et la trahison. Bientôt le résultat en fut tel qu'il fallut regretter le temps où la guerre était déclarée.

Des deux côtés ont eut à se faire des reproches sanglans et mérités. On accusa les Chouans d'éluder les conditions du traité; de conserver leurs armes, d'en acheter de nouvelles et de s'en servir, soit pour délivrer de vive force les prisonniers, soit pour lever des contributions sur les biens nationaux, soit enfin pour exercer de terribles vengeances.

Les Chouans répondaient par des cris d'indignation, qu'ils ne devaient point tenir parole à ceux qui violaient toutes leurs promesses, et qu'ils n'avaient déjà que trop enduré de la perfidie républicaine : ils citaient les plus marquans d'entre eux arrêtés sans motif; les uns retenus dans les cachots, les autres lâchement assassinés par les escortes qui, chargées de transférer les prisonniers d'un lieu à l'autre, les égorgeaient pendant la route, et rédigeaient ensuite procès-verbal d'une attaque prétendue, pour motiver leur exécution. Ces faits étaient avérés, se renouvelaient tous les jours, et aucun Chouan n'était assuré de sa vie. A de telles accusations

il n'y avait rien à répondre; que dis-je? on se faisait gloire de les mériter et de pareils exploits étaient cités avec éloge et récompensés.

L'exaspération des deux partis était portée à son comble, lorsque les principaux chefs de l'ancienne insurrection, réunis en Angleterre, arrêtèrent le plan d'une nouvelle confédération royaliste, fondant leur espoir de succès sur la nouvelle coalition européenne qui se préparait à attaquer de nouveau la république. L'Angleterre fournit encore des secours d'armes et d'argent, et sur-tout en promit pour l'avenir. Bientôt tout fut en mouvement dans les provinces de l'Ouest.

Le Directoire alarmé prit dans son effroi des mesures funestes. De toutes parts les prisons se remplirent de royalistes; puis la loi des otages et l'emprunt forcé furent lancés comme des brandons qui rallumèrent aussitôt la guerre civile.

Les nouveaux insurgés, qui se donnaient le nom de *Mécontens;* parurent presque simultanément dans la Vendée, l'Anjou, la Bretagne, le Maine et une partie de la Normandie. Ce fut M. de Bourmont qui prit le commandement des Chouans du Haut et du Bas-Maine. Vers

la fin de la guerre précédente il avait été nommé général, sous les ordres de M. de Scépeaux; et il avait fait connaître sa bravoure et son activité dans les pays où s'étendait son autorité.

Il divisa ses forces en trois brigades. MM. de Tercier, Chappedelaine et Châteauneuf (Achille le Blond) se mirent à leur tête. Le pays fut partagé en divisions qui fournirent chacune une légion sous les ordres d'un colonel, lequel eut sous lui un major et des chefs de bataillons. Chaque compagnie eut son capitaine, son lieutenant, sous-lieutenant, sergents et caporaux. On organisa en outre plusieurs compagnies d'élite dont chaque soldat reçut un fusil de calibre et une veste d'uniforme.

Les nouveaux chefs ne voulurent point adopter la manière de combattre des premiers Chouans. Par un système tout opposé à celui qu'on avait suivi, ils s'efforcèrent de tenir leurs troupes réunies. On les fit mettre en ligne, on les exerça aux manœuvres, on leur imposa un service régulier, et enfin on entreprit de les soumettre à la même discipline que les troupes de ligne.

Les Chouans manceaux eurent peine à s'astreindre à ces nouvelles obligations et ne voulu-

rent jamais en reconnaître l'avantage. Contrariés dans toutes leurs habitudes, ils regrettèrent le temps de leurs premiers combats, alors que guidés par les chefs qu'ils s'étaient donnés ils obéissaient par une soumission volontaire et une confiance d'enthousiasme. Ils ne réfléchissaient pas que, les circonstances n'étant plus les mêmes, les mêmes moyens ne pouvaient plus être employés. Déjà l'impiété révolutionnaire avait répandu son venin jusque dans nos campagnes; les sentimens religieux qui avaient été à-la-fois un lien et une garantie dans la première confédération n'auraient plus été alors une sauve-garde suffisante contre les désordres et la licence.

D'ailleurs les paysans manceaux n'étaient plus guères que les auxiliaires de la guerre qui se faisait dans leur pays. Leurs rangs s'étaient grossis d'une multitude d'étrangers : royalistes compromis, émigrés rentrés, déserteurs républicains, prisonniers échappés, et malheureusement aussi une foule d'intrigans et d'aventuriers, arrivèrent à-la-fois. La prudence voulait qu'on prît toutes les mesures possibles pour maintenir l'ordre dans cet amalgame de gens qui, en se réunissant sous le même drapeau, n'y appor-

taient ni les mêmes principes, ni le même dévouement.

En effet, on ne tarda pas à s'apercevoir que, profitant de la confusion produite par cette affluence de gens inconnus les uns aux autres, l'espionnage et la trahison avaient réussi à se glisser dans les rangs royalistes. Le Directoire avait fait chercher dans les prisons, et il avait trouvé des hommes qui, dégradés par le malheur ou naturellement corrompus, se laissèrent entraîner par l'appât du gain, et s'engagèrent à se rendre auprès des Chouans, à paraître faire cause commune avec eux, afin de pouvoir pénétrer le secret de leurs projets et en informer le gouvernement républicain. Plusieurs de ces traîtres, dont la conduite antérieure ou le nom respectable semblait une garantie, abusèrent cruellement de la confiance que leur accordèrent les insurgés. Quelques-uns furent découverts et punis; mais on ne pouvait ignorer qu'il en restait d'autres plus habiles à jouer leur rôle, et par conséquent plus dangereux pour le parti.

La crainte et le découragement commençaient déjà à s'emparer de nos paysans soupçonneux; mais quand ils virent arriver au milieu d'eux le jeune chef qui avait compté sur leur

valeur et leur dévouement, quand M. de Bourmont vint leur annoncer qu'il marcherait à leur tête et partagerait leurs fatigues et leurs dangers, ils sentirent renaître leur confiance et ne tardèrent pas à prouver qu'en se pliant à la discipline et à l'obéissance passive qu'on avait cru devoir exiger d'eux, leur courage n'avait rien perdu de son énergie.

Bientôt de brillans avantages, la prise du Mans entr'autres, signalèrent l'ouverture de cette campagne et semblèrent présager le triomphe de la cause de la monarchie. Qui n'eût cru en effet, au temps dont nous parlons, pouvoir tout attendre de cette coalition qui, appuyée au dehors par toute l'Europe, mettait sous les armes le Morbihan commandé par Georges, la Normandie par Frotté, le Maine par Bourmont, l'Anjou et la Vendée par tous ces anciens chefs que tant de combats précédens avaient dû instruire; et quand on pense qu'alors cette coalition n'avait pour adversaire que ce Directoire si faible, si irrésolu, si déconsidéré, ne devait-on pas se croire assuré du succès! mais tant de chances favorables semblèrent ne s'être réunies que pour montrer de nouveau combien sont vaines et trompeuses la force et la sagesse humaines,

quand elles croient pouvoir diriger les événemens d'où dépendent les destinées des empires. Alors parut l'homme qui devait briser toutes les résistances, courber toutes les vanités, dompter tous les courages. Il n'eut qu'à parler, et l'alliance des royalistes fut dissoute. Il faut le dire, l'empressement de quelques chefs à se soumettre put laisser croire qu'ils avaient vu arriver ce moment sans regret. D'autres plus audacieux voulurent quelque temps encore tenir tête; mais il leur fallut ensuite porter la peine de leur courage : M. de Bourmont eut à subir une longue détention et ensuite l'exil, et M. de Frotté paya de sa vie l'honneur d'avoir combattu le dernier.

Ce caractère d'inébranlable fidélité qui se montra avec tant d'éclat dans le Maine pendant la révolution se manisfesta de nouveau au retour funeste de Bonaparte dans les cent jours : les royalistes manceaux eurent encore cette fois l'honneur d'avoir offert leurs bras et leur vie pour la défense des Bourbons.

Ce fut un touchant spectacle que celui qui nous fit voir au milieu des nouvelles recrues du royalisme ces vieux Chouans, vétérans de la fidélité, qui, parce qu'ils retrouvaient leur ancienne énergie, croyaient aussi recouvrer leur

vigueur éteinte. Se tenant assurés d'ailleurs que si leurs bras faiblissaient leur cœur ne faiblirait pas, ils savaient du moins qu'une dernière fois encore ils pourraient signaler leur dévouement.

M. Dandigné, à cette époque, se mit à la tête des royalistes manceaux, Gaulier dit Grand-Pierre, le vieux Moustache et un jeune officier qui sortait de la maison du roi, Camille de Pontfarcy, commandèrent les principales divisions du Bas-Maine. Il y eut quelques engagemens avec les soldats de Bonaparte. Moustache fut tué dans celui du 10 juillet 1815.

Je ne crois pas pouvoir terminer mon travail sur la Chouannerie du Bas-Maine sans donner quelques détails sur ce qui reste de cette famille *Chouan* (1) dont le nom, adopté par l'insurrection royaliste, doit être inscrit dans les annales de l'histoire. J'y consacrerai la lettre suivante.

Je suis, Monsieur, &c.

---

(1) *Voir* les pièces justificatives, lettre T.

LETTRE XXXV.

Monsieur,

De toute la famille Cottereau, René Chouan est le seul qui ait survécu. C'est cet homme qu'on a accusé d'avoir été, pendant la guerre, emporté, vindicatif et cruel. J'ai eu avec lui de fréquens entretiens, et je lui ai parlé des reproches qu'on lui faisait; il ne m'a point caché qu'il pouvait les avoir mérités : « Je ne veux » pas souhaiter à ceux qui me blâment de se » trouver en pareille chance, m'a-t-il dit; mais je » voudrais du moins leur bien faire connaitre de » quels rudes coups le malheur m'a frappé, et » leur demander ce qu'ils auraient fait à ma place. » Ce fut alors qu'il entreprit de me dire toutes les peines qu'il avait eues à endurer.

Ni le nombre des années, ni les fatigues de la guerre, ni le dur travail auquel il se livre chaque jour, n'ont point encore usé toutes les

forces du vieux Chouan ; et pour me retracer le tableau de ses longues souffrances, son esprit sut retrouver sa vivacité et son énergie. Comme on l'a vu dans la première partie de mon récit, la mère suivit les Vendéens pour soigner son fils malade, et périt dans les rues du Mans, écrasée sous les pieds des chevaux. François, le blessé, après avoir langui six mois, faute de soins, expira dans les souterrains du bois de Misdon. Jean Chouan ne put sauver la vie à la femme de René qu'en recevant lui-même le coup mortel. Pierre, l'aîné de tous, fait prisonnier par surprise, accablé d'indignes traitemens, traîné avec ignominie dans les rues de Laval, fut ensuite conduit à l'échafaud; enfin les deux sœurs, l'une âgée de dix-huit ans, l'autre de quinze, subirent le même supplice, coupables uniquement du crime d'appartenir à la famille Chouan. Et quant à René, resté pour être le déplorable témoin de tant d'infortunes, nous verrons maintenant au prix de quelles souffrances la vie lui a été laissée.

Lorsque peu de jours après le 10 août 1792 Jean et François Chouan prirent les armes, René ne se joignit point à eux. Bien qu'il fût le plus jeune des quatre frères, il était déjà marié, et

craignait d'exposer sa femme à la vengeance des républicains : il fallait d'ailleurs que son travail journalier fournît aux besoins de sa famille (1). Il déclara que si on le laissait en paix il resterait tranquille dans son ménage et ne prendrait point part à la guerre.

Mais lorsqu'il eut été mis trois fois en prison, qu'il vit sa maison livrée au pillage et sa vie sans cesse menacée, le désespoir enfin lui mit les armes à la main. Il partit, emmenant avec lui dans le bois de Misdon sa femme qui était enceinte. Quant à ses enfans, il se trouva des gens qui consentirent à s'en charger, sachant bien cependant que leur charité, si elle était connue, serait punie comme un crime.

La femme de René, obligée de suivre les Chouans dans leurs courses, se trouva ainsi à

---

(1) J'ai omis de faire observer que bien peu d'hommes mariés avaient pris parti avec les Chouans, et ceux-là même y furent entraînés par des circonstances particulières. Dans nos campagnes, l'homme marié se considère comme entièrement voué à sa famille : *il doit délaisser la compagnie des gars, se ranger à la maison, et être détenu sur son lieu.* Le peu d'autorité qu'on donne aux femmes de laboureurs a contribué à maintenir cet usage, dernier reste des mœurs des anciens temps.

plusieurs combats. Nous avons vu comment elle devint la cause involontaire de la mort de Jean Chouan. Quand le temps des couches de cette malheureuse arriva, elle n'osa choisir d'autre asile que le bois de Misdon et n'eut d'autre lit qu'un tas de fougères ; encore ne lui fut-il pas accordé de rester là en repos. Les secours que vinrent lui apporter quelques femmes qui habitaient dans les environs du bois donnèrent l'éveil aux espions. Les patriotes furent avertis et se mirent aussitôt en route, espérant surprendre la malade dans un moment où la fuite lui serait impossible.

Il n'y avait en effet que quelques heures qu'elle était accouchée lorsqu'on accourut lui dire que les bleus s'avançaient vers le bois : heureusement que son enfant avait déjà été emporté par les femmes que la compassion avait amenées à son aide.

Son mari la détermina à essayer de marcher pour se rendre à une lieue de là chez des amis où il espérait trouver un asile. Il la soutint par-dessous les bras, et avec son aide elle parvint à sortir du bois au moment même où les républicains y entraient par le côté opposé. Ceux-ci avaient des guides qui ne tardèrent pas à découvrir la fuite précipitée de leur victime, et

comme cette malheureuse ne pouvait s'éloigner que lentement, ils arrivèrent bientôt sur ses traces. René les aperçut quand déjà ils n'étaient plus qu'à deux portées de fusil; mais des buissons le cachaient encore à leur vue. Il prend alors sa femme sur ses épaules, et, quittant le sentier qu'il suivait, il court à cinquante pas à l'écart se jeter dans un fossé. Là, protégé par une haie épaisse, il put suivre de l'œil son ennemi, qui, se croyant assuré d'être sur la piste des fugitifs, passa rapidement et perdit ainsi leur trace.

En dix autres occasions encore René et sa femme furent sur le point de tomber sous les coups des patriotes. Une fois, et c'était durant une trève, on vint pour les surprendre et les assassiner dans leur maison. Quand on vit qu'on ne pouvait en forcer l'entrée, on tira plusieurs coups de fusil à travers la porte et la fenêtre. Une balle atteignit René à la tête, mais sans doute qu'elle ne le frappa que par contre-coup; elle était aplatie et s'arrêta contre l'os derrière l'oreille. Elle y est toujours restée comme pour lui servir d'avertissement continuel de se tenir toujours sur ses gardes.

Quand vint la pacification, René consentit à

prendre l'engagement de rester en paix dans ses foyers ; mais il ne voulut jamais entendre parler de rendre ses armes. « C'est la seule sauve-» garde en qui je puisse me confier, répétait-il, » j'y tiens comme à ma vie. » On essaya de lui faire entendre qu'il suffisait de porter quelque mauvais fusil pour satisfaire au moins à l'apparence. « Non, non, répondit-il, je ne » tromperai personne; il faut qu'on sache que » celui qui viendrait m'attaquer pourrait s'en » trouver mal. » Il promit du reste de ne rien entreprendre si on le laissait tranquille. On finit par lui accorder sa demande, et il obtint une permission par écrit de conserver ses armes pour sa défense personnelle.

La mort de ses frères et de ses sœurs laissait René Cottereau seul héritier de la closerie *des Poiriers*. Il vint établir son ménage dans la maison à demi ruinée; mais quand il fallut se procurer des instrumens de labourage, remettre en culture ses champs dévastés, et avant tout encore, acquitter les obligations contractées par sa famille dans ses jours d'infortune, *ce brigand*, qu'on a voulu représenter comme enrichi de vols et de pillage, fut réduit à vendre une partie des terres de sa closerie. Ce qu'il en conserva pou-

vait à peine valoir deux cents francs de revenu.

Il ne lui fut pas même accordé de cultiver en paix ce pauvre héritage. Un assassinat ayant été commis dans le canton quelque temps après la pacification, on chercha à faire porter les soupçons sur René. Aussitôt il fut arrêté et conduit en prison. Cependant, comme on ne trouva d'autre charge à alléguer contre lui que celle d'avoir été naguères un *brigand royaliste,* il n'y eut pas moyen de le condamner, et on le remit en liberté. Mais sa détention avait achevé d'épuiser ses ressources.

Ses enfans étaient nombreux et la plupart trop jeunes pour gagner leur vie. Le malheureux père ne trouva d'autre expédient pour fournir à leur subsistance que d'aller travailler à prix d'argent pour les voisins pendant la journée, et d'employer les nuits à la culture de sa closerie.

Malgré ses courageux efforts, la misère n'eût pas tardé à l'accabler, si vers ce temps il n'eût reçu des secours d'un émigré qui sembla être revenu dans ce canton pour partager les restes de sa fortune avec tous les malheureux du voisinage (1). Grâce à cet homme bienfesant, René

(1) M. le marquis de Bailly, aujourd'hui député de la Mayenne.

cessa enfin de redouter de voir le pain manquer à ses enfans.

A la restauration, invoquant, non la pitié pour ses infortunes personnelles, mais le souvenir de ce que son frère Jean Chouan avait fait, le vieillard crut pouvoir demander le grade d'officier et une pension alimentaire. Le préjugé contre les Chouans subsistait toujours : le frère de leur premier chef ne put obtenir le droit de porter l'épaulette; mais comme un refus fait à un malheureux au nom des Bourbons doit avoir quelque adoucissement, si un titre d'honneur ne fut pas donné au soldat royaliste, des secours du moins furent accordés au paysan ruiné par la révolution : René reçoit annuellement une gratification de quatre cents francs. Toutefois, la fierté du vieil insurgé s'est sentie blessée : « J'aurais voulu ne point toucher cet argent et avoir » la permission de porter l'épée, m'a-t-il dit, et la » mémoire de mon frère me commandait ces » sentimens; mais c'était ôter le pain à ma famille, j'ai dû me soumettre. »

René a eu dix-sept enfans, onze sont encore vivans. Les aînés sont allés au loin pour gagner leur vie. Les six plus jeunes, dont quelques-uns encore en bas âge, demeurent avec leur père.

En travaillant sans relâche, en s'imposant les plus rudes privations, cette famille parvient à se procurer l'extrême nécessaire; mais peu de jours s'écouleront avant que la vieillesse n'achève d'ôter à René le reste de ses forces: se pourrait-il donc faire qu'à ses derniers momens il eût à supporter de nouveau la gêne et le dénuement qu'il endura aux temps malheureux de la révolution? Non, sans doute, il n'en sera pas ainsi, si, comme j'en ai l'espérance, les yeux des Bourbons s'arrêtent sur cet écrit. Si cette tardive, mais juste réclamation des fidèles Manceaux est entendue, réparation sera faite, honneur sera rendu au zèle religieux et royaliste des Chouans calomniés; elle ne sera pas non plus laissée dans l'oubli cette famille qui, en donnant aux insurgés et l'exemple du dévouement, et le nom sous lequel l'histoire les fera connaître, a semblé s'être vouée à subir, la première, toutes les épreuves de cette croisade royaliste. Ces épreuves, jusqu'ici, ont été la fatigue et la misère, les souffrances et les persécutions, et enfin la mort ou une vie calomniée; mais si le jour de la justice est venu, la famille Chouan doit avoir aussi la première sa part de dédommagement, de récompense et de gloire.

Avant de terminer cet écrit (je veux le répéter encore une fois), mon seul but a été de faire connaître la vérité. Après l'avoir cherchée avec un soin scrupuleux, je l'ai dite avec modération et bonne foi. On a pu le voir, les préventions haineuses de l'esprit de parti n'ont point guidé ma plume. Si les faits que je raconte ont été ignorés jusqu'ici, ils n'en sont pas moins avérés. Je les rapporte en présence des contemporains, qui ne me démentiront pas. Oui, ce furent de nobles motifs qui firent prendre les armes à nos paysans, et leur persévérance à défendre leur cause ne fut ni moins noble, ni moins honorable (1). Des ennemis même leur en ont rendu le témoignage; et parce que leurs généreux efforts n'ont pas amené de résultats, parce

(1) Kléber disait « : La guerre des frontières est un jeu » auprès de celle des Chouans. »

Hoche écrivait au Comité de salut public : « Je laisse à » d'autres le soin d'aigrir les esprits et d'attiser la plus » cruelle guerre civile qui ait ensanglanté la terre. »

On lit dans un des bulletins de Bonaparte : L'empereur a rencontré dans sa marche les gardes nationales de l'Ouest. Il les a passées en revue : « Montrez, leur a-t-il » dit, de quoi sont capables les hommes de l'Ouest; ils » furent de tout temps les fidèles défenseurs de leur pays, » et les plus fermes appuis de la monarchie. »

que les lauriers du triomphe n'ont guères été pour eux que les palmes du martyre, nous faudra-t-il dire *malheur aux vaincus!* Ne savons-nous donc pas que l'honneur du soldat n'est pas toujours dans le succès, *et qu'il est souvent des pertes triomphantes à l'envi des victoires* (1)? Ainsi fut acquise une juste renommée aux Écossais du temps des Stuarts; ainsi de nos jours les Vendéens se sont immortalisés en succombant. Au prix des mêmes malheurs, soufferts avec le même héroïsme, les Chouans leurs frères ont à faire valoir des titres pareils. Si je n'ai pas, trop faible champion, compromis leur bon droit en voulant défendre leur cause, leur mémoire désormais cessera d'être outragée et leur nom aussi ne passera pas sans gloire à la postérité. Puissé-je avoir fait rendre à mes compatriotes cette tardive justice! Alors j'aurai rempli la tâche que je m'étais donnée, et me croirai récompensé de mon travail.

Je suis, Monsieur, &c.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

---

(1) Essais de Montaigne.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

[A] *page 4*.— Depuis que j'ai livré mon manuscrit à l'impression, il m'a été adressé deux réclamations dont je vais donner connaissance. La première m'est venue au sujet de ce Lépron qui fut tué lors de la prise de Saint-Ouën. Son neveu, jeune ecclésiastique, m'a écrit que son oncle n'était point un fougueux révolutionnaire; il croit même pouvoir affirmer que le Chouan tué dans cette occasion ne l'a pas été par lui, et qu'au lieu de crier : *J'en veux tuer un avant de mourir*, il avait dit seulement : *Je meurs pour ma patrie*, et que cette phrase même était une suite de l'état d'ivresse où il se trouvait par hasard. Je tenais le fait, tel que je l'ai rapporté, de quelques Chouans qui étaient à la prise de Saint-Ouën. M. l'abbé Lépron s'étant procuré d'autres renseignemens, j'ai dû les faire connaître, suivant l'engagement que j'en ai pris.

L'autre réclamation m'a été adressée par M. Coquereau, fils de l'ancien chef de division. Animé par un louable sentiment d'amour filial, il combat vivement

25.

le jugement sévère que j'ai porté sur quelques parties de la vie de son père; il pense que les dures circonstances où il se trouvait justifient les mesures qu'il fut forcé de prendre, et qu'au reste il n'a fait qu'user du droit naturel d'une légitime défense envers un ennemi qui n'observait à son égard aucune des lois de l'humanité. Je rends justice aux motifs qui ont dicté ces réclamations, et dans le cours de mon récit je n'ai pas manqué de les faire valoir. Les reproches que j'ai faits à Coquereau, je me plais à le répéter ici, n'attaquent ni son désintéressement, ni sa loyauté, ni son courage; mais il était de mon devoir de ne pas taire ce qui était répréhensible dans les actions des Chouans, et l'obligation de condamner ce qui, selon moi, était condamnable, m'a paru d'autant plus grande, quand la faute était celle d'un homme qui s'était montré au premier rang.

[B] *page 12.* — Pour satisfaire la curiosité du lecteur qui voudrait connaître plus en détail les adversaires que les Chouans eurent à combattre, j'ai fait des recherches dans le *moniteur* du temps, dans les pièces déposées aux archives de la préfecture de la Mayenne, et sur-tout j'ai consulté un ouvrage récent intitulé : *Guerre des Vendéens et des Chouans*. Je donne dans cette note l'extrait de tout ce que j'ai trouvé d'intéressant par rapport à la Chouannerie du

Bas-Maine jusqu'à l'époque de la trève de la Mabilais. Une autre note contiendra les pièces relatives au traité qui fut alors négocié.

Lors de la première Chouannerie, les autorités locales ne devinant pas que cette émeute de quelques paysans présageât une insurrection générale, ne réclamèrent aucun secours extérieur et se contentèrent d'envoyer contre les Chouans les gardes nationales de Laval et des bourgs environnans. Mais lorsqu'après la défaite de Savenay, les Chouans, renforcés des débris de la Vendée, reprirent les armes, la Convention fit passer des troupes régulières dans le Bas-Maine. Le commandement en fut donné à l'adjudant général Beaufort, qui prit le titre de général de division provisoire. En janvier 1794, ce chef avait sous ses ordres le pays de Laval, Vitré, &c. Il dépendait lui-même du général en chef Rossignol, résidant alors à Rennes.

Nous avons déjà vu (dans les pièces justificatives du premier volume) deux lettres du général Beaufort sur l'arrestation du prince de Talmont et sur la mort de François Chouan. Il continua à prendre dans ses correspondances et ses proclamations le même ton de forfanterie. Il parlait de ses *grandes victoires et de l'extinction de la Chouannerie* sans avoir combattu, et pour annoncer l'enlèvement de quelques paysans sans défense. Rossignol s'emparait de ces prétendus succès de Beaufort pour en grossir ses rapports. « Le général Beaufort, *homme très-instruit,* dit-il dans

une lettre au ministre, vient de faire avec succès la guerre aux Chouans qui s'étaient retranchés dans la forêt du Perthe; il les a débusqués de leur repaire et a fait huit cents prisonniers. La commission militaire va bientôt, je pense, les avoir expédiés. Les chefs seront traduits à Rennes, le reste sera raccourci sur les lieux. » Et dans une autre lettre : « Autant on m'amène de Chouans brigands, autant j'en envoye au père éternel; ils sont plus utiles dans ce lieu-là qu'ici. »

De son côté, Beaufort écrivait le 18 février au Comité de salut public : « Laval n'est pas à la hauteur de la révolution . . . Ce pays-ci est bien clair semé de patriotes; les prêtres y ont un empire absolu sur le peuple. Il n'est rempli que d'aristocrates, de fanatiques, de modérés et de fédéralistes. Ce n'est pas une petite besogne de parvenir à les mettre au pas . . . . . »

Et le 8 mars : « Les paroisses de ces cantons n'aiment point la république; ce sont les propriétaires qui les mettent dans des principes contraires à notre révolution. . . . . . Les propriétaires touchent exactement les revenus de leurs terres, ce qui prouve évidemment qu'ils ne sont pas dans nos principes; ce sont ceux-là que je regarde comme de vrais Chouans. Je les mène très-durement, aussi ne m'épargnent-ils pas dans leurs dénonciations . . . Je connais très-peu les batailles politiques et de plume, puisque je ne suis élevé qu'à me battre à coups de canon depuis vingt-huit ans. . . . . »

On ne tarda pas à lui adjoindre le général Chabot. L'adjudant-général Savary prit le commandement de Châteaubriand. On peut se faire une idée de l'état des troupes républicaines dans ces cantons, par une lettre de cet officier, plus capable d'apprécier la position du pays que les généraux déjà nommés. Elle est adressée à un chef de district. « Tu me demandes deux cents hommes d'infanterie... Mais je n'ai pas ici en tout deux cents hommes armés, juge si je puis remplir tes intentions. On me demande aussi de la troupe à Candé, et je me trouve dans l'impossibilité de rien faire. . . . »

Le général Chabot pressait en même temps le Comité de salut public de lui envoyer des renforts. Il convenait que le nombre des Chouans était plus grand qu'on ne l'avait pensé, et qu'il était très-difficile de faire la guerre contre eux. . . . .

Enfin, d'après les ordres du ministre, Rossignol envoya vers la fin de ce mois le général Kléber à Laval, avec deux mille cinq cents hommes, pour terminer, disait-il, la *misérable guerre des Chouans.* Mais Kléber ne jugea pas cette insurrection avec la même légèreté que son général en chef; et tandis que la plupart des chefs révolutionnaires, disséminés sur la surface du département de la Mayenne, ne voyaient aucun danger dans la Chouannerie, annonçant dans leurs rapports que c'étaient seulement des troupes de brigands qui ne marchaient que la nuit, et qu'il suffisait de les trouver pour les vaincre, Kléber examinait la situation du

pays. Il écrit ainsi le 16 avril à Rossignol le résultat de ses observations.

« Le noyau des Chouans, réunis d'abord dans la forêt du Perthe, s'est augmenté successivement des débris de l'armée catholique dispersée dans les affaires du Mans et de Savenay, des réquisitionnaires de trente communes de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine, enfin des déserteurs des communes du Morbihan, des Côtes-du-Nord, &c. Ils forment dans ces contrées deux hordes de quatre à cinq cents hommes chacune, armés de fusils, connaissant parfaitement le pays, coupé de fossés, de haies et de bois, au point de ne présenter au premier aspect qu'une vaste forêt; évitant nos troupes quand ils les croient supérieures en forces, les attaquant avec audace quand ils s'imaginent avoir sur elles cet avantage . . . . .

» L'autre partie, disséminée çà et là sur une grande surface, mendie ou travaille le jour, se livre la nuit au brigandage, forme pour ainsi dire toute la population du territoire; vit en s'emparant dans les métairies du pain et des vivres de toute espèce qui s'y trouvent, se munit de passeports délivrés par la malveillance ou arrachés par la force, et évite ainsi les recherches les plus exactes.

» En général, le pays offre aujourd'hui le même aspect que la Vendée. Les villages sont déserts, quoique remplis de subsistances; les maisons sont fermées, et les mêmes hommes qui, comme je l'ai dit, semblent

travailler le jour au labourage, se réunissent la nuit aux brigands.

» Au surplus, par-tout les autorités constituées, malveillantes ou faibles, laissent prendre à la révolte un caractère alarmant; partout le fanatisme, poussé à son comble, lui donne à-la-fois l'énergie qui se bat et l'entêtement qui ne se corrige jamais. On sent assez que des prêtres et des nobles dirigent eux seuls tous ces mouvemens.

» D'après cela, il est évident qu'on ne terminera pas cette guerre sans de vastes mesures sagement combinées. Ce ne serait pas aux moyens d'incendie qu'il faudrait recourir, parce que le spectacle des villages en cendres ne pourrait qu'ajouter à l'aigreur des esprits déjà violemment agités, et que d'ailleurs ce serait, dans l'état actuel des choses, une perte réelle pour la république que celle de la récolte d'un aussi vaste pays.

» Quant aux dispositions qui tiennent à la guerre et qui sont du ressort des généraux, des cantonnemens distribués avec art et intelligence, une force sans cesse agissante, des patrouilles fréquentes et nombreuses, un désarmement complet, des communications à établir, des perquisitions simultanées, des attaques dirigées avec un grand ensemble, sont celles que j'ai employées jusqu'ici avec succès, et qui peuvent seules finir une malheureuse guerre pour laquelle il n'y a pas un moment à perdre, tant à cause de l'accroisse-

ment qu'elle peut prendre et de l'importance qu'elle peut acquérir, que de la difficulté qu'elle présenterait si les blés devenaient assez élevés pour ajouter à l'aspérité du pays, et pour y multiplier les abris à l'appui desquels les brigands se défendent et attaquent. »

Kléber établit ses cantonnemens de la manière suivante : le général Chabot à Mayenne, Laval et Craon; Bernard à Fougères; Bouland à Ernée; Decaën à la Gravelle; Vérine à Vitré; Trahour à la Guerche; Bouchotte au Cormier.

Kléber était un républicain zélé. Il voulait détruire la Chouannerie, mais sans exercer les cruautés que se permirent plusieurs de ses successeurs. On voit d'après l'importante pièce que je viens de citer que ce général, tout voué qu'il était au parti de la révolution, juge l'état matériel de la Chouannerie à-peu-près comme il se trouve décrit dans le tableau que j'en ai donné. On voit aussi dans les rapports de ses collègues, malgré leurs mensonges et leurs injures, une partie de la vérité. Le mot de *fanatisme* répété dans toutes ces pièces, l'influence des prêtres dont il est sans cesse fait mention, prouvent jusqu'à l'évidence que la religion fut le premier mobile de la guerre. En même temps, le respect des Chouans pour leurs propriétaires, l'indignation des révolutionnaires en voyant ces propriétaires toucher le montant de leurs fermages, ne prouvent pas moins que ce n'était pas

pour exercer des rapines que les paysans bas-manceaux prenaient les armes.

Kléber avait déjà obtenu des résultats avantageux pour la cause qu'il défendait, quand il reçut l'ordre de se rendre à l'armée du Nord. Vachot vint le remplacer au commencement de mai. Sa première lettre au Comité de salut public suffira pour le faire connaître.

« J'ai reçu votre arrêté qui me charge de diriger les troupes de la république contre les Chouans pour les exterminer. Je me suis de suite rendu à Vitré. Je brûle de fondre sur ces scélérats; j'en prends l'engament en vrai Sans-Culotte. J'emploîrai contre eux le fer et le feu. Je ne perdrai jamais de vue le mot *exterminer* que porte votre arrêté. »

Bientôt le général Moulins succéda dans le commandement en chef à Rossignol, suspendu par le Comité de salut public. Ce général approuva le plan de Kléber, mais Vachot était incapable de le mettre à exécution. D'ailleurs les représentans François, Dubois-Crancé et Alquier, en mission dans le pays, étaient loin de comprendre ce plan. Ils forçaient au contraire les insurgés à rester sous les armes en leur enlevant les moyens de rentrer dans leurs foyers.

« Pendant que les troupes poursuivent les insurgés, écrivaient-ils au Comité de salut public (9 mai), les gardes nationales ont fait, sur les derrières, la fouille des communes, arrêté les pères et mères des absens, pris le nom des absens sans cause légitime,

menacé de responsabilité les officiers municipaux, de sorte que ces misérables n'ont plus d'espoir de rentrer dans leurs repaires, ni leurs chefs de les retrouver chez eux pour les rassembler. Nous croyons cette mesure nécessaire à généraliser. . . Les mouvemens ordonnés par Kléber compriment la malveillance ; mais la Chouannerie est la maladie pédiculaire du pays. Là où il y a un homme, il y a un Chouan de fait ou d'intention. Les patriotes y sont dans une excessive minorité. »

Vachot se contentait toujours de déclarer dans ses rapports que les Chouans allaient être détruits, sans chercher même à réaliser ses prédictions. Chabot continuait de commander à Laval où il suivait la même marche que son collègue.

En juin, Vachot parcourut les campagnes avec une nombreuse colonne armée. Cette manœuvre, maladroite pour combattre un ennemi disséminé par-tout et qui disparaissait sans cesse devant des forces supérieures, ne produisit aucun résultat. Il se vantait cependant de ses succès dans ses lettres au Comité.

Du 3. — « J'ai exterminé et presque entièrement détruit les Chouans qui ravageaient les districts de la Gravelle, Vitré, &c. Je m'occupe présentement des districts de Laval, Craon, Ségré, Châteaubriand, et vais marcher sur Domfront. Jusqu'à présent mes opérations ont réussi.

» Les troubles qui agitent ces contrées ne sont nulle-

ment à craindre, et j'espère qu'en pérorant le peuple, et faisant marcher les habitans des campagnes, j'établirai l'ordre et ferai chérir la république. »

Cette lettre était datée de Ségré. Une lettre de l'adjudant-général Savary, de la même époque, va nous donner une idée de la vérité des faits qui y sont renfermés.

« Vachot est venu à Ségré où il a ordonné un grand mouvement contre les Chouans. Toutes les communes et la force armée ont été sur pied pendant quatre jours. Le succès n'a pas répondu à l'attente. On n'a découvert que quelques jeunes gens de réquisition qui se tenaient cachés. »

D'ailleurs, les lettres de Moulins des 1.er, 3 et 5 juillet, dans lesquelles ce général expose au Comité du salut public le danger de la guerre des Chouans, prouvent quelle confiance on doit accorder aux rodomontades de Vachot.

Du 1.er — « Comptant sur les troupes de l'armée de Cherbourg, j'ai donné des ordres pour la marche de 15,000 hommes sur Saint-Malo; mais je ne suis pas sans inquiétude sur le pays exposé à la fureur des Chouans au moment d'une si belle récolte. »

Du 3. — « Le représentant Laignelot a, comme moi, des inquiétudes sur les entreprises des Chouans; il voit avec peine qu'on enlève des troupes à Vachot lorsque de tous côtés on réclame des secours. »

Du 5. — « D'après la position actuelle des Chouans

répandus par bandes de trente à quarante dans cinq départemens, marchant continuellement, allant de hameau en hameau égorger les patriotes, je pense qu'il serait prudent de différer l'expédition maritime. »

Le Comité de salut public, d'après ces trois lettres, jugea les circonstances assez graves pour envoyer des troupes nouvelles à Vachot et pour renoncer au projet d'expédition maritime.

L'adjudant-général Savary écrivait de son côté, le 3 juillet, au général Charlery : « Il s'en faut bien que Vachot nous ait délivrés des Chouans. Ils sont répandus par petites bandes sur un grand nombre de communes où ils pillent et égorgent le patriotes. . . Quinze communes réclament des secours. »

Ainsi il est évident que malgré les mesures de Vachot la Chouannerie s'accroissait de jour en jour. C'est à cette époque que Jean Chouan fut tué ; mais nous avons vu que sa perte ne ralentit en rien les progrès de l'insurrection. D'ailleurs les Chouans parvinrent à cacher sa mort aux républicains et continuèrent à se servir de son nom pour imprimer la terreur. C'est ce que prouve la pièce suivante dont la date est postérieure d'un mois à la mort de Jean Chouan.

AVIS AU PUBLIC.

« Les Chouans, avertis qu'il est parvenu aux municipalités de la part des soi-disant représentans du peuple des ordres de se réunir aux *bleus* pour les re-

chercher et en même temps pour couper les genêts et ouvrir les champs, afin que la poursuite en soit plus facile, déclarent qu'ils regarderont comme leurs ennemis tous ceux qui travailleront en conséquence de pareils ordres; et qu'ils poursuivront et fusilleront, jusque dans leurs maisons, tous ceux qui marcheront avec ce qu'on appelle la masse. »

Août 1794.

Signé JEAN CHOUAN.

Cette proclamation répondait à un arrêté des représentans du peuple François et Laignelot, rendu le 10 thermidor [28 juillet], jour de la mort de Jean Chouan.

« Considérant, y est-il dit, que depuis plusieurs mois la horde scélérate des *Chouins* (sic), altérée du sang des patriotes, a profité de la saison qui couvre le sol de la liberté des riches moissons sur lesquelles ses amis fondent leur espérance, pour se mettre à couvert des poursuites des républicains et commettre avec plus d'impunité les forfaits trop souvent répétés que leur commande leur système abominable de subversion; qu'il est temps de mettre un terme à cet épouvantable fléau dont les progrès alarmans ne sont dus qu'aux égards que nécessitaient les approches d'une abondante récolte, et que, pour y parvenir, il n'est pas de plus sûr moyen, après la chute des blés, que d'achever d'éclairer les campagnes pour se mon-

trer en face de l'ennemi, qui, à son tour, demeurera malgré lui à découvert; et de rendre praticable l'intérieur des campagnes en ouvrant sur une largeur convenable toutes les pièces de terre de manière à établir une libre communication entre elles. . . . . » Suivait un arrêté en sept articles qui ordonnait de couper les haies, genêts, et, jusqu'à cent toises des routes, de faire une large ouverture à toutes les autres haies, d'abattre les genêts d'un an et au-dessus, d'ouvrir les barrières et échaliers : les propriétaires, fermiers et colons étaient chargés de l'exécution de l'ordonnance, dont ils étaient rendus responsables ainsi que les officiers municipaux. Néanmoins cet arrêté ne reçut jamais une complète exécution, les Chouans y ayant toujours mis obstacle.

Dans le mois suivant, tous les républicains du pays commencèrent à se plaindre de l'abandon du plan de Kléber et à demander le renvoi de Vachot.

Au mois de septembre, le Comité de salut public fit droit à ces réclamations. Vachot fut rappelé. Le général Humbert fut envoyé à Laval. Hoche prit le commandement général de l'armée des côtes de Cherbourg, et se trouva ainsi diriger les forces employées contre les Chouans.

Dans ce même temps Puisaye, qui commençait à prendre une grande influence sur les royalistes, et qui semblait devoir imprimer une marche plus habile à l'insurrection, crut nécessaire de passer en Angleterre

pour hâter l'envoi des secours depuis si long-temps promis par le cabinet de Saint-James. Par une inexcusable précipitation, il laissa le commandement à Cormatin qui lui était inconnu, et qui, par son ignorante présomption et son ambition inhabile, ne tarda pas à compromettre la cause des Chouans.

Quoique le général Hoche ne connût pas encore le pays et le genre de guerre qu'il était destiné à entreprendre, on voit dès sa première proclamation qu'il saura changer l'état des choses. Il comprend bien que ce n'est point par la dévastation et l'incendie qu'on peut arrêter la guerre civile.

« Jusques à quand, citoyens paisibles, vos campagnes fertiles seront-elles troublées par le bruit des armes, et infestées de malveillans qui pillent et dévastent vos propriétés ? Quand verra-t-on luire ce jour où des Français rebelles n'assassineront plus la patrie et leurs frères ?. . . Mais parmi ces hommes armés contre la république, n'en est-il pas beaucoup d'égarés ? Est-ce avec connaissance de cause qu'ils font le mal ? non, je ne puis le croire. Cette idée révoltera tout bon Français; et pourquoi renonceraient-ils à ce glorieux nom, à la qualité d'hommes libres et de bons citoyens ? Pourquoi avec les autres Français n'obéiraient-ils pas aux lois faites par leurs pères et leurs représentans ? Pourquoi ne défendraient-ils pas ces lois ? Préfèrent-ils le nom et le métier de bandit au nom de citoyen et au métier paisible de cultivateur ?. . . . .

» Ah! si je pouvais parler à ceux qui sont égarés, à ceux qu'un faux zèle anime contre nous, à ceux que la crainte des châtimens retient parmi nos ennemis, je leur dirais : Cessez, Français, cessez de croire que vos frères veulent votre perte ; cessez de croire que la patrie, cette mère commune, veut votre sang. Elle veut par ses lois bienfaisantes et sages vous rendre heureux.... Rentrez dans son sein et jouissez-y de ses bienfaits : je le répète, elle n'en veut point à vos jours.

» Mais si ma voix ne peut aller jusqu'à ces malheureux dont le sort m'a touché, c'est à vous, pères, mères, parens et amis, c'est à vous, magistrats, à être auprès d'eux mes interprètes. Dites-leur bien que leur sort est dans leurs mains. Je ne suis point envoyé pour anéantir la population, mais pour faire respecter les lois. Qu'ils posent leurs armes, que, rendus à leurs occupations ordinaires, ils rentrent paisiblement chez eux ; qu'ils cessent, par leurs rassemblemens, de troubler la république ; qu'ils en suivent les lois ; qu'ils ne voient plus en nous que des frères, des amis, des Français, enfin.

» J'assure de la part des représentans de la nation entière, à ceux qui resteront tranquilles dans leurs foyers et maintiendront le repos public, paix, union, sûreté, liberté, fraternité, et garantie de leurs propriétés. Nous y mettrons toute la bonne foi possible. Et moi aussi, j'ai été malheureux ; je ne puis ni ne veux tromper ceux qui le sont. Puissé-je, au contraire, verser

dans leur sein toutes les consolations qu'exige leur état!

» . . . . Vous ne me forcerez pas, j'en suis convaincu, à déployer contre vous un appareil de guerre formidable, que je saurais employer d'une manière efficace contre ceux qui s'obstineraient à préférer le nom de Chouan à celui de Français . . . . . »

Le représentant Boursault avouait, de son côté, les fautes commises par le parti révolutionnaire.

(*Lettre, du 10 octobre, au Comité de salut public.*)

« . . . . On s'occupe de la réforme des états-majors. L'indiscipline de la troupe a fait autant d'ennemis à la république que l'aristocratie et le fanatisme : la négligence s'étend jusqu'aux bagnes d'où il s'échappe beaucoup de galériens . . . »

Cependant tous les deux croyaient la guerre facile à terminer. Ils revinrent bientôt de leur erreur. Déjà, dans une lettre en date du 30 octobre et adressée au représentant Bollet, Hoche paraît mieux connaître la situation du pays :

« . . . . Il est faux de dire que ces insurgés sont seulement des restes des Vendéens : ce sont des hommes du pays; des propriétaires aristocrates, fanatiques, irrités des vexations que se sont permises certains prétendus patriotes; des paysans stupides, conduits par des prêtres et par des nobles émigrés rentrés en France depuis six mois, qui forment les rassem-

blemens (auxquels on ne veut pas croire quoiqu'ils existent)........

» Les troupes envoyées pour réprimer les premiers excès, au lieu de calmer les habitans, ont beaucoup contribué au mécontentement. Des réclamations ont été faites et presque toujours les dépositaires de l'autorité n'en ont fait aucun cas : on devrait considérer pourtant que l'injustice prolongée aigrit le cœur de l'homme le plus pacifique...... »

Dans une autre lettre de Hoche (13 novembre), adressée au général Grigy, on trouve cette phrase : « Je fais ce qu'on appelle la guerre aux Chouans. Les drôles de gens ! on ne les voit jamais...... »

Le Comité de salut public rappela Moulins, dans les premiers jours de novembre, et Hoche fut investi du commandement général de toutes les armées de l'Ouest. Il écrivait à ses subordonnés en prenant le commandement :

(*16 Novembre.*) « En acceptant le commandement, citoyens, nous avons contracté de grandes obligations envers la patrie. Vous sentez comme moi que pour la bien servir il ne suffit pas de détruire ou de désabuser et ramener à l'obéissance des lois ses enfans rebelles, mais qu'il faut encore discipliner les troupes qui la servent, les faire chérir des habitans effrayés des campagnes, par la pratique des vertus républicaines et par l'austérité des principes......

» Le système des camps peut seul finir la ridicule

guerre que nous faisons et ferions long-temps sans succès...... Il ne s'agit que de multiplier les camps à l'infini et de les placer convenablement. Vos camps, rapprochés les uns des autres et fournissant des gardes de quinze à vingt hommes dans les communes environnantes, ne doivent jamais être plus forts que de trois à quatre cents hommes en activité..........

».....Employons tour-à-tour l'humanité, la vertu, la probité, la force, la ruse, et toujours la dignité qui convient à des républicains. »

Dans le mois de décembre le nombre des Chouans et leur activité parurent augmenter encore. Les proclamations de Hoche et de Boursault avaient arrêté l'insurrection pendant quelques semaines; mais elle reprit tout-à-coup une nouvelle vigueur. C'est ce que prouvent les rapports des administrations locales dont nous allons donner quelques extraits.

Du 14 Décembre.

L'ADMINISTRATION de Château-Gonthier,

Au Comité de salut public.

« Nos maux ne font que s'accroître : les progrès de la terreur qu'inspirent les Chouans par leurs massacres journaliers mettent dans leur parti les habitans des campagnes, qui, n'ayant aucune force qui puisse les protéger, se persuadent que le parti de ces scélérats triomphe..... »

Du 16 Décembre.

L'Administration de Vitré,

Au Comité de salut public.

« Nos maux sont à leur comble : la municipalité du chef lieu sera bientôt la seule où il existera une autorité constituée. . . . . . . »

Du 31 Décembre.

L'agent national de Ménil,

Au général Varin.

« La troupe de Coquereau est entrée hier soir sur les sept heures au bourg de Ménil. Les citoyens Pocher, Brilland et Bodinier ont été massacrés. Plusieurs maisons ont été pillées. L'affiche suivante a été mise à la porte du temple :

« Au nom du Roi, je déclare aux républicains que
» toutes charrettes qui ne seront pas démontées sous
» huit jours seront brûlées et ceux à qui elles appar-
» tiennent seront sabrés, et toutes villes ou bourgs
» qui nous feront résistance seront réduits en cendres.

» Signé *Joseph-Juste Coquereau,* commandant des
» armées catholiques et royales. »

Cependant le général Humbert et les représentans du peuple en mission dans le pays commencèrent à traiter avec quelques chefs particuliers de Chouans. Nous rendrons compte des conférences qui eurent lieu

entre les meneurs des deux partis, des traités qui les suivirent et des principales pièces qui s'y rattachent, dans la note relative à la pacification de la Mabilais.

Je terminerai celle-ci par un court article biographique sur M. de Puisaye, dont le nom revient sans cesse dans l'histoire de la Chouannerie. Cet article doit nécessairement faire partie des renseignemens qu'on desire avoir sur les hommes qui eurent une influence directe sur l'insurrection du Bas-Maine.

Le comte Joseph de Puisaye, né à Mortagne, capitale du Perche, est issu d'une famille noble de ce pays. Destiné dans sa jeunesse à l'état ecclésiastique, il préféra embrasser la profession des armes. Il avait le rang de colonel et la croix de Saint-Louis lorsqu'il fut nommé député de la noblesse du Perche aux États-généraux. Partisan des premières innovations, il vota avec le côté gauche de l'Assemblée constituante. Nommé ensuite maréchal de camp et chef de la garde nationale du district d'Évreux, il commanda sous le général Wimpfen l'armée que les Girondins firent marcher contre la Convention. Après la dispersion de cette armée, il fut proscrit et se réfugia en Bretagne vers le mois de juillet 1793. Là, fugitif, étranger, inconnu, aidé des seules ressources de son esprit entreprenant, il résolut d'organiser l'insurrection royaliste qui, depuis la malheureuse tentative de La Rouarie, paraissait à peine avoir laissé quelques traces, mais qui n'attendait qu'un chef pour se ranimer. M. de Puisaye

commença par faire reconnaître son autorité de quelques bandes peu nombreuses de paysans qui, à l'imitation des frères Chouan, avaient entrepris de résister aux vexations des révolutionnaires. A l'aide de ce faible appui, peu de temps lui suffit pour soulever les campagnes, armer les paysans; il forma des compagnies, leur nomma des chefs, donna des réglemens, établit des communications et ouvrit en même temps des relations avec les princes, les émigrés et le gouvernement anglais. Toutes les difficultés semblaient s'aplanir devant lui, lorsque, voulant presser l'envoi des secours qu'on lui promettait, il crut pouvoir quitter momentanément le théâtre de l'insurrection. Il passa en Angleterre en septembre 1794. Là, il excita la défiance et la jalousie des émigrés. On l'accusa à la fois d'être l'espion de la Convention et vendu aux Anglais. Néanmoins il conserva la confiance de Monsieur (Louis XVIII) et du comte d'Artois (Charles X), ainsi que son crédit auprès du ministère britannique. Mais pendant son absence, Cormatin, qu'il avait imprudemment nommé son lieutenant sans le connaître, conclut la cession d'armes de la Mabilais, si contraire aux intérêts de l'insurrection. Puisaye crut d'abord avoir réparé le mal; bientôt d'autres malheurs suivirent. On connaît quelle fut l'issue de l'expédition de Quiberon. C'était Puisaye qui l'avait organisée; on le rendit responsable de tous les désastres; et sa retraite à bord d'un bâtiment anglais au

moment de la catastrophe donna lieu à ses ennemis de l'accuser de lâcheté et même de perfidie. Il reparut néanmoins en Bretagne et sut encore reprendre son ascendant sur les insurgés, qu'il trouva d'abord exaspérés contre lui. Mais les intrigues de la haine jointes à la défiance de beaucoup de royalistes firent échouer tous ses plans. Lors de la pacification de 1796, à laquelle il ne put mettre obstacle, il quitta la Bretagne. Le gouvernement anglais lui donna un établissement au Canada. Actuellement il est revenu en Angleterre, où il s'est fixé. Il a publié en 1803 des Mémoires justificatifs qui n'ont point détruit toutes les préventions élevées contre lui. Ces mémoires, écrits d'un style facile mais diffus, renferment des faits curieux et seront utiles à consulter pour l'histoire de la révolution. Sans prétendre juger la conduite politique de M. de Puisaye, on peut supposer que la non réussite de ses plans, qui cependant ne doit pas être attribuée à lui seul, est ce qui a donné le plus de force aux accusations portées contre lui ; quoi qu'il en soit, on ne saurait nier qu'il n'ait déployé les plus grands talens, et toutes les ressources d'un esprit supérieur dans l'organisation de l'insurrection de la Bretagne.

[C] *page 97*.—KLÉBER (J. B.) naquit à Strasbourg, en 1745, de parens pauvres. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il y renonça bientôt pour étudier l'ar-

chitecture. Plus tard, un noble bavarois qui résidait à Strasbourg le fit entrer à l'école militaire de Munich, où il obtint la protection du prince de Kaunitz. Nommé lieutenant dans le régiment de son protecteur, il servit sous lui jusqu'en 1783. A cette époque il quitta le service et vint occuper la place d'inspecteur des bâtimens dans la Haute-Alsace, jusqu'au moment de la révolution. Il fit partie des premiers bataillons de volontaires que l'on organisa dans les provinces; il avait alors quarante-sept ans. Nommé aide-major, il suivit en cette qualité le général Custines sous les murs de Mayence. C'est là qu'il fit, pour la première fois, remarquer sa bravoure et ses talens militaires. Il fut nommé adjudant-général. Compromis dans le procès du général Custines, il fut arrêté et conduit à Paris par la gendarmerie. Appelé à déposer contre son général, il répondit avec une généreuse indignation aux interpellations de l'accusateur public. Un tel acte de courage aurait pu causer sa perte. Il fut pourtant épargné et envoyé dans la Vendée pour y commander une brigade. Il prit une grande part à la campagne de 1793 à 1794 contre l'armée vendéenne qui avait passé la Loire, et se distingua sur-tout aux affaires du Mans, de Savenay et de Noirmoutiers. Malgré les haines aveugles de l'esprit de parti, il sut gagner l'estime des Français qu'il eut à combattre, et plusieurs officiers royalistes se plurent à lui en donner d'éclatans témoignagnes.

Dans le mois de juillet 1794, Kléber commanda

en chef le pays occupé par les Chouans. J'ai prouvé dans la note précédente, par de nombreuses citations, que, le premier, il avait bien connu l'état du pays et les moyens de le pacifier; j'ai montré aussi combien ses sages avis avaient été peu suivis. Kléber fut peu de temps après rappelé de ce pays et envoyé à l'armée du Rhin. Après avoir vaillamment combattu sous Jourdan avec l'armée de Sambre et Meuse, il suivit Bonaparte en Égypte, et au départ de celui-ci, il fut jugé digne de prendre le commandement en chef. Peu de temps après, le poignard du Turc Soleymân trancha ses jours, et sa mort entraîna la perte de son armée.

[D] *page 97*. — Vachot, protégé du ministre de la guerre Bouchotte, auquel il dut son avancement, était un de ces hommes qui ne peuvent s'élever que dans un temps de désordre. On ne le connaît que par sa malheureuse apparition dans les provinces de l'Ouest; on ne se rappelle que la présomption et la férocité qu'il y a déployées pendant sa courte mission. Le nom de ce général ne se trouve dans les bulletins d'aucune guerre. On l'a complétement oublié dès que la volonté d'exécuter des mesures de sang n'a plus été un titre aux honneurs militaires.

J'ai fait connaître dans une autre note des rapports de ce chef qui prouvent assez sa vaniteuse ignorance. Je citerai encore deux pièces qui suffiront pour mon-

trer ce que pensaient de lui les autorités révolutionnaires qu'il était appelé à défendre.

Le 19 Août 1794.

CHARTIER, agent national de Craon,
Au Comité de salut public.

« Les opérations du général Kléber nous avaient débarrassés des Chouans, qui n'osaient plus se montrer. Le général Vachot a changé ces dispositions, et la Chouannerie reprend une nouvelle activité. *La troupe se plaint, n'a plus de confiance;* les officiers abandonnent leurs postes..... »

Le 20 Août 1794.

LE REPRÉSENTANT FRANÇOIS,
Au Comité de salut public.

« Les Chouans ne sont pas détruits comme on le débite. Au contraire, le nombre s'en accroît bien sensiblement, et ce fléau épouvantable prend de jour en jour un caractère plus alarmant. Il faut au moins trente mille hommes aguerris et bien armés, *avec un autre général que celui chargé de cette expédition* (Vachot)..... »

Malgré son ton habituel de jactance, Vachot avait été humilié du malheureux succès de ses expéditions contre Coquereau et avait pris celui-ci en haine particulière. Des officiers républicains, dînant chez lui à Laval, ont rapporté qu'en se mettant à table ils l'en-

tendirent s'écrier avec son accent gascon : « *Ah! Coquéreau, Coquéreau, tu mé gâtes l'appétit; je né férai un bon dîner qué lorsqu'on mé servira ta tête sanglante pour prémier plat!*

[E] *page 131.* — J'ai cru qu'on serait bien aise de trouver ici la chanson entière, dont la fin sur-tout me semble naïve et gracieuse.

Voilà la Saint-Jean passée,
Le mois d'août est approchant,
Où tous garçons des villages
S'en vont la gerbe battant.
Ho! *batteux*, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement!

Par un matin je me lève
Avec le soleil levant,
Et j'entre dedans une aire,
Tous les batteux sont dedans.
Ho! batteux, &c.

Je salue la compagnie,
Les maîtres et les suivans;
Ils étaient bien vingt ou trente,
N'est-c'pas un beau régiment?
Ho! batteux, &c.

Je salue la jolie dame
Et tous les petits enfans,
Et dans ce jardin là j'entre
Par une porte d'argent.
Ho! batteux, &c.

V'là des bouquets qu'on apporte,
Chacun va se fleurissant.
A mon chapeau je n'attache,
Que la simple fleur des champs.
Ho! batteux, &c.

Mais je vois la giroflée
Qui fleurit et rouge et blanc;
J'en veux choisir une branche,
Pour ma mie, c'est un présent.
Ho! batteux, &c.

Dans la peine, dans l'ouvrage,
Dans les divertissemens,
Je n'oubli' jamais ma mie,
C'est ma pensée en tout temps.
Ho! batteux, &c.

Ma mie reçoit de mes lettres
Par l'alouette des champs,
Elle m'envoie les siennes
Par le rossignol chantant.
Ho! batteux, &c.

Sans savoir lir' ni écrire,
Nous lisons c'qui est dedans.
Il y a dedans ces lettres:
Aime-moi, je t'aime tant!
Ho! batteux, &c.

Viendra le jour de la noce,
Travaillons en attendant.
Devers la Toussaint prochaine,
J'aurai tout contentement.
Ho! batteux, &c.

Autrefois les paysans du Bas-Maine avaient des chansons particulièrement consacrées à chacune des époques de leur vie et à tous leurs travaux importans. Quelques-unes de ces chansons n'avaient aucun rapport à la circonstance à laquelle on les appliquait; mais plusieurs aussi offraient des allusions gaies ou morales qui charmaient les auditeurs.

Ainsi les jeunes filles en revenant le soir des champs s'annonçaient par une chanson :

Maîtresse, apprêtez à souper :
Seules les bois nous faut passer,
Il est bien temps de s'en aller.
Comment les passerai-je, les bois?
Seulette je m'en vas, &c.

Suivant un usage dont l'origine, comme on le sait, remonte au culte des druides, les jeunes gens allaient le dernier jour de l'année crier à la porte des fermes : *Au gui l'an neu* (nouveau); et l'on reconnaissait les gens de chaque canton à la chanson qu'ils chantaient ensuite.

Le jour des noces, au retour de l'église, les garçons portant une marmite au bout d'un long bâton venaient au-devant de la mariée en chantant :

Belle, de votre demeurée
Voilà la ville et les châtiaux, &c.

Mais la plus remarquable de ces chansons est sans contredit celle que les gens de la noce adressaient à

la mariée lorsqu'ils venaient prendre congé d'elle. A la vérité

La rime n'est pas riche et le style en est vieux ;

je me hasarderai néanmoins à la citer ici pour ceux qui aiment à connaître les mœurs et les coutumes des pays qui n'ont pas encore fléchi sous le niveau de l'extrême civilisation.

(*La foule chantait en chœur :*)

Nous somm' venus ici,
Du fond de nos villages,
Pour redire les vœux
De votre mariage.
Il doit être, qu'il soit,
Qu'il soit, tout comme il doit!

Avez-vous entendu
Les paroles du prêtre?
Avez-vous bien compris
Comme il vous a dit d'être
Fidèle à votre époux,
Et l'aimer comme vous?

L'époux que vous prenez,
Pour vivre en mariage,
Doit soigner le dehors,
Vous, tenir le ménage:
Il vous faut le servir,
Et toujours obéir.

(*Une femme mariée chantait :*)

Recevez ce gâteau
Que ma main vous présente;
Il est fait de façon

A vous donner entente
Qu'il vous faut travailler
Pour votre vie gagner.

Si vous avez chez vous
Servante ou domestiques,
Vous devez leur montrer
Les meilleures pratiques;
Vous leur devez tous deux
L'exemple devant Dieu.

Si vous avez chez vous
Et des bœufs et des vaches,
Des porcs et des moutons,
Et aussi des volailles,
Vous vaqu'rez à ce train
Chaque soir et matin.

(*Une jeune fille chantait:*)

Recevez ce bouquet
Que ma main vous présente,
Il est fait de façon
A vous donner entente
Que plaisirs et honneurs
Passent comme les fleurs.

Vous n'irez plus au bal,
Madam' la mariée,
Vous n'irez plus aux jeux,
Non plus aux assemblées.
Vous gard'rez la maison
Tandis que nous irons.

Il vous faut tout laisser,
Madam' la mariée,
Vous avez fait ces vœux;

Vous voilà donc liée
Avec un lien d'or,
Ne déliant qu'à la mort.

(*Alors la mariée répondait:*)

J'ai quitté la maison;
Ainsi, adieu mon père!
Ainsi, adieu mes sœurs
Et vous aussi, ma mère!
Adieu, tous mes amis,
Je dois rester ici.

(*Tout le monde reprenait en chœur:*)

Il doit être, qu'il soit!
Qu'il soit tout comme il doit!

Durant la révolution (on le conçoit aisément), l'usage de chanter ainsi se perdit tout-à-fait. Maintenant des chanteurs ambulans viennent dans nos villages apprendre à la jeunesse ou des airs d'opéra, ou des vaudevilles libertins qui, dans la bouche de nos paysans, deviennent d'ignobles et grossières caricatures; et comme la plupart en sentent eux-mêmes le ridicule, il en est résulté qu'on a presque entièrement cessé de chanter dans nos campagnes.

[F] *page 251.* — Je me contenterai de rapporter ici la première de ces proclamations, qui m'a paru la plus importante.

PROCLAMATION des généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne aux Français.

« Le moment de secouer vos fers est arrivé, Français! Osez vouloir être libres, et vous le serez. N'est-ce pas avec votre propre puissance que vos tyrans vous ont opprimés? ressaisissez vos droits qu'ils ont méconnus, vos pouvoirs dont ils ont si indignement abusé; relevez vos autels, rappelez vos pasteurs, serrez-vous autour du trône sur lequel vous aurez replacé le jeune prince que la Providence éternelle a destiné à régner sur vous; que vos églises trop long-tems désertes se remplissent; que les vœux des fidèles réunis invoquent la protection du ciel sur une si sainte entreprise: alors la vengeance divine, qui a dû punir l'insouciance avec laquelle vous avez été spectateurs tranquilles des forfaits inouis dont une plus longue indifférence vous rendrait les complices, s'étendra sur vos lâches ennemis; alors le Dieu qui veille sur cet empire secondera vos desseins, et vous verrez reluire encore sur vos familles désolées les jours de votre antique gloire et de votre première prospérité.

» Les généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne, tant en leur nom qu'aux noms des fidèles sujets du Roi qui les ont honorés de leur confiance, déclarent:

» ART. 1.er — Qu'ils sont armés pour le rétablissement de la religion catholique, apostolique et ro-

maine; pour le maintien de la monarchie, pour la libération et le soulagement des peuples; pour le retour de la paix, de l'ordre et de la tranquillité publique; qu'ils ne poseront les armes qu'après avoir réduit les factieux et puni les rebelles qu'un pardon sincère n'aura pu faire rentrer dans le devoir.

» Art. 2. Ils font un appel général et solennel à tous les Français, et particulièrement à tous les Bretons et habitans des provinces voisines, afin qu'ils aient à se réunir sous les drapeaux de la religion et du Roi, à peine d'être réputés rebelles et traités comme tels.

» Art. 3. Seront aussi réputés rebelles et traités comme tels :

» 1°. Le petit nombre de nobles qui, oubliant ce qu'ils sont, ne rougiraient pas de sacrifier à un vil intérêt, à la conservation de quelques propriétés, ou à leur sûreté personnelle, les devoirs que la religion, l'honneur et leur naissance leur imposent;

» 2°. Tous ceux qui, flottant entre deux partis, oseraient espérer de garder une infâme neutralité, ou qui, par leurs propos pusillanimes, tendraient à détourner les fidèles sujets du Roi de rejoindre l'armée;

» 3°. Ceux qui, exerçant des fonctions à eux confiées par les usurpateurs, refuseraient d'en cesser l'exercice à la première sommation qui leur en serait faite, ou les reprendraient après les avoir quittées;

» 4°. Ceux qui auraient la lâcheté de se refuser aux fonctions qui leur seraient confiées au nom du Roi;

» 5. Tous ceux des sujets du Roi en état de porter les armes qui ne marcheront pas au premier ordre qui leur sera intimé par les officiers chargés des commissions des généraux et chefs de l'armée catholique et royale;

» 6°. Ceux qui ne prêteront pas les secours de tous genres qui seront en leur pouvoir lorsqu'ils en seront requis;

» 7°. Ceux qui continueront de porter les couleurs nationales, qui seront convaincus d'avoir prêté leur ministère pour replanter les arbres signes de la rébellion, ou pour enlever les couleurs royales des lieux où elles auront été placées;

» 8°. Toute ville, bourg ou village dont les habitans, à l'approche de l'armée, quitteraient leurs foyers, cacheraient leurs vivres, ou marcheraient contre elle, sans considération des principes qu'ils auraient professés, des services qu'ils auraient rendus ou même de la violence qu'on aurait employée pour les y contraindre;

» 9°. Toute personne convaincue d'avoir exercé des dénonciations, de mauvais traitemens ou des voies de fait envers les fidèles sujets du Roi.

» Art. 4. La peine de la rébellion est la peine de mort et la confiscation, au profit du Roi, de toutes les propriétés mobilières et immobilières.

» Art. 5. Tous ceux qui desirent secouer le joug de la tyrannie et qui auront le courage de le manifester trouveront auprès de l'armée catholique et royale sûreté, amitié et protection.

» Art. 6. Toute personne qui, n'étant pas en état de porter les armes, en aura une ou plusieurs en sa possession, sera tenue de les remettre, ainsi que les munitions de tous genres qu'elle pourait avoir, ès-mains des officiers commissaires, lesquels délivreront des bons de la valeur convenue à l'amiable, signés d'eux, qui seront acquittés dans le plus court délai.

» Art. 7. Lesdits commissaires sont autorisés à ouvrir des emprunts pour l'armement, équipement et subsistance des hommes qui se réuniront à eux. — Tous les fidèles sujets du Roi sont invités à contribuer, suivant leurs moyens, pour remplir ces emprunts. Il leur sera pareillement délivré des bons qui seront acquittés incessamment, avec l'intérêt s'ils l'exigent.

» Art. 8. Tous les receveurs et payeurs des soi-disant municipalités, districts, départemens, et autres détenteurs de deniers publics, sous quelque dénomination que ce soit, sont tenus de continuer leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre. — Il leur est défendu, à peine de rébellion, de se dessaisir des sommes qui sont entre leurs mains, et de les verser en d'autres qu'en celles des trésoriers et commissaires de l'armée, dûment autorisés, lesquels leur donneront des récépissés qui leur seront passés en compte.

» Fait et arrêté en conseil, le 26 juillet 1794. »

Suivent les signatures du comte de Puisaye et de quarante-trois autres principaux officiers de l'armée catholique et royale.

[G] *page 251.* — Je tire ces lettres de l'ouvrage intitulé : *Guerre des Vendéens et des Chouans*, ou *Annales des départemens de l'Ouest.*

15 Octobre 1795.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL du royaume,

Au général comte de Puisaye, général en chef de l'armée catholique et royale.

« Je commence par remplir le devoir qui m'est dicté par les sentimens de mon cœur, en vous exprimant toute la satisfaction que j'éprouve de votre zèle et de vos excellens services. C'est au champ de l'honneur que j'espère être bientôt à portée de vous donner personnellement des preuves de l'estime et de la confiance que votre conduite m'inspire à si juste titre.

» Je vous charge en même temps, Monsieur, de témoigner en mon nom aux loyaux Français qui combattent si glorieusement sous vos ordres, qu'ils peuvent compter à jamais sur les sentimens et la reconnaissance de M. le Régent, et que ce sera en triomphant ou en mourant avec eux que je leur prouverai que je suis digne du desir qu'ils ont de me voir à leur tête. Vous pouvez compter fermement, Monsieur, que je confirmerai avec plaisir, lorsque je vous aurai rejoint, tout ce que le conseil militaire, ainsi que vous, aurez cru utile au bien du service du Roi d'accorder à ceux qui, sous vos ordres, auront le plus contribué à la restauration de l'autel et du trône.

» Soyez également certain, Monsieur, et assurez bien tous les fidèles compagnons de vos travaux, que ce sera par des faits, plus que par des paroles, que M. le Régent et moi nous nous empresserons de récompenser dignement tous ceux qui auront participé à la gloire et aux succès que vous vous préparez.

» Ne doutez jamais de tous nos sentimens pour vous. »

[Près Arnheim.] 6 Novembre 1795.

LE COMTE D'ARTOIS,

Au comte de Puisaye.

« Mon cœur sait apprécier les sentimens qui vous animent, et je me réserve de vous bien prouver tout ce que vous m'inspirez, le jour heureux où je combattrai avec vous et vos intrépides compagnons. Je vous autorise à vous considérer comme lieutenant-général au service du roi de France, et à vous faire obéir en cette qualité par l'armée de S. M. T. C. : cette autorisation formelle est suffisante pour le moment.

» Ma lettre du 15 octobre vous autorise suffisamment ainsi que le conseil militaire de l'armée royale de Bretagne à breveter provisoirement les officiers suivant que leur conduite ou le bien du service du Roi l'exige.

» J'approuve la forme que vous me proposez pour les brevets ; j'y ai seulement changé quelques expressions qui n'étaient pas en règle, et je ratifierai votre travail

lorsque je serai moi-même à la tête de cette invincible armée.

» Au surplus, Monsieur, en vous renouvelant ici toutes les marques de ma confiance renfermées dans ma lettre du 15 octobre, j'y ajoute l'assurance que tous les pouvoirs qui ont été donnés au feu marquis de La Rouarie ou à d'autres personnes sont et demeurent sans effet. Comptez sur ma parfaite estime, et perfectionnez votre ouvrage en coopérant avec moi au prompt rétablissement de l'autel et du trône, et ne doutez jamais de tous les sentimens que vous m'avez si justement inspirés. »

6 Décembre 1795.

LE COMTE D'ARTOIS,

Au comte de Puisaye.

« Comme dans la noble carrière que vous allez parcourir, Monsieur, il pourra vous être important, avant que je vous aie rejoint, de traiter de quelques objets relatifs à la reddition de plusieurs places importantes, ou à la transmigration de plusieurs corps de troupes sous les drapeaux du Roi, je dois vous confier que l'intention du Régent (qui m'a donné à cet égard les pouvoirs les plus étendus) est de traiter très-favorablement tous ceux qui, par des services importans, répareraient leurs erreurs, et ramenant au Roi le plus de sujets égarés, abrégeront par-là le terme des maux dont la France est accablée.

» D'après cet exposé je vous déclare que je ratifierai avec plaisir les engagemens particuliers et personnels que vous croirez devoir prendre pour récompenser soit les commandans des places dont la possession peut déterminer les succès de l'armée catholique et royale que vous commandez, soit vis-à-vis des chefs des armées rebelles, ou des commandans et des corps qui se réuniront aux royalistes où faciliteront leurs opérations.

» Cette marque de confiance, Monsieur, est une nouvelle preuve de mes sentimens pour vous et de ma parfaite estime. »

[II] *page 271.* — Frotté (Le comte Louis de), gentilhomme normand, était officier d'infanterie avant la révolution. Il se fit connaître dès 1789 comme ennemi déclaré des idées nouvelles, et émigra en 1792, dans l'intention de consacrer sa vie à la famille royale. Autorisé par le comte d'Artois, qui lui avait donné le grade de colonel, il vint au commencement de 1795 prendre part aux entreprises de M. de Puisaye, et se chargea d'insurger la Normandie. Il refusa de se soumettre au traité de la Mabilais et combattit souvent les républicains avec avantage. En 1796, lorsque l'insurrection royaliste traita avec la république, il se retira en Angleterre. Il reparut en Normandie en 1799, avec le grade de maréchal de camp. Il avait réussi à mettre

sur pied des forces considérables, et déjà obtenu des succès, lorsque les événemens du 18 brumaire semèrent la désunion entre les chefs des armées royalistes. M. de Frotté n'hésita pas à se prononcer ouvertement contre le premier consul, et annonça, par une proclamation énergique, l'intention de continuer la guerre. Les autres chefs ayant successivement fait leur paix, il eut seul à se défendre contre toutes les forces qu'ils avaient eu à combattre. Entouré de toutes parts, abandonné d'une grande partie des siens, il se vit contraint d'entrer à son tour en négociation. Il obtint un sauf-conduit des généraux républicains et se rendit à Alençon. Là, sous le prétexte qu'on avait saisi une lettre de lui qui annonçait des projets hostiles pour l'avenir, il fut arrêté, conduit à Verneuil, et livré à une commission militaire qui le condamna à être fusillé. Ainsi que Sombreuil et Charette, il sut mourir avec une héroïque résignation.

---

[1] *page 288.*—CORMATIN (Pierre-Marie-Félicité-Désoteux, baron de), né dans un village de Bourgogne, était fils d'un chirurgien. Un de ses oncles, également chirurgien, lui fit obtenir la protection de M. de Vioménil dont il avait sauvé la vie. Le jeune Désoteux passa en Amérique avec son protecteur et s'attacha aux comtes de Lameth. En 1789, il embrassa avec exaltation les opinions révolutionnaires; ensuite, ayant

obtenu une place d'officier d'état-major auprès du marquis de Bouillé, il changea d'opinion, essaya de faciliter l'évasion du Roi, en 1791, et émigra après cette malheureuse tentative. Mal reçu par les émigrés, qui refusèrent de l'admettre dans leurs rangs, il revint en France et servit comme lieutenant dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il émigra de nouveau après le 10 août. Rentré en France quelques mois plus tard, il vint joindre M. de Puisaye, qui, se confiant aux certificats et aux attestations nombreuses dont il était porteur, le fit nommer le 26 août 1794, par le conseil militaire des Chouans, maréchal de camp et major général des armées catholiques et royales de Bretagne. Cette nomination fut confirmée par autorisation des princes, le 15 octobre suivant. Il portait alors le titre de baron et le nom de Cormatin qui était celui de la famille de sa femme. Pendant le voyage de M. de Puisaye en Angleterre, Cormatin, s'autorisant de faux pouvoirs, négocia la pacification de la Mabilais, si désavantageuse à son parti. Les républicains reconnurent bientôt qu'il ne cherchait qu'à les tromper en ourdissant sans cesse une foule d'intrigues et cherchant à corrompre les généraux. Il fut arrêté par ordre de Hoche, le 5 prairial an 3 (26 mai 1795), et traduit devant une commission militaire. Acquitté sur le fait de rupture des traités, il fut condamné seulement à la déportation, et détenu au fort du Ham. Le gouvernement consulaire le rendit à la liberté et lui permit

de se retirer dans ses propriétés près de Mâcon, où il mourut en 1812.

[K] page 289. — *ARRÊTÉ du comité militaire de l'armée catholique et royale.*

« N'ayant d'autre but que de rétablir l'ordre, la paix et la tranquillité parmi les Français, le comité de l'armée catholique et royale saisit avec empressement l'occasion de prouver à la France que l'armée catholique répugne à verser le sang de ses compatriotes, et que ce n'est que lorsqu'on l'a réduite à cette extrémité qu'elle est forcée de s'y livrer; en conséquence des entrevues qui ont eu lieu avec le général Humbert, commandant pour la république la deuxième division des côtes du nord, et M. Charles Boishardy, chef de division de l'armée catholique, le comité arrête . . . . . . »

Suivent cinq articles qui contiennent les dispositions dont nous allons présenter le résumé : Ordre à tous les chefs des Chouans de suspendre les hostilités contre les troupes de la république. Ordre de n'abattre aucun arbre de la liberté et de ne point troubler les autorités civiles républicaines. Avertissement donné aux chefs royalistes que les républicains suspendent également les hostilités à leur égard; que la trève devait durer à partir du 3 janvier 1795 jusqu'au jour où

des ordres supérieurs en annonceraient la rupture, et que, des deux côtés, on s'était engagé à prévenir ses adversaires huit jours d'avance avant de recommencer la guerre. Enfin, ordre aux habitans des campagnes de ne pas s'opposer à ce que les républicains cherchassent à s'assurer des subsistances.

Cette pièce, signée du baron de Cormatin et de l'état-major général, n'étendait la trève qu'à la division Humbert. Un arrêté subséquent la rendit commune à toutes les troupes républicaines. Le préambule de cette seconde pièce était conçu en ces termes:

« Desirant ramener la paix, voulant, pour y parvenir, étendre les dispositions de notre arrêté du 3 janvier 1795 à toutes les divisions de l'armée républicaine, &c. »

Elle portait au reste les mêmes signatures que l'ordonnance du 3 janvier, et, outre l'extension donnée à la trève, elle portait encore une clause importante, la mission donnée à Cormatin de traiter au nom de toute l'armée catholique avec les généraux républicains.

[L] page 290. — *PROCLAMATION DE CORMATIN aux royalistes des cantons de Vitré, Laval et Fougères.*

13 Nivôse an III [2 Janvier 1795].

« Camarades et amis, vous verrez par les pièces ci-jointes (les arrêtés et proclamations des représentans

du peuple) qu'il est question entre l'armée catholique et royale de Bretagne et celle de la république, établie dans cette même province, d'une trêve, d'une suspension d'hostilités. Vous avez déjà dû recevoir tout ce qui concerne cette affaire qui devient de la plus grande importance; mais comme il pourrait se faire que nos exprès aient été retardés, je prends le parti, à mon passage à Vitré, de vous envoyer un double de cette expédition, afin que vous soyez bien au fait de tout ce qui se passe.

» Je vais causer avec vous comme avec des amis, des camarades, des compagnons, et vous faire part en même temps des ordres du conseil.

» Les Français, las du joug tyrannique sous lequel ils gémissent depuis cinq ans, se sont expliqués en Bretagne d'une manière plus énergique que dans aucune partie de la France, si ce n'est la Vendée qui n'offre plus actuellement qu'une terre couverte de cadavres et de sang. Nos braves et immortels royalistes prouvent depuis deux ans l'impuissance des baïonnettes contre l'opinion. Ici le même sentiment se déploie: notre général en chef, l'ayant préparé avec sagesse et patience, a bientôt vu tous les Bretons se réunir à lui pour, ainsi que les Vendéens, mourir ou triompher.

» On est venu nous trouver dans nos bois; au milieu de nous s'est présenté un seul homme, un général, jeune, sensible et généreux (Humbert); il a parlé le langage de l'humanité : sa douceur et sa franchise ont

attiré notre confiance. Ce général républicain au milieu des royalistes a parlé de paix; il dit qu'il se pourrait faire qu'en se parlant on *éviterait* bien des malheurs. Nous savions que de son coté l'armée de Charette devait être en pourparler; nous avons arrêté que les royalistes de la Bretagne se réuniraient ensemble pour coopérer avec Charette à ramener la paix et la tranquillité. Le comte de Puisaye m'a en conséquence fait expédier des pouvoirs (ces pouvoirs étaient supposés) dont je vous envoie copie, pour aller auprès de Charette. Attendez donc mon retour, renfermez-vous dans l'esprit des arrêtés que je vous envoie. Les bleus, de leur côté, tiendront leur parole; ils n'iront plus fouiller les campagnes. Déjà les prisons se vident. Prudence, patience, Dieu nous aidera! Cessez un instant les hostilités; attendez mon retour ici. Vous pouvez m'écrire à cette adresse : *à M. Cormatin, chez le commandant de la force armée, à Nantes.* J'y serai le 16 du courant, et j'y resterai huit jours. Écrivez-moi tout ce que vous pensez. Que ceux de Normandie se joignent à vous pour m'écrire. Je vais défendre vos droits, votre religion; enfin, écrivez-moi, mais arrêtez le sang. Faites en sorte de forcer les bleus à ne pas s'écarter de leurs promesses.

» Le général qui commande en Bretagne déploie un grand caractère d'humanité. Il paraît que la France veut se régénérer par le gouvernement de justice, de paix et d'humanité que l'on professe.

» Adieu, mes bons amis et braves compagnons; vous connaissez mon écriture, ajoutez foi à la signature de votre compagnon d'armes. »

Signé *Obéissant* ou le baron de CORMATIN.

[M] page 291. — *DÉCLARATION des chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne.*

» Les causes qui ont donné naissance à la guerre de la Vendée, celles qui en ont prolongé la durée, et qui, toutes atroces, ont forcé les habitans des pays situés au nord de la Loire à s'armer pour échapper à la destruction dont ils étaient menacés, par l'abus le plus exécrable et le plus tyrannique du Gouvernement; les efforts tentés pour soustraire la France à une domination aussi odieuse, le renversement et la punition des chefs qui l'avaient établie; l'amour, enfin, de tout vrai Français pour son pays, et le desir d'éteindre les discordes civiles qui en auraient accéléré la ruine, ont déterminé le conseil et les chefs de la Vendée à concourir à la pacification des départemens insurgés.

» Nos vœux pour la prospérité de la France sont les mêmes. Nous desirons également tout ce qui peut rendre à notre pays l'abondance et la paix, tout ce qui peut garantir la sûreté et le bonheur de tous les Français.

» Ces vœux ont été exprimés dans l'écrit que nous avons publié sous le titre de *Paroles de paix*, et qui a été remis, au nom des Chouans, aux représentans du peuple à Nantes, le 12 février 1795.

» En conséquence, en invitant tous les habitans de la France qui chérissent l'honneur, qui aiment la probité et la vertu, à un entier oubli du passé, nous déclarons solennellement nous soumettre à la république française, une et indivisible, en reconnaître les lois, et prendre l'engagement de ne jamais porter les armes contre elle.

» Afin que la paix soit complète, et qu'il ne reste aucune trace de ces malheurs, nous prions le représentant du peuple Bollet et ses collègues d'indiquer pareillement un rendez-vous au général Stoflet. La connaissance que nous avons de ses sentimens nous porte à être persuadés qu'il embrassera volontiers tous les moyens d'assurer la tranquillité du pays qui lui a donné sa confiance; il serait même à desirer que les représentans qui ont concouru le plus efficacement à la pacification de la Vendée, et qui ont obtenu la confiance de ses habitans, voulussent bien se rendre dans le lieu qui sera assigné; leur présence ne peut manquer de produire les plus heureux effets pour la pacification générale, l'objet des vœux de tous les Français.

» Fait et arrêté à la Mabilais, près Rennes, le

1.er floréal, l'an troisième de la république française, une et indivisible. »

Signé: *Cormatin, Chantereau, Solilhac, Bois-Hardy, Moulé de la Roitrie, Busnel, Belle-Vue, Gestin, Gourlet, Guinard le jeune, Jarry, Terrien, Lefaivre, Demeaulne, Defils l'aîné, L'hermite, Lambert, Lantivy, de Nantais, Gaubert, de la Nourais, Dufour.*

[N] page 291. — *PROCLAMATION des représentans du peuple près les armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg, et dans les départemens de leurs arrondissemens.*

« Le voilà donc enfin accompli le vœu de tous les bons citoyens, de tous les amis de l'humanité! La pacification intérieure si nécessaire, si ardemment desirée, si impatiemment attendue, vient de se conclure entre les représentans du peuple et ceux qui sous le nom de Chouans faisaient la guerre à la République. Ils viennent de la reconnaître cette République, une et indivisible; et tandis que les rois coalisés mettent eux-mêmes bas les armes, les Français réunis éteignent, en s'embrassant, le lugubre flambeau des discordes civiles; ils renoncent à leurs haines, à leurs divisions intestines; ils jurent de les oublier, ou de ne s'en souvenir que pour empêcher qu'elles renaissent. En ap-

prenant la soumission de ceux qu'ils avaient chargés de stipuler leurs intérêts, tous vont sans doute s'empresser de rentrer dans le devoir, et si le bon ordre est encore troublé, ce ne pourra plus être que par quelques malfaiteurs, voleurs, meurtriers, assassins, contre lesquels la force publique agira, contre lesquels les ministres de la loi déploieront aussi toute l'activité de la justice. Ainsi le calme va rendre aux champs ses cultivateurs qui étaient distraits de leurs utiles travaux; aux arts et aux métiers les bras de l'industrie; au commerce la confiance qui en est la vie; aux voyageurs la sécurité; aux personnes et aux propriétés l'inviolable respect qui leur est dû; aux bonnes mœurs, à la vertu et à la probité leur lustre, et tous les avantages sur la licence, le vice et le brigandage; en un mot à toutes les choses de première nécessité leur vraie valeur, effacée par les exagérations de la malveillance et de la cupidité. Puisse ce tableau consolateur se réaliser dans toute l'étendue de nos espérances! Puisse ce souhait être aussi sincèrement formé dans tous les cœurs qu'il l'est dans les nôtres! Puisse enfin la proclamation de l'acte, souscrit par tous nos nouveaux confrères, produire par-tout l'ensemble des heureux résultats qui ont été le but de ces conférences!

» Nous arrêtons en conséquence que l'acte de soumission en date de ce jour sera imprimé avec la présente proclamation, traduite en breton dans les lieux où cet idiome est parlé, et que le tout sera lu, publié

et affiché par-tout où besoin sera, à la diligence des autorités civiles et militaires.

» A Rennes, le premier floréal, l'an troisième de la république française, une et indivisible. »

Signé : *Grenot, Guezno, Bollet, Lanjuinais, Defermont, J. F. M. Guermeur, V. C. Corbel, Chaillon, Ruelle, Jary.*

DEBOURGE, *secrétaire.*

[O] *page 291.*—LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE, &c.

« Les soupçons que la calomnie ose répandre sur l'esprit et la teneur des conditions que les représentans du peuple ont accordées aux Chouans, pour prix de leur soumission, nous imposent l'obligation de les faire connaître au public. On verra que nos arrêtés sont calqués sur ceux pris pour les Vendéens, déjà ratifiés par la Convention nationale. On verra qu'aucune idée de royalisme, qu'aucune faiblesse n'a souillé ces actes de bienfaisance et de générosité exercés sous l'influence de la justice, et dictés par le desir de faire oublier, comme de faire cesser, les calamités de la guerre civile. On verra qu'il est faux que les ci-devant Chouans qui seraient ou ne seraient pas sur la liste des émigrés rentrent dans leurs biens vendus comme dans ceux qui ne l'ont pas été. On verra que, quant aux parties aliénées, ils n'ont droit qu'au remboursement du prix des ventes par la trésorerie nationale.

On verra qu'il y a des indemnités stipulées pour ceux qui ont souffert des pertes ou des dommages par des excès commis de part et d'autre, et l'on se convaincra enfin que l'imposture serait bientôt une arme usée entre les mains des malveillans, si l'on voulait être assez sage pour ne pas se livrer à une avide crédulité, qui n'enfante que des inquiétudes toujours opposées au bien, parce qu'elles ne sont propres qu'à égarer l'opinion publique.

» Nous arrêtons que les cinq arrêtés pris à la Mabilais, près Rennes, le premier floréal présent mois, seront imprimés, et envoyés à toutes les administrations civiles et militaires, pour être lus et publiés par-tout où besoin sera.

» A Rennes, le 8 floréal, l'an 3 de la république française, une et indivisible. »

Signé : *Guezno, J. D. M. Guermeur, Grenot, V. C. Corbel.*

DEBOURGE, *secrétaire.*

SÉRIE des arrêtés pris à la Mabilais, sous les murs de Rennes, le premier floréal de l'an 3 de la République française, une et indivisible.

N.° I.er

« LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE, &c.

» Considérant que la clôture des temples, l'abolition du culte, et la persécution contre ses ministres, ont été la principale cause du soulèvement des campagnes et de la guerre des Chouans, et que toute inquiétude à ce sujet doit cesser au moment où la Convention nationale, rendue à la liberté, a rétabli les principes trop long-temps violés, et que les représentans en mission, chargés de coucourir de tout leur pouvoir à seconder ses vues, prennent toutes les mesures propres à assurer l'exécution de ses lois,

» ARRÊTENT :

» Les autorités civiles et les commandans de la force armée sont chargés d'assurer la plus prompte et la plus entière exécution du décret de la Convention nationale, du 3 ventôse, sur le libre exercice des cultes, et des arrêtés des représentans du peuple, des 24 nivôse et 29 pluviôse, déjà confirmés par la Convention nationale, ainsi que de ceux des 6 et 23 germinal, sur le même objet. »

(*Suivent les signatures.*)

N.° II.

« Les représentans du peuple, &c.

» Considérant que la réunion des Chouans à la république, en restituant à l'agriculture et à l'industrie des bras qui leur sont précieux, laisse sans moyens pour subsister des hommes qui n'ont aucun état ni profession, et qu'il est de leur devoir d'assurer l'existence à tous les Français et de les rendre utiles à leurs concitoyens,

» Arrêtent :

» Art. 1er. Les Chouans qui n'ont aucune profession ni état seront reçus dans les armées de la république.

» Art. 2. Ceux d'entre eux qui étaient naturels et habitans avant le mois de mars 1793 (v. s.) des départemens dans lesquels s'est manifestée l'insurrection, seront organisés en chasseurs à pied, et soldés par le trésor public.

» Art. 3. Ces chasseurs n'excéderont pas le nombre de deux mille hommes; ils seront soumis aux autorités civiles et militaires.

» Art. 4. Les représentans du peuple les organiseront en compagnies qui seront réparties et distribuées dans chaque département de leur formation, sans pouvoir être placées ailleurs.

» Art. 5. Les Chouans dans le cas de la réquisition resteront dans leurs départemens, pour rétablir l'agriculture et faire revivre le commerce et l'industrie.

N.° III.

» LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE, &c.

» ART. 1er. Tous les *bons* signés par les chefs des Chouans et autres délégués par eux, dans les départemens où l'insurrection a éclaté, seront remboursés jusqu'à concurrence d'un million cinq cent mille livres.

» ART. 2. Les mesures d'exécution seront prises pour s'assurer de la sincérité des *bons* qui seront présentés lors du remboursement. »

N.° IV.

« LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE, &c.

» ART. 1.er Les Chouans se soumettant aux lois de la république française, une et indivisible, seront à l'abri de toutes recherches pour le passé.

» ART. 2. Il sera accordé des secours et indemnités aux habitans des départemens où l'insurrection a éclaté, dont les propriétés auraient été pillées ou dévastées, pour les aider à exister et y rétablir l'agriculture, et y faire fleurir l'industrie et le commerce.

» ART. 3. Ces secours seront communs aux républicains et aux Chouans réunis à la république.

» ART. 4. Les baux des biens des républicains réfugiés des pays occupés par l'armée dite d'Anjou et Haut-Poitou, qui ont pu être affermés par les Vendéens insurgés, sont annullés; les fruits et productions desdits biens, pour l'année courante, seront partagés par moitié entre les propriétaires ou ayant-droit et ceux

qui auront ensemencé les terres; lesdits baux, quant aux maisons, auront seulement cours jusqu'au prochain terme. Les prix des loyers seront payés aux propriétaires ou ayant-droit.

» Art. 5. Les réfugiés propriétaires de fermes dans les départemens où l'insurrection a éclaté seront indemnisés, sur les fonds destinés au secours pour lesdits départemens, du défaut de paiement des fermages courus depuis le mois de mars 1793 (v. s.), touchés par les chefs des Chouans ou sur leurs ordres, et de la perte de leurs bestiaux pris pour le service des armées dites des Chouans. »

N.° V.

« Les représentans du peuple, &c.

» Art. 1er. Les habitans insurgés sous le nom de Chouans, dans les départemens où l'insurrection a éclaté, rentrent de fait dans la propriété et possession de tous leurs biens, meubles et immeubles, par leur soumission aux lois de la république française, une et indivisible.

» Art. 2. Il sera donné main-levée du séquestre à ceux desdits habitans insurgés rentrés dans le sein de la république et qui sont néanmoins inscrits sur la liste des émigrés.

» Art. 3. Il sera également donné, aux héritiers et enfans des habitans insurgés condamnés par des tribunaux sans déclaration de jury, main-levée du séquestre

qui aurait pu être apposé sur les biens, tant meubles qu'immeubles, des condamnés.

» A la Mabilais, près Rennes, le premier floréal, l'an troisième de la république française, une et indivisible. »

Signé : *Guezno, J. T. M. Guermeur, Grenot, V. B. Corbel, Lanjuinais, Defermon, Ruelle, Bollet, Jary, Chaillon.*

[P] page 292. — *DÉCLARATION faite au nom des Chouans d'après celle des chefs de la Vendée.*

« Des attentats inouis contre notre liberté, l'intolérance la plus cruelle, le despotisme, les injustices, les vexations que nous avons éprouvées, nous ont mis les armes à la main.

» Nous avons vu avec horreur notre malheureuse patrie livrée à des ambitieux qui, sous l'apparence du patriotisme le plus pur, sous le masque séduisant de la popularité, aspiraient à une dictature perpétuelle; pouvions-nous, en discernant leurs projets à travers le voile dont ils s'enveloppaient, ne pas tenter les derniers efforts pour replacer l'autorité dans des mains que nos principes légitimaient. Tant que ce gouvernement a privé nos concitoyens de leurs droits les plus précieux, nous avons soutenu les nôtres avec constance et fermeté; nous avons puisé de nouvelles forces dans nos malheurs; le désespoir est venu nous prêter

son affreux secours, et, nous rendant insensibles à toutes les considérations qui attendrissent les cœurs les plus farouches, il avait gravé dans les nôtres la résolution de mourir plutôt que de vivre sous une pareille tyrannie.

» Enfin ce règne de sang a disparu, les coryphées de cette secte qui couvrit la France de deuil et de cyprès ont payé de leur tête leurs criminels desseins.

» Le représentant du peuple Ruelle, ami de l'humanité et des lois, est venu apporter parmi nous des paroles de paix; la confiance, si fort altérée par les actes de barbarie qui ont précédé sa mission, a commencé à renaître à son aspect; nous n'avons eu aucune répugnance pour des rapprochemens susceptibles de mettre fin aux calamités qui nous déchirent. De nouveaux représentans, dignes de notre estime et de nos éloges, ont été adjoints au premier; nous leur avons fait connaître toutes nos intentions et le desir d'une pacification sincère garantie par l'honneur.

» Dans les conférences que nous avons eues avec eux, nous nous sommes appliqués à leur faire connaître ce qui intéressait essentiellement le bonheur de notre pays et ce qu'il était de leur sagesse, de leur prudence, d'accorder pour atteindre le but si desirable de la paix. Réunis sous une même tente avec les représentans du peuple, nous avons senti plus fortement encore, s'il est possible, que nous étions Français, que le bien général de notre patrie devait avant tout nous animer;

et c'est dans ces sentimens que nous déclarons à la Convention nationale et à la France entière nous soumettre à la république française, une et indivisible, que nous reconnaissons ses lois et prenons l'engagement formel de n'y porter aucune atteinte.

» Nous promettons de remettre le plus tôt qu'il nous sera possible l'artillerie et les chevaux d'artillerie qui sont entre nos mains, et nous prenons l'engagement solennel de ne jamais porter les armes contre la république. »

Signé : *Cormatin, Sollihac, Scepeaux, Dieusic, Gourter, Menard* dit *Sans-peur.*

Pour copie conforme :

Signé CORMATIN.

« Pour approbation pleine et entière, nous soumettant à l'exécution du présent au directoire du district de Craon, ce dix-huit ventôse, troisième année de la république française, une et indivisible. »

Signé : *L'humanité,* capitaine; *le comte de Chantejoie,* demeurant dans le district de Craon.

« Pour approbation pleine et entière, nous soumettant à l'exécution de la présente déclaration au directoire du district de Château-Gonthier, ce dix-huit ventôse, l'an troisième de la république, une et indivisible. »

Signé : *Coquereau, Mocquereau.*

Pour copie conforme :

Signé FOUCHER.

[Q] page 295. — *Réglement adressé à l'armée catholique et royale du Bas-Maine.*

« Art. 1.er Pour prouver notre attachement et notre reconnaissance aux habitans et aux soldats qui, sous nos ordres, ont combattu pour notre opinion, nous promettons qu'aucun des commandans ou officiers qui, par le traité, ont droit de rentrer dans leurs propriétés, n'y rentreront, qu'au préalable les soldats de leur compagnie n'aient joui de ce privilége qui leur est commun avec les officiers.

» Art. 2. Les compagnies et soldats réunis et rassemblés sous les ordres de leurs capitaines ne pourront dans aucun cas sortir armés, que par la permission expresse de leurs chefs.

» Art. 3. Les soldats qui voudront changer, et aller d'une compagnie dans une autre, ne pourront le faire sans avoir la permission des capitaines des compagnies respectives.

» Art. 4. Tous habitans et soldats, de quelque condition qu'ils puissent être, qui se porteraient à des vols, pillages ou contributions forcées, seront déclarés infâmes, et, suivant l'urgence des cas, punis selon les lois de la guerre.

» Les habitans ou soldats qui, à diverses reprises, auront manifesté dans les compagnies une insubordination répréhensible, feront supposer à leurs ca-

marades qu'ils sont terroristes, ou jacobins, ou espions.

» Art. 6. Ceux des habitans du pays enrôlés dans dans nos compagnies sont invités à rentrer au sein de leurs familles, pour les aider dans leurs travaux champêtres, et faire refleurir l'agriculture.

» Art. 7. Un des motifs qui nous ont engagés de souscrire à la paix, c'est que nous ne serons jamais forcés de porter la cocarde tricolore, hors des grandes villes; nous avons, par la même raison, promis de cesser de porter les rubans blancs qui, avant la pacification, décoraient nos chapeaux.

» Art. 8. Les chefs des compagnies rassemblées donneront avis aux autorités constituées de leur nombre, et du lieu où elles sont réunies. Ces officiers sont responsables des désordres que leurs hommes pourraient commettre.

» Art. 9. S'il se trouvait des déserteurs parmi nos soldats, on obtiendra pour eux des permissions pour aller aux frontières : ils désigneront les bataillons où ils voudraient être attachés; ceux dont les familles sont dans le pays insurgé obtiendront des congés absolus.

» Fait et arrêté à la grande entrevue de Bazougers, le 7 mai 1795. »

(*Suivent les signatures.*)

[R] *page 298.* — Rochecotte (Fortuné Guyon de), né, en 1769, au château de Rochecotte en Touraine, entra en 1784 dans le régiment du Roi, infanterie, et prit part sous les ordres de M. de Bouillé à l'affaire de Nancy (31 août 1790). Émigré l'année suivante, il servit dans l'armée de Condé jusqu'en mai 1795, et ne la quitta que pour venir combattre avec les Chouans. Après avoir passé quelque temps dans le Maine, il alla s'aboucher successivement avec MM. de Bourmont, de Scepeaux, l'agence royaliste de Paris et Charette. Ce dernier lui donna le titre de maréchal de camp et l'agence le nomma chef des insurgés du Maine. Il se rendit aussitôt dans cette province, et fut blessé dans l'un des premiers combats qu'il livra. Bientôt la paix de 1796 vint interrompre ses opérations. Néanmoins il ne voulut pas se soumettre et resta caché, tantôt dans le Maine, tantôt à Paris. Cependant les Chouans songeaient à reprendre les armes, et M. de Rochecotte croyait, d'après les ordres du comité de Paris, avoir le droit de se mettre à leur tête. Delà vinrent ses discussions avec M. de Puisaye. Les Chouans se divisèrent entre ces deux chefs, et la mésintelligence qui règna entre les deux partis eut des suites funestes. M. de Rochecotte fit un voyage à Blackemburg, où il reçut du Roi un accueil honorable. Il rentra ensuite en France, passa par le Mans et se rendit à Paris, où il contribua à l'évasion de sir Sidney-Smith. Arrêté dans la

rue du Bac le 29 juin 1798, il cacha son nom et se donna celui d'Ulric Néméré; mais les gens qui l'avaient vendu le reconnurent à la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue en combattant à la tête des Chouans. Les officiers Gustave, Guéfontaines, Paratouski, Arthur de la Poterie, essayèrent en vain de le délivrer; le secret de leur entreprise fut trahi. Peu après, le brave et infortuné Rochecotte, traduit devant une commission militaire, fut condamné à mort et fusillé au champ de Mars.

[S] *page 313.* — Le 15 mars, Coquereau écrivait au Comité de salut public :

« Nous croyons devoir vous donner des renseignemens dont nous sentons la nécessité, et qui seront utiles à notre patrie, parce que nous sommes persuadés qu'ils seront bien accueillis.

» Le représentant Boursault vous disait qu'il était étonné qu'on eût accordé une trève aux Chouans, et qu'il était nécessaire d'envoyer sur les lieux un représentant pour éteindre cette guerre. Ou la Convention est dans l'intention de rendre la paix et la tranquillité à nos malheureuses contrées, ou elle veut leur destruction entière; car, quoiqu'on en dise, cette guerre, différemment organisée que celle de la Vendée, dérive des mêmes causes....... Quels motifs nous ont mis les armes à la main, sinon le mauvais choix des autorités dans le principe? Quelles fausses interprétations ne donnaient-elles pas à vos décrets en nous

tourmentant de toutes les manières par leur intolérance et leurs injustices, et par les entraves mises à nos opinions religieuses? Telles ont été les causes de notre insurrection. La Vendée eut-elle jamais d'autres motifs? Nous vous le demandons....,

» Vos dignes collègues à Nantes ont fait un traité d'union avec les chefs de la Vendée; ils ont, en votre nom, accordé un pardon général; enfin ils ont terminé cette guerre affreuse..... Nos chefs, dans les personnes de Cormatin, Turpin, Dieuzie, &c., ont obtenu les mêmes conditions et y ont accédé, en promettant de faire de leur côté ce que les chefs de la Vendée ont fait du leur. Déjà les ordres sont donnés à tous nos chefs de canton de suspendre les hostilités et de remonter les charrettes; déjà nous nous sommes rendus dans les districts de Ségré, Château-Gonthier, Craon et Laval, où nous avons fraternisé avec les républicains, nos frères et nos amis; là, nous leur avons juré paix, union et fraternité, et nous avons tous signé dans chaque district et promis que nous tiendrions le traité d'union signé par nos chefs. Demain nous partons pour les districts de Châteauneuf, Sablé, la Flèche et Beaugé; enfin nous emploîrons tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour rétablir le calme et la tranquillité..... Et c'est lorsque nous sommes de bonne foi, lorsque nous posons les armes, qu'on nous propose de rompre la trève!..... Qu'ils vous trompent ceux qui vous disaient, il y a quatre mois, qu'ils avaient parcouru le pays des Chouans sans en avoir vu, et que

leur nombre n'était pas de plus de deux cents! Qu'ils vous trompent encore ceux qui vous disaient que cette guerre n'a rien d'alarmant! Vous ont-ils dit, ceux qui voudraient éterniser cette guerre cruelle, comment elle est organisée et ce qu'ils pensent sincèrement des suites qu'elle peut avoir? Eh bien! c'est nous qui allons le dire à la Convention, nous qui desirons la paix et de qui il ne dépend pas qu'elle n'ait lieu.

» Dans les quatorze départemens à-peu-près insurgés il n'y a pas un district, pas un canton, pas une commune qui n'ait ses chefs et ses troupes, et ces troupes sont les habitans des campagnes sans exception. Toutes ont été forcées de se réunir à nous, tant par la terreur que nous leur avons inspirée, que par leur mécontentement particulier. Si nous avons quelquefois fait des pertes, elles ont toujours été réparées au double par le grand nombre de vos déserteurs qui nous viennent en foule, ce que l'on ne vous a pas encore dit; par une infinité de mécontens des villes qui, bientôt réduits à périr de faim par les mesures que nous avons prises à cet effet, viennent se réunir à nous pour éviter une mort certaine.

» Nous vous dirons aussi que nous n'avons jamais manqué de munitions, parce que vos troupes nous en ont toujours fourni, soit à prix d'argent, soit avec des assignats. Nous vous dirons que toute espèce de voitures et de charrettes ont été démontées, et que nous avions fait défense de porter aucune denrée dans les villes. Nous vous dirons aussi qu'au moment du traité

d'union avec la Vendée nous étions décidés à couper tous les ponts de communication sur toutes les routes, afin que les habitans des villes, manquant de tout, fussent obligés de faire cause commune avec nous ou de porter, en fuyant, la famine dans les autres départemens.

» Telles sont les vérités qu'auraient dû vous dire ceux que vous avez envoyés sur les lieux......

» Nous croyons devoir répondre à votre collègue Boursault, lorsqu'il nous compare à l'oiseau de nuit, que ce n'est pas de là que dérive le nom qui nous a été donné, mais bien des trois frères Chouans, contrebandiers et habitans des environs de Laval, premiers chefs des bandes qui n'eurent jamais d'autres motifs d'insurrection que ceux du pillage (1). Nous lui dirons aussi qu'une partie des massacres qui nous sont attribués ont été commis par des agens secrets de Robespierre et de ses successeurs envoyés parmi nous; nous lui dirons qu'il n'est pas un individu dans nos départemens qui ne soit dans le cas de vous assurer que nous nous battons plus le jour que la nuit, et que plus de deux cents cantonnemens républicains ont été battus en plein jour et mis en déroute complète en nous abandonnant armes et bagages; et si vos généraux sont de bonne foi, ils vous diront qu'ils nous ont vu quelquefois au nombre de mille à douze cents sur un même district.

(1) Coquereau n'a jamais eu de relations avec les frères Chouan, il passait condamnation sur eux d'après les rapports des républicains, ainsi que l'ont fait plus tard beaucoup de royalistes.

» Le régime affreux de Robespierre nous a fait nous organiser : la destruction de son système sera aussi la nôtre, si, comme nous n'en doutons pas, la Convention y consent. Qu'elle se défie donc des nombreux partisans qui lui restent encore, et sur-tout de ceux qui, rendant justice à leur peu de talens, savent bien qu'avec la paix ils rentreront dans la classe des simples particuliers.

» Quant à nous, sensibles à l'amnistie qui nous est accordée, charmés de l'exercice libre de notre religion, débarrassés des entraves et des vexations de toute espèce que nous éprouvions, nous tiendrons nos sermens, et ce sera alors que la France, tranquille au dedans, pourra dicter à la coalition telles conditions qu'elle voudra : alors aussi nous crierons avec sincérité : *Vive la paix! vive la Convention nationale! vive même la République!* »

[T] *page 321.* — Je me suis assuré de la vérité des détails que j'ai donnés sur la mort de Coquereau. Les autorités républicaines de ce temps crurent devoir la raconter différemment. On trouve dans le *Moniteur* les rapports suivans.

Alençon, 15 messidor an 3.

BLAD ET TALLIEN, représentans du peuple en mission dans les départemens de l'Ouest,
Au Comité de salut puplic.

« LE compte que nous a rendu le général Aubert-Dubayet des départemens circonvoisins est très-satisfai-

sant; il vous écrit par ce courrier et vous annonce une victoire remportée le 11 de ce mois sur les Chouans dans le district de Châteauneuf: le résultat de cette affaire a été très-heureux. Le nommé Coquereau, l'un de leurs chefs les plus redoutés dans ce pays, a été tué ainsi que son aide-de-camp par le courageux François, soldat au onzième régiment de hussards à cheval. Le général vous proposait de l'élever au grade d'officier; nous avons cru devoir prévenir votre décision et faire sur-le-champ cette nomination.

» La mort de Coquereau a porté la terreur parmi les Chouans de ces districts : tout fait espérer qu'avec de l'ensemble dans les mesures les départemens de la Sarthe, de la Mayenne et Maine-et-Loire, seront bientôt purgés de ces hordes de brigands qui les infestent depuis trop long-temps. »

Signés : Blad, Tallien.

Alençon, 15 messidor an 3.

Le général Aubert-Dubayet,
Au Comité de salut public.

« Citoyens représentans,

» Je m'empresse de vous transmettre le résultat heureux des différens combats qui viennent d'être livrés avec un égal succès contre les Chouans. Le général Lebley ayant combiné avec beaucoup d'intelligence un mouvement de cantonnement sur trois colonnes, entre la Sarthe et la Mayenne, dans le district de Châ-

teauneuf où le chef le plus audacieux et le plus important des Chouans, le nommé Coquereau, avait impunément établi un empire redoutable, les a joints, le 10, vers Craon et le château de Corbléry; le combat ne fut pas long: bientôt cette horde de cannibales prit la fuite après avoir laissé beaucoup des siens sur le carreau, du nombre desquels était Coquereau lui-même, ce chef si redouté, et son aide-de-camp non moins scélérat.

» Quoique les républicains se soient tous bien conduits, le général Lebley et toute la troupe qu'il commandait ont particulièrement distingué le brave François, hussard du onzième régiment, qui, se livrant à l'impétuosité de son courage, a lui seul atteint et tué Coquereau et son aide-de-camp.

» Le Comité de salut public jugera que ce brave hussard, qui déjà a sauvé la vie à deux généraux républicains dans la Vendée, mérite d'être fait officier.

» Quoique la patente de commandement de Coquereau et son extrait baptistaire fussent présentés au général Lebley, il s'est assuré par ses propres yeux que ce brigand était mort.

» Cet événement est d'autant plus essentiel, que la paix en sera le résultat dans le district de Châteauneuf, si long-temps infesté.

» Les colonnes de Morannes, de Châteauneuf et celle de Sablé, composées du troisième bataillon des Ardennes et du bataillon de chasseurs du même nom, ainsi que du quarante-quatrième régiment, qui déjà se

sont si souvent distingués, ont contribué très-efficacement au succès de cette journée. »

Signé AUBERT-DUBAYET, général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg.

Ces deux pièces ayant été lues à la Convention nationale, par le président Douhet, dans la séance du 17 messidor an 3, la mention honorable au procès-verbal de l'action du soldat François a été ordonnée et son élévation au grade d'officier a été approuvée.

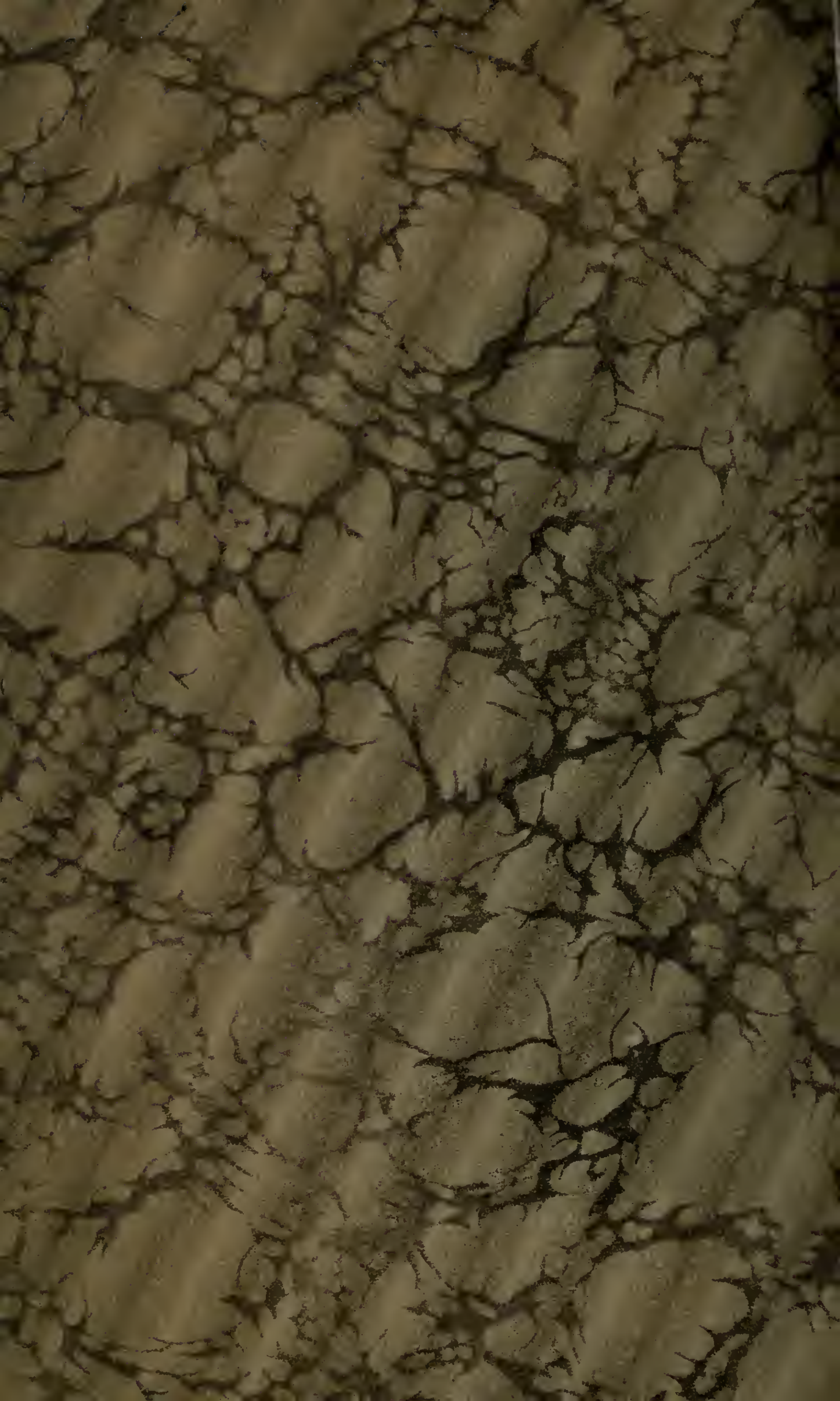
[U] *page 374.* — J'avais omis de donner dans le premier volume la date précise de la naissance de Jean Chouan.

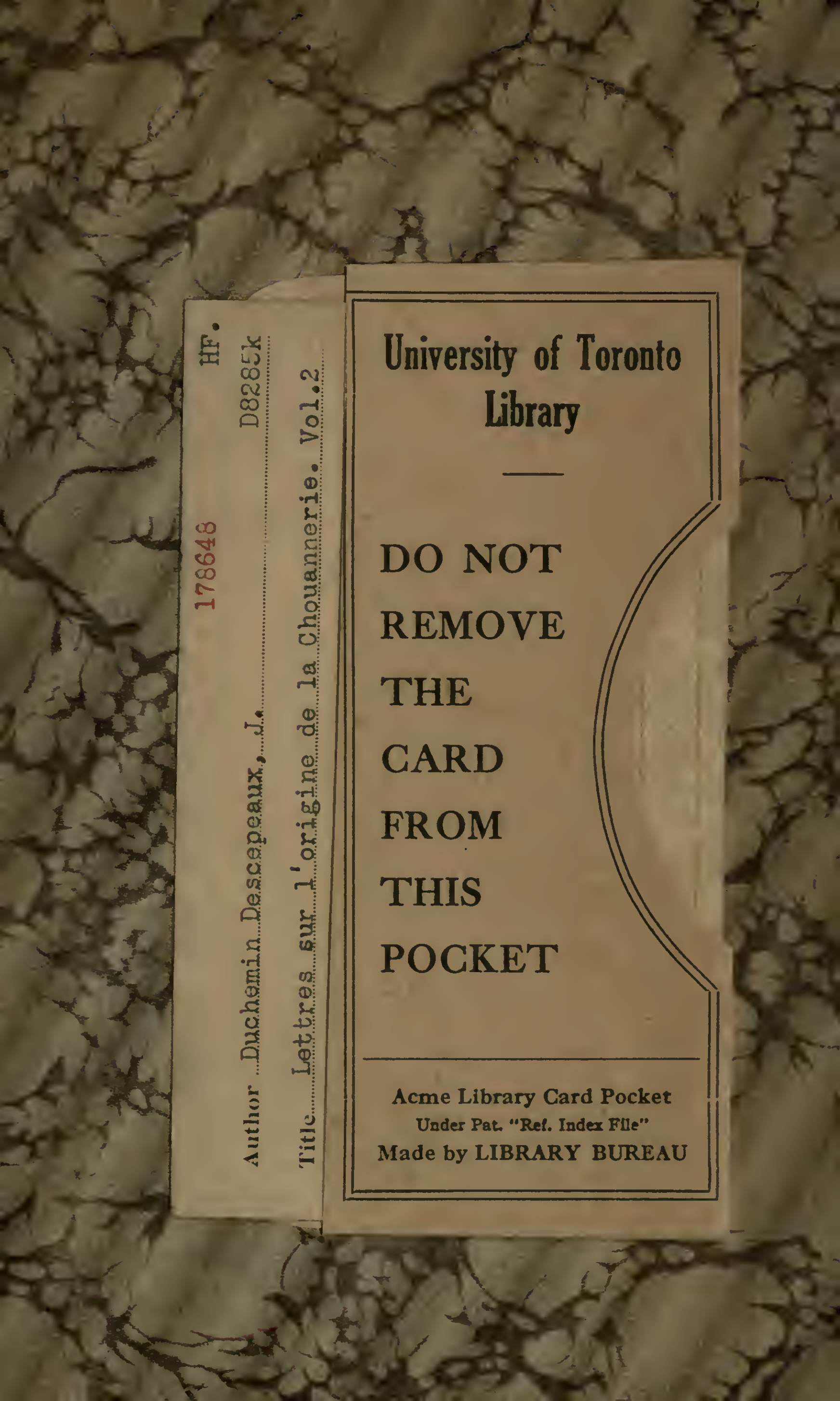
Jean Cottereau dit Chouan, fils légitime de Pierre Cottereau, bucheron, et de Jeanne Moyné, était né dans la paroisse de Saint-Berthevin, près de Laval, le 30 octobre 1757.

FIN DES NOTES ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.




178648
Author Duchemin Descepeaux, J.
Title Lettres sur l'origine de la Chouannerie. Vol.2
University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

